

Annales de la Société Jean- Jacques Rousseau

Société Jean-Jacques Rousseau. Auteur du texte. Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau. 1937.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

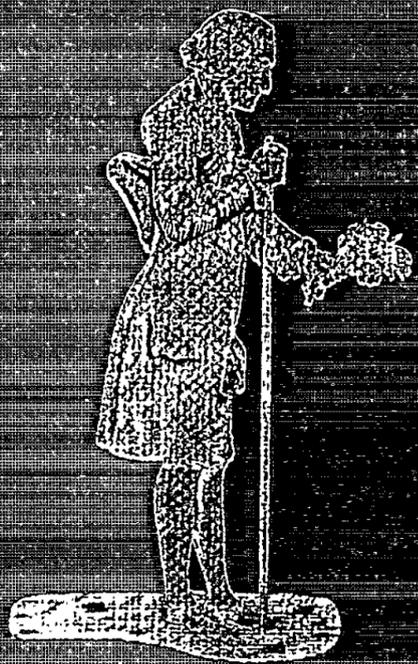
4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

ANNALES
Jean-Jacques ROUSSEAU



1937

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

TOME VINGT-SIXIÈME

1937

A GENÈVE

CHEZ A. JULLIEN, EDITEUR

AU BOURG-DE-FOUR, 32

**LES ORIGINES
DE L'ESPRIT NATIONAL MODERNE
ET JEAN-JACQUES ROUSSEAU**

INTRODUCTION

Notre étude est consacrée à la naissance du patriotisme moderne, et, plus spécialement limitée à la France. Nous présentons le problème sous son aspect théorique ; et nous l'illustrons en donnant un tableau général de l'état du patriotisme avant et pendant la Révolution. Mais le centre de notre ouvrage est consacré à J.-J. Rousseau ; ainsi, en liant une question générale à une autre plus particulière, nous évitons de rester dans le vague et nous donnons à ce livre le caractère d'une monographie historique. Sans doute nous reprochera-t-on certaine disproportion dans la distribution de notre sujet, mais nous en trouvons la justification dans l'importance toute spéciale des idées patriotiques de J.-J. Rousseau.

Les érudits aussi bien que le grand public, sont trop souvent victimes d'idées préconçues, qui leur apparaissent comme des axiomes indiscutables, inébranlables et impossible à reviser. C'est ainsi que parmi ces idées nous trouvons celle qui prétend que J.-J. Rousseau fut un cosmopolite, un homme dont la pensée est l'antithèse même de ce

qu'on a coutume de considérer aujourd'hui comme étant l'esprit patriotique.

Un lettré et historien français bien connu, membre de l'Institut, nous a dit avec une ironie teintée d'indignation « qu'attribuer à Rousseau des réflexions patriotiques était aussi insensé que de les chercher chez Tolstoï ». La parenté entre les idées de l'écrivain russe et celles du philosophe de Genève est assez connue pour qu'un tel rapprochement puisse être justifiable. Mais si on se livre à un examen plus profond, il y a un point au moins où Tolstoï — nous reviendrons encore sur ce sujet — s'oppose d'une façon absolue à Jean-Jacques : pour lui en effet le patriotisme est le plus grand mal de notre époque, la source de tous les malheurs humains, dont il ne voyait la fin que dans l'union universelle de tous les hommes, frères en Christ... Mais Rousseau par contre pensait que notre humanitarisme et notre amour pour les autres hommes en général sont beaucoup trop larges pour être vraiment réels, et que dès lors il est nécessaire de vivifier ces sentiments en donnant à l'expansion de leur activité des cadres naturels. En les renforçant de cette manière on leur communiquerait une forme active et efficace dans la vie... C'est pourquoi, se plaçant à ce point de vue, il disait que les plus grands actes moraux qui glorifient l'histoire de l'humanité ont toujours eu leurs sources et leurs inspirations dans le patriotisme ardent des hommes. Rousseau était un vrai patriote.

Ce patriotisme était-il suffisamment connu et apprécié à son époque ? Peut-être ne le fut-il pas assez immédiatement, mais ainsi que nous allons

le démontrer par la suite, il est précisément à la base de toute l'œuvre politique de Rousseau. Il est aussi le principal générateur des idées qui enflammèrent les hommes de la Révolution et les poussa non pas seulement vers l'anarchie, — comme on le croit souvent — mais aussi vers des actes patriotiques empreints d'un héroïsme véritable. Il créa l'atmosphère morale qui rendit le patriotisme non seulement possible, mais qui l'éleva à la hauteur d'une vertu suprême. Certes les événements eux-mêmes, le danger extérieur, les frontières envahies, le territoire foulé ont réveillé chez les Français le sentiment naturel du patriotisme qui dort dans le fond de l'âme de tous les peuples ; mais ce sentiment puisa également sa force dans l'idéologie dont nous croyons trouver précisément la source dans l'œuvre et dans l'âme de Rousseau.

On demande parfois : « Êtes-vous pour ou contre Rousseau ? » Pour un historien cette question est secondaire. Nous nous sommes attaché à l'étude de Rousseau, parce que son rôle historique nous y incitait, parce que les événements et surtout l'esprit des hommes de l'époque qui nous intéresse nous y ont obligé. Bon ou mauvais il est un puissant facteur de l'histoire, qui alimenta par ses idées les divers mouvements de son temps et des époques qui le suivirent. Dans une source profonde il y a de l'eau pour tout le monde.

L'étude de la naissance du patriotisme ne doit pas passer sous silence les théories patriotiques qui influèrent sur le développement du nationalisme moderne. Nous espérons ainsi contribuer à l'éclaircissement du vaste problème national, qui

de plus en plus se place au centre des investigations historiques. Il suffit de rappeler que dans les derniers congrès internationaux des historiens on a constitué une section spécialement consacrée à ce domaine. Celui-ci pendant longtemps ne fut étudié que par des publicistes et des hommes politiques, qui négligeaient le côté théorique de la question pour n'en envisager que l'aspect pratique. De même les historiens, s'ils s'aventuraient dans les parages de ce problème, évitaient la théorie, ce qu'ils font trop souvent d'ailleurs dans les études abstraites sur la féodalité, le capitalisme ou des sujets purement psychologiques. Il est cependant évident qu'une considération théorique préalable est indispensable quand on développe de pareils sujets.

Certains historiens ont fait aujourd'hui un grand progrès à cet égard. Ils traitent en effet le problème national non pas seulement en passant et de façon générale, mais ils lui consacrent des monographies approfondies et documentées. Nous ne citerons ici que trois ouvrages : 1) Meinecke : *Weltbürgertum und Nationalstaat* ; 2) Aulard : *Le patriotisme français de la Renaissance à la Révolution française* ; 3) Handelsmann : *Rozwoj narodowosci nowoczasnej*. Ces trois livres sont très précieux, mais c'est surtout celui de M. Aulard qui nous a été utile en cette étude. Pourtant ce ne sont que MM. Meinecke et Handelsmann qui développent au préalable leurs théories sur la nation, et encore ce n'est que M. Handelsmann qui essaie d'étudier le patriotisme à l'œuvre dans la vie pratique, tandis que MM. Meinecke et Aulard se contentent d'exposer les idées et les sentiments des

divers écrivains et personnalités qui ont joué un rôle prépondérant dans leurs pays respectifs.

En étudiant Rousseau et le patriotisme à l'époque de la Révolution nous avons préféré suivre la méthode de M. Handelsmann. Il ne suffit pas qu'un homme se proclame patriote ; le patriotisme est un sentiment très profond, intimement lié avec l'être moral d'un homme ou de tout un peuple ; ce n'est donc qu'à l'œuvre que l'on peut juger la valeur ou apprécier la sincérité d'un patriote ainsi que le dynamisme d'un mouvement patriotique.

Nous croyons avoir prouvé dans cet ouvrage que Rousseau a passé avec succès son examen de patriote. Et l'héroïsme de l'armée de la France révolutionnaire qui repoussa tant de coalitions puissantes prouve qu'à cette même époque la nation française a été unie et profondément consciente d'elle-même, de son devoir et de son but national.

*
* *

En terminant notre introduction, nous devons ajouter que cet ouvrage est le résultat de notre double intérêt historique pour la Révolution française et pour le problème national. Avant la guerre la Grande Révolution attirait aussi bien en Ukraine qu'en Russie l'attention générale de tous les intellectuels. A Petrograd sous la direction de notre maître Nicolas Karéeff, dont la mémoire nous reste très chère, nous avons pu étudier l'Ancien Régime et la Révolution française ; notre séjour prolongé en France et nos cours à l'Université ukrainienne de Prague n'ont pu qu'approfondir nos connaissances.

Mais notre intérêt pour le problème national est né dans le milieu intellectuel ukrainien qui compte de très grands connaisseurs de la question. Nommons seulement Michel Dragomanov, Michel Hrouchevski et V. Lipinski et parmi les vivants MM. Maxime Slavinsky, O. Botchkovsky, D. Donzov, V. Starosolski. Mais c'est surtout l'ambiance générale d'un patriotisme ardent et actif, qui a incité les Ukrainiens de notre époque à étudier le nationalisme. Dragomanov fut le grand maître de la question nationale ; ses œuvres sont le point de départ de la pensée politique et patriotique ukrainiennes, bien que certains, par exemple des partisans du nationalisme intégral tels que M. Donzov le combattent énergiquement. Ses œuvres, malheureusement très peu connues à l'étranger, sont une source inépuisable pour l'étude du problème national.

Il ne nous reste plus que l'agréable devoir de présenter ici nos remerciements affectueux à M. Bernard Bouvier, qui nous a donné tant de conseils précieux, qui nous a tellement encouragés pendant notre travail, que sans lui ce livre n'eût jamais été écrit. A M. Charles Borgeaud nous devons exprimer également notre gratitude très sincère pour le soin qu'il a pris en relisant le second chapitre de cet ouvrage et en nous accordant ses précieux conseils.

Nous tenons à rappeler ici que grâce à l'Université ukrainienne de Prague et à l'Institut Pédagogique ukrainien de cette même ville, des fragments de cet ouvrage ont pu être publiés en langue ukrainienne. D'autre part nous devons signaler avec gratitude que la Société ukrainienne d'his-

toire et de philologie de Prague et l'Institut scientifique ukrainien de Varsovie nous ont donné la possibilité de faire toute une série de rapports au sujet de cet ouvrage. Nous nous souvenons aussi tout particulièrement de l'honneur que nous fit la Société Jean-Jacques Rousseau de Genève en nous invitant le 29 octobre 1937 à donner un compte rendu général de notre livre, et aussi de celui que l'Institut international de la Révolution française nous fit en 1936 et 1937, en nous permettant d'y présenter des rapports, très vivement discutés. La critique faite par M. Philippe Sagnac nous a été de toute utilité, et nous l'en remercions bien sincèrement.

Nous devons aussi saluer la mémoire de M. Aulard, dont le nom est si souvent cité par nous, et aux affirmations duquel nous nous opposions parfois; deux ou trois ans avant sa mort il nous avait donné le premier encouragement, en soulignant l'importance du sujet que nous avons choisi. Nous nous devons également de remercier notre compatriote et ami, le professeur D^r M. Korduba, pour ses précieux conseils et son aide amicale au début de notre travail.

Nous avons pu accomplir ce travail grâce au concours technique de nos amis et de notre famille. La mise au point de l'ouvrage, écrit directement en français, qui n'est pas ma langue, a été faite en collaboration avec mon fils Rostislav Choulguine, et c'est M. P.-E. Briquet qui a pris sur lui la peine, malgré ses nombreuses occupations, de faire les dernières retouches. Je suis profondément touché de ces témoignages d'amitié et de dévouement.

CHAPITRE PREMIER

LA NATION MODERNE ET LE PATRIOTISME EN FRANCE A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION

Rousseau joua un grand rôle dans la formation du patriotisme moderne ; et c'est par là peut-être qu'il a exercé le plus d'influence sur les hommes de la Révolution française. Le sentiment patriotique était assez faiblement représenté en France sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI. La conception de la patrie française, ne s'est définitivement affirmée que durant la période révolutionnaire.

Cette thèse ne présente certainement pas en elle-même un caractère de nouveauté, car les spécialistes des questions nationales de tous les pays la soutiennent depuis longtemps, en reconnaissant à la Révolution une importance capitale dans le développement de la conscience nationale, non seulement en France, mais indirectement dans l'Europe entière¹.

(1) En France ce sont les historiens Aulard et Lavisse qui ont soutenu cette thèse. René Johannet, *Le principe des nationalités*, p. 39. En citant l'opinion de ces deux historiens M. Johannet s'y oppose très nettement : « Sans méconnaître le caractère national ou plutôt nationalitaire de la Révolution française il faut écarter sans hésitation cette théorie », pp. 28 et suivantes.

Ramsay Muir, *Nationalisme et internationalisme*, traduction française,

Si on voulait faire une enquête pour situer l'époque à laquelle il faut faire remonter la naissance de la nation française, on serait étonné de la diversité des opinions sur ce sujet.

Maurice Barrès² insiste sur le fait que la France existait alors qu'il n'y avait pas encore de sentiment italien, ou anglais : « Nous sommes la nation qui, la première de toute l'Europe, a eu l'idée qu'elle formait une patrie. » L'historien Hanotaux³ dit de même :

« ...Il (le sentiment de la patrie) apparaît chez nous à une époque où la plupart des autres peuples sont encore aveuglés par la poussière des dissensions intestines. Il sourit chez nos vieux poètes et dès le XI^e siècle, il met sur leurs lèvres le mot si doux de douce France... »

Ce qui ressort de ces affirmations, c'est la supériorité de la France sur les autres grands peuples modernes (les Anglais mis à part)⁴. Mais à quel

Payot, Paris, 1918, p. 96, dit « La Révolution française et l'Ère napoléonienne amenèrent un très vigoureux réveil de l'esprit national en Europe, et pour la première fois, alors, commença la prédication de ce qu'on peut appeler la *Doctrin nationaliste*. » Et ailleurs (p. 47) le même auteur affirme que l'idée des nationalités est une idée très moderne : « On peut en toute sécurité dire qu'avant la Révolution française aucun homme d'État, aucun théoricien de la politique n'avait jamais énoncé pareille doctrine ».

(2) Maurice Barrès, *Les traits éternels de la France*, Paris, 1917, p. 2.

(3) Gabriel Hanotaux, *Histoire du cardinal Richelieu*, I, 1, p. 539.

(4) Ramsay Muir, *op. cit.*, pp. 75-76, affirme que : « Le premier des peuples européens ayant atteint la pleine stature d'une nation organisée et consciente a été l'Anglais ». L'historien anglais voit déjà l'apogée du développement de la nation anglaise sous Édouard I^{er}. L'unité de la nation fut alors exprimée par l'établissement d'un système représentatif complet. Et le premier résultat de cette unité fut une série d'efforts pour imposer une domination anglaise sur les peuples voisins, pas encore aussi solidement organisés. De là la conquête du pays de Galles, la longue guerre de l'indépendance en Écosse, et la guerre de cent ans en France. Comme réaction à ces deux guerres se forment deux autres nations, écossaise et française.

moment peut-on placer plus précisément l'éclat du premier vagissement de la nation française ?

Camille Jullian⁵ croit distinguer ses origines dans les traditions gauloises, qui tout en ayant subi l'influence romaine n'avaient pas perdu à ce contact leur caractère originel. Mais en marquant la profonde parenté entre la vieille Gaule et la France, l'auteur y recherche beaucoup plus des racines souterraines, que la percée de la tige verdoyante, la future nation.

Il serait téméraire également de voir cette naissance à l'époque mérovingienne ; car si quelque chose unissait alors les peuples et les provinces, c'était le Roi. — « Dans le tourbillon de races, de peuples, de vies individuelles éparses et dissociées, sans adhérence intime, — dit M. Imbart de la Tour —, un seul point fixe se dégage, une seule institution domine, qui maintient, qui dirige l'organisme social : c'est la royauté »⁶.

Mais la première date à laquelle on ose situer ce commencement, est le traité de Verdun en 843. — « De ce dernier démembrement de l'Empire des Francs, date à proprement parler l'existence de la nation française », dit Augustin Thierry⁷.

Pour Ernest Renan⁸, le peuple français ne devient nation qu'à partir du x^e siècle : si la distinction des races qui habitaient la France, dit le célèbre historien, est encore parfaitement visible dans les œuvres de Grégoire de Tours, elle dispa-

(5) Camille Jullian, *De la Gaule à la France*, 1922, pp. 155-169.

(6) Imbart de la Tour, III^e volume de *L'Histoire de la nation française*, par Gabriel Hanotaux, p. 149.

(7) Augustin Thierry. Citons d'après R. Johannet, *op. cit.*

(8) Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une nation ?* Paris, 1882.

rait chez les écrivains et poètes après Hugues Capet...

La date de 987 paraît attirer surtout l'attention des historiens, car certainement au point de vue rétrospectif, elle a une importance capitale. Mais peut-on affirmer que la nation française soit vraiment née à une époque aussi reculée ? Nous ne pouvons certes nous attarder ici à l'analyse de ces événements, et nous nous contenterons de citer seulement un des meilleurs spécialistes de l'époque, M. Flach⁹ qui nous dit que la France de cette période était divisée en petits groupes ethniques : « Autant il serait faux de parler à cette époque d'une nation française, allemande, ou italienne, autant est incontestable l'existence d'un nombre infini de petites patries. »

On fixe également la naissance d'une France consciente d'elle-même, à la date de 1214, année de la bataille de Bouvines¹⁰. Cependant l'événement qui attire surtout à ce point de vue l'attention générale, est l'épopée de Jeanne d'Arc, une des pages les plus glorieuses de l'histoire de l'Humanité. Mais si beau que fût le réveil des Français, guidés par cette fille prodigieuse, ce mouvement qui a eu un caractère monarchique et mystique n'a pas connu de lendemain véritable. Car alors à côté de Jeanne d'Arc il y avait un duc de Bourgogne, Philippe le Bon, Français très cultivé, qui n'hésita pas à se lier corps et âme au roi d'Angleterre, et à préparer le traité de Troyes en 1420.

(9) Flach, *Les origines de l'ancienne France*, t. III, p. 127, 1884-1904.

(10) G. Köhler, *Die Entwicklung des Kriegswesens und Kriegsführung in der Ritterzeit*, Breslau, 1886, également chez Imbart de la Tour (*Histoire de la nation française*, par G. Hanotaux, t. III).

N'était-il pas un traître à la patrie française, dans le sens moderne du mot ? Et pourtant une partie de la France admet tranquillement ses actes ainsi que la savante Sorbonne, consultée en l'occurrence.

Donc même à l'époque de Jeanne d'Arc, quand Alain Chartier écrivait ses œuvres d'inspiration patriotique, la nation française paraissait loin d'être encore entièrement formée, tandis que les autres nations d'aujourd'hui étaient à peine ébauchées. Nous ne suivons pas l'opinion des autres historiens ; ces quelques exemples nous suffisent pour prouver qu'aucune unité d'idées n'existe sur ce point capital.

D'où vient cette diversité de vues ? Il nous semble que la cause essentielle réside dans le manque d'entente sur la conception même du terme nation. Ernest Renan¹¹ dans son célèbre discours : « Qu'est-ce qu'une nation ? » en a cependant donné une définition devenue presque classique :

« Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. »

Et plus loin :

« Une nation est une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore. Elle suppose un passé ; elle se

(11) Ernest Renan, *Discours et Conférences*, Paris, 1887, pp. 306 et suivantes.

résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. L'existence d'une nation est (pardonnez-moi cette métaphore) un plébiscite de tous les jours. »

Et dans le résumé de ce discours, Ernest Renan ajoute :

« L'homme n'est esclave ni de sa race, ni de sa langue, ni de sa religion, ni du cours des fleuves, ni de la direction des chaînes de montagnes. Une grande agrégation d'hommes sains d'esprit et chauds de cœur, crée une conscience qui s'appelle une nation. »

Cette définition aussi poétique que profonde ne nous paraît tout de même pas complète. Renan voit l'essentiel d'une nation dans sa conscience nationale, thèse reprise par la majorité des écrivains qui traitent de ce sujet. Nous n'avons pas la possibilité de développer ici notre point de vue dans son ensemble, mais nous nous permettons d'insister sur un simple fait, qu'on ne doit jamais oublier : il existe, dans la définition de la « nation », à côté de traits purement subjectifs, des traits nettement objectifs.

Les partisans d'une définition subjective de la nation oublient que pour qu'il y ait une conscience nationale, il faut au préalable que quelque chose scelle effectivement entre eux les individus qui composent une nation, quelque chose qui doit être un dur ciment, appelé à créer une unité morale forte et puissante.

Si donc les traits de caractère objectifs qui unissent les hommes entre eux, sont indispensables à l'existence d'une nation, il nous semble nécessaire de les désigner. Les sociologues ou les

historiens que cette question occupe, ne manquent jamais de faire entrer en ligne de compte tantôt le territoire que ce peuple habite, tantôt la race, ou plus exactement le type anthropologique auquel il appartient, enfin la langue, qu'il parle et qui a une importance toute particulière dans la formation de la plupart des cultures nationales ; la littérature, l'art, les coutumes, le folklore, ainsi que la vie sous une même dynastie, la religion commune, l'existence de souvenirs historiques communs viennent ensuite agrandir le nombre des causes de rapprochement entre les individus qui composent une nation.

Cependant beaucoup d'écrivains (pour ne citer que le comte de Gobineau¹² et sa théorie des races) voulaient faire de ces éléments divers ou de l'un d'eux, le trait essentiel de la nation. Mais les tentatives faites pour donner une définition de la nation en prenant pour base la langue, la race ou la religion, ont prêté le flanc à la critique. Il n'est pas difficile de prouver qu'aucune de ces caractéristiques ne peut convenir à toutes les nations ; les unes ont pour fondement la langue, d'autres le type anthropologique, certaines la religion, quelques-unes enfin la vie commune dans un État, car des peuples sont parvenus à constituer des nations malgré la différence de races qui les composaient (les États-Unis), malgré la diversité des langues qu'ils parlaient (la Suisse).

Le trait subjectif caractéristique est toujours le même, et obligatoire, pour chaque groupement humain qui prétend au titre de nation, mais les

(12) Comte A. de Gobineau, *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Paris, 1853-55.

traits objectifs, tout aussi indispensables, ne sont pas toujours identiques. Insistons seulement sur le fait que chez les plus grandes nations, l'élément culturel et spirituel (littérature, art, etc.) joue un rôle prépondérant¹³.

Nous distinguons le patriotisme moderne de celui de l'Antiquité et du Moyen-Age. Ce dernier s'attachait plutôt à un sol, à une ville, à une contrée, tout au plus à un royaume, et dans ce cas il équivalait à la fidélité à son suzerain. Mais le patriotisme basé sur la conscience nationale, n'unit pas seulement les hommes par leur attachement à leur ville, à leur sol ou à leur seigneur, mais il les rassemble surtout dans la foi en un sentiment très large et très profond. Être Français, Allemand, Italien est une sensation beaucoup plus complète, que ne l'était celle d'un patriote de Sparte, de

(13) Les plus proches à cette dernière définition de la nation sont celles de M. Ramsay Muir et de M. Meinecke. M. Ramsay Muir en énumérant les différents traits de la nation que nous désignons comme objectif, dit avec raison (*op. cit.*, p. 71) que : « Le peuple qui aspire à devenir une nation doit posséder quelques-uns au moins de ces liens d'affinités, mais aucun deux n'est essentiel ; aucun ne peut servir de critérium certain ». Mais l'auteur finit par dire que la nation est au fond quelque chose d'indéfinissable, car il ne prend pas nettement en considération l'élément subjectif, obligatoire pour chaque nation. La définition de Meinecke (*Weltbürgertum und Nationalstaat*, — Studien zur Genesis des Deutschen Nationalstaates — von Friedrich Meinecke, München-Berlin, 1911, pp. 1 et 2) approche le plus de notre thèse : « Gemeinsamer Wohnsitz, gemeinsame Abstammung — oder, genauer gesagt, da es keine im anthropologischen Sinne rassenreine Nationen gibt — gemeinsame oder ähnliche Blutmischung, gemeinsame Sprache, gemeinsames geistiges Leben, gemeinsamer Staatsverband oder Föderation mehrerer gleichartiger Staaten — alles das können wichtige und wesentliche Merkmale einer Nation sein, aber damit ist nicht gesagt, das jede Nation sie alle zusammen besitzen müsste, um eine Nation zu sein. Unter allen Umständen muss irgendeine geschichtlich erwachsene geistige Gemeinschaft und ein mehr oder minder helles Bewusstsein von ihr vorhanden sein, aber wie sie entstanden ist und worauf sie vor allem beruht, darüber belehrt uns keine allgemeines Gesetz, sondern nur die Untersuchung des konkreten Einzelfalls ».

Florence ou d'une ville libre de l'Allemagne du Moyen-Age¹⁴.

En parlant de « nation » nous n'avons donc pas en vue, une définition purement juridique, telle que nous la trouvons dans les manuels des juristes français¹⁵. Nous suivrons plutôt le même ordre

(14) D'autres auteurs ont également essayé d'établir une distinction entre le patriotisme ancien et moderne, ce dernier étant appelé nationalisme. Un remarquable historien et sociologue ukrainien Viatcheslav Lipinski (*Lysty do Brativ Chliborobiv*, Chliborobska Ukraïna, t. V, p. 121) définit le patriotisme comme l'amour pour sa terre, pour sa patrie et pour tous les habitants de cette patrie, sans distinction de langue ou de religion. Par contre, le nationalisme n'est point lié au territoire : c'est le sentiment qui rapproche les hommes de la même nationalité sans tenir compte des États auxquels ils appartiennent. Le nationaliste hait ceux qui n'appartiennent pas à sa langue ou à sa religion, quand même ils habiteraient le même État. — W. Mitcherlich (*Der Nationalismus Westeuropas*, p. 250) croit qu'on trouve le patriotisme de tout temps, tandis que le nationalisme est le produit de notre époque. Chacun peut avoir de l'amour pour la patrie sans même posséder un sentiment national. Moins catégoriques sont les auteurs français. Pour René Johannet (*Le principe des nationalités*, p. 27) : « le sentiment national est le plus souvent impossible à discerner du patriotisme pur et simple. Il n'en diffère d'ailleurs que par une nuance à peine saisissable qui tient plutôt à sa cause qu'à son contenu ou à ses effets... Le sentiment national est un patriotisme fondé sur la conscience d'appartenir à une même origine ou d'avoir les mêmes intérêts profonds que les autres habitants. »

Arnold van Gennep (*Traité comparatif des nationalités*, p. 33) dit que « le sentiment nationalitaire est identique, en son essence, à celui qu'on nomme patriotisme, et si la politique distingue entre l'objet de ce sentiment, c'est là une distinction dont la psychologie n'a que faire ».

(15) Esmein (*Éléments de droit constitutionnel français et comparé*, 7^e édition, 1921, pp. 1 et 2) dit : « L'État est la personnification d'une nation », et plus loin : « ce qui constitue en droit une nation, c'est l'existence, dans cette société d'hommes, d'une autorité supérieure aux volontés individuelles ». — « L'État est aussi la traduction juridique de l'idée de patrie : il résume tous les devoirs et tous les droits qui s'y rattachent. on ne saurait même établir autrement un rapport direct et précis entre le citoyen et sa patrie, sauf dans une monarchie absolue, où la patrie s'incarne et s'absorbe en quelque sorte dans le monarque. » Par contre Duguit (*Manuel de droit constitutionnel*, 1911) ne confond pas absolument l'État et la nation : cette dernière n'est qu'un élément de l'État, « le milieu social dans lequel se produit le fait État » (p. 50). Le même auteur comprend (p. 54) que parfois un État et un gouvernement peut dominer plusieurs nations, comme c'était le cas de l'Empire austro-hongrois, mais par contre il nie « l'existence d'une personne-nation investie d'une conscience et d'une volonté ».

d'idées qu'Ernest Renan, et envisagerons une notion psychologique.

En France, on identifie trop souvent, en général, nation et État, deux termes devenus presque synonymes. Mais la question change d'aspect en Europe Centrale et Orientale : les Tchèques au temps de la domination autrichienne, se considéraient comme une nation, de même que les Polonais répartis entre la Russie, l'Allemagne et l'Autriche. Aujourd'hui encore les Ukrainiens, soumis à quatre États, se considèrent comme une entité nationale, quoique la République ukrainienne, subordonnée à Moscou, ne soit qu'une fiction.

L'absence d'État, ou la défaite totale d'un peuple dont le territoire est occupé militairement par un autre ne diminue point, mais au contraire, augmente la force du lien qui unit entre eux les citoyens de la patrie vaincue. Aussi la conception psychologique nationale, la création de ces collectivités d'hommes unis par l'idée, ou plutôt par la sensation d'appartenir à la même culture, à « leur » nation, est-elle un phénomène moderne.

La France a certes atteint cet état avant les autres peuples (tout au moins sur le continent), mais dans sa masse elle n'a pris définitivement conscience d'elle-même qu'après ou pendant la grande Révolution. Elle est maintenant une des nations les plus développées en ce sens, et son patriotisme — la grande Guerre en est témoin — est l'un des plus puissants.

Georges Clemenceau¹⁶ peut être considéré comme

(16) Voir *Le Temps* du 25 novembre 1929. Le discours cité a été prononcé en 1907 au moment de l'inauguration à Amiens du monument élevé

un des meilleurs interprètes du sentiment patriotique moderne. Voici le passage d'un de ses discours prononcé encore en 1907 :

« S'il est un pays qui ait droit à l'amour de ses enfants et l'obtienne du premier sourire, c'est notre France d'Hier, d'Aujourd'hui, de Demain, la France de nos fiers aïeux de toujours : la France de nos bons soldats, intrépides et doux, que le plus implacable adversaire n'a pu vaincre sans les admirer ; la France de nos grands artisans de pensée, maîtres du plus limpide instrument d'expression qui fut jamais ; la France de nos artistes dans tous les domaines où se donne carrière l'instinct supérieur d'une race ailée, perpétuellement en quête d'un suprême achèvement de simplicité, de clarté, de beauté ; la France de nos travailleurs de tout rang, si courageusement obstinés au labeur, si prudemment attentifs au foyer, toujours en éveil de savoir, toujours soucieux d'affinement, à la fois prompt d'instinct à toute nouveauté et passionnément jaloux des gloires du passé, toujours prêts à étonner leurs détracteurs par la soudaine aisance des élans vers les cimes, comme par la spontanéité des retours ingénus à la froide raison ; la France de la grande renaissance humaine achevée en notre puissant effort de rénovation révolutionnaire, au nom des droits de l'individu ; la France de l'idéalisme en bataille, par qui s'est magnifiquement accru le trésor ancestral de toute l'humanité ; la France enfin de notre terre enchantée, jardin de la planète, qui attire et retient le plus indifférent par la douce intimité de son accueil, par le charme et la grâce du plus aimable décor de vie heureuse. »

Pour Charles Maurras¹⁷,

« la Patrie impose quelque chose de vénérable qui fait taire les dissensions et commande les sacrifices. L'image

à la mémoire de René Gobbet. On pourrait citer d'autres passages patriotiques de Clemenceau, réunis dans un intéressant volume *Pour la patrie* (1914-1918), publié sous la direction de J. et R. Wittmann dans la série « Les Maîtres de l'histoire » (Librairie Plon).

(17) Charles Maurras, *Les lumières de la patrie*, Paris, 1931, III^e volume, p. 37.

de la France apparaît comme une sorte de demi-divinité sur un piédestal comparable à un autel, et c'est là, c'est en elle que se réfugient les volontés de durée suscitées et sacrées par la durée d'un passé auguste, par les œuvres et les actes d'une lignée de Pères, si actifs et si généreux que nul peuple n'en peut évoquer de meilleurs. »

De telles expressions du sentiment national étaient-elles possibles au XVIII^e siècle ?

Il suffit d'ouvrir les ouvrages des philosophes, et de jeter un coup d'œil sur les documents de ce temps, pour se rendre compte qu'il y a une grande différence entre l'époque de Voltaire et celle de Clemenceau. Mais ce n'est pas sous ce dernier que se produisit le grand changement. Les tambours qui en 1793 ont appelé les volontaires enthousiasmés à défendre leur patrie en danger, annoncèrent pour ainsi dire la renaissance du patriotisme français, ou plutôt la naissance de l'esprit national moderne.

*
* *

En considérant que la formation de la nation française s'est parachevée au cours des épreuves de la Révolution, deux questions surgissent et s'imposent d'elles-mêmes : quels furent ceux qui ont forgé les traits les plus caractéristiques, les éléments objectifs de cette grande entité nationale ? Et quel fut l'élément le plus important qui présida à la lente, mais magnifique élévation de la France ?

— « La France, dit M. Lognon¹⁸, ne forme pas un simple composé naturel. Elle est née de l'histoire et de la

(18) Auguste Lognon, *Origines et formation de la nationalité française*, Paris, 1912, p. 92.

politique, d'une collaboration de l'art des hommes avec la nature. Notre France est une œuvre d'art au même titre qu'une statue, qu'un tableau. Elle a été modelée de mains d'ouvriers. Ces ouvriers, ce sont nos rois entre 987 et 1789. Ils ont été les véritables pères de la Patrie. »

D'après M. Lognon, l'Allemagne est une race, l'Italie une langue, la Grande-Bretagne une île de l'Océan, la France un *royaume* :

« Nous résultons de l'accroissement séculaire d'une couronne, c'est-à-dire de huit siècles de Providence et de traditions enchaînées, de lucides conseils et d'action énergique. La diplomatie, la guerre, la pacification, l'administration, l'attrait brillant de la politesse des mœurs et de la culture, des arts, furent les moyens mis en œuvre par nos fondateurs. »

M. Lognon n'ignore pas d'autres facteurs, mais ce sont les rois qui ont tout mis en œuvre : « Sans leur initiative, rien n'eût été »¹⁹. Mais la victoire des rois sur l'ennemi extérieur qui voulait s'emparer de leurs terres, la victoire sur l'ennemi intérieur — les grands seigneurs féodaux, toujours

(19) On peut trouver une conception diamétralement opposée chez M. Benda (*Histoire des Français dans leur volonté d'être une nation*, Librairie Gallimard). Il insiste sur le fait que la nation française a été créée par la volonté des Français eux-mêmes et non par l'État. L'auteur tient compte de certains faits objectifs, mais il pense que l'élément subjectif — que nous considérons généralement comme étant l'acte final dans le procès de formation d'une nation — se trouve déjà à son origine, et précède même les éléments objectifs, auxquels M. Benda ne confère qu'un rôle accessoire dans la poursuite du vœu des Français d'être une nation. M. Benda (p. 23) se demande « si c'est l'État qui a fait la nation ou la nation qui a fait l'État » ; et il répond : « C'est l'État, ici, qui a fait la nation, sous la charge d'ajouter que c'est parce qu'il a su comprendre la volonté de la nation et s'en faire l'instrument ». Malgré l'intérêt que présente ce livre la thèse de M. Benda nous semble absolument contraire à la réalité et même invraisemblable, à moins qu'on ne se place sur un terrain purement mystique, en acceptant une sorte de foi occulte qui inspire les peuples à l'origine.

trop indépendants et trop souvent rebelles — leur donna une grande force et une grande autorité. Si autrefois ils avaient eu besoin de l'appui de la population, de sa sympathie, si alors ils avaient été obligés de faire appel au peuple et de convoquer les États Généraux ou Provinciaux, — après la victoire totale de l'absolutisme sous Richelieu et Louis XIV, cet appui devenait superflu et parfois gênant. Mais la population n'ayant plus devant elle le danger permanent des luttes et oppressions féodales, jouissant d'une tranquillité relative qui lui permettait de goûter et d'apprécier la vie, se fiait à ses rois, leur donnait sa confiance, son attachement, plus encore son amour. Les rois depuis des centaines d'années étaient considérés comme les défenseurs de leur peuple contre l'arbitraire des seigneurs.

Ainsi ce n'est plus la patrie, mais le roi qui devient le centre d'attachement de tous ses sujets²⁰ : « Jamais on n'a parlé si peu de la patrie en France qu'à l'époque glorieuse de Louis XIV », écrit le sociologue allemand Michaels²¹. Et le même auteur ajoute, que c'est justement le souvenir de cet âge d'or, qui donna surtout aux Français le sentiment de leur unité, sentiment qui sera légué à toutes les générations à venir. Les éléments qui ont engendré la nation, et en pre-

(20) M. Ramsay Muir (*op. cit.* p. 35) généralise cette idée en l'appliquant également au développement des autres nations : « ce fut d'abord autour de la personne et de la puissance d'un Roi que se cristallisa le sentiment de l'État-Nation, et en conséquence l'accroissement des États-Nations fut généralement identifié avec le développement du despotisme ».

(21) Michaels, *Die historische Entwicklung des Vaterlandgedankens*, pp. 149-150 (Schriften der Deutschen Gesellschaft für Sociologie, 1. Serie, Verhandlungen der Deutschen Soziologentage, II. Band).

mier lieu les éléments objectifs, ont été formés sous la royauté française, tandis que la conception véritable de la patrie restait à l'ombre de sa grandeur. Bossuet formule²² ainsi cet état de choses : « La Patrie c'est le Prince, puisque tout l'État est en la personne du Prince. » Et M. Aulard ajoute : « Si le despotisme de Louis XIV en préparant l'unité nationale renforça la patrie, l'accrut physiquement, territorialement, *il altéra le patriotisme* en le faisant consister surtout dans la personne du roi »²³.

— « C'est un lieu commun que la vieille monarchie ait créé notre unité nationale, dit Edme Champion²⁴, mais il faudrait s'entendre sur le sens de cette parole. Prise au pied de la lettre elle serait absolument inexacte. En réunissant sous un même pouvoir les différentes parties du territoire, les rois n'avaient pas établi entre elles ces rapports intimes d'où résulte la véritable unité. Ils avaient fait comme un homme qui réunit des pièces de monnaie par un lien fragile en attendant le moyen de les fondre, pour en tirer une médaille. On ne se doute pas quand on n'y a pas regardé de près, combien elles demeureraient étrangères les unes aux autres, combien peu il existerait entre elles de solidarité. Dans les assemblées provinciales de 1788 les orateurs parlaient avec complaisance de l'antique indépendance de l'Auvergne, de la Guyenne, de la Normandie, réveillaient la mémoire d'une existence à part, affichaient les prétentions les plus inconciliables avec l'unité de la monarchie... »

La France n'était qu'une « agrégation inconstituée de peuples désunis », disait le grand tribun

(22) Bossuet, *Politique tirée de l'Écriture sainte*, VI-2.

(23) A. Aulard, *Le patriotisme français de la Renaissance à la Révolution*, Paris, 1921, p. 25.

(24) Edme Champion, *Esprit de la Révolution française*, Paris, 1887, pp. 64-65.

de la Révolution, Mirabeau. Calonne, également, dans un mémoire présenté au roi, insistait sur la disparité, la discordance, l'incohérence des différentes parties de la monarchie, ses défauts principaux²⁵.

D'ailleurs on peut ajouter qu'on a très exagéré cette œuvre de centralisation accomplie par les rois de France, et que Tocqueville a si magistralement décrite²⁶. Les intendants, dont le grand pouvoir, ou plutôt l'étrange diversité de fonctions, a été justement signalé par ce dernier auteur, ne pouvaient supprimer complètement cette incontestable bigarrure des provinces françaises. N'oublions pas qu'au point de vue législatif, la France de 1789 était encore absolument disparate. Outre le fait que le droit écrit d'influence romaine régissait le Midi, et que le Nord était soumis au droit coutumier, chacune des provinces gardait l'empreinte de sa particulière origine. Dans certaines régions périphériques, l'existence des États provinciaux marquait nettement des différences administratives avec leurs voisins soumis au régime centralisateur. L'état et le fonctionnement des douanes intérieures divisaient également la France, ainsi que le régime fiscal qui variait de région à région. N'oublions pas non plus que les lois n'entraient en vigueur qu'après avoir été enregistrées par les Parlements, qui étaient au nombre de douze et qui avaient tous le droit de remontrance : il arrivait que ceux-ci s'obstinant à promulguer une loi, cette dernière pouvait être

(25) Edme Champion, *La France d'après les cahiers de 1789*, Paris, 1897, chap. IV, pp. 45-52.

(26) A. Tocqueville, *L'ancien régime et la Révolution*.

appliquée dans une province et refusée dans une autre...

Évidemment les intendants avaient assez de pouvoir pour peser même sur les institutions les plus indépendantes de leur ressort, mais comme l'a très bien montré M. Ardachev²⁷ ces grands fonctionnaires s'identifiaient avec leurs généralités et les intérêts particuliers de celles-ci, de sorte qu'il n'était pas facile de savoir s'ils représentaient le roi auprès de ses sujets, ou s'ils défendaient ces derniers auprès du roi et du gouvernement central.

Edme Champion, dans le livre déjà cité²⁸, affirme, en s'appuyant largement sur les cahiers de 1789, qu'il existait à cette époque une nation bretonne, une constitution bretonne, en vertu de laquelle la Noblesse de Bretagne protestait contre le règlement royal du 13 mars et refusait de prendre part aux opérations de la convocation « désavouant formellement quiconque au préjudice de ladite protestation prétendrait assister aux États Généraux avec le titre de représentant de la province », et revendiquait les formes « antiques et essentielles », les droits reconnus par François I^{er} dans l'acte d'union de la Bretagne avec la Monarchie. Le Tiers de Rennes déclarait également que la constitution que voteraient les États Généraux ne pourrait entrer en vigueur en Bretagne avant d'avoir été discutée et acceptée par le peuple breton.

(27) Ardachev, *Provincialnaya administracia vo Francii pry starom regimy* (L'administration provinciale en France sous l'ancien régime). Trois volumes, Kiev.

(28) Edme Champion, *La France d'après les cahiers de 1789*, chap. IV.

A Rouen le Clergé rappelait la charte du Duché de Normandie. La Noblesse de la même région suppliait en outre le Roi, « Duc de Normandie », de convoquer les États du Duché, toute perception étant impossible sans leur consentement.

Les Artésiens demandaient que nul ne se mêlât de leurs affaires, ne parvînt chez eux à aucune dignité s'il n'était né en Artois, ne voulant pour curés que des gens de chez eux, « les étrangers n'ayant jamais pour la province les mêmes attachement et intérêt ».

Le Tiers du Boulonnais n'entendait pas être absolument affranchi du devoir de venir au secours de l'État, mais tenait à ne payer sa quote-part que d'une manière conforme à sa constitution.

Sans parler des cahiers de Lorraine et d'Alsace, dont les habitants tenaient à garder absolument au point de vue douanier leurs situations de « provinces étrangères », nous voyons qu'à Dijon les trois Ordres tiennent à peu près le même langage : le Clergé et la Noblesse citent « le pacte entre le Souverain et la Province », les lettres patentes de 1483 en vertu desquelles la Bourgogne ne pouvait sans son consentement être imposée « même après résolution des États Généraux ».

Et pour en finir avec ces textes, passons aux cahiers de la Provence que nous reproduisons toujours d'après la même source :

« Le roi de France ne sera reconnu en Provence que sous la qualité de comte de Provence. En conséquence, les pactes de notre réunion à la couronne, les subsides consentis par les États Généraux ne pourront être levés en Provence qu'après le consentement de la nation provençale ; ils seront payés dans la forme que la nation

provençale avisera... Les évêques bénéficiaires et les officiers de justice seront Provençaux, d'après les pactes de réunion. » « Les nobles de Forcalquier considèrent, ajoute M. Champion, qu'ils ont la triple qualité de Français, de Provençaux et de Nobles. Pour eux la patrie est non pas la France, mais la Provence. »

M. Aulard²⁹ en citant également ces faits diminue leur importance en alléguant que de pareilles déclarations venaient surtout des provinces frontalières, c'est-à-dire de celles qui n'ont été acquises par la couronne française qu'à une date plus ou moins récente. D'autre part, Aulard et Edme Champion signalent une autre tendance des cahiers de 1789, et qui est unificatrice et patriote. Les trois États déclarent souvent qu'ils composent une seule nation... Il s'agit seulement de savoir si cette dernière orientation procède du caractère véritable de la vieille France d'avant la Révolution, ou si elle est déjà dictée par l'esprit enthousiaste et uniformiste qui fut celui de la nouvelle époque. Nous reviendrons sur ce point dans le IX^e chapitre. L'érudit qui a étudié de près les cahiers de 1789, sait très bien comment l'esprit de la vieille France se mêlait à celui qui déjà commençait à poindre³⁰.

Il est très important de noter la présence au printemps de 1789, de déclarations aussi particularistes pour ne pas dire séparatistes. Si ces cahiers n'avaient exprimé que le désir de conserver les libertés locales, cette tendance n'aurait eu qu'une importance relative, mais il semblerait plutôt, d'après les documents cités, qu'ils révèlent,

(29) Aulard, *op. cit.*, p. 106.

(30) *Ibidem*, p. 85.

chez ceux qui les ont rédigés, l'inexistence d'une conscience nette de l'unité française. Le patriotisme paraît souvent leur avoir totalement manqué. Aulard³¹ dit que le seul élément de l'unité était alors le roi, Louis XVI, qu'on traitait avec tant d'adoration et de respect dans les cahiers...

*
* *

Si les provinces françaises n'étaient pas encore définitivement unifiées, si l'esprit patriotique ne remplissait pas encore l'âme du peuple, on peut en dire autant des classes cultivées ou privilégiées. M. Otto Bauer³² développe, dans son livre si important pour l'étude de l'histoire du patriotisme moderne en Europe, la théorie « concentrique » de la création d'une nation : il affirme que c'est toujours l'aristocratie qui commence la première à se pénétrer de l'esprit national, bientôt suivie en cela par la riche bourgeoisie, tandis que les masses populaires sont les dernières à se pénétrer de la culture nationale et, par conséquent, de l'esprit patriotique. Ainsi en France, par exemple, ce sont en effet les hautes classes de la société qui acceptèrent, perfectionnèrent la langue française, qui goûtèrent sa littérature, son théâtre, son art, qui, les premières, sont devenues véritablement françaises ; elles furent les créatrices de cet ensemble de qualités d'esprit et d'âme si particulier à cette nation.

Mais quant à l'esprit patriotique, quant à la

(31) *Ibidem*, p. 94.

(32) Otto Bauer, *Die Nationalitätenfrage und die Sozialdemokratie*, Wien, 1924, pp. 34 et suivantes.

conscience nationale nous ne pouvons faire les mêmes constatations. Il est évident que l'aristocratie comptait au XVIII^e siècle parmi ses membres de vrais patriotes (peut-être surtout en 1709), mais cela n'empêchait point qu'en somme dans ce milieu on ne considérait pas comme un acte anormal pour un noble français d'entrer au service d'un prince étranger. Pendant la guerre de Trente ans, comme à l'époque de Louis XIV, on a vu dans les armées qui luttaient contre la France des aristocrates français, tout comme on voyait dans l'armée française des gentilshommes étrangers. Il suffit de rappeler Eugène de Savoie, qui, membre de la famille régnante du même nom, descendant de la Maison de Bourbon, né à Paris, ne pouvant obtenir un régiment français de Louis XIV, se rendit auprès de l'empereur d'Allemagne, pour devenir maréchal et ennemi mortel du roi de France ; ses deux frères l'avaient précédé dans la même voie. Et cependant leur époque les a-t-elle considérés comme traîtres ? A-t-elle seulement songé à les blâmer ? Dans le même ordre d'idées rappelons également le nom célèbre de Maurice de Saxe, fils naturel d'Auguste II, qui commença d'abord par servir son pays, pour se rendre ensuite en 1720 en France et devenir en 1744 maréchal de France.

Le roi Louis XVI était fidèle à la même tradition, quand il alla chercher l'appui de l'étranger contre son peuple en révolte ; mais pour l'esprit patriotique des masses populaires de la Révolution, ces actes apparaissaient déjà comme une trahison pure et simple. Cependant le roi était avant tout un gentilhomme, et il n'était pas le seul à

avoir des parents hors des frontières de son royaume. Les grandes familles de France étaient alors souvent liées aux aristocraties étrangères. A une époque où d'ailleurs la langue et la culture françaises ont été celles de tous les hommes cultivés de l'Europe — d'Allemagne jusqu'en Russie — les aristocrates français pouvaient se sentir aisément chez eux dans la demeure d'un prince allemand, où tout le monde lisait et commentait avec la même facilité et la même passion les dernières œuvres de Voltaire et de Diderot.

Pour eux, dit Michelet, il n'y avait que deux nations véritables en Europe, la nation des honnêtes gens et celle des manants. Le moment venu il était donc tout naturel de faire appel aux premiers pour remettre à leur place les seconds, le peuple en révolte...

M^{me} de Staël³³ écrivait : « Les nobles de France se considèrent malheureusement plutôt comme les compatriotes des nobles de tous les pays que comme les concitoyens des Français. D'après leur manière de voir, la race des anciens conquérants de l'Europe se doit mutuellement le secours d'un empire à l'autre. »

« Pour les émigrés royalistes, ajoute Aulard, la patrie c'était le roi. Quand ils virent le roi annihilé, ils n'eurent plus de patrie, ils en cherchèrent une autre ailleurs. »

*
* *

Il serait cependant exagéré d'affirmer qu'au XVIII^e siècle, comme au XVII^e, le patriotisme

(33) M^{me} de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, Ed. Charpentier, Paris, 1843, p. 229. Troisième partie, chap. I^{er} : *de l'Émigration*.

n'apparut nulle part. Pendant les guerres contre l'Angleterre, les marins français surent faire flotter fièrement la bannière fleurdelysée de France : l'épisode glorieux de la mort du *Vengeur* en est un témoignage irrécusable, et nous ne pouvons nous empêcher, en admirant cette bravoure, d'y voir un germe de patriotisme.

Si toutefois nous insistons sur le fait que ce siècle était plus cosmopolite que patriote, c'est parce que nous avons en vue l'ambiance générale, l'esprit même de cette brillante époque. Certes les marins français ont su défendre leur patrie contre l'Angleterre avec beaucoup de vaillance et d'éclat, mais voici comment Joseph Texte³⁴ caractérise l'accueil que fit alors l'opinion française aux défaites si malheureuses pour le pays : « Au lendemain même de la paix désastreuse qui nous enlève nos plus belles colonies, Favart célèbre l'union des deux peuples dans l'*Anglais à Bordeaux* :

« Le courage et l'honneur rapprochent les pays,
 « Et deux peuples égaux en vertus, en lumières
 « De leurs décisions renversent les barrières,
 « Pour demeurer à jamais amis. »

— « Telle était, conclut J. Texte, la singulière mollesse du sentiment national, que ces vers furent applaudis à tout rompre et que l'auteur, trouvé sur la scène, fut acclamé. Il faut noter comme une des causes qui propagèrent l'anglomanie, l'affaiblissement de l'idée de patrie. »

Le xviii^e siècle fut un grand siècle français. Jamais peut-être, répétons-le, même au temps

(34) Joseph Texte, *J.-J. Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire*, Paris, 1895, pp. 92-93.

de Louis XIV, les lettres, la pensée, la langue et la mode de ce pays n'ont dominé d'une façon aussi absolue le continent européen. Cette grandeur, cette universalité de la civilisation française dépasse les frontières du royaume et efface les autres. Ainsi contribua-t-elle directement au développement de l'idée cosmopolite. Celle-ci règne essentiellement chez les philosophes, et apparaît même à certains moments dans quelques manifestations de la Révolution. Mais ce cosmopolitisme fut cependant amené à servir à la fin l'idée patriotique française. M. Curtius³⁵ a parfaitement raison de dire :

« Si nous comparons le développement de la France et celui de l'Allemagne, nous voyons qu'en Allemagne, l'idée de nationalité et l'idée d'universalité se sont constamment opposées l'une à l'autre, tandis qu'en France elles se sont constamment unies. » Il a raison de dire que « toutes les prétentions de l'universalisme ont été transférées à l'idée nationale, et c'est en servant son idée nationale que la France prétend réaliser une valeur universelle ».

Mais nous voyons que cette idée universelle ne devait servir le patriotisme français qu'à partir du moment où l'on devait comprendre dans le pays que toute cette Europe, dont les hautes classes étaient francisées et dont les peuples s'enthousiasmaient pour les idées libératrices et égalitaires de la Révolution, s'opposait en réalité à la France avec acharnement et désirait même son *écrasement total*.

M. Aulard souligne pourtant que le patriotisme

(35) Ernst-Robert Curtius, *Essai sur la France*, Grasset, Paris, 1932, pp. 26-27.

était très répandu chez les philosophes du XVIII^e siècle. Mais pour soutenir sa thèse l'éminent historien est obligé de trouver une expression spéciale : « le patriotisme humanitaire ». En examinant les citations rassemblées par M. Aulard, il est facile de constater, que son « patriotisme humanitaire » n'est autre chose que l'internationalisme, c'est-à-dire l'opposé exact du patriotisme.

Voici quelques exemples de « patriotisme humanitaire » donnés par M. Aulard³⁶ : — « Le patriotisme le plus parfait, dit le chevalier de Jaucourt dans son article sur le *Patriotisme* dans l'*Encyclopédie*, est celui qu'on possède quand on est bien rempli des droits du genre humain, qu'on le respecte vis-à-vis de tous les peuples du monde. »

D'Holbach, dans son *Système social* (t. I, p. 109), a exprimé en termes intéressants le « patriotisme humanitaire » : « La justice est la base du droit des gens, les nations ne sont que des individus de la société universelle et de l'espèce humaine. Un peuple doit à un autre peuple tout ce qu'un homme doit à un autre homme. Il n'y a point deux morales pour les êtres de notre espèce, les mêmes liens qui subsistent entre les nations alliées, les liens de l'humanité et de l'égalité, unissent entre eux les peuples même les plus divisés d'intérêt. » Et plus loin le même auteur ajoute : « L'Humanité est un nœud fait pour lier invinciblement le citoyen de Paris à celui de Pékin. »

— « Vaut-il mieux, dit Diderot, avoir éclairé le genre humain, qui durera toujours, que d'avoir,

(36) Aulard, *op. cit.*, p. 55.

ou sauvé, ou bien ordonné une patrie qui doit finir. » (*Claude et Néron*, t. I, p. 75.) L'abbé Raynal ajoute : « L'Univers est la patrie d'un grand homme ». (*Histoire philosophique*, t. V, p. 10.) Et Voltaire lui-même traçant le portrait d'un historien impartial, affirme : « Le philosophe n'est d'aucune patrie, d'aucune faction ». (*Réflexions sur l'Histoire*.) Et ailleurs : « Tout homme est né avec le droit naturel de se choisir une patrie ». (*Annales de l'Empire*.)

Faut-il s'étonner que Frédéric II, qui n'était pas seulement un philosophe, mais un grand roi, se soit opposé vivement à cet esprit cosmopolite et ait donné dans ses *Lettres sur l'amour de la Patrie*³⁷ une leçon sévère aux encyclopédistes : — « Vous dites encore, d'après les encyclopédistes, que le sage est citoyen de l'Univers. Je vous l'accorde, si l'auteur entend par là que les hommes sont tous frères et qu'ils doivent s'aimer, mais je cesse d'être de son avis, si son intention est de former des vagabonds, des gens qui, ne tenant à rien, courent le monde par ennui, deviennent fripons par nécessité, et finissent, soit dans un lieu, soit dans un autre, par être punis de la vie désordonnée qu'ils ont menée. De semblables idées entrent et s'inculquent facilement dans des têtes légères ; les suites qu'elles produisent sont toujours opposées au bien de la société, parce qu'elles mènent à dissoudre l'union sociale, en déracinant insensiblement de l'esprit des citoyens le zèle et l'attachement qu'ils doivent à leur patrie. Ces mêmes encyclopédistes ont de même jeté tout le

(37) *Œuvres philosophiques de Frédéric II, roi de Prusse*, t. II, Berlin, 1848 ; *Lettres sur l'amour de la patrie*, pp. 239-241.

ridicule qu'ils ont pu sur l'amour de la patrie tant recommandé par l'antiquité, et qui de tout temps a été le principe des plus belles actions. » Et plus loin le roi-philosophe définit ainsi la patrie : « Le pays où nous avons reçu la lumière s'appelle notre patrie. Cette patrie existe donc réellement, et ce n'est point un être de raison. »

La figure allégorique de la Patrie prononce ensuite tout un discours contre les cosmopolites : elle rappelle que le citoyen lui doit autant qu'à ses aïeux. Car c'est elle qui le nourrit, qui lui a donné son éducation et ses biens.

— « Vous-mêmes, dit la Patrie, vous êtes nés dans mon sein. Enfin vous, vos parents, vos amis, tout ce que vous avez de plus cher au monde, c'est moi qui vous donnais l'être ». Les tribunaux, la police sont une garantie contre les troubles intérieurs, comme l'armée contre l'ennemi extérieur.

— « Et pour tant de faveurs que je vous prodigue journellement, je ne vous demande d'autre reconnaissance si ce n'est d'aimer cordialement vos concitoyens, et de vous intéresser avec un attachement véritable à ce qui leur est avantageux, ils sont mes membres, ils sont moi-même, vous ne pouvez les aimer sans aimer votre Patrie. »

D'Alembert³⁸ riposte aux accusations du roi : « Je ne me rappelle point, Sire, qu'en aucun endroit de ce vaste dictionnaire on ait eu en même temps la sottise et l'audace de combattre l'amour de la patrie. » Il croit que ce sont les « prétendus

(38) Citation d'après Aulard, *op. cit.*, p. 31.

philosophes » qui ont donné prétexte au jugement sévère du roi, que les vrais philosophes, d'après lui, n'avaient pas mérité.

Mais les opinions des vrais philosophes cités plus haut, et parmi lesquels se trouve Diderot, le principal collaborateur de d'Alembert, semblent tout de même justifier le roi. Il est vrai que si l'internationalisme ou le cosmopolitisme est un sentiment en apparence opposé au patriotisme, il peut néanmoins ne pas le *contredire* ; les deux sentiments peuvent se coordonner. Mais du fait que les philosophes du XVIII^e siècle étaient des cosmopolites, conclure qu'ils étaient patriotes, même en ajoutant le qualificatif « humanitaire » serait, croyons-nous, trop hardi. Il y avait certes parmi eux des patriotes, mais il s'agit de savoir quelle place occupait dans leurs âmes le patriotisme véritable ?

D'ailleurs ils ne parlent du patriotisme que sous une forme conditionnelle, et ils le lient à une certaine forme de gouvernement, la république, par exemple. D'Holbach, dans son *Système social*³⁹ déclare : « Il est beau, nous dit-on, de mourir pour la patrie, mais est-ce mourir pour la patrie, que de verser son sang pour celui qui l'opprime, ou, pour de vils intérêts, étrangers à la patrie, conduit ses citoyens au carnage ? » Et le chevalier de Jaucourt, déjà cité, donne dans l'*Encyclopédie* cette définition d'un *Patriote* : « C'est celui qui dans un gouvernement libre chérit sa patrie, et met son bonheur et sa gloire à la secourir avec zèle suivant son moyen et ses facultés. »

(39) Holbach, *Système social*, Londres, 1773.

Encore à la fin du XVIII^e siècle, La Bruyère disait : « Il n'y a point de patrie dans le despotisme ; d'autres choses y suppléent : l'intérêt, la gloire, le service du prince. » Et ailleurs : « que me servirait... comme à tout le peuple que le prince fût heureux et couvert de gloire par lui-même et par les siens, que ma patrie fût puissante et formidable, si, triste et inquiet j'y vivais dans l'oppression ou dans l'indigence »⁴⁰.

Le chancelier d'Aguesseau⁴¹ avait une idée bien nette du patriotisme, mais il se demandait si, « cet amour, presque naturel à l'homme, cette vertu que nous connaissons par sentiment, que nous avons par raison, que nous devrions suivre même par intérêt, jette-t-elle de profondes racines dans notre cœur ? Et ne dirait-on pas que ce soit comme une plante étrangère dans la monarchie, qui ne croisse heureusement et qui ne fasse goûter des traits précieux que dans la république ? » En somme le patriotisme d'après d'Aguesseau n'existe que là où l'individu peut lier le bien-être de l'État avec son propre salut. Il n'y a donc de patrie que là où règne la liberté...

Voltaire dans son *Dictionnaire philosophique* (mot Patrie)⁴² est encore plus net : « On a une patrie sous un bon roi, on n'en a point sous un méchant. » D'ailleurs, non seulement le despotisme supprime la patrie, mais aussi l'inégalité sociale. Et Voltaire illustre ainsi cette idée : « Un jeune garçon pâtissier qui avait été au collège,

(40) La Bruyère, *Du Souverain ou de la République*, t. I, Hachette, Paris, 1865, pp. 364-382.

(41) Aulard, *op. cit.*, p. 49.

(42) Voltaire, *Dictionnaire philosophique*.

et qui savait encore quelques phrases de Cicéron, se donnait un jour les airs d'aimer sa patrie : — « Qu'entends-tu par patrie ? lui dit un voisin ; est-ce ton four ? est-ce le village où tu es né, et que tu n'as jamais revu ? est-ce la rue où demeurent ton père et ta mère, qui se sont ruinés, et qui t'ont réduit à enfourner des petits pâtés pour vivre ? est-ce l'Hôtel de Ville, où tu ne seras jamais clerc d'un quartinier ? est-ce l'église de Notre-Dame, où tu n'as pu parvenir à être enfant de chœur, tandis qu'un homme absurde est archevêque et duc avec vingt mille louis d'or de rente ? » Le garçon pâtissier ne sut que répondre. Un penseur qui écoutait cette conversation, conclut que dans une patrie un peu étendue, il y avait souvent plusieurs millions d'hommes qui n'avaient pas de patrie. »

Et dans ses *Pensées sur le Gouvernement*⁴³ Voltaire dit : « Un républicain est toujours plus attaché à sa patrie qu'un sujet à la sienne, pour la raison qu'on aime mieux son bien que celui de son maître. »

Mais le sentiment patriotique est-il en général de bon aloi ? Est-il moral ? Dans son *Dictionnaire philosophique* Voltaire écrit : « Il est triste que souvent pour être bon patriote on soit l'ennemi du reste des hommes. L'ancien Caton, ce bon citoyen, disait toujours en opinant au sénat : « Tel est mon avis, et qu'on ruine Carthage ». Être bon patriote c'est souhaiter que sa ville s'enrichisse par le commerce, et soit puissante par les armes. Il est clair qu'un pays ne peut gagner sans qu'un

(43) Citation d'après Aulard, *op. cit.*, p. 44.

autre perde, et qu'il ne peut vaincre sans faire de malheureux. »

« Telle est donc la condition humaine, que souhaiter la grandeur de son pays, c'est souhaiter du mal à ses voisins. Celui qui voudrait que sa patrie ne fût ni plus grande, ni plus riche, ni plus pauvre, serait citoyen de l'Univers. » Il n'est pas difficile de voir que c'est du côté de ce dernier — citoyen de l'Univers — que se trouvent les sympathies de Voltaire. Peut-on être patriote avec une pareille mentalité ? M. Aulard croit que oui. Il cite ces vers de *Tancrede* :

« A tous les cœurs bien nés que la Patrie est chère ! »

Il rappelle les Scythes :

« On souffre en sa patrie, elle peut nous déplaire ;
« Mais quand on l'a perdue, alors elle est bien chère. »

Et il s'appuie particulièrement sur la *Henriade* qui est « avant tout poème patriotique », où il y a « des cris du patriotisme ».

« Passions des grands cœurs, amour de la patrie... »

M. Aulard disculpe Voltaire d'avoir écrit la *Pucelle*, et rappelle⁴⁴ comment il a réfuté la légende d'après laquelle le philosophe aurait accueilli avec indifférence la nouvelle de la perte du Canada. Mais il ne conteste pas que Voltaire ait dit que les Français n'avaient point de patrie sous un despote égoïste comme Louis XV. Seulement M. Aulard cite encore cet autre texte : « On

(44) Aulard, *op. cit.*, p. 59.

aime toujours sa patrie ; malgré qu'on en ait, on parle toujours de l'infidèle avec plaisir... Il faut l'aimer quelque injustice qu'on essuie, comme il faut aimer l'Être suprême malgré les superstitions qui déshonorent son culte. Du pain dans sa patrie vaut encore mieux que du biscuit en pays étranger. »

A ce morceau bien mélancolique nous pouvons ajouter un autre qui serait peut-être encore plus triste. Dans une lettre adressée à sa nièce, M^{me} Denis⁴⁵, il paraît nostalgique :

« Je vous écris à côté d'un poêle, la tête pesante et le cœur triste en jetant les yeux sur la rivière de la Sprée, parce que la Sprée tombe dans l'Elbe, l'Elbe dans la mer, et que la mer reçoit la Seine et que notre maison de Paris est assez près de cette rivière de Seine, et je dis : ma chère enfant, pourquoi suis-je dans ce palais, dans ce cabinet qui donne sur cette Sprée et non pas au coin de notre feu ? »

Cette nostalgie, suivant peut-être le l'instant d'une de ses querelles avec le roi, paraît être malgré tout très sincère. Mais elle n'empêche tout de même pas Voltaire de choquer profondément l'esprit patriotique français : rappelons⁴⁶ que la signature de la paix par Frédéric II avec Marie-Thérèse (à Breslau) pouvait très bien coûter à la France la perte de son armée : son auguste allié l'ayant trahie. Et Voltaire ose alors écrire à Frédéric : « Vous n'êtes plus notre allié, Sire ? Mais vous serez celui du genre humain. »

De tout ce qui précède nous pouvons conclure, que si Voltaire était capable de sentiments patrio-

(45) Citation d'après Bellessort, *Essai sur Voltaire*, p. 176.

tiques — ce qui semble incontestable —, ceux-ci n'étaient guère profonds et se laissaient facilement vaincre par les autres sentiments et les autres idées, qui, comme l'idée cosmopolite, le préoccupaient bien plus. Si nous acceptons l'affirmation de M. Aulard, que, « parmi les écrivains du XVIII^e siècle, nul n'a été en général plus patriote que Voltaire », nous pourrions tirer encore une autre conclusion : le patriotisme des philosophes n'était ni très fort, et surtout il n'était ni vivant, ni entraînant. Voltaire comme la plupart des encyclopédistes était un destructeur, un homme, qui par sa plume aussi vive qu'élégante, par son sourire fin, par son indignation, par sa pensée, peut-être pas toujours profonde, mais si logique et si pénétrante, a su détruire les autorités les plus enracinées dans l'âme du peuple. Mais ce n'est pas lui qui donna un idéal positif. Ce sont deux autres hommes, différents par leurs origines, leur esprit et leur caractère, ce sont Montesquieu et Rousseau, qui donnèrent ces éléments constitutifs. Tous les deux ont lancé des idées politiques et sociales, qui jouèrent un rôle tantôt positif, tantôt négatif. Mais Rousseau a su en plus s'identifier avec l'âme d'un grand peuple, et cette âme — nous le verrons — était profondément patriote.

Pourquoi le patriotisme était-il faible en France au XVIII^e siècle ? Nous y avons déjà répondu en partie dans ce chapitre : il restait à l'ombre de la grandeur de la monarchie française. Mais rien n'est éternel dans ce monde. Cette brillante monarchie qui avait vaincu aux applaudissements de toute la population les seigneurs féodaux, qui

avait donné à la France la première place dans le monde, allait perdre peu à peu son prestige incomparable. Ébranlée déjà par les guerres incessantes de Louis XIV, troublée par la période de la Régence, par les défaites du règne de Louis XV, elle n'attire plus les esprits de ses sujets comme autrefois...

On commençait à sentir le fardeau du régime peser sur les épaules du peuple, sur celles de la bourgeoisie en pleine prospérité, et même de certains aristocrates à l'esprit délié. On s'apercevait que ce régime autoritaire était en même temps excessivement compliqué, que la maison française, construite au fur et à mesure, réclamait des réformes fondamentales. La féodalité sociale, toutes sortes d'entraves d'ordre fiscal, féodal, corporatif, la diversité même du régime dans les différentes provinces du royaume, tout cela provoquait une critique fort amère, qui trouva son expression dans les écrits des philosophes, et plus tard dans les tonnerres de la Révolution...

L'idée de Voltaire et de ses contemporains, était que le patriotisme n'avait pas de raison d'être en régime despotique, mais cela ne prouve certainement pas qu'ils aient été patriotes. En elle-même l'idée de Voltaire est vraie en ce sens, que dès que l'on commence à sentir le poids du despotisme, le sentiment patriotique va en s'affaiblissant⁴⁷.

(46) *Ibidem*, p. 169.

(47) Les sociologues de notre époque confirment absolument cette thèse. Le prof. V. Starosolski (*La théorie de la nation*, en ukrainien, Vienne, 1920, p. 70) dit que « la naissance de la nation est très étroitement liée à la naissance de la démocratie. Cette coïncidence n'est pas le résultat d'un hasard, ni d'une cause extérieure : la nation et la démocratie sont

Ainsi, nous voyons qu'au point de vue du patriotisme français il faut discerner : *a*) l'époque où ce sentiment était confondu avec le sentiment monarchique, avec le dévouement au roi ; c'est la grande époque du développement de l'absolutisme, son âge d'or ; *b*) l'époque où le sentiment monarchique commence à décroître, où la critique et l'esprit révolutionnaire prennent le dessus.

Quel est donc ce lien moral qui unit alors le peuple, qui le rend capable de résister, de défendre sa place dans le monde ? *Le ciment monarchique tombe, le ciment patriotique ne se révèle pas encore*, empêché dans son développement par ce même absolutisme battu en brèche. C'est peut-être la cause principale de tous les malheurs de la France à cette époque.

Il fallait qu'un nouvel esprit soulevât les Français, qu'une idée les enthousiasmât et les rassemblât moralement dans un sentiment profond de la patrie.

Nous voyons alors un double phénomène : d'une part la Révolution secoue la France d'un bout à l'autre de son territoire⁴⁸, le grand danger exté-

profondément liées entre elles ». Mitcherlich dans son livre déjà cité (pp. 263-264, voir la remarque 14) insiste aussi sur le fait « que la forme de l'État a une grande influence sur l'intensité du sentiment national ». Et plus loin le même auteur ajoute : « Incontestablement ce n'est pas par hasard que le sentiment national dans les États démocratiques soit plus intense, que dans les États autoritaires ».

(48) Charles Maurras (*op. cit.*, p. 46) nie le rôle de la Révolution dans le développement de l'esprit national en France : Il la déteste trop, pour retrouver en elle des éléments qui, même de son point de vue, pourraient être considérés comme positifs. Pourtant il dit (p. 46) : « En France, la réussite politique, l'œuvre royale, a très heureusement précédé la conscience de la nation. Notre vœu a été exaucé et comblé avant d'être né dans nos cœurs ». C'est absolument vrai, il faut seulement ajouter que cette conscience a rempli le cœur de millions de Français justement pendant la Révolution.

rieur menace l'existence même de l'État, et d'autre part résonne l'appel enthousiaste de Rousseau et de ses disciples. Cet appel vers une vie du cœur, vers l'amour de la patrie à laquelle tout doit être sacrifié, enflamme le monde. Deux phénomènes différents — faits et idées — ont eu le même résultat : la réunion — grâce à un profond patriotisme — de tous les Français dans une même nation.

Si la France à la veille de la Révolution a été plus ou moins indifférente à l'idée de patriotisme, si Frédéric le Grand a eu raison d'accuser les philosophes de manquer de patriotisme, à côté de la France existait un autre pays tout petit, si on le compare à la grande Monarchie : Genève. Et dans cette ville-État, le patriotisme, nous le verrons tout à l'heure, a été à cette même époque tout ce qu'on peut rêver de plus ardent. Et c'est cette ville qui donne naissance à Rousseau, dont l'influence bonne ou mauvaise, a été si considérable en France et dans le monde entier.

CHAPITRE II

LES TRADITIONS PATRIOTIQUES DE GENÈVE

En attribuant ainsi à Rousseau le rôle d'idéologue du mouvement patriotique en France pendant la Révolution, nous ne croyons pas que ce soit par hasard que l'initiateur de ce mouvement ait été un Genevois. Les cités-États ont présenté de tout temps, dans l'antiquité comme au Moyen-Age, ou dans les temps modernes, un terrain propice au développement du patriotisme le plus sincère, le plus ardent.

Il suffit de rappeler pour corroborer cette thèse les noms d'Athènes et de Sparte, de la Rome antique et de Carthage, de Venise et de Gênes, de Novgorod et des villes libres allemandes de la Hanse. Nous avons déjà dit qu'il ne fallait pas identifier le sentiment patriotique d'autrefois au sentiment, frère de celui-ci, que nous préférons appeler sentiment national, ou patriotisme moderne, et qui est le produit de notre époque. Le patriotisme ancien de ces cités-États était plus limité, mais aussi intense, parfois même plus que le sentiment national d'aujourd'hui. Il est plus facile d'aimer un petit pays, surtout sa

ville natale, où tout le monde entre soi se connaît, où on est lié par la communauté des intérêts, souvent par la parenté même, — que de s'identifier par exemple — entièrement à une patrie aussi vaste que la France. Toute une série de circonstances historiques a été indispensable pour créer l'attachement d'un Français, non pas à une partie de ce peuple et de ces terres, mais à l'ensemble, qui ne présente qu'un phénomène plus ou moins abstrait d'ordre culturel, juridique, politique.

Il est évident que Genève n'était pas la seule ville de langue française où pouvait naître un patriotisme local. Dans la France du Moyen-Age, où les communes-villes s'affranchissaient de la tutelle de leurs seigneurs, le sentiment local devait être plus ou moins développé, mais il ne pouvait pour de nombreuses raisons, atteindre des formes aussi ardentes qu'à Genève. Si comme l'a dit Edme Champion, les provinces françaises n'étaient au XVIII^e siècle que des monnaies superposées, mais non encore fondues en un seul bloc, la progression vers l'unité a été néanmoins très marquée, et ce rassemblement autour des rois ne pouvait que créer un sentiment unitaire, un sentiment monarchique, qui se développait tout naturellement aux dépens du patriotisme local, en lui enlevant sa force et son ampleur.

En général, le sentiment patriotique, comme tous les sentiments humains, qui peuvent dégénérer en passions, n'est jamais très stable. On a raison de comparer le patriotisme à l'amour¹. De

(1) Un rapprochement analogue a été fait en outre par un auteur russe Mauretov dans un très intéressant article publié par lui dans la revue *Rousskaya Mysl*, 1916.

même que la jalousie peut intensifier ce dernier, la concurrence des peuples est le grand stimulant du premier. Ainsi le rapprochement entre les villes de France a plus ou moins tué leur patriotisme local. Tandis que c'est la lutte séculaire, la sensation de son indépendance et la profonde dissemblance de caractère et d'intérêts avec ses voisins qui ont fait naître à Genève le patriotisme genevois.

Trois éléments ont contribué au développement de cette tradition patriotique : *a)* la lutte de l'État pour son indépendance, *b)* la Réforme, *c)* et enfin l'organisation intérieure de la cité. Nous nous proposons de présenter ici ces trois éléments de l'histoire de Genève, sans prétendre naturellement épuiser ce sujet, qui demanderait une étude plus spéciale. Mais pour notre thèse générale, ce chapitre, ces excursions historiques, si superficielles qu'elles puissent paraître, importent beaucoup. D'ailleurs rien n'est absolu, et nous soulignerons également à la fin de cette étude non seulement tout ce qui a uni les Genevois, mais aussi ce qui les désunissait, divisait, séparait.

*
* * *

« Genève, dit Henri Fazy², avant de devenir au xvi^e siècle une *république* indépendante, un *État* dans le sens moderne du mot, fut pendant une longue période une ville franche élisant librement ses magistrats et s'administrant à sa guise sous la souveraineté de ses évêques. » C'est en

(2) Henry Fazy, *Les constitutions de la République de Genève*, 1890, p. 2.

grande partie à cette époque, que se place la lutte héroïque avec les féodaux environnants, qui voulaient s'annexer la cité ; c'est à cette époque aussi que naquit la commune de Genève, — dont l'histoire fait l'objet de ce chapitre. Alors seulement Genève devient une individualité collective, capable de susciter chez ses membres un sentiment patriotique.

On a abandonné de nos jours la vieille théorie, en vertu de laquelle on recherchait les sources directes de l'organisation des villes médiévales dans les institutions romaines. Cette théorie fut soutenue — en ce qui concerne Genève — surtout par James Fazy (1838) et Ménabréa (1847), mais elle avait été déjà discutée au XVIII^e siècle. Il est intéressant de noter que ce fut justement J.-J. Rousseau qui s'y opposa dans son fragment sur l'histoire de Genève : « Il me paraît du reste assez peu raisonnable de faire remonter ces franchises à des temps antérieurs aux évêques ». Les historiens modernes, comme H. Fazy, rendent entièrement hommage à l'intuition du grand écrivain, d'autant plus qu'il n'était pas encore en possession des sources devant justifier ses affirmations.

On rencontre pour la première fois le titre de citoyen genevois dans le traité de Seyssel (1124) passé entre l'évêque et le comte de Genève. Dans la seconde moitié du XIII^e siècle les Genevois avaient déjà des réunions où ils discutaient des affaires de la ville. La lutte pendant des siècles des comtes et des évêques de Genève contribua beaucoup au développement des franchises de cette ville, car les prélats, ayant intérêt à avoir la population de leur côté, furent ainsi amenés à

faire des concessions à la commune, qui devenait de plus en plus autonome. En donnant en 1387 les Franchises qui portent son nom, l'évêque Adhemar Fabri n'eût qu'à confirmer par cet acte, les libertés déjà établies à Genève.

Mais revenons à la lutte pour l'existence et l'indépendance de cette petite commune, d'où devait sortir le sentiment patriotique genevois. Était-ce la seule ville qui eût à se défendre ainsi contre les féodaux voisins ? Certes non. Mais il existe dans cette histoire des traits particuliers à Genève, et qui la différencient essentiellement des villes de langue française.

Il faut bien savoir en effet que Genève après tant de dominations successives devint en 1032 (depuis la disparition du second royaume de Bourgogne) une ville du Saint-Empire Romain Germanique. Elle fut ainsi associée aux destinées de cet immense organisme, dont les terres et les villes différaient foncièrement de celles de la partie occidentale du patrimoine carolingien.

Si la royauté française apparaît assez faible au début, si la France se présente — sous les derniers Carolingiens et les premiers Capétiens — comme un État féodal, pour ainsi dire classique, elle marche à grands pas vers la centralisation, voir le renforcement de sa monarchie unique. En Allemagne nous voyons les très puissants empereurs disperser leurs forces dans de grandes entreprises mondiales, et laisser peu à peu le pouvoir leur échapper, dans leur propre Empire. Le particularisme de leurs vassaux et de leurs villes est de plus en plus grand ; il est spécialement évolué dans cette partie de l'Empire qui s'appelait autre-

fois *Helvetia*, et qui devait devenir plus tard la Suisse. C'est le pays le plus détaché du vaste ensemble ; et Genève, seulement alliée de Berne et de Zurich, y est indépendante de tout pouvoir central.

L'historien du passé de Genève, Jean-Antoine Gautier³, raconte avec beaucoup de détails comment l'évêque Arducius obtint en 1162 la charte impériale établissant sa souveraineté absolue sur la ville :

« L'Empereur d'avis de son conseil, adjugea à l'évêque la souveraineté de Genève et confirma de plus fort la cession qu'il lui avait faite et à ses successeurs, imposant un perpétuel silence au duc de Zaehringen et au comte de Genève, et ne se réservant autre chose dans la ville, dans ses limites et dans le château de l'évêché, sinon que, lorsque l'Empereur passerait en personne par la ville, l'évêque, avec son clergé, serait obligé de chanter des litanies pendant trois jours consécutifs pour la conservation et pour l'accroissement de l'Empire romain ; que de cette manière l'évêque, de même que ses successeurs, demeurerait le souverain seigneur et prince de Genève et de ses faubourgs, de son territoire et des châteaux de l'évêché, ne reconnaissant d'autre supérieur que l'apôtre Saint Pierre. »

Ainsi l'empereur Frédéric Barberousse ne se réservait que les prières de l'évêque. Certes il a été plus facile pour ce dernier d'obtenir tous ces privilèges, que de les défendre contre toutes les convoitises des voisins, mais nous savons que les évêques ont eu un allié très actif dans la *communauté de Genève*.

C'est la ville qui en fait porte sur ses épaules cette lutte interminable, qui n'était possible,

(3) Gautier, *Histoire de Genève*, Éditée en 1896, t. I, p. 106.

soulignons-le, que grâce aux circonstances politiques et géographiques que nous venons d'évoquer.

Les grands souverains, les empereurs ou les rois, les féodaux de quelque importance ne se mêlaient pas à cette lutte, et d'ailleurs il faut le dire ils n'existaient point dans ces contrées :

— « Notre pays n'a connu que la petite et moyenne féodalité, dit M. Gonzague de Reynold dans son livre si intéressant⁴. La moyenne, qui aurait pu être assez redoutable, fut vaincue ou ruinée... La petite fut absorbée dans les patriats. »

L'ennemi le plus redoutable de Genève fut certainement le duc de Savoie. Au XIII^e siècle, les souverains savoyards qui ne portaient encore que le titre de comtes, avaient souvent été les protecteurs de la ville contre les voisins immédiats de celle-ci, les comtes de Genève, ennemis des évêques et de la commune. La situation changea radicalement avec l'extinction de la race des comtes de Genève, dont les terres et châteaux passèrent à la maison de Savoie (1401).

Dès lors commence une lutte acharnée, entre la ville et les ducs, qui doit remplir pendant des siècles l'histoire de Genève.

« Pour la Savoie, dit William Martin⁵, la possession de Genève était une nécessité historique. Économiquement Genève était le centre naturel de toute la Savoie du Nord. Militairement elle était la clé du pays de Vaud. Sans Genève, il n'y avait pour cette partie des États de

(4) Gonzague de Reynold, *La démocratie et la Suisse*, 1929, Berne, p. 83.

(5) William Martin, *Histoire de la Suisse*, 1929, p. 109.

Savoie, ni prospérité, ni sécurité. C'est par un intérêt supérieur à la volonté des hommes, que les ducs de Savoie avaient toujours cherché à rendre plus effectifs leurs droits sur Genève. »

Rappelons un des épisodes les plus marquants de cette lutte. Genève devait trouver des alliés pour résister à son puissant adversaire. Et c'est en 1519 qu'un Genevois devenu célèbre, Philibert Berthelier, prit l'initiative de l'alliance avec Fribourg, alliance adoptée par le peuple malgré l'opposition du Chapitre. Le traité fut violemment combattu par le duc de Savoie, qui marcha contre Genève, pénétra dans la ville et fit décapiter Berthelier. Tous ceux qui visitent Genève sont impressionnés par la noble posture du héros dont le monument se dresse dans une île, contre la vieille tour devant laquelle eut lieu l'exécution. Les fières paroles — empruntées à la liturgie romaine — qu'il avait écrites sur les murs de son cachot ornent ce monument : « *Non moriar sed vivam et narrabo opera Domini* ».

« Ainsi mourut, dit Gautier⁽⁶⁾, Philibert Berthelier, l'un des principaux auteurs de l'alliance avec Fribourg, et celui de tous les Genevois, qui fit paraître le plus d'amour pour la liberté de la Patrie et la haine plus invincible pour le pouvoir arbitraire et pour la tyrannie... Il est certain, qu'on ne saurait assez admirer le courage, la constance et l'intrépidité de ceux qui, s'oubliant en quelque manière eux-mêmes, s'exposèrent sans répugnance à se voir les martyrs de la liberté publique. »

Telle est la conclusion de l'historien genevois qui rédigeait ses notes à la fin du xvii^e et au com-

(6) Jean-Antoine Gautier, *op. cit.*, t. II, pp. 158-159.

mencement du xviii^e siècles. De tels épisodes contribuent surtout au développement d'une tradition patriotique genevoise.

« De cette époque lointaine, dit Joël Cherbuliez, les circonstances politiques de Genève concoururent à développer chez ses habitants l'amour de l'indépendance et l'élément républicain dont le germe se trouvait plus ou moins dans toutes les municipalités du Moyen-Age »⁷.

La Réforme ne met pas fin à cette lutte acharnée.

« Les patriotes genevois qui ont fait la Réforme, écrit Henri Fazy⁸, n'étaient pas de grands théologiens, ni des fidèles bien fervents, ils embrassèrent la Réforme dans le but essentiel de consolider et d'affirmer l'œuvre de liberté qu'ils avaient entreprise. L'Église romaine était à leurs yeux l'auxiliaire, l'alliée de la maison de Savoie, tandis qu'ils envisageaient la Réforme comme un point d'appui pour la liberté. »

En réalité à l'époque de Berthelier, Charles III, duc de Savoie, « impose des évêques à Genève et ils sont discrédités, par ce fait même, aux yeux de la population. La Réforme évangélique va donc devenir l'œuvre nationale de l'indépendance et de la liberté »⁹.

D'ailleurs le duc de Savoie en traitant avec les cantons catholiques aurait pris Genève, si l'aide des alliés protestants de celle-ci ne l'avait secourue. Cela fut l'occasion d'une alliance permanente conclue entre Berne, Zurich et Genève. Les Gene-

(7) Jaël Cherbuliez, *Genève, ses institutions, ses mœurs, son développement intellectuel et moral*, Genève, 1868, p. 13.

(8) Henry Fazy, *op. cit.*, p. 42.

(9) Eugène Choisy, *Esquisse de l'histoire religieuse de Genève*, 1928, Genève, p. 16.

vois ne furent pas malgré cela au bout de leurs épreuves ; une nouvelle guerre recommence en 1586, mais cette fois ils ont avec eux outre leurs alliés protestants, les rois de France Henri III et Henri IV. C'est durant cette guerre qu'eut lieu le fameux combat de nuit connu sous le nom de l'Escalade, que Genève célèbre encore aujourd'hui chaque année.

Il s'agissait d'une attaque inattendue des Savoyards, faite le 12 décembre 1602, attaque repoussée par les Genevois. L'indépendance fut maintenue grâce à l'aide de Zurich, de Berne et la protection du roi de France.

« Il s'en fallut de peu que le duc de Savoie ne réussît aux acclamations du monde catholique, y compris les confédérés. Car la prise de Genève n'aurait pas eu qu'une importance locale. Elle aurait porté à la Réforme, dans tous les pays de langue française et probablement dans toute l'Europe un coup de mort »¹⁰.

Ce combat et cette victoire ont eu des conséquences très importantes : en 1603 à Saint-Julien, fut enfin signée la paix, par laquelle le duc de Savoie reconnaissait l'indépendance de Genève.

La période pour ainsi dire militaire de l'histoire de la cité prend fin. Mais la situation générale au xvii^e siècle avec ses guerres constantes n'inspirait pas toujours confiance aux patriotes genevois, qui devaient toujours rester sur le qui-vive, pour garder leur indépendance si chèrement payée.

— Jusqu'à la fin du xvii^e siècle, dit Gaspard Vallette¹¹, des alertes plus ou moins espacées les tenaient encore en éveil. Une alarme très vive,

(10) W. Martin, *op. cit.*, p. 116.

(11) Gaspard Vallette, *J.-J. Rousseau, Genevois*, 1912, Genève, p. 3.

dont Isaac Rousseau (père), alors âgé de vingt et un ans, avait dû prendre sa part, avait fait frémir les Genevois en 1693. Les Français avaient envahi la Savoie et un corps considérable de leurs troupes était avancé jusqu'à une demi-lieue de la ville, dans la plaine des Bougeries. Des mesures de précaution et de défense extrêmement minutieuses furent prises aussitôt contre toute surprise possible.

Gaspard Vallette ajoute que Genève, qui au commencement du xviii^e siècle ne comptait que 18.500 habitants — tenait beaucoup à ses murs.

A l'époque où naquit Jean-Jacques Rousseau, « elle est étroitement enceinte de fortifications que l'on travaillera dans les années suivantes, à force de peine et d'argent, à rendre toujours plus solides, *car la passion de l'indépendance domine tout autre sentiment chez les Genevois* ».

Les portes étaient toujours gardées militairement, et les bourgeois acceptaient volontiers de faire partie des « compagnies bourgeoises » pour renforcer en cas de besoin la défense de la ville. Ils suivaient avec beaucoup d'intérêt tous les exercices militaires qui avaient lieu, deux fois par an. Ces revues donnèrent lieu à des manifestations patriotiques qui ont impressionné J.-J. Rousseau dans son enfance. On en trouve un écho dans la *Lettre à d'Alembert*.

*
* * *

Mais la lutte pour l'indépendance n'était pas le seul élément qui fortifiât l'esprit patriotique genevois, et surtout il n'était pas le seul à donner à cette ville et à ses habitants un aspect si parti-

culier. La Réforme contribua beaucoup au développement de cette fierté, et de ce patriotisme traditionnel qui nous intéresse ici.

La lutte pour la liberté de Genève, si intense qu'elle ait été, ne présente quand même pas une originalité absolue, tandis que sa situation religieuse au xvi^e siècle est vraiment unique. Le rôle de quartier général de la Réforme, que Genève assurait présentait autant de danger que de gloire. Toute l'Europe était intéressée à conserver Genève ou à la perdre, dit M. Amédée Roget¹² : « Les Guise et Philippe II, Coligny, Élisabeth, Henri IV s'occupent à la fois d'elle, dans des vues bien différentes. Tour à tour la cité du Léman envoie des secours ou en reçoit. Des souverains éloignés de la petite république la connaissent, et les chemins de toutes les cours de l'Europe, sont également connus à Genève. » Le même historien ajoute, « c'est là sans contredit l'époque la plus grandiose de l'histoire de Genève. Jamais un vent plus puissant n'enfla les voiles de la faible cité ; les destinées de Genève sont alors étroitement associées à la cause de la civilisation européenne ».

D'autre part, c'est le système théocratique établi par Calvin qui imprime à la cité cet aspect si particulier. M. Eugène Choisy dit avec raison que ce système a été aussi achevé, aussi logique, que le système théocratique papal, fort des mêmes prétentions à l'unité, à l'infailibilité et à l'apostolicité, mais appuyé sur l'autorité directe de la Bible. Ce système a donné à la nouvelle Genève et à son Église la force de résister à tous les périls.

(12) Amédée Roget, *Histoire du peuple de Genève, depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade*, préface, Genève, 1870.

« La cité-Église que Calvin a comme pétrie de ses mains, conclut M. Choisy¹³ (lui-même pasteur genevois), fait l'étonnement, a excité la colère des adversaires de la Réformation et a éveillé l'admiration et l'enthousiasme de ses amis. »

Michelet¹⁴ a trouvé des paroles éloquentes pour définir le changement produit dans la ville par son grand réformateur : « La cité rieuse, satirique, changeante comme son lac, où tant d'esprits élevés allaient s'abîmer dans la superstition du Moyen-Age, tant de nobles cœurs se perdre dans les souillures de la dissipation, devint une ville étonnante, où tout était flamme et prière, lecture, travail et austérité, la grande école de la foi et des martyrs. »

L'ancienne ville des foires internationales était devenue la ville, du refuge, la Rome protestante.

Naturellement, remarque Eugène Ritter¹⁵, les citoyens étaient fiers et conscients de leur responsabilité historique et religieuse. Les pasteurs leur répétaient toujours qu'ils étaient le peuple de Dieu, isolé au milieu des autres et protégé du ciel comme l'antique Israël. — « Vous êtes la nation sainte, le peuple élu ; vous êtes des prêtres et des rois. »

*
* *

La troisième base sur laquelle repose l'esprit patriotique et si particulier de Genève, consiste

(13) Eugène Choisy, *La théocratie à Genève au temps de Calvin*, Genève, 1892, pp. 277-278.

(14) Citation d'après M. Choisy, *Esquisse de l'histoire religieuse de Genève*, 1928, p. 34.

(15) Eugène Ritter, *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau* (Annales de la Société J.-J. Rousseau, tome XVI^e, années 1924-25), p. 48.

en l'organisation intérieure de la ville-État. Les Genevois se croyaient supérieurs aux populations voisines. Tandis que, dit M. Eugène Ritter¹⁶, les paysans des contrées environnantes et les bourgeois des petites villes de Savoie obéissaient à des baillis ou à des gentilshommes, que leur envoyaient les gouvernements lointains de Berne, de Turin ou de Paris, sans qu'ils eussent eux-mêmes un mot à dire, les citoyens de Genève étaient leurs propres maîtres. Eugène Ritter idéalise même la situation intérieure de Genève ; il reconnaît que la constitution n'était pas tout à fait démocratique, mais il insiste sur ce fait que les syndics aux ^{xvi}e et ^{xvii}e siècles étaient des magistrats intègres et irréprochables dans leur vie privée. La cité était trop petite, il était difficile de cacher des affaires malhonnêtes : « Il fallait être vertueux, ou s'en aller. On restait et les caractères se raidissaient. La grâce aimable, le charme, l'élégance étaient absents ; l'honnêteté était foncière... » — « Aussi », ajoute Ritter, « l'orgueil national qui enflait le cœur des Genevois était fondé avant tout sur le fait qu'ils étaient *un peuple souverain dans un État libre.* »

La constitution de Genève, telle qu'elle sort du Moyen-Age, est pénétrée d'un esprit démocratique : la souveraineté appartenait au Conseil général — pouvoir législatif —, qui élisait également les quatre syndics — pouvoir exécutif — autour duquel se forme bientôt un conseil (Petit Conseil). En réalité cette constitution n'était pas aussi démocratique qu'elle en avait l'air, car ne pouvaient participer au Conseil général que les

(16) *Ibidem*, pp. 49-50.

citoyens et les bourgeois. Au xviii^e siècle ils ne représentaient pas plus de 1.000 à 1.500 citoyens sur un ensemble de 20.000 habitants.

Les nouveaux venus, les « habitants » de la campagne environnante, ne prenaient donc aucune part à la vie politique de Genève. Mais cette inégalité ne devint réelle qu'au xviii^e siècle. Genève restait plus ou moins paisible, aucun mouvement populaire ne se dessinait, bien que l'esprit aristocratique de la ville se développât de plus en plus. Sous l'influence de ses premiers alliés patriciens, — Berne et Fribourg —, il se créa à Genève un conseil des 200, qui avec le Petit Conseil, s'empara peu à peu d'une grande partie du pouvoir du Conseil général, dont le rôle par contre diminuait sensiblement.

L'influence de Calvin a incontestablement soutenu ces tendances oligarchiques.

« L'aristocratie, dit Henri Fazy¹⁷, le gouvernement des gens de marque, tel est le régime préféré par Calvin. Le rôle prépondérant qu'il a joué à Genève, témoigne de son aversion profonde et constante pour les institutions démocratiques. N'oublions pas d'autre part que les doctrines théologiques de Calvin contiennent en germe le principe aristocratique. En effet comment pourrait-on concilier le dogme de la prédestination avec le principe de l'égalité politique ? Comment l'égalité politique existera-t-elle entre les élus et les réprouvés, entre les privilégiés justifiés par la foi et les malheureux qui ont encouru la damnation éternelle ? »

— « Ainsi le xvii^e siècle marque pour Genève le point culminant du régime aristocratique », conclut le même H. Fazy¹⁸.

(17) Henry Fazy, *op. cit.*, p. 46.

(18) *Ibidem*, p. 93.

Mais ces changements et ces luttes politiques n'entravèrent pas encore l'unité intérieure de la ville, qui garda tout son aspect original, toute cette fierté civique des Genevois, qui croyaient sincèrement n'être pas comme les autres.

Leur indépendance si péniblement conquise, leur rôle dans la création de la religion nouvelle, leurs libertés républicaines, tels sont les éléments de leur véritable originalité, de la conscience de leur supériorité, de leur amour pour la petite cité-État, dont ils appréciaient l'importance non pas au nombre de ses sujets, mais à son organisation et à son esprit séculaire de fermeté. Faut-il s'étonner qu'une telle organisation soit devenue une des sources de l'esprit patriotique moderne, esprit capable d'unir non seulement les citoyens d'une petite ville, mais aussi les millions d'âmes qui constituent les grandes nations ?

Mais rien n'est absolu : parmi les citoyens de cette cité une fissure profonde se dessine au XVIII^e siècle, qui décidera du sort de cet esprit et de tout le passé patriotique de Genève.

*
* *

« La ville était pauvre et n'attirait guère l'étranger », dit Eugène Ritter¹⁹. L'Édit de Nantes met fin à la première émigration venant de France, et qui avait déjà eu le temps de fusionner avec la population autochtone. Mais la fin du XVII^e siècle prépare une époque nouvelle. La vieille vie patriarcale disparaît. Et tandis que d'une part

(19) Eugène Ritter, *op. cit.*, p. 47.

on constate le renforcement de l'aristocratie de la ville, de l'autre on voit l'enrichissement de la bourgeoisie, qui va réclamer ses droits au nom des principes démocratiques. La lutte s'engage, Genève se divise, et la partie qui se joue a une importance considérable pour l'histoire de la tradition patriotique de la cité.

La responsabilité de ce changement incombe en grande partie à la masse des nouveaux réfugiés qui affluaient à Genève. La révocation de l'Édit de Nantes venait d'être promulguée ; et l'immigration qui en résulta, au cours de l'année 1685, modifia la situation intérieure à Genève. « Les réfugiés de la Révocation étaient pour la plupart des hommes énergiques, habitués à penser par eux-mêmes, à discuter, et leur présence détermina dans les esprits une sorte de fermentation. La culture générale s'était développée dans toutes les classes de la population et les citoyens commençaient à s'entretenir de leurs droits et à discuter les actes du gouvernement »²⁰.

D'autre part, Genève commençait à s'enrichir : déjà au xvii^e siècle l'industrie de la soie avait fait des progrès, et la Révocation de l'Édit de Nantes, donna à Genève des maîtres en matière de bonneterie, des coiffeurs et enfin des orfèvres et des horlogers. Toutes ces industries se développèrent brillamment. Les grands marchands firent fortune, une aristocratie financière naquit et c'est elle qui aspirera à garder entre ses mains la direction de toute la vie de la cité²¹.

Mais la bourgeoisie et les maîtres de corpora-

(20) H. Fazy, *op. cit.* p. 98.

(21) Alekseev *Étudy o Rousseau*, Moscou, 1887, t. II, pp. 146, etc.

tions s'enrichissent eux aussi ; et peu à peu deux classes, ou si l'on veut, deux Genève, se dresseront l'une contre l'autre.

D'ailleurs comme le remarque M. S. Spink²², le patriciat était surtout composé de familles d'origine française ou italienne, qui s'étaient réfugiées à Genève au xvi^e siècle et avaient été admises en grand nombre dans la bourgeoisie et la magistrature, en raison de leurs très réelles qualités.

Le système de recrutement des deux conseils, supérieurs l'un à l'autre, permettait à ces familles de s'emparer du gouvernement aux dépens de la majorité des familles d'origine genevoise. Très facilement les fils et les parents des conseillers devenaient à leur tour conseillers et magistrats.

« Les familles patriciennes²³ s'étaient peu à peu groupées dans les rues de la haute ville. Les simples bourgeois habitaient dans le bas, au quartier de Saint-Gervais. Cette séparation avait produit entre les deux classes une distinction sociale que les patriciens s'efforçaient toujours de rendre plus marquée par arrogance de ton et de manières, et par des différences de costumes ».

La classe dirigeante subissait de plus en plus l'influence intellectuelle française. La cour de Versailles exerçait même directement cette influence sur le gouvernement genevois par l'intermédiaire de son résident. Ceci explique les difficultés que les réformés de France rencontraient parfois pour s'installer à Genève. D'autre part, des liens entre les familles françaises et les familles genevoises

(22) John Stephenson Spink, *Jean-Jacques Rousseau et Genève*, Paris, 1934, p. 9.

(23) *Ibidem*, pp. 10-12.

subsistaient, liens qui favorisaient l'influence française.

La haute ville, conclut M. Spink, s'efforçait de se franciser autant que possible. Par contre la bourgeoisie de la ville basse résistait obstinément à toute influence de ce genre. Un bourgeois genevois de 1740 était d'un orgueil républicain « insupportable », mais il était patriote²⁴.

Les luttes qui déchirèrent Genève en 1707, en 1738 et surtout en 1762, montrent jusqu'à quel point de tension, de haine intestine, les Genevois ont pu pousser leur division.

Ce qui est à retenir dans cette lutte fratricide (les chefs du mouvement démocratique ayant été exécutés en 1707), c'est l'appel lancé par le Petit Conseil à des autorités étrangères (Berne, Zurich, et plus tard à la France) qui leur donnèrent non seulement des recommandations, mais qui envoyèrent également des troupes pour faire triompher leurs idées.

Peut-on concilier ces faits avec l'esprit patriotique de Genève, que nous avons relaté dans ce chapitre ? Ne trouve-t-on pas dans la coexistence de ces deux tendances une étrange contradiction ? Mais n'oublions pas que ces deux phénomènes sont très caractéristiques des cités-États, dont l'histoire oscille souvent entre un patriotisme héroïque et des luttes intestines.

Originaire de la ville basse, de ce quartier de Saint-Gervais qu'habitaient les bourgeois et les petits artisans, Jean-Jacques vécut dès son enfance dans une atmosphère patriotique, hos-

(24) *Ibidem*, p. 30.

tile aux influences étrangères. Et quand en 1754, il revint dans sa ville natale, quoiqu'il eût été très bien reçu dans tous les milieux, ce furent surtout les gens de la ville basse, les artisans et les patrons horlogers, qui l'attirèrent tout particulièrement. M. Spink²⁵ remarque très justement que c'est « le commerce de De Luc et de ses amis, qui a surtout avivé chez Rousseau les *sentiments patriotiques*, son goût pour les mœurs simples, et son aversion pour les mœurs françaises ».

M. Spink croit que l'opposition entre les deux classes d'abord, entre les deux systèmes politiques ensuite, était « le fait essentiel » de la vie politique de Genève (p. 32) et il reproche à Rousseau d'avoir sur sa ville natale une opinion différente de la sienne. Mais en même temps M. Spink donne une caractéristique très juste des impressions de J.-J. Rousseau, tout au moins avant 1762. « Genève était pour lui une *unité* divisée, peut-être momentanément, mais essentiellement *une*, liée indissolublement dans la même vie patriotique et républicaine, dans une âme commune. »

En tous les cas, ajoute le même historien, « au moment d'écrire le *Verger de Madame de Warens* (1739) Rousseau ne voit que l'unité de sa ville natale ; étant exilé il se forge selon ses sentiments une image de cette unité que précisément il désire toujours ». Et M. Spink rend justice à J.-J. Rousseau. Il souffre en voyant ses compatriotes se déchirer entre eux, il se réjouit en croyant l'unité rétablie. M. Spink²⁶ insiste sur le fait que Rousseau voyait la constitution de Genève « non pas

(25) *Ibidem*, p. 42.

(26) *Ibidem*, pp. 32-33.

telle qu'elle fut mais d'après sa propre conception, et cette conception était fausse ».

Nous n'entrerons pas ici dans la discussion de cette thèse, quoiqu'elle ne soit que partiellement vraie. Nous ne chercherons pas non plus à savoir laquelle des deux tendances — division ou unité patriotique — prédominait à Genève. Il nous suffira d'établir que cette unité était très réelle, que toute l'histoire séculaire de Genève contribuait à l'épanouissement de l'esprit patriotique, et que c'est à cette source que Rousseau pouvait puiser le sien. Mais avant de passer à l'étude de ses sentiments patriotiques, et de là à ses idées sur le patriotisme, nous devons établir jusqu'à quel point Genève put exercer une influence sur lui.

Rousseau n'était-il pas tout simplement un Français, ou comme on aime à le croire, un cosmopolite et un citoyen du monde ? Nous dirons par avance que l'influence de Genève fut très profonde, quoiqu'elle fût mêlée à une autre, également très puissante, celle de la France. Mais ce qui nous paraît absolument faux, c'est de croire qu'il ait été pénétré d'esprit international. Nous pensons au contraire que le rêveur des Charmettes, issu d'un milieu et d'une époque très particuliers, n'est jamais sorti des traditions genevoises, et resta malgré tout profondément enraciné dans la terre où il avait vu le jour.

CHAPITRE III

LE « CARACTÈRE NATIONAL » DE J.-J. ROUSSEAU ET L'INFLUENCE DE GENÈVE ET DE LA FRANCE SUR SON ŒUVRE

Il est évident que le « caractère national », et l'esprit national ou patriotique, sont deux phénomènes tout à fait distincts, quoique très liés entre eux. Le type national est le résultat de la naissance ou de l'éducation ; le sentiment patriotique porte en lui un certain élément psychologique, souvent irrationnel, et qui oblige l'homme à donner son cœur, à sacrifier sa vie, à un peuple, à un pays. Il arrive quelquefois qu'une personne de type et de culture étrangers fasse preuve de dévouement patriotique. Ainsi au XVIII^e siècle nous voyons des Allemands rester d'excellents patriotes tout en ayant reçu une éducation *entièrement* française, comme Frédéric le Grand lui-même. Par contre il existe aussi beaucoup de vrais Baltes — Allemands de race et parfois d'éducation — qui se disent Russes et font preuve en ce sens de patriotisme. Nous observons, mais à rebours, un phénomène analogue chez les Slaves : des personnes d'origine polonaise ou ukrainienne, mais élevées dans un milieu étranger — une école russe par exemple — deviennent malgré cela de bons

patriotes polonais ou ukrainiens. Nombreux sont les Tchèques qui, ayant fréquenté l'école allemande, firent preuve d'ardent patriotisme et finirent par haïr la culture même dans laquelle ils furent élevés. Mais dans des conditions normales on éprouve des sentiments patriotiques envers la nation au sein de laquelle on est né et on a été instruit. Ovsianenko-Koulikovski¹, remarquable connaisseur de la psychologie des nations, note également qu'il arrive parfois que des hommes appartiennent à deux cultures nationales différentes.

Ajoutons aussi que sur les territoires mixtes l'âme d'un peuple peut être constituée par deux types nationaux coexistants. Alors il se produit une sorte de fluctuation psychologique : leurs sentiments peuvent les incliner vers des patriotismes différents ; et seul un conflit né entre les deux peuples les oblige à faire un choix définitif.

Jusqu'à quel point Rousseau était-il influencé par Genève ? Quel est le rôle que la France joua dans sa vie et son œuvre ? Quels étaient enfin son visage et son caractère national ? Telles sont les questions que nous posons dans ce chapitre, questions très délicates et difficiles à résoudre, car en général un « caractère national » reste et doit rester par sa nature même plus ou moins vague et insaisissable, et par conséquent la manière dont la question peut être traitée est toujours subjective et incomplète.

Le cas Rousseau est d'autant plus compliqué qu'il était Genevois. Que signifie ce terme ? S'il

(1) Ovsianenko-Koulikovski, *Psychologia nazionalnosti* (en russe), 1922, pp. 44, etc...

s'agissait d'une autre ville, on pourrait hésiter, mais être Genevois, c'est surtout aux xvii^e et xviii^e siècles toute une définition de l'homme, tant étaient particuliers — nous l'avons vu — la vie, le passé et la mentalité des citoyens de cette cité-État. On aurait presque pu parler de nationalité genevoise, si la France, par son influence toute-puissante par la langue commune, n'avait été sa voisine. En général, le contact entre la France et Genève, surtout grâce à l'immigration des réfugiés, a été des plus étroits. Mais Rousseau a eu aussi en plus de cela des attaches personnelles avec ce pays voisin, attaches d'ailleurs si intimes qu'on se demanda souvent laquelle des deux influences a été la plus importante et quel type national a été le plus profondément enraciné dans l'âme de Jean-Jacques ? Sans prétendre apporter des textes et des faits nouveaux dans l'étude de ce problème, nous voudrions seulement souligner certains moments de cette vie et de ce caractère prodigieux. Ce sont, d'ailleurs, des éléments indispensables au développement de l'idée générale de cet ouvrage.

Gaspard Vallette a raison d'insister sur le fait que Rousseau n'était un Genevois que par le hasard de la naissance². Son livre est justement consacré à appuyer cette thèse : « Parmi les écrivains français, dit-il, la première et l'essentielle originalité de Rousseau est de n'être pas Français, mais Genevois. Il est Genevois dans sa vie, par la place que tient Genève dans sa biographie, dans son œuvre, qui répand dans le monde les idées et

(2) Gaspard Vallette, *op. cit.*, p. 2.

les maximes de Genève ; dans son caractère, ses goûts, ses habitudes même s'ils sont d'un ouvrier genevois »³. Gaspard Vallette, lui-même Genevois, voit en cette « originalité » de Rousseau un avantage positif. D'autres, comme M. Nourrisson⁴, qui en général n'aime pas Rousseau, lui en fait un reproche :

« C'est constamment Genève qui est présente à sa pensée et c'est toujours un Genevois qui disserte sur la politique, jamais un spéculatif désintéressé, qui d'un regard étendu et pénétrant embrasse les problèmes dans leur ensemble et les scrute pour les comparer avec les constitutions des États. De même que Rousseau est avant tout un publiciste genevois, il est essentiellement aussi un moraliste genevois. »

Mais malgré tout ce qu'on a dit, on sait que la famille de Jean-Jacques Rousseau n'était pas d'origine genevoise. Il est vrai toutefois que par sa mère il appartenait à la famille Bérard, qui habita aux environs de Genève, le village d'Arare, et qui obtint la bourgeoisie genevoise en 1596⁵.

L'ancêtre paternel de Jean-Jacques, Didier Rousseau, naquit à Montlhéry en France, puis, persécuté comme huguenot, il dut fuir Paris pour s'établir à Genève et y devenir citoyen en 1549. Eugène Ritter⁶ prête une importance capitale au fait que l'ancêtre de Rousseau ait été un protestant et un réfugié. D'après lui ce fait comporte plus de conséquence que l'origine française de sa

(3) *Ibidem*, p. 434.

(4) Jean-Félix Nourrisson, *J.-J. Rousseau et le rousseauisme*, Paris, 1903, p. 494.

(5) E. Ritter, *op. cit.*, p. 67.

(6) *Ibidem*, p. 45.

famille. « Toujours est-il que Jean-Jacques Rousseau était d'une race rude et l'on s'en aperçoit. S'il n'y avait pas eu pour l'assouplir de longues intimités féminines et toute sa jeunesse passée dans l'aimable pays de Savoie, il n'aurait jamais eu le secret de séduire le public français. » Mais M. Ritter voit dans cette origine de Jean-Jacques d'autres côtés plus positifs :

« Ses ancêtres ne sont que des marchands et de modestes industriels, mais ce n'en sont pas moins des réfugiés : ils avaient été hommes à rompre les attaches qui les retenaient au sol natal ; ils avaient assez tenu à leur foi pour quitter leur pays, leurs amis de jeunesse, le milieu où ils avaient vécu jusqu'au moment de la persécution ; ils avaient eu le courage de tout abandonner, pour marcher seuls à la rencontre de l'inconnu. »

Mais était-ce un patrimoine qui appartenait seulement à la famille Rousseau ? Le nombre de ces rudes réfugiés n'était-il pas assez considérable pour imprimer son cachet sur la ville et tous ses habitants ? Les Genevois autochtones n'avaient-ils pas osé, eux aussi malgré le duc de Savoie, rompre avec leur religion catholique, et marcher vers l'inconnu avec leur petit État ? Une certaine rudesse d'esprit chez Jean-Jacques serait ainsi à mettre sur le compte de son origine genevoise.

D'autre part, Rousseau était attaché à sa ville natale, non seulement par la naissance et la religion, mais aussi par les liens sociaux, et Gaspard Vallette a certainement raison de dire qu'il avait les habitudes d'un ouvrier de Genève. Cet historien a définitivement réfuté la légende selon laquelle Rousseau aurait appartenu à la classe

prolétarienne, au « quatrième état », et il a brossé un tableau très vivant⁷ de la vie des maîtres horlogers au nombre desquels on comptait le père de Jean-Jacques.

Les corporations des maîtres-horlogers, ainsi que celle des orfèvres et joailliers, étaient privilégiées et considérées comme représentant l'industrie nationale genevoise. Y pénétrer était très difficile, et les ouvriers qui en faisaient partie formaient une sorte d'aristocratie. Ils n'étaient d'ailleurs pas nombreux : en 1685 on ne compte que 100 maîtres-horlogers et 300 compagnons qui produisent 5.000 montres par an. La gloire de Genève a été pour ainsi dire liée à la gloire de ces excellents artisans. Les ouvriers fiers d'appartenir à cette « fabrique » étaient pénétrés de l'idée de leur supériorité. Rousseau lui-même dans sa lettre à Tronchin du 27 novembre 1758 avoue qu'il avait hérité ce sentiment de fierté qui caractérisait la corporation de son père.

Ces horlogers, insiste M. G. Vallette, étaient des hommes très cultivés, intelligents, instruits, d'esprit ouvert et avides de connaître, enclins au raisonnement rigoureux, à l'exactitude minutieuse et à l'ingénieuse invention. Ils étaient habitués à raisonner sur la politique et de discuter entre eux sur les affaires de l'État. — « Ces parleurs, ces discuteurs, ces raisonneurs sont aussi d'infatigables liseurs. La lecture, très répandue à Genève, dans toutes les classes de la société, est une véritable passion chez les horlogers de la Fabrique. » Ils lisaient non pas des romans, mais

(7) Gaspard Vallette, *op. cit.*, pp. 20-24.

des traités politiques et des livres scientifiques. Même Voltaire trouva extraordinaire ce goût de la lecture qu'ont les Genevois. Quand on se rappelle le récit de Rousseau dans les *Confessions*, où il raconte comment étant encore petit il a lu Plutarque et d'autres auteurs, cela nous semble moins étonnant et invraisemblable. D'ailleurs Jean-Jacques tenait ces qualités intellectuelles de sa mère Suzanne, qui, ainsi qu'il le racontait lui-même, aimait chanter, lire et essayait de faire des vers... Son grand-père Bernard était pasteur, donc un homme instruit.

L'atmosphère de Genève était très propice pour créer un type intellectuel même parmi les gens du peuple, dont sortait Rousseau qui était à la fois philosophe-moraliste et théoricien politique. Ces deux tendances étaient alors prépondérantes dans la cité-État.

Genève, dit G. Vallette⁸, a rompu au début du xviii^e siècle avec la tradition trop sévère du calvinisme. Robert Chouet abandonne la scholastique et s'appuie sur le cartésianisme. Son meilleur élève, le plus célèbre Genevois du commencement du siècle, Turretini, a une très grande influence sur la théologie protestante et il remplit de ses idées la vie intellectuelle de la ville à l'époque de l'enfance de Jean-Jacques. Celui-ci a pu entendre à la cathédrale ses sermons prononcés en français, d'ailleurs les idées de ces derniers étaient pour ainsi dire à la portée de tous, et elles pénétraient même facilement dans l'atelier d'un artisan comme Isaac Rousseau.

(8) *Ibidem*, p. 16.

Si l'atmosphère de Genève était favorable à la formation d'un esprit philosophique, elle l'était encore davantage au développement des idées politiques. Nous avons eu l'occasion de rappeler les bases mêmes de la constitution de Genève, et nous avons fait allusion à ces discussions qui jouèrent un si grand rôle dans son histoire. Cette lutte engendra des écrits consacrés aux problèmes de l'État et de ses diverses formes. D'ailleurs l'idée dominante de l'œuvre politique de Rousseau, idée de la souveraineté du peuple, était au centre de cette polémique passionnée. Les partisans du parti gouvernemental croyaient que la souveraineté pouvait être partagée entre le Conseil général, institution démocratique, et les deux conseils restreints, celui des XV et des CC. Naturellement les partisans de cette division, comme le syndic Chouet, aussi bien que Jacob Dechapeau-royge⁹ attribuaient tout le pouvoir réel à ces conseils restreints, tout en ne laissant au Conseil général que les symboles du pouvoir. Par contre le parti démocratique insiste sur l'indivisibilité de la souveraineté, qu'il attribue entièrement au peuple et au Conseil général qui en émane. Ce dernier ne peut que confier certaines affaires aux organes du gouvernement. Un de ces démocrates, Micheli, est allé encore plus loin en réclamant pour le Conseil général non seulement le pouvoir législatif, mais encore les pouvoirs exécutif et judiciaire.

L'enfance de Rousseau se déroule au milieu de ces ardentes discussions, qu'il a pu entendre aussi pendant ses visites à Genève, et surtout au

(9) Voir les ouvrages cités de Henry Fazy, Alekseev, Spink, Vallette.

cours du séjour qu'il y fit en 1754. En tous cas il n'est pas difficile, lorsqu'on étudie ses idées politiques, d'y trouver quelque parenté avec celles des démocrates genevois. Nous sommes donc entièrement d'accord avec G. Vallette¹⁰, quand il dit que le « *Contrat social* est un livre genevois écrit par un Genevois de l'opposition ». D'après les livres de MM. Alekseev, G. Vallette, Gaberel, Vuy, etc...¹¹, il nous semblait que cette thèse était suffisamment établie pour qu'il ne soit pas nécessaire de l'appuyer davantage. Mais M. Spink¹² croit pouvoir entièrement reviser cette question :

« Rendons à cet ouvrage, le *Contrat social*, la place qui lui appartient de droit dans le grand courant de la pensée spéculative du XVIII^e siècle et n'y voyons plus à l'exemple de Lemaître, de Sorel, de G. Koch, de Vallette même une brochure genevoise. C'est Puffendorf, Grotius, Hobbes, Locke et Montesquieu qui ont montré le chemin. La poussée révolutionnaire qui, bruyamment à Genève, sourdement à Paris, travaillait l'esprit du XVIII^e siècle, a donné l'essor. Le *Contrat social* est un ouvrage de pure spéculation ».

Il nous semble qu'aucun des auteurs cités par M. Spink n'oserait contester l'influence directe sur Rousseau des différents écrivains des XVII^e et XVIII^e siècles. Il s'agit seulement d'établir pourquoi Rousseau montrait un aussi grand intérêt pour leurs idées, et pourquoi il avait pu les développer avec tant d'éclat ? Il serait difficile de nier l'influence de l'atmosphère genevoise. D'ailleurs le seul point défendable dans les objections de

(10) Gaspard Vallette, *op. cit.*, p. 174.

(11) Gaberel, *Rousseau et les Genevois*, 1858 ; Jules Vuÿ, *Origine des idées politiques de Rousseau*, II^e éd., Genève, 1889.

(12) Spink, *op. cit.*, p. 90.

M. Spink est son affirmation que l'idéal des bourgeois genevois ne se basait pas sur la constitution de la cité-État, constitution au fond aristocratique : « C'était l'idéal d'une classe de commerçants qui s'enrichissaient et qui cherchaient leur place au soleil, un idéal auquel Puffendorf, Bodin, etc., avaient donné forme ». Si nous admettons donc que ce n'est pas la vie même qui dictait certaines revendications à ces bourgeois de Genève, si nous sommes d'accord que l'influence de Bodin et des autres a été possible ou même incontestable, il en reste quand même l'existence d'une certaine atmosphère politique, et une ambiance morale qui devait grandement impressionner Rousseau.

Le *Contrat social* n'est certainement pas un reflet exact de la constitution genevoise, mais il faut tenir compte des paroles de Rousseau qui dit avoir écrit son œuvre en pensant à Genève. En parlant de ses *Institutions politiques*, œuvre qu'il n'acheva jamais, mais qui engendra le *Contrat social*, Rousseau raconte le début de ses longues méditations politiques :

« Je voyais que tout cela se menait à de grandes vérités, utiles au bonheur du genre humain, mais surtout à celui de ma patrie, où je n'avais pas trouvé, dans le voyage que je venais d'y faire, les notions des lois et de la liberté assez justes, ni assez nettes à mon gré ; et j'avais cru cette manière indirecte de les leur donner, la plus propre à ménager l'amour-propre de ses membres, et à me faire pardonner d'avoir pu voir là-dessus un peu plus loin qu'eux » ¹³.

(13) *Les Confessions*, de J.-J. Rousseau ; édition intégrale, publiée d'après les manuscrits originaux par Ad. van Bever, Paris, 1914 (Crès). Par la suite nous citerons toujours tous les textes des *Confessions* d'après cette édition, que nous indiquerons : *Confessions* (Bever), t. II, p. 297 (livre IX).

Dans le même texte, un peu plus haut, Rousseau écrit son célèbre adage :

« J'avais vu que tout tenait radicalement à la politique, et que, de quelque façon qu'on s'y prît, aucun peuple ne seroit jamais ce que la nature de son gouvernement le feroit être ».

— « Cette idée ou cette illusion, réplique M. Vallette, réveille encore en lui le fils de cette bourgeoisie genevoise pour qui la politique est un besoin instinctif, une passion, presque une maladie »¹⁴. Rousseau reste foncièrement Genevois presque dans toute son œuvre. Nous reviendrons encore à la *Lettre à d'Alembert*, qui porte en elle le cachet de l'esprit moral et même des préjugés genevois. Ainsi Rousseau lui-même caractérisa la *Nouvelle Héloïse* comme un « roman genevois ». *Les lettres écrites de la Montagne*, consacrées à Genève, sont le résultat d'une étude approfondie de son histoire et des institutions de cette ville. Quant à ses *Confessions* nous y retrouvons à nouveau les traits familiers et l'idéologie d'un Genevois. Et même de nos jours, en parlant des *Confessions*, les compatriotes de Jean-Jacques répètent souvent « comme il est Genevois » !

*
* *

Et malgré cela, non sans raison, M. Lanson dit¹⁵ : « Rousseau a deux patries : Genève et la France ». L'éminent critique rappelle les origines françaises

(14) G. Vallette, *op. cit.*, p. 174.

(15) J.-J. Rousseau, *Leçons faites à l'École des Hautes Études sociales*, Paris, 1912, préface de M. Lanson, p. 111.

de Jean-Jacques, mais trouve que l'influence du sang avait été moins forte que celle du milieu français et de la littérature.

Tout en tenant compte de ce qui a été dit par nous au sujet de l'influence de Genève sur Rousseau nous devons citer la remarque compétente de M. E. Ritter¹⁶ que Rousseau n'était lié à aucun des autres écrivains genevois qui l'avaient précédé. Il n'est rattaché à eux que par l'influence qu'ils exercèrent sur le milieu de la cité dont il était issu.

Mais lorsqu'il s'agit de littérature française il est incontestable qu'elle influença considérablement et de façon décisive l'esprit encore jeune de Jean-Jacques ; il suffit de parcourir la liste approximative de ses lectures qu'il dresse dans les *Confessions*¹⁷ :

« Les romans finirent avec l'été de 1719. L'hiver suivant, ce fut autre chose. La bibliothèque de ma mère épuisée, on eut recours à la partie de celle de son père qui nous était échue. Heureusement il s'y trouva de bons livres ». En voici la nomenclature : « *L'histoire de l'Église et de l'Empire*, par Le Sueur, *Le Discours universel*, *Les Hommes illustres* de Plutarque, *Histoire de Venise*, par Nani, *Les Métamorphoses* d'Ovide, *La Bruyère*, *Les Mondes* de Fontenelle, *Les Dialogues des Morts* et quelques tomes de Molière furent transportés dans le cabinet de mon père, et je les lui lisois tous les jours durant son travail. J'y pris un goût rare et peut-être unique à cet âge ».

Quand Jean-Jacques vivait chez M^{me} de Warrens en Savoie, au moment où se formait son esprit, il lisait toujours à côté des ouvrages clas-

(16) E. Ritter, *op. cit.*, p. 23.

(17) *Confessions* (Bever), t. I, p. 12 (livre I^{er}).

siques des auteurs français. Dans son œuvre de jeunesse, *Le Verger de Madame la Baronne*¹⁸, il nous dit lui-même :

O vous tendre Racine ! O vous aimable Horace !
 Dans mes loisirs aussi vous trouvez votre place
 Claville, Saint-Aubin, Plutarque, Mezerai,
 Despréaux, Cicéron, Pope, Rollin, Barclai,
 Et vous trop doux Lamotte, et toi touchant Voltaire
 Ta lecture à mon cœur restera toujours chère.
 Mais mon goût se refuse à tout frivole écrit,
 Dont l'auteur n'a pour but que de plaire à l'esprit. »

Dans les *Confessions*¹⁹ Rousseau parle également de ses préférences littéraires :

« Un goût croissant pour la littérature m'attachoit aux livres françois, aux auteurs de ces livres, et au pays de ces auteurs. Au moment même que défilait sous mes yeux l'armée française, je lisois *Les Grands Capitaines* de Brantôme. J'avois la tête pleine des Clissons, des Bayard, des Lautrec, des Coligny, etc. »

Nous n'approfondirons pas davantage ces notes sur les lectures du jeune Rousseau : cela nous suffit pour nous faire une idée de l'influence que la littérature française a pu exercer sur lui...

Mais vers la même époque il avait certainement lu beaucoup d'autres auteurs, — comme il le dit d'ailleurs dans le poème cité plus haut —, aussi bien français qu'étrangers : les œuvres de Puffendorf, Grotius, Locke, Malebranche, Leibnitz, tous les traités politiques et philosophiques de son temps ; mais ses relations dans le monde des

(18) *Correspondance générale de J.-J. Rousseau*, Th. Dufour, t. I, 1924, p. 351.

(19) *Confessions* (Bever), t. I, p. 297 (livre V).

philosophes français le rapprochent plus intimement de leurs œuvres. Ainsi par exemple il avait subi l'influence de Montesquieu bien plus qu'il n'est généralement admis. Mais en dehors de cela, qu'il nous suffise de rappeler le nombre d'années qu'il passa dans ce pays, et ses fréquents séjours à Paris, et l'on comprendra le rôle énorme que la France joua dans sa vie²⁰. Rappelons le plus brièvement possible les traits essentiels de sa biographie si mouvementée.

Il y vint pour la première fois en 1731, lorsqu'il accompagna ce malheureux musicien Le Maître qu'il abandonna lâchement à Lyon pour rentrer chez M^{me} de Warens. Ce premier contact avec la France ne l'impressionna pas beaucoup ; par contre le voyage qu'il fit à pied à Paris en 1732 laissa une forte empreinte sur toute sa vie. Plus tard, vers 1738, Rousseau alla encore à Montpellier faire une cure, mais malade et absorbé par ses propres aventures romanesques, il ne jette qu'un coup d'œil distrait sur ce qui l'entoure. L'année 1740 le vit encore à Lyon, où il fut précepteur des enfants de Mabli. L'année suivante, il s'installa à Paris, et y fit un long séjour, interrompu seulement en 1743, lors de son voyage à Venise. C'est en 1754 qu'il se rendit à Genève pour y être reçu triomphalement, mais pour différentes raisons il n'y resta que quatre mois, et rentré à nouveau en France, il s'établit cette fois à Montmorency, où il séjourna jusqu'en 1762. Cette année fut la plus féconde et la plus dramatique de son existence, car après le fameux arrêt

(20) Émile Faguet, *Vie de Rousseau*, 1922, Morlay, J.-J. Rousseau (trad. russe).

du Parlement de Paris contre ses œuvres il dut fuir la France. Yverdon, Mottice, comme l'île de Saint-Pierre ne sont que des étapes sur le chemin du proscrit... Exilé par le gouvernement de Berne, il alla en 1765 à Strasbourg, puis incognito pour un mois à Paris, et enfin en Angleterre. Mais la fatalité, sa rupture avec David Hume, — malgré tous les dangers possibles — le poussèrent à revenir en France, où il débarqua le 22 mai 1767. C'était cette fois le retour définitif : il eut des projets de voyages lointains, il pensa aller à Constantinople ou ailleurs, mais après deux ans et demi de déplacements de châteaux en châteaux à travers le Dauphiné, il se fixa tout de même en France et vint en 1770 habiter Paris, pour ne le quitter qu'à la veille de sa mort. Fut-ce volontairement ? sa vie toute entière fut liée à cette France, qui tantôt l'attira et tantôt le repoussa.

Nous soulignerons encore une fois que c'est à Paris entre 1744 et 1754 que ses idées ont mûri et que son caractère s'est formé définitivement ; c'est là également qu'il trouva la plus brillante société de son temps. Mais comment ce milieu devait-il modeler le caractère du rigide Genevois ? Et quelle impression la belle France produisit-elle sur lui ?

Habitué à la vie relativement simple et aux habitations modestes, mais plus ou moins confortables des paysans montagnards et des ouvriers genevois, il fut frappé par la richesse et la misère du grand royaume, et principalement de sa capitale. Sa première impression fut négative. Toutes ces étapes de la vie de Rousseau sont tellement connues que nous éprouvons une certaine gêne à

citer les *Confessions*, mais ce n'est qu'en laissant la parole à Jean-Jacques que nous aurons un tableau complet de cette vie et de ce caractère.

— « Je m'étois figuré une ville ausis belle que grande, de l'aspect le plus imposant, où l'on ne voyoit que de superbes rues, des palais de marbre et d'or. En entrant par le faubourg Saint-Marceau, je ne vis que de petites rues sales et puantes, de vilaines maisons noires, l'air de la malpropreté, de la pauvreté, des mendiants, des charretiers, des ravaudeuses, des crieuses de tisane et de vieux chapeaux. Tout cela me frappa d'abord à tel point, que tout ce que j'ai vu depuis à Paris de magnificence réelle n'a pu détruire cette première impression, et qu'il m'en est resté toujours un secret dégoût pour l'habitation de cette capitale »²¹.

Son fameux séjour chez un paysan obligé de cacher son pain et son vin pour éviter les persécutions du percepteur, frappa encore davantage l'imagination de Rousseau. Ce n'était pas seulement la désillusion d'un Genevois, mais aussi une déception humaine :

« Ce fut là le germe de cette haine inextinguible qui se développa depuis dans mon cœur contre les vexations qu'éprouve le malheureux peuple, et contre ses oppresseurs »²².

Plus tard un autre côté de la vie parisienne le surprendra également :

« Autant à mon dernier voyage j'avois vu un Paris par son côté défavorable, autant à celui-ci je le vois par son côté brillant »²³.

(21) *Confessions* (Bever), t. I, p. 259 (livre IV).

(22) *Ibidem*, p. 266 (livre IV).

(23) *Ibidem*, p. 92, t. II (livre VII).

Au commencement de la deuxième partie de ses *Confessions* où il décrit son séjour en France, ses succès et ses malheurs, Jean-Jacques dit :

« Quel tableau différent j'auroi bientôt à développer ! Le sort qui durant trente ans favorisa mes penchants, les contraria durant les trente autres. »

Cette opposition continuelle entre sa situation et ses inclinations est la cause, dit-il, de toutes ses « fautes énormes » et de ses « malheurs inouïs »²⁴.

Si timide fût-il, le sobre Genevois finit par connaître la vie brillante de Paris, et eut grâce à son charme et à son originalité ses entrées dans la meilleure société française. Tout en la connaissant parfaitement, il lui était impossible de se fondre en elle. D'ailleurs elle le repoussa plus qu'elle ne l'avait attiré, elle le choquait.

Il se produisit donc un phénomène très caractéristique pour la situation d'un homme jeté dans un milieu étranger. Si sa nature est faible, il cède ; s'il est fort, cette nature devient encore plus prononcée, plus différente du milieu qui l'entoure. Un homme fort même inconscient de sa nationalité, jeté dans un pays étranger ressent mieux son caractère national et finit par mieux comprendre, non seulement sa propre nature, mais également son peuple.

La nature genevoise de Rousseau étant forte, sa propre individualité toute-puissante : « il ne s'adapta point. Parmi la séduisante et brillante société française, le Genevois rebondit en lui et il se sent plus rapproché de sa ville natale avec

(24) *Ibidem*, p. 84, t. II (livre VII).

son esprit démocratique, avec la simplicité de sa vie ; cette simplicité qu'il idéalise, qu'il considère presque comme étant naturelle ».

Il est agacé par l'esprit frivole de cette société, qui ne se plaît que dans la critique et qui semble trop léger pour un homme élevé dans les rigueurs du pays de Calvin. Par contraste son inclination vers le stoïcisme et vers l'esprit genevois ne fait que se développer à outrance²⁵.

L'ensemble de toutes ces impressions produit cette crise intérieure de Jean-Jacques que G. Vallette a raison d'appeler une « conversion ». En réalité c'était l'adoption d'une nouvelle conception de la vie, qui depuis devint célèbre.

Le début de cette crise date du moment, où en route pour Vincennes, Rousseau prit connaissance de la question proposée par l'Académie de Dijon :

« Mes sentiments se montèrent, avec la plus inconcevable rapidité, au ton de mes idées. Toutes mes petites passions furent étouffées par l'enthousiasme de la vérité, de la liberté, de la vertu, et, ce qu'il y a de plus étonnant est que cette effervescence se soutint dans mon cœur, durant plus de quatre ou cinq ans, à un aussi haut degré peut-être qu'elle ait jamais été dans le cœur d'aucun autre homme »²⁶.

Enfin, c'est le succès qui vient, l'attribution du prix à sa première dissertation, la gloire inattendue, puis une maladie. Dans le délire de celle-ci, ses réflexions nocturnes, ses tourments intérieurs le poussent vers une décision :

« Je renonçai pour toujours à tout projet de fortune et d'avancement. Déterminé à passer dans l'indépendance

(25) Morlay, *op. cit.*

(26) *Confessions* (Bever), p. 207, t. II (livre VIII).

et la pauvreté le peu de temps qui me restoit à vivre, j'appliquoi toutes les forces de mon âme à briser les fers de l'opinion, et à faire, avec le courage, tout ce qui me paroissoit bien, sans m'embarrasser aucunement du jugement des hommes »²⁷.

Il renonce à sa situation de caissier chez M. de Francueil qui le prend pour un fou. « Je commençoi ma réforme par ma parure : je quittois la dorure et les bas blancs, je pris une perruque ronde, je posai l'épée, je vendis ma montre », etc. Pour l'accomplissement définitif de cette réforme son linge fin est volé ! Rousseau ne le regrette point : il est heureux. Par un acte de volonté, il a accompli le retour à la simplicité montagnarde et genevoise. Il a secoué le joug dogmatique des philosophes parmi lesquels il a vécu à Paris, dit M. G. Vallette²⁸ :

« Il a rompu avec la France, avec le Paris philosophe et mondain, auquel il a, pendant dix ans, tenté en vain de s'assimiler, avec la société brillante, spirituelle et corrompue qu'il continue de voir, mais qu'il a cessé d'admirer. Dans cette crise intérieure, morale, religieuse, il s'est trouvé lui-même, il s'est reconquis. Il fallait par un geste sceller cette conversion, cet acte le plus important dans la vie de Rousseau ; ce geste il l'accomplit en se rendant effectivement à Genève, où il rentre dans l'église calviniste, et reprend ses droits de citoyen. »

Ainsi l'influence des lettres françaises et son séjour en France, n'ont eu pour résultat que le renforcement des traits essentiels du caractère national de Rousseau, son caractère genevois. Il est un Genevois de génie, et ce sont les hommes

(27) *Ibidem*, p. 224.

(28) Gaspard Vallette, *op. cit.*, p. 85.

de génie qui reflètent le mieux les traits caractéristiques d'une nation, d'une classe ou d'un groupement humain. Ces traits sont, chez eux, plus amplifiés, outrés, ce qui fait que sous certains rapports, ils semblent être opposés au type national. Ainsi l'esprit sentimental, la vie du cœur chez Rousseau, ont certainement leurs racines dans l'esprit genevois, développé démesurément. Mais dans la *Nouvelle Héloïse* cette vie débordante du cœur, cet état enthousiaste et romantique, semblent devoir choquer les Genevois austères et sentimentaux. En publiant ce roman Rousseau lui-même se sentait — paraît-il — gêné à l'encontre de ses compatriotes.

En terminant ce chapitre nous devons encore revenir pour un moment à la définition du terme *genevois* ; que doit-il signifier ? Il nous semble que même aujourd'hui les Genevois en se disant de nationalité suisse (comme autrefois ils se disaient de nationalité genevoise) restent tout de même intimement liés à la France. Cela crée une sorte de double nationalité (au sens moral, psychologique, bien entendu). Bons et dévoués citoyens helvétiques pendant toute la grande guerre, ils sont restés neutres, mais leurs cœurs se sont tout naturellement tournés vers la France, comme ceux des Zurichois vers l'Allemagne. A l'époque de Rousseau, nous croyons que la différence entre un Genevois et un Français devait être plus marquée ; mais nous ne doutons pas que parmi les traits qualifiés de genevois on ne puisse en trouver qui ne soient purement français. Car la masse des réfugiés de France donna à Genève non seulement ses habitudes, mais aussi sa culture et son

sang. Aussi quand nous avons dit que Rousseau était individuellement lié à la France, nous devons ajouter qu'il l'était également en sa qualité de Genevois. Nous parlerons longuement de ses sentiments patriotiques à l'encontre de Genève, mais nous remarquerons aussi que — malgré lui — il avait encore en lui d'autres courants patriotiques, réels et vivants.

Dans son œuvre la France et Genève sont profondément liées. C'est Genève qui forme ses pensées philosophiques et politiques, c'est la France qui perfectionne son style, qui contribue à la finesse de son esprit et de son éducation, tandis que c'est surtout la controverse entre ces deux pays qui est la source de son inspiration créatrice²⁹. Comme le frottement de deux silex fait jaillir une étincelle, ainsi deux traditions, la genevoise et la française, celle d'une libre petite république et celle d'une grande monarchie, celle d'un pays austère et relativement encore très simple et celle du centre le plus éblouissant du monde civilisé, se heurtent, et dans cet entrechoc font jaillir les paroles de feu de Jean-Jacques qui

(29) Malgré la tradition calviniste et genevoise de l'œuvre de Jean-Jacques, c'est à Paris, dit M. Lanson (*op. cit.*, préface, pp. III-IV), cette société à laquelle il devait être si sévère en subissant son charme, dans le commerce de ces philosophes destinés à devenir pour lui détestables, qu'il recevait l'excitation dont son génie voluptueux, flâneur, indolent, avait besoin pour être actif et fécond. Sauf les *Confessions*, dont le dessein très spécial sort de son tempérament et de circonstances de sa vie, tous les grands ouvrages de Rousseau, ceux qu'il acheva, ceux qui l'ont fait immortel, sont les produits de sa vie française, les réactions de sa nature plongée dans le milieu, les mœurs et les idées parisiennes. Si nous ne pouvons dire que nous avons fait Rousseau, Genève a fait l'homme autant et plus que nous avons fait l'écrivain, le grand écrivain qui a remué le monde. Il est difficile de se mettre entièrement d'accord sur cette dernière affirmation. C'est le contraste — nous le répétons — qui provoque et stimule son œuvre.

comme une flamme bouleversent et embrasent le monde. Pour le détruire disent certains, pour l'éclairer disent d'autres, pour lui donner l'idée puissante de la patrie, ajoutons-nous. Et cette idée peut fort bien unir entre elles les deux parties en lutte de son « moi », car c'est une idée créatrice à laquelle restent réfractaires seulement ces mêmes éléments anarchiques, que Rousseau a jugés si sévèrement.

CHAPITRE IV

LE PATRIOTISME GENEVOIS DE J.-J. ROUSSEAU DANS SON ŒUVRE ET SA CORRESPONDANCE

« Je me souviens d'avoir été frappé dans mon enfance d'un spectacle assez simple et pourtant l'impression m'est toujours restée, malgré le temps et la diversité des objets »¹.

Ainsi commence le récit par lequel Rousseau décrit une fête populaire improvisée : la rentrée à Genève du régiment de Saint-Gervais après les exercices. On avait soupé par compagnie sur la place Saint-Gervais et après le repas on se mit à danser, officiers et soldats, tous ensemble :

« L'accord de cinq à six cents hommes en uniformes, se tenant par la main, et formant une longue bande qui serpenoit en cadence et sans confusion, avec mille tours et retours, mille espèces d'évolutions figurées, le choix des airs qui les animoient, le bruit des tambours, l'éclat des flambeaux, un certain appareil militaire au sein du plaisir, tout cela formoit une sensation très vive qu'on ne pouvoit supporter de sang-froid. Il était tard, les femmes étaient couchées, toutes se relevèrent. Bientôt les fenêtres furent pleines de spectatrices qui donnaient un nouveau zèle aux acteurs : elles ne purent tenir longtemps à leurs fenêtres, elles descendirent ; les maîtresses

(1) *Lettre à M. d'Alembert*, J.-J. Rousseau, édition Garnier frères, Paris, p. 237.

venoient voir leurs maris, les servantes apportent du vin ; les enfants mêmes, éveillés par le bruit, accourent demi-vêtus entre les pères et mères. La danse fut suspendue ; ce ne furent qu'embrassements, ris, santés, caresses. Il résulta de tout cela un attendrissement général que je ne saurois peindre, mais que dans l'allégresse universelle on éprouve assez naturellement au milieu de tout ce qui nous est cher. Mon père en m'embrassant fut saisi d'un tressaillement que je crois sentir et partager encore. « Jean-Jacques, me disoit-il, aime ton pays. Vois-tu ces bons Genevois ? Ils sont tous amis, ils sont tous frères, la joie et la concorde règnent au milieu d'eux. Tu es Genevois, tu verras un jour d'autres peuples, mais quand tu voyagerois autant que ton père tu ne trouveras jamais leurs pareils. »

Nous avons cité *in extenso* ce texte si connu ; il est trop important pour le sujet de cet ouvrage, et pour ce chapitre en particulier, pour que nous ne le révoquions point dans nos mémoires. Qu'importe qu'Isaac Rousseau ait exagéré la concorde entre les Genevois ; l'essentiel, c'est que c'est par son père que Jean-Jacques apprend à aimer sa patrie. C'est dans son milieu que ces sentiments et ces maximes ont été recueillis par le philosophe.

— « A Genève, dit M. Bernard Bouvier, un enfant impressionnable recevait directement et fortement l'idée de patrie. L'éducation civique était journalière et ouverte à tous. Les citoyens formaient une classe privilégiée chez qui le patriotisme avait la force d'un sentiment naturel, instinctif, élémentaire. *Chez Rousseau il résista à toutes les épreuves, toutes les colères. Dans le cœur du vieillard une tendresse enveloppait encore le souvenir de Genève* »².

(2) Bernard Bouvier, *Jean-Jacques Rousseau* (Conférences prononcées dans l'Aula de l'Université de Genève à l'occasion du deuxième centenaire de la naissance de J.-J. Rousseau), Genève, 1912, p. 26.

Ces deux dernières phrases de M. Bernard Bouvier, soulignées par nous, contiennent la thèse de ce chapitre, et de celui qui le suivra. Les expressions du sentiment patriotique de Rousseau, nous les retrouvons dans toutes les œuvres, qui ont pu lui donner prétexte à reparler de son amour pour Genève, ou qui ont été écrites dans le but direct de servir sa ville natale, en la défendant ou en la glorifiant. Enfin la correspondance de Jean-Jacques complète notre documentation sur ses sentiments patriotiques.

Dans plusieurs ouvrages rousseauistes, surtout chez Gaspard Vallette, on trouve certains textes de Rousseau, où ce dernier exprime ses sentiments patriotiques, mais nulle part nous n'avons pu trouver ces textes, réunis successivement et systématiquement. C'est ce que nous nous proposons de faire ici, et nous espérons que dans son ensemble cet exposé jettera un jour nouveau sur la figure morale de Jean-Jacques.

Si nous voulions suivre l'ordre chronologique en étudiant de notre point de vue spécial, l'œuvre de Rousseau, ce n'est certainement pas par les *Confessions* que nous devrions commencer, quoique ce soit justement là que Jean-Jacques nous expose ses sentiments à l'égard de Genève, à une époque où sa correspondance est encore très pauvre.

Il faut nous souvenir avant tout d'une sorte de trahison de Rousseau : ne s'était-il pas, en quittant Genève et en voyageant à travers la Savoie et l'Italie, converti au catholicisme, perdant ainsi, *eo ipso*, ses droits de citoyen de Genève ?

Il regretta³ dans sa vieillesse, cette fuite vers une destinée inconnue, vers sa gloire et ses malheurs :

« J'aurois passé dans le sein de ma religion, de ma patrie, de ma famille et de mes amis, une vie paisible et douce, telle qu'il la falloît à mon caractère, dans l'uniformité d'un travail de mon goût et d'une société selon mon cœur. J'aurois été bon chrétien, bon citoyen, bon père de famille, bon ami, bon ouvrier, bon homme en toute chose. J'aurois aimé mon état, je l'aurois honoré peut-être, et après avoir passé une vie obscure et douce, je serois mort paisiblement dans le sein des miens. »

Mais Genève ne devait point se plaindre : cette destinée éblouissante a su rendre des services importants à son pays, et en tous les cas il a su l'honorer et le glorifier. M. Bernard Bouvier a raison de dire que s'il était resté à Genève, « s'il eût vu Genève de si près, elle n'eût pas occupée, dans sa pensée et dans son œuvre, la grande place qu'elle y prit, elle ne fût pas devenue le modèle idéal d'un état politique et social conforme à la nature et fait pour le bonheur de ses citoyens »⁴.

A l'époque où il quitta Genève, d'autres horizons s'ouvraient devant lui, d'autres pensées remplissaient son cerveau. Il avait déjà connu la servitude et le joug de ses maîtres ; il cherchait ce qui lui était cher par-dessus tout, la liberté :

« L'indépendance que je croyois avoir acquise étoit le seul sentiment qui m'affectoit. Libre et maître de moi-même, je croyois pouvoir tout faire atteindre à tout. Je n'avois qu'à m'élancer pour m'élever et voler dans les airs »⁵.

(3) *Confessions* (Bever), t. I, p. 69 (livre I^{er}).

(4) Bernard Bouvier, *op. cit.*, p. 35.

(5) *Confessions* (Bever), t. I, p. 70 (livre II).

Cet individualisme inné chez le Genevois se développe à outrance, dans cette nature géniale. Cet esprit domine alors toute son âme, et quoi qu'il soit l'antithèse même du patriotisme, qui lie l'homme à ses semblables et l'oblige à se soumettre aux lois, Rousseau dans son *Contrat social* a su harmoniser d'une façon ingénieuse ces deux esprits si dissemblables...

Ce fugitif, ce jeune enthousiaste errant à travers les pays n'a nullement perdu son patriotisme et son attachement pour Genève. Bien au contraire : celui qui ne quitte jamais son pays, qui n'éprouve jamais le sentiment douloureux de la nostalgie, ne connaît pas encore l'amour véritable de sa patrie.

Pendant ses années de vagabondage, il lui arrivait parfois d'approcher sa ville natale, et ses impressions — telles qu'il les a décrites dans sa vieillesse — sont des plus touchantes :

« En passant à Genève je n'allai voir personne, mais je fus prêt à me trouver mal sur les ponts. Jamais je n'ai vu les murs de cette heureuse ville, jamais je n'y suis entré, sans sentir une certaine défaillance de cœur, qui venoit d'un excès à l'attendrissement. En même temps que la noble image de la liberté m'élevait l'âme, celles de l'égalité, de l'union, de la douceur des mœurs, me touchoient jusqu'aux larmes, et m'inspiroient un vif regret d'avoir perdu tous ces biens. Dans quelle erreur j'étois, mais qu'elle étoit naturelle ! Je croyois voir tout cela dans ma patrie parce que je le portois dans mon cœur »⁶.

Non seulement Genève, mais toute la nature de son pays a été chère à Jean-Jacques :

« Jamais pays de plaine, quelque beau qu'il fût, ne parut tel à mes yeux. Il me faut des torrents, des rochers,

(6) *Ibidem*, t. I, p. 234 (livre IV).

des sapins, des bois noirs, des montagnes, des chemins raboteux à monter et à descendre, des précipices à mes côtés qui me fassent bien peur »⁷.

C'est son lac qu'il adore par-dessus tout :

« L'aspect du lac de Genève et de ses admirables côtes eut toujours à mes yeux un attrait particulier que je ne saurois expliquer, et qui ne tient pas seulement à la beauté du spectacle, mais à je ne sais quoi de plus intéressant qui m'affecte et m'attendrit. Toutes les fois que j'approche du pays de Vaud, j'éprouve une impression composée du souvenir de M^{me} de Warens, qui y est née, de mon père qui y vivoit, de M^{lle} de Wulson qui y eut les prémices de mon cœur, de plusieurs voyages de plaisir que j'y fis dans mon enfance, et, ce qui me semble, de quelque autre cause encore plus secrète et plus forte que tout cela. Quand l'ardent désir de cette vie heureuse et douce qui me fuit et pour laquelle j'étois né vient enflammer mon imagination, c'est toujours au pays de Vaud, près du lac, des campagnes charmantes, qu'elle se fixe »⁸.

Rousseau sait comprendre et exprimer ses sentiments, et cet aveu patriotique marque très bien ce qu'il y a d'essentiel dans l'amour d'un homme pour son pays. C'est une chose qui n'est définissable qu'en partie, c'est « plus fort que tout », c'est « une cause encore plus secrète » qui nous rattache si profondément au pays où nous sommes nés, à la nature que nos yeux d'enfants ont pu voir, comprendre, adorer... C'est le pays auquel nous lient tant de souvenirs personnels, tant de noms chers...

Pour compléter cette définition d'amour pour son pays natal, nous devons nous reporter à la *Nouvelle Héloïse* et citer la lettre si éloquente de

(7) *Ibidem*, t. I, p. 280 (livre IV).

(8) *Ibidem*, t. I, p. 246 (livre IV).

Saint-Preux à Milord Édouard⁹ lorsque le héros du roman rentre de ses longs voyages à travers le monde :

« Plus j'approchois de la Suisse, plus je me sentois ému. L'instant où, des hauteurs du Jura je découvris le lac de Genève, fut un instant d'extase et de ravissement. La vue de mon pays, de ce pays si chéri, où des torrents de plaisirs avoient inondé mon cœur, l'air des Alpes si salubre et si pur, le doux air de la patrie, plus suave que les parfums de l'Orient, cette terre riche et fertile, ce paysage unique, le plus beau dont l'œil humain fût jamais frappé ; ce séjour charmant auquel je n'avois rien trouvé d'égal dans le tour du monde ; l'aspect d'un peuple heureux et libre, la douceur de la saison, la sérénité du climat ; mille souvenirs délicieux qui réveilloient tous les sentiments que j'avois goûtés ; tout cela me jetoit dans des transports que je ne puis décrire, et sembloit me rendre à la fois la jouissance de ma vie entière. »

Il est vraiment beau le pays de Saint-Preux et de Jean-Jacques ; mais pour qu'envers une patrie on puisse exprimer un enthousiasme aussi délirant, il n'est pas nécessaire qu'elle soit belle. Le cœur humain est bizarre, il sait tout aussi bien embellir un visage qui lui est cher, que le sol, les villes ou les campagnes de sa prédilection. Il exagère, comme exagère Saint-Preux, comme exagèrent presque tous les patriotes, quand ils parlent de leur pays natal et surtout quand ils pensent à lui. Ce lien entre l'homme et son pays est irrationnel, l'homme ne comprend même pas d'où lui vient son sentiment, et c'est pour cela que parfois il lui paraît mystique.

(9) J.-J. Rousseau, *La Nouvelle Héloïse*, IV^e partie, lettre 6, t. III, p. 156, publié par M. Daniel Mornet, Paris, 1925.

Le philosophe Berdiaeff¹⁰ dit d'un ton pathétique que « dans le fond de la vie cosmique sont cachées les forces secrètes du sort des nations ». Il existe une énergie qui les pousse vers la réalisation de leurs possibilités. L'histoire et l'esprit patriotique sont déjà ancrés dans la nature même : « C'est plus fort que tout », comme le dit Rousseau...

*
* *

Revenons cependant vers d'autres œuvres où J.-J. Rousseau exprime ses sentiments pour Genève. Dans un de ses premiers essais littéraires, que nous avons déjà cité : *Le Verger de Madame la baronne de Warens*, Rousseau consacre tout un passage à Genève¹¹.

« Tantôt aussi de Spon parcourant les cahiers
De ma patrie en pleurs je relis les dangers.
Genève jadis sage, ô ma chère Patrie !
Quel Démon dans ton sein produit la frénésie !
Souviens-toi qu'autrefois tu donnas les Héros,
Dont le sang t'acheta les douceurs du repos !
Transportés aujourd'hui d'une soudaine rage,
Aveugles Citoïens, cherchez vous l'esclavage ?
Trop tôt, peut-être, hélas ! Pourrez-vous le trouver.
Mais s'il est encore tems c'est-à-vous d'y songer.
Jouissez des bienfaits que Louïs vous accorde,
Rappelez dans vos murs cette antique concorde
Heureux ! Si reprenant la foi de vos ayeux,
Vous n'oubliez jamais d'être libres comme eux. »

Rousseau déplore ici les désaccords dont il fut le témoin en 1737. Ce poème est écrit sous l'im-

(10) Berdiaeff, *Philosophie de l'inégalité* (en russe), Berlin, 1923, p. 76.
(11) *Correspondance générale de J.-J. Rousseau* (Th. Dufour), t. I, 1924, p. 351.

pression directe de l'acte de Médiation de 1738, d'où le conseil de jouir des bienfaits que « Louis vous accorde ». Ainsi dans ces vers naïfs Rousseau exprime à la fois son amour pour Genève, et les inquiétudes que lui causent les désaccords des Genevois. Il nous fait part également de ses sentiments pour sa ville natale dans une autre œuvre de sa jeunesse — *Épître à Monsieur Parisot*¹² — qu'il a achevée en 1742. On connaît Parisot, son ami de Lyon, ainsi que Borde, qui ont eu tous les deux — comme dit M. Ducros¹³ — la tâche de civiliser Rousseau et le « dégenevoiser » un peu (probablement au point de vue extérieur).

En écrivant à Parisot, « le meilleur et le mieux faisant des hommes »¹⁴, Rousseau exprime sa fierté d'être Genevois, « membre du souverain », par le seul fait de sa naissance.

« Mais on m'apprit aussi qu'ayant par ma naissance
Le droit de partager la suprême puissance,
Tout petit que j'étois, faible obscur Citoyen
Je faisais cependant membre du souverain,
Qu'il falloit soutenir un si noble avantage
Par le cœur d'un Héros, par les vertus d'un sage,
Qu'enfin la liberté ce cher présent des cieux
N'est qu'un fléau fatal pour les cœurs vicieux
Avec le lait chez nous on suce ces maximes,
Moins pour s'enorgueillir de nos droits légitimes
Que pour savoir un jour se donner à la fois
Les meilleurs Magistrats et les plus justes Lois.

Si dans ce passage Rousseau se vante des droits civiques genevois et de leur moralité, dans un

(12) *Ibidem*, pp. 163-165.

(13) Ducros, *J.-J. Rousseau*, pp. 153, etc...

(14) *Confessions* (Bever), t. II, p. 90 (livre VII).

autre passage du poème, il glorifie surtout la simplicité de la vie de son pays qu'il oppose à celle de Paris, où il faisait justement ses premiers pas. M. Ducros croit voir dans ces idées, non sans raison, les éléments de la première dissertation, où elles prendront certainement plus d'ampleurs et de force que dans ce poème assez faible.

« ...Notre plus grande force est dans notre faiblesse :
 Nous vivons sans regret dans l'humble obscurité
 Mais du moins dans nos murs on est en liberté.

L'Art n'est point le soutien de notre République :
 Être juste est chez nous l'unique politique ;
 Tous les ordres divers sans inégalité
 Gardent chacun le rang qui leur est affecté :
 Nos chefs, nos magistrats simples dans leur parure
 Sans étaler ici le Luxe et la Dorure
 Parmi nous cependant ne sont point confondus,
 Ils en sont distingués : mais c'est par leurs vertus. »

Rousseau naturellement exagère quand il parle de l' « obscurité » de la ville (tout est relatif !) et surtout d'une égalité aussi parfaite qu'il le dit : nous savons qu'en dehors des citoyens proprement dits, Genève avait des bourgeois, et surtout des habitants, les « natifs », qui ne pouvaient jouir des droits que la constitution genevoise réservait à ses véritables citoyens.

Mais à distance tout ce qu'on aime s'embellit toujours, et Genève devient de plus en plus pour Rousseau une terre promise et idéale.

Néanmoins, la destinée de Rousseau allait le séparer de celle de Genève pendant les années qui suivront. Aussi essaie-t-il de se mêler à la vie parisienne, et de se rapprocher d'elle tout au

moins extérieurement. Mais en vain ! Nous avons parlé dans le chapitre précédent de la crise intérieure de Jean-Jacques, crise qu'avec Gaspard Vallette nous avons appelée une « conversion ». Elle le ramène moralement vers Genève, vers son idéal de simplicité de la nature, de la démocratie ; et elle fut définitivement scellée — nous l'avons dit — par son retour effectif dans la cité natale en 1754.

— « Arrivé dans cette ville, raconte Rousseau¹⁵, je me livrai à l'enthousiasme républicain qui m'y avait amené. Cet enthousiasme augmente par l'accueil que j'y reçus. Fêté, caressé dans tous les États, je me livrai tout entier au zèle patriotique, et, honteux d'être exclu de mes droits de citoyen par la profession d'un autre culte que celui de mes pères, je résolus de reprendre ouvertement ce dernier. »

Son idée sur le droit de l'État en matière de culte, son indifférence pour la diversité des rites, lui permettaient d'accomplir cet acte. Il rentre effectivement dans l'Église de ses pères et redevient citoyen de Genève. Il raconte comment son ami De Luc, chef du parti démocrate, et bien d'autres encore, tentèrent de le persuader de rester toujours dans sa ville retrouvée. Lui-même, touché des bontés que lui témoignèrent le Conseil, le Consistoire, les magistrats, les pasteurs et les citoyens, ne songeait plus qu'à liquider ses affaires à Paris.

Mais on sait qu'à Paris il devait changer d'avis, tenté par les bonnes grâces de M^{me} d'Épinay qui lui offrait une vie telle qu'il l'avait toujours

(15) *Ibidem*, t II, p. 275 (livre VIII).

désirée. Il s'installa donc à Montmorency, à l'Ermitage. D'autres causes cependant l'avaient obligé à prendre cette décision :

« Une chose, dit Rousseau¹⁶, qui aida beaucoup à me déterminer fut l'établissement de Voltaire auprès de Genève. Je compris que cet homme y ferait révolution, que j'irois retrouver dans ma patrie le ton, les airs, les mœurs qui me chassoient de Paris ; qu'il me faudroit batailler sans cesse, et que je n'aurois d'autre choix dans ma conduite que celui d'être un pédant insupportable, ou un lâche et mauvais citoyen. »

Rousseau ne se sentait point de taille à lutter d'une façon féconde avec « un homme arrogant, opulent », et déjà « l'idole des femmes et des jeunes gens ». Il s'excuse par « son naturel paisible » et dit qu'il ne voulait pas exposer inutilement son courage au péril. On pourrait juger sévèrement cette sorte de lâcheté du Rousseau patriote, si plus tard, malgré son absence de Genève, il n'alla accomplir ce qu'il croyait être, ainsi que ses concitoyens, comme son devoir : nous parlerons tout à l'heure de sa *Lettre sur les spectacles à d'Alembert*. Très modestement il conclut son récit, en racontant comment il abandonna l'idée de s'établir à Genève :

« en me retirant à Genève, j'aurois pu m'épargner de grands malheurs à moi-même ; mais je doute qu'avec tout mon zèle ardent et patriotique j'eusse fait rien de grand et d'utile pour mon pays. »

Le 20 juillet 1754¹⁷ Rousseau écrit de Genève à Paris, à M^{me} Dupin. Cette lettre est intéressante,

(16) *Ibidem*, p. 282.

(17) *Correspondance générale* (Dufour), t. II, p. 94.

parce qu'une fois de plus elle témoigne de l'amour que Jean-Jacques éprouvait pour sa patrie, qu'il trouvait embellie. D'autre part, elle contient une nouvelle raison qui le renforça dans sa décision de quitter sa ville natale pour revenir à Paris. Voici les passages essentiels de cette lettre :

« Je ne puis vous dire, Madame, combien Genève m'a paru embellie sans que rien y soit changé ; il faut que le changement soit dans ma manière de voir. Ce qu'il y a de sûr, c'est que cette ville me paroît une des plus charmantes du monde, et ses habitants les hommes les plus sages et les plus heureux que je connoisse. La liberté y est bien affermie, le gouvernement tranquille, les citoyens éclairés, fermes et modestes, connoissant et soutenant courageusement leurs droits, mais respectant ceux d'autrui. »

Et plus loin il parle des Genevois et de leur accueil :

« On ne peut rien ajouter aux bontés avec lesquelles j'ai été reçu : les caresses de mes concitoyens me laissent à peine quelques momens pour mon devoir et pour mes amis, et il faut nécessairement, au train de vie que je mène ici que ma santé se rétablisse ou se détruise tout à fait ; on fait plus, on me sollicite de me fixer à Genève, et je vous avoue que le plaisir d'être désiré et bien voulu dans ma patrie me détermineroit peut-être à y rester, si des sentimens non moins forts et promesses que j'ai faites à la bonne Madame Le Vasseur ne me rappeloient à Paris, sans compter que *la copie feroit la soupe fort maigre dans une aussi petite ville que celle-ci.* »

Ce dernier motif paraît être assez important pour la décision que Rousseau devait prendre pour rester définitivement en France.

*
* *

Nous avons omis encore une autre cause qui avait beaucoup contribué à le décider. Il avait résolu de ne rentrer à Genève qu'au printemps de 1755, consacrant l'hiver aux épreuves de son *Discours sur l'Inégalité* :

« Comme cet ouvrage étoit dédié à la République, dit Rousseau, et que cette dédicace pouvait ne pas plaire au Conseil, je voulois attendre l'effet qu'elle feroit à Genève, avant d'y retourner ; cet effet ne me fut pas favorable, et cette dédicace, que le plus pur patriotisme m'avoit dictée, ne fit que m'attirer des ennemis dans le Conseil, et des jaloux dans la bourgeoisie »¹⁸.

A cette occasion il reçut une lettre très froide de Chouet, premier syndic, quelques compliments de De Luc et d'Ajalbert et ce fut tout.

« Je ne vis point qu'aucun Genevois me sût gré du zèle de cœur qu'on sentoit dans cet ouvrage. Cette indifférence scandalisa tous ceux qui la remarquèrent. »

Nous verrons plus tard que ce n'étoit pas là l'effet d'une malade imagination, et qu'en réalité le zèle de Rousseau ne fut pas apprécié.

« Le seul avantage, dit-il plus loin, que me procura cet ouvrage, outre celui d'avoir satisfait mon cœur, fut le titre de citoyen, qui me fut donné par mes amis, puis par le public à leur exemple, et que j'ai perdu par la suite pour l'avoir trop bien mérité. »

C'est cet ouvrage qui lui donna, plus que l'acte officiel, le droit de porter son titre de citoyen,

(18) *Confessions* (Bever), t. II, p. 280.

auquel il conféra de ce fait une popularité considérable. Cette dédicace est la preuve la plus éclatante des sentiments de Rousseau pour Genève, de son amour sans borne pour ce petit État, idéalisé selon ses propres conceptions politiques. Nous citons *in extenso*¹⁹ la première page de ce document :

« *A la République de Genève,*

Magnifiques, très honorés et souverains Seigneurs,
Convaincu qu'il n'appartient qu'au citoyen vertueux de rendre à sa patrie des honneurs qu'elle puisse avouer, il y a trente ans je travaille à mériter de vous offrir un hommage public ; et cette heureuse occasion suppléant en partie à ce que mes efforts n'ont pu faire, j'ai cru qu'il me serait permis de consulter ici le zèle qui m'anime, plus que le droit qui devrait m'autoriser. Ayant eu le bonheur de naître parmi vous, comment pourrais-je méditer sur l'égalité que la nature a mise entre les hommes, et sur l'inégalité qu'ils ont instituée, sans penser à la profonde sagesse avec laquelle l'une et l'autre, heureusement combinées dans cet État, concourent, de la manière approchante de la loi naturelle et la plus favorable à la société, au maintien de l'ordre public et au bonheur des particuliers ? En recherchant les meilleures maximes que le bon sens puisse dicter sur la constitution d'un gouvernement, j'ai été si frappé de les voir toutes en exécution dans le vôtre, que, même sans être né dans vos murs, j'aurois cru ne pouvoir me dispenser d'offrir ce tableau de la société humaine à celui de tous les peuples qui me paraît en posséder les plus grands avantages, et en avoir le mieux prévenu les abus. »

Et Rousseau d'énumérer tous les avantages de cette République :

« Si j'avois eu à choisir le lieu de ma naissance, j'aurois choisi une société d'une grandeur bornée par l'éten-

(19) *Discours sur l'inégalité parmi les hommes*, œuvres complètes de J.-J. Rousseau (Ed. Hachette, 1913), t. I, pp. 71-78.

due des facultés humaines, c'est-à-dire par la possibilité d'être bien gouvernée. »

Les dimensions mêmes de la cité-État représentent déjà pour lui un idéal, parce que dans ses cadres peut exister cette douce habitude de se voir, de se connaître, qui « fit l'amour de la patrie l'amour des citoyens plutôt que celui de la terre ».

Il aurait préféré Genève à tous les autres États, parce que c'était un État libre, une démocratie, parce que personne ne s'y trouvait au-dessus de la loi, parce que c'était une république de vieilles institutions, où le risque d'ébranlement n'existait pas. Il l'aimait, parce que Genève, était un pays qui n'avait certainement pas l'amour des conquêtes, peut-être grâce à une « heureuse impuissance ».

— « Si moins heureux ou trop tard sage, poursuit Rousseau en prédisant dans le fond son propre avenir, je m'étois vu réduit à finir en d'autres climats une infirme et languissante carrière, regrettant inutilement le repos et la paix dont une jeunesse imprudente m'auroit privé, j'aurois du moins nourri dans mon âme ces mêmes sentiments dont je n'aurois pu faire usage dans mon pays ; et, pénétré d'une affection tendre et désintéressée pour mes concitoyens éloignés, je leur aurois adressé du fond du cœur à peu près le discours suivant : — « Mes chers concitoyens, ou plutôt mes frères, puisque les liens du sang ainsi que les lois nous unissent presque tous, il m'est doux de ne pouvoir penser à vous sans penser en même temps à tous les biens dont vous jouissez, et dont nul de vous peut-être ne sent mieux le prix que moi qui les ai perdus ». »

Et plus loin, continuant toujours son discours imaginaire, Rousseau loue avec enthousiasme la République Genevoise :

— « Votre Souveraineté, acquise ou recouvrée à la

pointe de l'épée, et conservée durant deux siècles à force de valeur et de sagesse, est enfin pleinement et universellement reconnue. Des traités honorables fixent vos limites, assurent vos droits et affermissent votre repos. Votre constitution est excellente, dictée par la plus sublime raison et garantie par des puissances amies et respectables ; votre État est tranquille, vous n'avez ni guerres ni conquérants à craindre ; vous n'avez point d'autres maîtres que de sages lois que vous avez faites, administrées par des magistrats intègres qui sont de votre choix. »

— « Puisse durer toujours, pour le bonheur de ses citoyens et l'exemple des peuples, une république si sagement et si heureusement constituée ! Voilà le seul vœu qui vous reste à faire, et le seul soin qui vous reste à prendre. C'est à vous seuls désormais, non à faire votre bonheur, vos ancêtres vous en ont évité la peine, mais à le rendre durable par la sagesse d'en bien user. C'est de votre union perpétuelle, de votre obéissance aux lois, de votre respect pour leurs ministres, que dépend votre conservation. »

Ainsi les louanges se transforment en conseils, en appels patriotiques, lancés à ses concitoyens. Rousseau leur rappelle la sagesse des magistrats, leur modération, leur simplicité de mœurs.

« Quelqu'un parmi vous connoit-il dans l'univers un corps plus intègre, plus éclairé, plus respectable que celui de votre magistrature ? »

Et plus loin :

« Songez qu'ils sont de votre choix, qu'ils le justifient, et que les honneurs dus à ceux que vous avez constitués en dignité retombent nécessairement sur vous-même. »

En 1737, Jean-Jacques fut le témoin des troubles de Genève, il se souvint de ces terribles évé-

nements, aussi insiste-t-il auprès de ses concitoyens, pour les inciter à la prudence :

« Que l'équité, la modération, la plus respectueuse fermeté, continuent à régler toutes vos démarches, et de montrer en vous à tout l'univers l'exemple d'un peuple fier et modeste, aussi jaloux de sa gloire que de sa liberté. Gardez-vous surtout, et ce sera mon dernier conseil, d'écouter jamais des interprétations sinistres et des discours envenimés, dont les motifs secrets sont souvent plus dangereux que les actions en son objet. »

Quelle inquiétude et en même temps quel formidable orgueil patriotique animent ici Rousseau !

Enfin il adresse aux magistrats eux-mêmes, un discours qui dépasse peut-être le précédent.

« Et vous, magnifiques et très honorés seigneurs, vous dignes et respectables magistrats d'un peuple libre, permettez-moi de vous offrir en particulier mes hommages et mes devoirs. »

Il élève son peuple au-dessus de tous les autres :

— « Je vous trouve autant au-dessus des autres magistrats, qu'un peuple libre, et surtout celui que vous avez l'honneur de conduire, est, par ses lumières et par sa raison, au-dessus de la populace des autres États. »

Quel mépris pour la populace des autres !... Il se souvient de son père et lui rend hommage :

« Mon père, je l'avoue avec joie, n'étoit point distingué parmi ses concitoyens : il n'étoit que ce qu'ils sont tous ; et, tel qu'il étoit, il n'y a point de pays où sa société n'eût été recherchée, cultivée et même avec fruit, par les honnêtes gens. »

Rousseau rend également un respectueux hommage aux pasteurs de Genève :

« Peu de gens savent jusqu'à quel point l'esprit de christianisme, la sainteté des mœurs, la sévérité pour soi-même et la douceur pour autrui règnent dans le corps de nos ministres. Peut-être appartient-il à la seule ville de Genève de montrer l'exemple édifiant d'une aussi parfaite union entre une société de théologiens et de gens de lettres. »

C'est enfin aux femmes de sa ville que Rousseau adresse un appel vibrant :

« Heureux quand votre chaste pouvoir, exercé seulement dans l'union conjugale, ne se fait sentir que pour la gloire de l'État et le bonheur public ! C'est ainsi que les femmes commandoient à Sparte et c'est ainsi que vous méritez de commander à Genève. »

Soucieux de la tranquillité et de la paix de Genève il ajoute :

« Soyez donc toujours ce que vous êtes, les chastes gardiennes des mœurs et les doux liens de la paix ; et continuez de faire valoir, en toute occasion, les droits du cœur et de la nature au profit du devoir et de la vertu. »

Rousseau ne serait ni lui-même, ni un vrai Genevois s'il ne faisait allusion aux arts, au luxe et aux divertissements qu'il réprovoque :

« Qu'une jeunesse dissolue aille chercher ailleurs, dit-il, des plaisirs faciles et de longs repentirs ; que les prétendus gens de goût admirent en d'autres lieux la grandeur de palais, la beauté des équipages, les superbes ameublements, la pompe des spectacles, et tous les raffinements de la mollesse et du luxe : à Genève on ne trouvera que des hommes ; mais pourtant un tel spectacle a bien son prix et ceux qui le rechercheront vaudront bien les admirateurs du reste. »

C'est le Rousseau de la *Lettre à d'Alembert* qui se révèle ici.

Les derniers accords de cet hymne à Genève sont dignes d'être cités *in extenso* :

« Daignez, magnifiques, très honorés et souverains seigneurs, recevoir tous avec la même bonté les respectueux témoignages de l'intérêt que je prends à votre prospérité commune. Si j'étois assez malheureux pour être coupable de quelque transport indiscret dans cette vive effusion de mon cœur, je vous supplie de le pardonner à la tendre affection d'un vrai patriote, et au zèle ardent et légitime d'un homme qui n'envisage point de plus grand bonheur pour lui-même que celui de vous voir tous heureux.

« Je suis avec le plus grand respect, magnifiques, très honorés et souverains seigneurs, Votre très humble et très obéissant serviteur et concitoyen. J.-J. Rousseau. »

Daté à Chambéry, le 12 juin 1754.

Rousseau n'a donc pas attendu d'être officiellement rétabli en sa qualité de citoyen de Genève pour user de ce titre. Ce n'est pas par hasard, non plus, qu'il achève et date son *Discours sur l'Inégalité* à Chambéry : il avoue lui-même dans les *Confessions* qu'il l'avait fait pour éviter toutes difficultés tant en France qu'à Genève.

Quand on parcourt la *Dédicace* on comprend bien pourquoi Rousseau fut si étonné de la froideur avec laquelle Genève accepta ce suprême hommage. Le Conseil l'avait cependant officiellement remercié, ce qui au premier abord l'avait réjoui ; mais quand il eut saisi toute la sécheresse de ton de ce remerciement, il en fut déçu.

C'est le pasteur Perdriou²⁰ qui avait voulu pré-

(20) *Corr. gén.* (Dufour), t. II, p. 130.

server Rousseau de cette désillusion, et il lui avait déconseillé la publication de la *Dédicace* sans l'autorisation du Conseil. La lettre de Perdriou ne s'est pas conservée, mais on peut la reconstituer d'après la réponse de Jean-Jacques du 28 novembre 1754. Il y dit notamment :

« Oui, Monsieur, frappé des conformités que je trouve entre la constitution des gouvernements qui découle de mes principes et celle qui existe réellement dans notre République, je me suis proposé de lui dédier mon *Discours sur l'origine et les fondemens de l'inégalité*, et j'ai saisi cette occasion, comme un heureux moyen d'honorer la patrie et ses chefs par de justes éloges, d'y porter s'il se peut dans le fond des cœurs l'olive que je ne vois encore que sur des médailles, et d'exciter en même temps les hommes à se rendre heureux par l'exemple d'un Peuple qui l'est ou qui pourrait l'être sans rien changer à son institution. »

Rousseau défend vivement son droit de dédier son œuvre à Genève sans demander au préalable le consentement de ses chefs : si quelqu'un dédiait un livre au peuple français, il n'aurait aucun besoin, ni d'ailleurs aucune possibilité, de lui demander son autorisation. Et puis s'il avait fait cette demande au Conseil, il l'aurait seulement embarrassé, en le mettant dans l'obligation de se prononcer ouvertement pour ou contre son œuvre. Et si cette dernière ainsi que sa *Dédicace* déplaisaient aux Genevois, il acceptait d'en souffrir :

« Croyez que je veux être jusqu'au tombeau, honnête, vrai et Citoyen zélé ; et que s'il falloit me priver à cette occasion du doux séjour de la Patrie, je couronnerois ainsi les sacrifices que j'ai faits à l'amour des hommes et de la vérité, par celui de tous qui coûte le plus à mon cœur et qui par conséquent m'honore le plus. »

Pour quelles raisons les Genevois ont-ils donc été si réservés à l'égard du geste de Rousseau ? Gaspard Vallette²¹ cite l'article du Genevois Charles Bonnet qu'il avait publié dans le *Mercure de France* (1755) sous le pseudonyme de Philopolis. Il y remarque, très justement, que la *Dédicace* et la *Dissertation sur l'Inégalité* se basent sur des principes qui ne s'accordent pas tout à fait. Les paisibles bourgeois furent choqués par la fougue de Rousseau contre l'inégalité, car ils sentaient très bien malgré toutes les louanges que contenait la *Dédicace*, que l'égalité n'était que très relative à Genève. D'autre part, malgré tous les compliments que Jean-Jacques avait adressés aux magistrats, ceux-ci pouvaient ne pas être très satisfaits de l'interprétation qu'il donnait de la Constitution genevoise, interprétation qui tournait trop du côté du parti démocrate.

Mais après tout les Genevois se montrèrent-ils si froids ? La question reste posée ; et Gaspard Vallette dit : « qu'ici comme en mainte et mainte occasion Rousseau exagère : sans être enthousiaste l'accueil fait par le public genevois à la *Dédicace* fut plutôt empressé ».

*
* *

Passons maintenant à une autre œuvre de Rousseau, qui du point de vue patriotique joue un rôle aussi important, sinon plus grand encore, que sa *Dédicace*. Il s'agit de la *Lettre à d'Alembert*. Au fond ce n'était pas seulement à ce dernier que

(21) Gaspard Vallette, *op. cit.*, p. 96.

Rousseau donna sa brillante réponse. Dans sa lettre privée à Vernes, Jean-Jacques dit : « Je n'ignorois pas que l'article Genève était en partie de M. de Voltaire »²². C'est à lui qu'il adresse son éloquence. — « Entre Voltaire et Rousseau, dit Gaspard Vallette²³, la guerre fatalement devait éclater un jour. L'antagonisme entre les deux hommes, les deux tempéraments, les deux mentalités étaient irréductibles... Tout séparait ces deux hommes : le fond même de leur nature, l'origine, le milieu, les conditions de la vie. »

Cette lutte qui s'amorçait donna naissance à la *Lettre à d'Alembert*. Voltaire, grand adorateur du théâtre, organisa des représentations à Lausanne et aux Délices. Beaucoup de Genevois vinrent le voir, et c'était d'ailleurs pour taquiner leurs pasteurs que le roi des philosophes s'intéressa tellement à l'installation du théâtre dans ces contrées.

Il suggère à d'Alembert qui était son hôte l'idée d'organiser un théâtre dans la cité de Calvin ; et d'Alembert le quitta ensuite pour écrire son article « Genève » dans l'*Encyclopédie*. Rappelons ce que Rousseau raconte à ce sujet dans les *Confessions*. C'était le moment où il venait de quitter Diderot et ses meilleurs amis.

— « Dans la dernière visite que Diderot m'a faite à l'Hermitage, il m'avoit parlé de l'article *Genève*, que d'Alembert avoit mis dans l'*Encyclopédie* ; il m'avoit appris que cet article, concerté avec des Genevois du haut étage, avoit pour but l'établissement de la comédie à Genève ; qu'en conséquence les mesures étoient prises,

(22) *Corr. gén.* (Dufour), t. IV, p. 90.

(23) Gaspard Vallette, *op. cit.*, p. 107.

et que cet établissement ne tarderait pas d'avoir lieu. Comme Diderot paroissoit trouver tout cela fort bien, qu'il ne doutoit pas du succès, et que j'avois avec lui trop d'autres débats pour disputer encore sur cet article, je ne lui dis rien ; mais indigné de tout ce manège de séduction dans ma patrie, j'attendois avec impatience le volume de l'*Encyclopédie* où étoit cet article, pour voir s'il n'y auroit pas moyens d'y faire quelque réponse qui pût parer ce malheureux coup. J'ai reçu le volume peu après mon établissement à Mont-Louis, et je trouvai l'article fait avec beaucoup d'adresse et d'art, et digne de la plume dont il étoit parti. Cela ne me détourna pourtant pas de vouloir y répondre ; et malgré l'abattement où j'étois, malgré mes chagrins et mes maux, la rigueur de la saison et l'incommodité de ma nouvelle demeure dans laquelle je n'avois pas encore eu le temps de m'arranger, je me mis à l'ouvrage avec un zèle qui surmonta tout »²⁴.

L'affaire étoit grave, il devait défendre sa patrie contre « ce manège de séduction ». Un théâtre à Genève ? Quel malheur. Il fallait être Genevois du xviii^e siècle, il fallait connaître la réputation qu'avait dans ce milieu le théâtre, et surtout les comédiennes, pour comprendre le zèle de Rousseau :

« Au milieu du xviii^e siècle, nous raconte M. Vallette, les représentations particulières elles-mêmes sont très mal vues de l'autorité ecclésiastique et défendues par le Consistoire. Le théâtre sous toutes les formes reste pour les vrais Genevois de pure éducation calviniste, l'abomination de la désolation. Il fallut la pression étrangère pour qu'en 1766 un théâtre fût ouvert à Genève à la place Neuve. Moins de deux ans après un beau soir de 1768 ce théâtre flambait et les gens du peuple refusaient d'aller l'éteindre. Il semble bien établi que le feu a été

(24) *Confessions* (Bever), t. II, pp. 442-443 (livre X).

mis par l'association de bourgeois exaltés qu'on appelait le Cercle des Imprévus. Voltaire ne manqua pas d'en accuser Rousseau. C'était le sentiment populaire genevois qui s'exprimait dans ce geste brutal, comme ce fut déjà le cas, dix ans plus tôt, dans les phrases harmonieuses de la *Lettre à d'Alembert* »²⁵.

Ainsi, comme cette œuvre est née sous l'influence de cette atmosphère genevoise, l'impression produite par la plume vigoureuse de Jean-Jacques ne devait que consolider l'esprit de sa ville natale.

Mais laissons Rousseau continuer son récit sur l'apparition de la *Lettre* :

— « Pendant un hiver assez rude, au mois de février, et dans l'état que j'ai décrit ci-devant, j'allai tous les jours passer deux heures le matin, et autant après dînée, dans un donjon tout ouvert, que j'avois au bout du jardin où étoit mon habitation. Ce donjon, qui terminoit une allée en terrasse donnoit sur la vallée et l'étang de Montmorency, et m'offroit, pour terme de point de vue, le simple, mais respectable Château de Saint-Gratien, retraite du vertueux Catinat. Ce fut dans ce lieu, pour lors glacé, que, sans abri contre le vent et la neige, et sans autre feu que celui de mon cœur, je composai, dans l'espace de trois semaines, ma *Lettre à d'Alembert sur les Spectacles*. C'est ici (car la *Julie* n'étoit pas à moitié faite), le premier de mes écrits où j'aie trouvé des charmes dans le travail. »

Encore plein de l'amertume causée par sa séparation avec ses amis, plein d'un amour fatal pour M^{me} Houdetot, qui n'était pas encore sortie de son cœur, il a écrit avec tendresse et douceur en versant « de délicieuses larmes ».

M. P. P. Plan²⁶ remarque que Rousseau avait

(25) G. Vallette, *op. cit.*, p. 15.

(26) *Corr. gén.* (Dufour), t. IV, préface de M. P. P. Plan.

particulièrement aimé sa *Lettre à d'Alembert*, ouvrage que vers la fin de sa vie il déclarera être celui qu'il « préfère entre tous ses livres, son « Benjamin », celui qui lui inspire une toute particulière tendresse. Spartiate égaré dans un siècle frivole, il s'est enthousiasmé à la pensée d'être citoyen, membre du souverain d'un État libre, citoyen obligé d'intervenir parce qu'un grand péril lui semble menacer sa Patrie ».

Jean-Jacques confirme une fois de plus les sentiments qui l'avaient poussé à faire cette intervention dans une lettre privée adressée, le 25 juin, à d'Alembert.

— « J'ai dû, Monsieur, répondre à votre article *Genève* : Je l'ai fait, et je vous ai même adressé cet écrit. Je suis sensible aux témoignages de votre souvenir, et à l'honneur que j'ai reçu de vous en plus d'une occasion ; mais vous nous donnez un conseil pernicieux, et si mon père en avoit fait autant, je n'aurois pu ni dû me taire. *J'ai tâché d'accorder ce que je vous dois avec ce que je dois à ma patrie*, quand il a fallu choisir, j'aurois fait un crime de balancer »²⁷.

Dans sa préface, Rousseau déclare :

« Justice et vérité, voilà les premiers devoirs de l'homme. Humanité, patrie, voilà ses premières affections. Toutes les fois que les ménagements particuliers lui font changer cet ordre, il est coupable. Puis-je l'être en faisant ce que j'ai dû. Pour me répondre il faut avoir une patrie à servir, et plus d'amour pour ses devoirs que de craintes de déplaire aux hommes »²⁸.

Rousseau rappelle qu'ayant été lui-même collaborateur de l'*Encyclopédie*, il se croit d'autant

(27) *Ibidem*, t. IV, p. 9.

(28) *Lettre à M. d'Alembert*, p. 127.

plus obligé de réfuter un article concernant sa patrie :

« Il faudrait que mon zèle pour mon pays fût moins connu, qu'on supposât que l'article *Genève* m'eût échappé ou qu'on pût inférer de mon silence que j'adhère à ce qu'il contient ! »

Et plus loin :

« Mes compatriotes n'ont pas besoin de mes conseils, je le sais bien ; mais moi, j'ai besoin de m'honorer, en montrant que je pense comme eux sur nos maximes. »

Si ce n'est pour les Genevois, c'est tout de même pour Genève qu'il travaille. « J'écrivois pour ma patrie », affirme-t-il catégoriquement.²⁹

Il nous est certainement difficile de partager les idées de Rousseau sur le danger du théâtre, mais son œuvre contient tant de réflexions psychologiques, tant de verve et de logique, qu'elle garde toujours son charme. Il ne rentre aucunement dans nos intentions d'en faire ici une analyse détaillée, nous n'en retiendrons que ce qui est le plus nécessaire à notre but. Voilà les questions qu'il y pose³⁰ :

« Si les spectacles sont bons ou mauvais en eux-mêmes ? S'ils peuvent s'allier avec les mœurs ? Si l'austérité républicaine les peut comporter ? S'il faut les souffrir dans une petite ville ? Si la profession de comédien est honnête ? Si les comédiennes peuvent être aussi sages que d'autres femmes ? Si de bonnes lois suffisent pour réprimer les abus ? Si ces lois peuvent être observées ? »

(29) *Ibidem*, p. 129.

(30) *Ibidem*, p. 136.

Il développe avec beaucoup de détails ses réponses, qui sont en tous points négatives.

Selon lui le théâtre amollit les spectateurs et, même si l'auteur est moral, son œuvre vue sur la scène, donne des résultats contraires à l'effet qu'il voudrait produire. Voici un passage caractéristique :

« Qu'on nous peigne l'amour comme on voudra : il séduit, ou ce n'est pas lui ».

Et plus loin :

« Une si douce image amollit insensiblement le cœur : on prend de la passion ce qui mène au plaisir ; on en laisse ce qui tourmente. Personne ne se croit obligé d'être un héros ; et c'est ainsi qu'admirant l'amour honnête on se livre à l'amour criminel »³¹.

C'est certainement un calviniste qui parle, et voilà une parole de républicain :

« La tragédie nous représentera des tyrans et des héros. Qu'en avons-nous à faire ? Sommes-nous faits pour en avoir ou pour le devenir ? Elle nous donnera une vaine admiration de la puissance et de la grandeur. De quoi nous servira-t-elle ? Serons-nous plus grands ou plus puissants pour cela ? »³².

D'ailleurs, ce républicain est au fond un grand conservateur, qui insiste sur le fait que « dans un aussi petit État que la république de Genève, toutes innovations sont dangereuses, et qu'il n'en faut jamais faire sans des motifs urgents et graves »³³. D'autre part « la raison veut, affirme Rous-

(31) *Ibidem*, p. 170.

(32) *Ibidem*, p. 221.

(33) *Ibidem*, p. 227.

seau²¹, qu'on favorise les amusements des gens dont les occupations sont nuisibles ; et qu'on détourne des mêmes amusements ceux dont des occupations sont utiles ».

Le théâtre est peut-être bon pour une grande ville, jamais il ne peut l'être pour une aussi petite que Genève, surtout parce que « le peuple genevois ne se soutient qu'à force de travail, et n'a le nécessaire qu'autant qu'il se refuse le superflu : c'est une des raisons de nos lois somptuaires ». Le travail du Genevois est utile, et c'est donc un crime que de l'en détourner ? Et Rousseau de s'écrier :

« Les bras, l'emploi du tems, la vigilance, l'austère parcimonie, voilà les trésors du Genevois, voilà avec quoi nous attendons un amusement de gens oisifs, qui, nous ôtant à la fois le tems et l'argent, doublera réellement notre perte »³⁵.

Mais tout en protestant contre l'installation d'un théâtre à Genève, Rousseau juge les fêtes populaires et les autres amusements dignes de ses compatriotes.

— « Quoi ! ne faut-il donc aucun spectacle dans une république ? Au contraire, il en faut beaucoup. C'est dans les républiques qu'ils sont nés, c'est dans leur sein qu'on les voit briller avec un véritable air de fête. A quels peuples convient-il mieux de s'assembler souvent et de former entre eux les doux liens de plaisir et de la joie, qu'à ceux qui ont tant de raison de s'aimer et de rester à jamais unis ? »³⁶.

(34) *Ibidem*, p. 172.

(35) *Ibidem*, p. 202.

(36) *Ibidem*, p. 229.

Et il rappelle que Genève a tous les ans des revues, des prix publics des rois « de l'arquebuse », du canon, de la navigation.

— « Y avoit-il au monde un plus brillant spectacle que de voir sur ce vaste et superbe bassin des centaines de bateaux élégamment équipés ? »

Il est également partisan des danses populaires et se demande (ici on sent une vive critique de l'esprit trop austère des pasteurs) :

« Qu'arrive-t-il dans ces lieux où règne une contrainte éternelle, où l'on punit pour un crime la plus innocente gaîté, où les jeunes gens des deux sexes n'osent jamais s'assembler en public, et où l'indiscrete sévérité d'un pasteur ne sait prêcher au nom de Dieu qu'une gêne servile et la tristesse et l'ennui ? »³⁷.

Chaque Genevois s'il voyage dans le monde doit sentir

« qu'il ne sauroit trouver ailleurs ce qu'il a laissé dans son pays ; il faut qu'un charme invincible le rappelle au séjour qu'il n'auroit point dû quitter, il faut que le souvenir de leurs premiers exercices, de leurs premiers spectacles, de leurs premiers plaisirs reste profondément gravé dans leurs cœurs ».

Rousseau termine cette belle page patriotique par une exclamation touchante :

« Mon Dieu, avec le cœur du Genevois, avec une ville aussi riante, un pays aussi charmant, un gouvernement aussi juste, des plaisirs si vrais et si purs, et tout ce qu'il faut pour savoir les goûter, à quoi tient-il que nous n'adorons tous la patrie ? »³⁸.

(37) *Ibidem*, p. 231.

(38) *Ibidem*, p. 235.

Faut-il s'étonner que cette œuvre de Rousseau ait produit une grande impression sur ses compatriotes ? Un professeur genevois, Perdriau³⁹ s'écrie : « Si l'amour de la patrie pouvoit languir dans quelques âmes votre ouvrage le réchaufferoit ».

« Vous ne pouviez, Monsieur, choisir un sujet plus utile pour nous, ni vous montrer meilleur patriote », dit le professeur Vernet⁴⁰.

« Qu'il est satisfaisant, Monsieur, écrit dans sa lettre le pasteur Sarazin aîné⁴¹, de voir un illustre Citoyen consacrer ainsi ses beaux talents au bien et à l'avantage de sa patrie ! Combien ne doit-il pas lui être cher, et que ne lui doit-elle point ? Je partage avec mes bons compatriotes la reconnoissance que tout notre public vous doit pour le bien que votre livre ne manquera pas de faire auprès de tous ceux qui savent penser sensément, et qui ne seront pas livrés à l'amour de la frivolité et du plaisir. »

Rousseau est très touché ; il répond à Sarazin en ajoutant modestement qu'il ne fait que répéter ce que tous les Genevois sages et raisonnables ont pensé et dit avec lui : « Tout ce que j'ai dit de bon je le tiens de mon pays, je serois bien ingrat de ne pas le lui rendre, quand le besoin paroît l'exiger »⁴². Plus enthousiaste encore, si cela se peut, est l'ami préféré de Jean-Jacques, le ministre Moultoy⁴³ :

« Votre livre est le signal de ralliement de tous les bons Citoyens, l'opprobre et l'effroi des méchants ; et l'on peut

(39) *Corr. gén.* (Dufour), t. IV, p. 120.

(40) *Ibidem* p. 139.

(41) *Ibidem*, p. 110.

(42) *Ibidem*, p. 111.

(43) *Ibidem*, p. 145.

juger à présent de l'amour plus ou moins grand que chacun porte à la Patrie, par le degré d'estime qu'il donne à votre ouvrage. En un mot, si Genève peut conserver ses anciennes mœurs ou les reprendre, c'est à vous qu'elle le devra et le Palladium de cette République est sorti de cet article de l'*Encyclopédie* qui devait la conduire à la ruine. Non, Monsieur, le patriotisme ne parla jamais un plus touchant langage ; l'ombre seule d'un Républicain peut conserver tant de vie, seule elle peut chercher au fond des cœurs ces germes expirants de l'amour de la Patrie, et les dégageant de ces affections étrangères qui le concentrent et les abordent, leur donner une nouvelle activité ».

Rousseau fut très sensible à ces louanges et au patriotisme de Moultoù, qui n'était Genevois que par adoption.

— « O cher Moultoù, nouveau Genevois, vous montrez pour la patrie toute la ferveur que les nouveaux Chrétiens avoient pour la foi ; puissiez-vous l'étendre, la communiquer à tout ce qui vous environne ; puissiez-vous réchauffer la tiédeur de nos vieux Citoyens, et puissions-nous en acquérir beaucoup qui vous ressemblent, car malheureusement il nous en reste peu »⁴⁴.

Ajoutons à ces attestations, la lettre de Rochemant, qui était ministre à Genève :

— « S'il y a encore quelque étincelle d'esprit patriotique, de vertu mâle, et d'amour de la liberté, elle doit s'allumer au feu de vos discours. Déjà nous en voyons l'effet... Depuis peu de temps que votre livre est répandu, on sent qu'il travaille dans toutes les âmes républicaines »⁴⁵.

Tel est l'effet de cet ouvrage, ouvrage le plus genevois et le plus patriotique de ceux qu'écrivit

(44) *Ibidem*, p. 147.

(45) *Ibidem*, p. 109.

Rousseau. On voit que la manière de servir sa patrie change selon les époques ; mais ce qui ne saurait être contesté, c'est le zèle véritable, que Jean-Jacques, — comme il le dit lui-même — a mis au service de la sienne.

En concluant, nous pouvons dire avec John Stephenson Spink (p. 152) que Rousseau l'avait clairement senti : s'il pousse ses arguments à des conclusions absurdes, c'est parce que le vrai sens de la *Lettre à d'Alembert* ne se trouve pas dans le raisonnement superficiel, mais dans un courant caché de pensée symbolique. Dans son imagination s'opposaient deux tableaux, l'un qui représentait la Genève qu'il aimait et qu'il désirait, l'autre — une Genève défigurée et corrompue par cette civilisation parisienne qu'il haïssait : il en a fait l'antithèse dans tous ses écrits.

*
* *

Il nous faut ajouter encore quelques mots sur les grandes œuvres de Rousseau telles que la *Nouvelle Héloïse* et *Du Contrat social*. Quant à *Émile* nous n'avons rien à dire à son sujet dans ce chapitre. Il est évident que ses idées sur l'éducation portent le trop visible cachet de l'influence genevoise, mais nous n'y trouvons aucune allusion aux sentiments de Jean-Jacques pour Genève. Par contre cette œuvre contient des idées très intéressantes sur le patriotisme en général et sur une éducation nationale — nous y reviendrons dans la partie théorique de cet ouvrage (chap. VII).

Nous avons déjà cité l'admirable lettre de Saint-Preux revenant dans sa patrie. Tous les

éléments d'un vrai sentiment patriotique avec ses exagérations inévitables, avec son charme se trouvent dans cette page remarquable. D'ailleurs tout ce roman n'est qu'un chant, une louange de la patrie, comprise d'une façon très large, de sa Suisse romande, de son lac enchanteur et de ses rustiques pays environnants :

— « Dans sa *Lettre à d'Alembert sur les Spectacles*, dit M. Vallette⁴⁶, Rousseau se tenait encore sur la défensive, combattant l'invasion des mœurs étrangères dans son pays. Dans la *Nouvelle Héloïse* on pourrait dire qu'il prend l'offensive, en prenant les mœurs, la vie, la pensée morale et la religion de son pays comme exemple et comme modèle pour l'étranger. Et cela est si bien l'intention de Jean-Jacques que parlant de la *Nouvelle Héloïse*, il l'appelle un roman genevois. »

En réalité Rousseau fit par ce roman la conquête du monde étranger qu'il soumit à ses idées genevoises ou plutôt suisses.

Mais en dehors de cet hymne aux mœurs simples, à la vie sentimentale et naturelle de son pays, nous trouvons dans ce roman célèbre des pages directement consacrées à Genève. C'est M^{me} Orbe (Claire) qui écrit à M^{me} de Wolmar⁴⁷ :

« La ville est charmante, les habitants sont hospitaliers, les mœurs sont honnêtes, et la liberté, que j'aime sur toutes choses, semble s'y être réfugiée. Plus je contemple ce petit État, plus je trouve qu'il est beau d'avoir une patrie, et Dieu garde de mal ceux qui pensent en avoir une, et n'ont pourtant qu'un pays ! Pour moi, je sens que si j'étois née dans celui-ci j'aurois l'âme toute romaine. »

(46) G. Vallette, *op. cit.*, p. 139.

(47) *La Nouvelle Héloïse*, édition citée, VI^e partie, lettre 5, t. IV, pp. 205-206.

Ainsi Rousseau fait exprimer par M^{me} Orbe une idée que l'on retrouve souvent (nous l'avons dit au chap. I) au xviii^e siècle : dans un État despotique il n'y a pas ou il ne doit pas y avoir de vrais patriotes⁴⁸. M^{me} Orbe fait des allusions aux discussions sur la politique que son père avait avec les Genevois :

« Tout ce qui m'est resté, dit-elle, de leurs longs entretiens, c'est beaucoup d'estime pour le grand sens qui règne en cette ville. À voir l'action et la réaction mutuelles de toutes les parties de l'État qui le tiennent en équilibre, on ne peut douter qu'il n'y ait plus d'art et de vrai talent employés au gouvernement de cette petite République, qu'à celui de plus vastes Empires, où tout se soutient par sa propre masse, et où les rênes de l'État peuvent tomber entre les mains d'un sot, sans que les affaires cessent d'aller. Je te réponds qu'il n'en seroit pas de même ici. »

Claire donne une caractéristique très flatteuse du Genevois quoiqu'elle parle également de leurs défauts, d'ailleurs excusables selon elle :

« Le Genevois est de tous peuples du monde celui qui cache le moins son caractère et qu'on connoît le plus promptement. Ses mœurs, ses vices mêmes sont mêlés de franchise. Il se sent naturellement bon et cela lui suffit pour ne pas craindre de se montrer tel qu'il est. Il a de la générosité, du sens de la pénétration, mais il aime trop l'argent, défaut qui s'attribue à sa situation qui le lui rend nécessaire, car le territoire ne suffit pas pour nourrir les habitants. » Et en terminant Claire ajoute : « Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'avec ce ton dogmatique et froid ils sont vifs, impérieux et ont les passions très ardentes. »

(48) Voir chapitre I.

Mais le Genevois Gaspard Vallette⁴⁹, croit que Jean-Jacques Rousseau dépasse de beaucoup le degré des passions genevoises ; les Genevois ont en réalité beaucoup de tempérament, mais ils ne le prouvent que quand il s'agit de patriotisme ou de religion ; en amour ils sont sobres. Et Jean-Jacques lui-même était gêné — nous l'avons remarqué plus haut — par son roman passionné. Il ne l'a pas signé « Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève », car, selon son propre aveu, il ne voulait pas « profaner » le nom de sa patrie. L'œuvre par laquelle il a voulu l'honorer le plus est incontestablement *Du Contrat social*.

— « Né citoyen d'un État libre, écrit Rousseau sur la première page de ce livre, et membre du souverain, quelque faible influence que puisse avoir ma voix dans les affaires publiques, le droit d'y voter suffit pour m'imposer le devoir de m'instruire : heureux, toutes les fois que je médite sur les gouvernements, de trouver toujours dans mes recherches de nouvelles raisons d'aimer celui de mon pays. »

Nous avons déjà cité dans le chapitre précédent cette page des *Confessions* où Rousseau prouve nettement que ses traités de politique ont pour but de servir sa patrie et de la rendre heureuse. Dans la partie théorique de notre ouvrage nous reviendrons encore au *Contrat social*.

*
* *

A l'époque où Rousseau terminait les grandes œuvres de sa vie, il avait, parmi les citoyens de

(49) G. Vallette, *op. cit.*, p. 145.

Genève, une réputation de grand patriote. Voilà un épisode qui justifie notre affirmation : le 5 juin 1761, eut lieu à Genève une fête nationale, devenue une véritable manifestation pleine d'enthousiasme patriotique. Un Genevois qui ne connaissait pas personnellement Rousseau avait décidé de lui décrire cette fête dans une lettre⁵⁰.

Cet homme, un certain Jean-Louis Mollet, Genevois moyen, mais ayant en très haute estime le patriotisme de J.-J. Rousseau, décide de l'entretenir des plaisirs du patriotisme, et de ces manifestations qui avaient ému et attendri son cœur.

— « Ah ! Monsieur Rousseau, quelle journée, pour vous, si vous en eussiez été témoin. Mon cœur me dit de vous en entretenir, quoique je n'aye pas l'honneur d'être connu de vous. »

Mollet décrit la fête et termine sa lettre ainsi :

« Voilà, Monsieur, le précis de notre Fête. Je souhaite d'en avoir exprimé l'âme : il m'en reste un vif sentiment qui sera toujours dans mon cœur : puisse-t-elle avoir la même impression sur celui de tous nos concitoyens ! Puisse ce feu sacré d'amour de la Patrie y brûler à jamais ! Puissent nos derniers neveux, animés du même esprit, jouir souvent de pareilles fêtes ! Le zèle patriotique qui brille dans tous vos ouvrages, Monsieur, me semble justifier la liberté que j'ai prise de vous écrire, c'est le même zèle qui me fait ajouter à l'admiration que je porte à vos talens, les sentimens de l'estime et du respectueux dévouement avec lesquels, etc... »

Cette lettre toucha beaucoup Rousseau qui écrivit à Mollet :

« Je l'ai lue et relue avec intérêt, avec attendrissement, avec un sensible regret de n'en avoir pas été témoin.

(50) *Corr. gén.* (Dufour), t. IV, pp. 140-144.

De tels amusemens ne sont point frivoles, ils réveillent dans les cœurs des sentimens que tout tend à éteindre dans notre siècle et même dans notre Patrie ; puissiez-vous, Monsieur, vous et tous les bons Citoyens, ramener parmi nous, ces goûts, ces jeux, ces fêtes patriotiques qui s'allient avec les mœurs, avec la vertu, qu'on goûte avec transport, qu'on se rappelle avec délices, etc. »

Rousseau s'excuse en raison de sa maladie, de n'avoir pas écrit avant (la lettre de Mollet est datée du 10 juin 1761, celle de Rousseau du 24 juin seulement), et il termine ainsi :

« quoique je continue à souffrir beaucoup, je ne puis me refuser plus longtemps à la douce et salutaire distraction de m'occuper de la Patrie et de vous. J'ai lu déjà bien des fois votre Lettre ; je la lirai bien des fois encore ; si ce n'est pas un remède à mes maux, c'est du moins une consolation ».

Mais cette idyllique correspondance tourne mal ; le naïf Mollet publia sa lettre et la réponse de Rousseau. Celui-ci se fâcha et demanda⁵¹ à Moultou des renseignements au sujet de Mollet dans sa lettre du 24 juillet. Son ami en parla à Mollet, qui écrivit une nouvelle lettre, où il exprima son désespoir d'avoir provoqué le mécontentement du maître : ce sont ses concitoyens qui avaient voulu lire toute cette correspondance ; et la publication, tirée à très peu d'exemplaires, ne fut jamais mise en vente.

*
* *

Mais malgré son patriotisme enthousiaste, un désaccord commence à se dessiner entre Rous-

(51) *Ibidem*, p. 172.

seau et les Genevois. Encore le 28 avril 1759 Jean-Jacques écrit au D^r Tronchin⁵² :

— « Loin d'aller être témoin de la décadence de nos mœurs, que ne puis-je fuir au loin pour ne pas l'apprendre. J'aime mieux vivre parmi les Français, que d'en aller chercher à Genève. Dans un pays où les beaux esprits sont si fêtés, Jean-Jacques ne le serait guère, et quand il le serait, il n'auroit guère à s'en glorifier. »

Le D^r Tronchin essaie de tranquilliser Rousseau, et lui persuade que son pessimisme n'est que le résultat de sa grave maladie. Le descendant du fameux docteur, M. Henri Tronchin, qui décrit cet épisode, affirme que son aïeul ne pouvait « pardonner à Rousseau son aversion pour cette Genève, naguère objet de son adulation ».

Le D^r Tronchin prend sur lui la défense de Genève : « Si elle n'a rien gagné au moins n'a-t-elle rien perdu. » Rousseau dans sa réponse du 23 juin 1759 remercie son correspondant pour sa missive consolatrice :

« Tout ce que vous me dites en faveur de mes concitoyens a réjoui mon cœur. Combien j'ai de plaisir de m'être trompé et avec quelle joie je me reproche mon injustice ! Mais, Monsieur, ce n'est pas assez pour m'attirer parmi eux, plus je leur dois d'estime, plus leur bienveillance me seroit chère, et plus il me seroit dur de n'en pas jouir. Vous ne voudriez pas que je vous crusse un des moins bien disposés pour moi, or, à juger des autres par vous et de vos sentimens par vos lettres je ne vois pas que j'en doive attendre de personne de fort obligeant dans ma patrie. »

M. H. Tronchin croit que les doutes de Rous-

(52) Henry Tronchin, *Rousseau et le docteur Tronchin* (Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau, t. I, 1905, pp. 41 et suivantes).

seau à l'égard de son aïeul étaient toujours le résultat de sa maladie. Mais en ce qui concerne le docteur lui-même Rousseau avait peut-être bien deviné que son ami lui préférait Voltaire. L'intuition lui disait vrai : Tronchin allait devenir son ennemi. Il est impossible de voir dans la lettre de Jean-Jacques à ce dernier une véritable animosité pour Genève : ce n'était qu'une crainte pour l'avenir de sa patrie, qu'il voyait toujours menacée par Voltaire.

Le D^r Tronchin fut certainement très injuste envers Rousseau. Il n'aimait pas les idées d'*Émile* et du *Contrat social*, qu'il jugeait contraires aux traditions aristocratiques et calvinistes de Genève.

Il était de ces Genevois qui plus tard devinrent les ennemis acharnés de Rousseau. Il approuva la condamnation de ses œuvres à Genève, et plus tard, il écrivit à son fils : « Ce misérable Rousseau a porté le poison dans le cœur de nos concitoyens, le poison germera toujours. Il a mis sa mèche sur nos barils de poudre. »

Naturellement tous les Genevois ne pensaient pas ainsi. Une lutte allait s'engager autour de Jean-Jacques, dont le patriotisme fut mis à une très rude épreuve. Nous verrons dans le chapitre suivant comment il s'était tiré de cette situation.

CHAPITRE V

LA LUTTE A GENÈVE AUTOUR DE J.-J. ROUSSEAU ET SES RÉACTIONS

L'affaire J.-J. Rousseau qui éclata à Genève en 1762 a été une grande épreuve pour les sentiments patriotiques du philosophe. On aime parler de la manie de la persécution qui s'empara de Rousseau, et il est vrai que sa nervosité, sa méfiance pourraient justifier en quelque sorte cette affirmation. Mais quand on étudie cependant toute cette période de persécutions, quand on voit Rousseau poursuivi, aussi bien sur la terre de France, que sur le sol libre de la Suisse, ce sol qu'il embrassa en s'approchant de la frontière, on commence à comprendre ses craintes et ses perpétuels soupçons. C'est surtout et par-dessus tout, Genève, sa patrie bien-aimée, qui le blesse profondément par son injustice, en condamnant ses œuvres. Faut-il s'étonner de l'irritation que Rousseau porta aux Genevois ? Il nous est indispensable d'étudier les péripéties de ce drame et les réactions de Jean-Jacques. C'est surtout sur ce dernier point que nous fixerons notre attention en utilisant largement sa correspondance à cette époque ; quant à l'affaire elle-

même, nous tâcherons de la résumer le plus brièvement possible. Elle est d'ailleurs très bien étudiée par Édouard Rod¹ qui lui consacre toute une étude approfondie. Gaspard Vallette² la complète beaucoup, et nous nous appuyerons surtout dans notre exposé sur ses affirmations. Sans parler des autres historiens et biographes qu'il conviendrait de citer, ajoutons encore M. Stephenson Spink³ qui consacra tout récemment deux chapitres à l'affaire Rousseau ; il n'est pas toujours d'accord avec M. G. Vallette, mais si ses remarques ne sont pas absolument incontestables, elles sont toutefois très intéressantes.

L'année 1762 est le point culminant de la vie de J.-J. Rousseau : il devait faire paraître ses plus grands ouvrages, — *Du Contrat social* et *Émile*. Ces publications se faisant avec des retards incompréhensibles, Rousseau s'inquiétait et se désolait. Il comprenait que quelque chose se passait autour de ses œuvres et de son nom.

— « Sentant bien qu'il y avoit sous tout cela quelque mystère qu'on ne vouloit pas me dire, raconte Rousseau⁴, j'attendais tranquillement l'événement, me reposant sur ma droiture et mon innocence en toute cette affaire, et trop heureux, quelques persécutions qui dussent m'attendre, d'être appelé à l'honneur de souffrir pour la vérité. »

Le 9 juin le Parlement de Paris se prononçait sur les œuvres de Rousseau ; ses amis devinrent inquiets. Dans la nuit du 8 au 9 à 2 heures du

(1) Édouard Rod, *L'Affaire J.-J. Rousseau*, 1906.

(2) G. Vallette, *op. cit.*

(3) Spink, *op. cit.*

(4) *Confessions* (Bever), t. III, p. 57 (livre XI).

matin Jean-Jacques fut appelé chez la maréchale de Luxembourg, il y trouva le maréchal et M^{me} de Boufflers. Il y fut décidé que le lendemain même le philosophe partirait pour ne point être arrêté. Mais où partir ?

— « Sentant que j'avois des ennemis secrets et puissans dans le royaume, raconte Jean-Jacques⁵, je jugeai, que malgré mon attachement à la France, j'en devois sortir pour assurer ma tranquillité. Mon premier mouvement fut de me retirer à Genève ; mais un instant de réflexion suffit pour me dissuader de faire cette sottise. Je savois que le ministère de France, encore plus puissant à Genève qu'à Paris ne me laisserait pas plus en paix dans une de ces villes que dans l'autre, s'il avoit résolu de me tourmenter. Je savois que le *Discours sur l'Inégalité* avoit excité contre moi, dans le Conseil, une haine d'autant plus dangereuse qu'il n'osoit la manifester. »

Rousseau croyait qu'une « secrète jalousie » régnait contre lui dans tous les cœurs genevois, et que ce sentiment n'attendait qu'une occasion pour paraître.

— « Néanmoins l'amour de la patrie me rappeloit dans la mienne, et si j'avois pu me flatter d'y vivre en paix, je n'aurois pas balancé : mais l'honneur ni la raison ne me permettent pas de m'y réfugier comme un fugitif, je pris le parti de m'en rapprocher seulement, et d'aller attendre en Suisse celui qu'on prendra à Genève à mon égard. »

Cette méfiance vis-à-vis des Genevois n'était pas seulement rétrospective (il écrivit en effet les *Confessions* quand tout le drame fut terminé). A l'époque même, encore le 25 avril 1762 il

(5) *Ibidem*, p. 60 (livre XI).

adresse à son ami Moultoû⁶, qui craignait que sa religion sans miracles ne soit mal accueillie par les Genevois, une lettre où il se plaint de ses compatriotes, les disant jaloux de sa gloire et excités par Voltaire.

« Voilà, très cher concitoyen, la véritable raison qui m'empêchera de jamais me retirer à Genève ; un seul haineux empoisonneroit tout le plaisir d'y trouver quelques amis. J'aime trop ma patrie pour supporter de m'y voir haï. Il vaut mieux vivre et mourir en exil. »

Rousseau s'installe à Yverdon sur le territoire de la République de Berne. Les événements s'accélérent. Le 9 juin, le Parlement de Paris condamne l'auteur et ses œuvres. Le jour même Rousseau quitte Montmorency. Le 11 juin on brûle *Émile* au bas du grand escalier du Palais de Justice. Et le même jour le Conseil de Genève se prononce également : l'*Émile* et *Du Contrat social* sont saisis. Le 19 juin le Petit Conseil condamne les deux œuvres et elles sont brûlées par le bourreau. On décide également d'arrêter leur auteur, dès qu'il paraîtrait sur le territoire de la République. On n'eut même pas le temps d'examiner les deux livres de près, et on les décréta antichrétiens et anarchistes.

M. Vallette croit voir plusieurs motifs dans ces décisions : 1^o les juges appartenaient à l'aristocratie genevoise ; 2^o ils avaient déjà été froissés par la *Dédicace* qui précède son *Discours sur l'inégalité*, cette dernière ayant été adressée non pas au Conseil, mais au Souverain, c'est-à-dire au peuple ; 3^o pendant son séjour à Genève, Rous-

(6) *Corr. gén.* (Dufour), t. VII, p. 191.

seau s'était lié avec De Luc, chef du parti démocrate, qu'ils détestaient ; 4^o dans le *Contrat social*, bien que son auteur ait fait l'éloge de la Constitution genevoise, les juges découvrirent le germe de l'esprit révolutionnaire ; 5^o ils avaient la crainte de voir un jour Rousseau rentrer dans sa patrie, et se mettre à la tête de l'opposition bourgeoise, jusqu'alors dénuée de chefs vraiment intelligents ou supérieurs ; 6^o en accusant Rousseau, ses juges croyaient défendre l'Église calviniste ; 7^o l'influence de Voltaire, qui détestait le traître à la République des philosophes, n'était pas sans avoir produit son effet ; 8^o et enfin le même auteur est persuadé que le rôle du résident de France y a été également pour quelque chose.

M. Stephenson Spink s'oppose à ces deux dernières affirmations, et insiste sur le fait qu'il n'y a dans la correspondance de Monteront, résident de France, aucune trace d'intervention en faveur de la condamnation de Rousseau à Genève. Toutefois il nous semble que M. Vallette⁷ a raison de dire que, les magistrats connaissant les décisions du gouvernement français, ont voulu ainsi plaire à leur puissante voisine. M. Spink conteste également l'influence de Voltaire dans cette affaire, mais il reconnaît cependant que « les conversations auxquelles les Genevois ont dû prendre part à Ferney n'ont pas pu les influencer en faveur de Rousseau ».

Naturellement ces événements devaient profondément atteindre la sensibilité et l'amour-

(7) G. Vallette, *op. cit.*, pp. 235 et suivantes.

(8) Spink, *op. cit.*

propre de Jean-Jacques, et ses amis aussi en furent très affectés.

« Mon cher ami, lui écrit Moulto, le 19 juin 1762⁹, j'ai l'âme navrée, et je vous écris en frémissant. Votre patrie, non, ce n'est pas elle, vous êtes trop cher à vos concitoyens à Genève, à Genève on a brûlé vos deux livres ; on vous a décrété de prise de corps. O Rousseau ! que la grande âme s'indigne sans s'abattre ; tu seras toujours précieux à ceux qui aiment la liberté. »

Rousseau lui répond le 22 juin¹⁰, bouillant d'indignation :

« Ce que vous me marquez, cher Moulto, est à peine croyable. Quoi ! décrété sans être ouï ! Et où est le délit ? Où sont les preuves ? Genevois, si telle est votre liberté, je la trouve peu regrettable. »

Il aurait accepté de venir à Genève :

« Cité à comparoître j'étois obligé d'obéir, au lieu qu'un décret de prise de corps ne m'ordonnant rien. »

Mais il reste sur place, il craint que son apparition sur le sol genevois ne provoque des troubles. Il donne des conseils à Moulto d'être prudent, de ne pas le défendre avec trop d'insistance. Plus tard son aide lui serait précieuse :

« Maintenant, taisez-vous, respectez la décision des magistrats et l'opinion publique ; ne m'abandonnez pas ouvertement, ce seroit une lâcheté ; mais parlez peu de moi. »

(9) *Corr. gén.* (Dufour), t. VII, p. 314.

(10) *Ibidem*, p. 318.

Dans sa lettre du 24 juin 1762¹¹ il revient encore à ce conseil :

« Ne cherchez point à parler de moi ; mais dans l'occasion dites à tous nos magistrats que je les respecterai toujours, même injustes et à tous nos concitoyens que je les aimerai toujours, même ingrats. »

Moultou répond à cette lettre le 2 juillet 1762¹² :

« J'ai cru vous devoir et me devoir à moi-même de montrer à quelques magistrats de mes amis la lettre si modérée et si sage que vous m'écrivîtes en réponse à celle qui vous avait appris le jugement du Conseil. Cette lettre vous faisait plus d'honneur qu'à moi, mais vos intérêts sont avant les miens. Ces Messieurs ont admiré votre âme, ils vous connaissent enfin, et ils voient que le patriotisme ne peut aller plus loin, ni se montrer d'une façon plus vraie ni plus généreuse. »

Telle fut la réaction de Rousseau, mais quelle fut celle des Genevois ? D'Yvernois affirme que ce décret consterna tous les vrais citoyens.

— « O ami ! écrit Moultou à Rousseau, combien vous êtes cher à vos concitoyens, car je ne donne ce nom qu'à ceux qui sont encore libres »¹³.

Et malgré cela, toute une année s'écoule avant que les Genevois ne se décident à présenter une protestation collective. Comment expliquer cette lenteur ?

Gaspard Vallette nous fournit une réponse¹⁴ :

« Il faut rappeler d'abord l'extrême rapidité de la condamnation et la surprise qu'elle causa à tout le

(11) *Ibidem*, p. 330.

(12) *Ibidem*, p. 345.

(13) Citation d'après G. Vallette, *op. cit.*, p. 247.

(14) *Ibidem*, p. 247.

monde. Il ne faut pas oublier non plus l'inquiétude qui régnait sur les idées religieuses de Rousseau dans cette bourgeoisie très traditionaliste et dont la conviction religieuse se confond avec le sentiment national. Enfin et surtout, il faut toujours penser au caractère raisonnable, positif et foncièrement « conservateur » de ces « têtes froides » d'horlogers qui n'ont rien de révolutionnaire, puisque leurs revendications politiques se bornent à réclamer le respect des institutions anciennes menacées, et puisque leur plus âpres réclamations se mêlent toujours d'un sentiment atavique d'estime respectueuse pour leurs magistrats. »

Mais la procédure du jugement étant irrégulière, elle provoqua leur opposition ; cependant toute une année fut nécessaire pour les décider.

Chez Rousseau les sentiments étaient également instables et poussé à un état d'extrême nervosité, il se contredisait tout le temps. D'ailleurs il est aussi un Genevois très typique, conservateur comme ses autres compatriotes qu'il conjurait de se soumettre aux Magistrats, en conformité avec ses propres théories politiques : obéissance au Souverain, à ses lois et aux magistrats qu'il se donne. Mais Rousseau était cependant blessé, et le silence de ses amis le torturait encore davantage. Il savait trop bien que l'on pouvait trouver une issue légale à cette situation : les citoyens avaient le droit de faire les représentations au Conseil. Rousseau lui-même expose ses griefs dans les *Confessions*¹⁵ :

« J'avois longtems cru qu'à Genève la compagnie des ministres, ou du moins les citoyens et bourgeois, réclameraient contre l'infraction de l'édit dans le décret porté

(15) *Confessions* (Bever), t. III, p. 105 (livre XII).

contre moi. Tout resta tranquille, du moins à l'extérieur ; car il y avoit un mécontentement général, qui n'attendoit qu'une occasion pour se manifester. Mes amis, ou soit-disant tels, m'écrivoient lettres sur lettres pour m'exhorter à venir me mettre à leur tête, m'assurant d'une réparation publique de la part du Conseil. La crainte du désordre et des troubles que ma présence pouvoit causer m'empêcha d'acquiescer à leurs instances, et, fidèle au serment que j'avois fait autrefois, de ne jamais tremper dans aucune dissension civile dans mon pays, j'aimai mieux laisser subsister l'offense, et me bannir pour toujours de ma patrie, que d'y rentrer par des moyens violents et dangereux. Il est vrai que je m'étois attendu, de la part de la bourgeoisie, à des représentations légales et paisibles contre une infraction qui l'intéressoit extrêmement. Il n'y en eut point. Ceux qui la conduisoient cherchoient moins le vrai redressement des griefs, que l'occasion de se rendre nécessaires. On cabaloit, mais on gardoit le silence, et on laissoit clabauder les caillettes et les cafards, ou soit-disant tels, que le Conseil mettoit en avant pour me rendre odieux à la population, et faire attribuer son incartade au zèle de la religion. »

*
* *

Ces réflexions suggèrent à Rousseau l'idée de renoncer à son titre de citoyen de Genève. Il annonça cette intention à Marcet, encore le 10 août 1762¹⁶, la justifiant ainsi :

« Je suis malade, cher ami, j'ai besoin de repos, j'aime la paix ; je ne la trouverai jamais dans Genève ni parmi les Genevois. J'ai donc pris le parti de renoncer à ma patrie, et même d'y renoncer publiquement. »

Il n'attend plus que le moment propice pour donner suite à cette décision ; et au commence-

(16) *Corr. gén.* (Dufour), t. VIII, pp. 59-60.

ment de la même lettre il formule ses plaintes contre les Genevois :

« Le zèle patriotique ne se pardonne plus à Genève... Certainement Genève n'eut jamais et n'aura jamais deux citoyens plus patriotes que mon père et moi, et de ces deux l'un est mort expatrié pour une vétille et l'autre mourra de même pour avoir fait son devoir. »

Sa lettre à Moulou, datée du 26 février 1763¹⁷, est encore beaucoup plus sévère pour les Genevois :

« Je croyois que les Genevois étoient des hommes et ce ne sont que des caillettes. Je sens que mon cœur s'intéresse encore un peu à eux par le souvenir de mon bon père, qui certainement valoit mieux qu'eux tous. »

On voit dans quel état d'excitation Rousseau se trouvait à cette époque. Il se peut qu'il exagère parfois l'ingratitude de ses concitoyens, mais il est incontestable qu'il avait reçu de véritables blessures, auxquelles s'étaient jointes des difficultés réelles. Encore en été 1762 il dut quitter Yverdon, expulsé par les autorités de Berne, pour s'installer à Motier près de Neuchâtel, sous la protection du roi de Prusse.

Une nouvelle offense, venant des Genevois, impressionne beaucoup Rousseau. Voulant prouver sa fidélité de chrétien réformé, il écrit une lettre à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris. Cette œuvre publiée en janvier 1763, fut condamnée à Genève — sur l'insistance du résident de France — le 20 avril 1763.

Encore avant cet acte Rousseau manifesta un

(17) *Ibidem*, t. IV, p. 121.

grand intérêt pour l'accueil que les Genevois allaient faire à sa lettre à M. de Beaumont. Le 2 avril 1763¹⁸ il écrivit une lettre amère à Moul-tou :

« Les Genevois m'ont fait trop de mal pour ne pas me haïr, et moi, je les connois trop pour ne pas les mépriser. Je prévois mieux que vous l'effet de la Lettre. J'ai honte de porter encore ce même titre dont je m'honorais ci-devant : dans six mois d'ici je compte en être délivré. »

Et encore le 16 avril il ajoute¹⁹ :

« Tout ce que je puis faire de bien ne fera jamais qu'aigrir la rage des Genevois. Elle est à un point inconcevable. Je suis persuadé qu'ils viendront à bout de m'en rendre enfin la victime. Mon seul crime est de les avoir trop aimés : mais ils ne me le pardonneront jamais. »

Telle était l'irritation de Jean-Jacques : il espérait encore que ses amis genevois élèveraient leurs voix au moins contre la condamnation de la lettre à Beaumont. Leur silence obstiné hâta sa décision de renoncer à son titre de citoyen de Genève. Le 17 avril 1763 Rousseau obtient le droit de la bourgeoisie de Neuchâtel et devient ainsi sujet de Frédéric II, roi de Prusse.

Le 12 mai 1763, il écrivit une lettre au premier syndic Faure renonçant au titre de citoyen de Genève. Son indignation était si grande que même dans sa vieillesse dans les *Confessions*, il écrivait en tentant de justifier cet acte²⁰ :

« Après avoir attendu vainement plus d'un an que quelqu'un réclamat contre une procédure illégale, je pris

(18) *Ibidem*, p. 211.

(19) *Ibidem*, p. 238.

(20) *Confessions* (Bever), t. III, p. 106 (livre XII).

enfin mon parti, et, me voyant abandonné de mes concitoyens, je me déterminai à renoncer à mon ingrate patrie, où je n'avois jamais vécu, dont je n'avois reçu ni bien ni service, et dont le prix de l'honneur que j'avois tâché de lui rendre, je me voyois si indignement traité d'un consentement unanime, puisque ceux qui devoient parler n'avoient rien dit. »

Ainsi c'est l'inaction de ses amis, bien plus que l'hostilité de ses ennemis, qui affligea Rousseau. Il revient à ce sujet peu après son acte de renonciation :

« Si j'étois assez sot écrit-il à Marc Chappuis le 26 mai 1763²¹, pour vouloir persuader au reste de l'Europe que les Genevois ont désapprouvé la procédure de leurs magistrats, ne s'y moqueroit-on pas de moi ? Ne savons-nous pas, me diroit-on, que la bourgeoisie a droit de faire des représentations dans toutes les occasions où elle croit les lois lésées et où elle improuve la conduite des magistrats ? Qu'a-t-elle fait ici depuis près d'un an que vous avez attendu ? Si cinq ou six bourgeois seulement eussent protesté, l'on pourrait vous croire sur les sentiments que vous leur prêtez. Cette démarche étoit facile — légitime ; elle ne troublait point l'ordre public : pourquoi donc ne l'a-t-on pas faite ? »

— « J'ai fait pour mon pays ce que j'ai fait pour mes amis ; écrit-il à Duclos le 30 juillet 1763²². J'ai tendrement aimé ma patrie tant que j'ai cru en avoir une. A l'épreuve j'ai trouvé que je me trompois. En me détachant d'une chimère j'ai cessé d'être un homme à vision, voilà tout. »

Mais il n'est pas si facile de se détacher de cette chimère. Malgré ses humeurs, ses énervements il ne peut l'oublier complètement ni cesser de l'aimer... Il n'était pas, — nous le voyons et nous

(21) *Corr. gén.* (Dufour), t. IX, p. 310.

(22) *Ibidem*, t. X, p. 55.

le verrons encore, — toujours logique en cette affaire qui le fait tant souffrir, car même en renonçant à Genève, même en écrivant cette lettre à Faure²³, il reste fidèle à ses sentiments patriotiques :

« J'ai tâché d'honorer le nom Genevois : j'ai tendrement aimé mes compatriotes ; je n'ai rien oublié pour me faire aimer d'eux, on ne sauroit plus mal réussir. Je veux leur complaire jusque dans leur haine : le dernier sacrifice qui me reste à faire est celui d'un nom qui me fut si cher. Mais, Monsieur, ma Patrie en me devenant étrangère ne peut me devenir indifférente ; je lui reste attaché par un tendre souvenir, et je n'oublie d'elle que ses outrages. Puisse-t-elle prospérer toujours et voir augmenter sa gloire : puisse-t-elle abonder en Citoyens meilleurs et surtout plus heureux que moi. »

Sa vie et ses lettres ont prouvé qu'il était sincère dans l'expression de ses sentiments, mais il serait tout de même faux de dire que son abdication fut sur le moment un sacrifice : c'était bien plus un geste d'indignation et d'irritation.

*
* *

La résolution de Rousseau produisit une très forte impression à Genève. Certains l'accusèrent de manque de patriotisme et le blâmèrent. Ses ennemis triomphaient. Mais d'autres comprirent que c'était leur inertie qui avait poussé Rousseau à cet acte, et ils se décidèrent enfin à exprimer d'une façon collective leur mécontentement au Petit Conseil pour la manière dont il avait traité

(23) *Ibidem*, t. IX, p. 284.

le philosophe. Voilà comment ce dernier parle de la démarche qui fut la conséquence immédiate de son abdication :

« Sentant qu'ils avoient eu tort pour leur propre intérêt d'abandonner ma défense, ils la prirent quand il n'étoit plus tems »²⁴.

Le 18 juin 1763, fut faite la première représentation des citoyens et bourgeois de Genève, dirigée non pas contre la condamnation de Jean-Jacques, mais contre la procédure illégale de celle-ci. Le Gouvernement genevois repoussa énergiquement la requête des bourgeois, qui la renouvelèrent pourtant, réclamant cette fois-là que le cas de Rousseau ne soit pas considéré comme un précédent. Ils attirèrent l'attention sur la grande hâte mise à conduire son procès, et sur le fait que le gouvernement en condamnant les œuvres de Rousseau tolérait cependant des livres véritablement anti-religieux. Et enfin les citoyens rappelèrent les mérites du maître devant Genève, qu'il avait si habilement défendue dans sa *Lettre à d'Alembert*.

Une lutte passionnée se déclenche, lutte qui, ayant commencé au début du siècle et s'étant apaisée en 1738, reprenait maintenant avec une force nouvelle. Les démocrates, partisans de Rousseau, insistent sur le fait que les magistrats n'avaient pas le droit de rejeter leurs représentations et qu'ils devaient les soumettre au Grand Conseil (Conseil des CC) ou même à l'Assemblée Générale. Le parti oligarchique insistait sur le

(24) *Confessions* (Bever), t. III, p. 107 (livre XII).

droit négatif, c'est-à-dire le droit réservé aux magistrats de rejeter les représentations en dernier ressort, sans aucun appel aux institutions mentionnées.

Quand, le 10 août 1763, la seconde requête fut rejetée en effet, les citoyens décidèrent de faire une démonstration : sept cents personnes se présentèrent devant le premier syndic lui déclarant que malgré le refus du Petit Conseil, ils ne considéraient pas leurs représentations comme étant abolies et ils réclamaient de les soumettre au Grand Conseil. La lutte se développe. Nous ne la suivrons pas afin de revenir aux réactions de Rousseau...

La marche tumultueuse des événements l'effraie : il a horreur des dissensions, surtout parmi ses concitoyens ; il craint toujours la guerre civile qu'il déteste. Mais il est maintenant satisfait de l'attention dont ses concitoyens font preuve à son égard. Les lettres qu'il écrivit au sujet de cette lutte et de la seconde représentation au Petit Conseil sont très utiles pour étayer notre thèse.

Le 7 juillet 1763, Rousseau écrit²⁵ au chef du parti démocrate, De Luc père, une longue lettre qu'il appelle ailleurs « une lettre très forte » :

« Je crains, mon cher ami, que votre zèle patriotique n'aille un peu trop loin dans cette occasion, et que votre amour pour les lois n'expose à quelque atteinte la plus importante de toutes, qui est le salut de l'État. J'apprends que vous et vos dignes Concitoyens méditez de nouvelles représentations, et la certitude de leur inuti-

(25) *Corr. gén.* (Dufour), t. X, p. 13.

lité me fait craindre qu'elles ne compromettent enfin vis-à-vis les uns des autres la Bourgeoisie ou les Magistrats. »

Il savait que l'on envisageait cette démarche en partie pour lui, en partie au nom de la liberté, mais dans les deux cas il la considérait comme inutile. Il fait ici cet aveu important, que si les représentations avaient été faites avant, il n'aurait pas été obligé à renoncer à son titre de citoyen. Il dit dans la même lettre que ce n'était qu'une « démarche que je n'ai faite que par force, avec douleur, et quand je ne pouvois plus m'en dispenser sans consentir à mon déshonneur. Mais une fois faite et mon parti pris, cette démarche ne me laissait plus qu'un tendre souvenir de mes anciens compatriotes et un désir sincère de les voir vivre en paix ». Et il ajoute plus loin :

« J'avoue que vos représentations m'ont été honorables en montrant que la procédure faite contre moi étoit contraire aux lois et improuvée par la plus saine partie de l'État. Sous ce point de vue, quoique je n'aye point acquiescé à ces représentations, je ne puis être fâché. »

En faisant appel à la sagesse et au patriotisme de De Luc, il le supplie de ne plus soutenir ces représentations. Il revient au sujet de sa réintégration dans ses droits de la bourgeoisie.

« Pour moi, mon cher ami, quelque disposé que je fusse à me prêter à tout ce qui pouvoit complaire à mes anciens concitoyens sans blesser mon honneur, et reprendre avec joye un titre qui me fut si cher, s'il m'eût été restitué de bon gré, d'un commun accord, et d'une manière qui me l'eût pu rendre acceptable; vos démarches en cette occasion et les maux qui peuvent en résulter me forcent à changer de résolution sur ce point, et à en

prendre une dont quoi qu'il arrive rien ne me fera partir. Je vous déclare donc, et j'en ai fait le serment, que de mes jours je ne remettrai les pieds dans vos murs et que, content de nourrir dans mon cœur les sentimens d'un vrai citoyen de Genève, je n'en reprendrai jamais le titre ; ainsi toute démarche qui pourrait tendre à me le rendre est inutile et vaine. Après avoir sacrifié mes droits les plus chers à l'honneur, je sacrifie ma plus douce espérance à la paix ; il ne me reste plus rien à faire. Adieu ! »

Nous voyons donc que Rousseau avait beaucoup réfléchi, et qu'à un certain moment il avait même tenté de revenir sur sa décision, à condition qu'un tel désir fût exprimé à l'unanimité par tous ses compatriotes. Mais comme cela était impossible, il y renonça, ne voulant plus être la cause des troubles genevois.

Le même jour (7 juillet 1763) il écrivit²⁶ à son cousin Théodore Rousseau, lui répétant d'une façon plus brève les arguments exposés dans la lettre à De Luc. Il déclarait notamment :

« Croyez que mon attachement pour mon pays ne tient ni aux droits, ni au séjour, ni au titre, mais à des nœuds que rien ne sauroit briser. »

Il expose les mêmes idées dans sa lettre du 7 juillet à Moultoy²⁷, et dans celle à Gauffecourt²⁸, son vieil ami genevois, auquel il avait dit entre autre : « ce qui m'afflige le plus dans cette résolution, c'est l'impossibilité où elle me met d'embrasser jamais mes amis à Genève ».

(26) *Ibidem*, p. 17.

(27) *Ibidem*, pp. 17-18.

(28) *Ibidem*, p. 20.

Le 23 juillet il écrivit au banquier genevois Lenieps²⁹ qui habitait Paris et lui répète :

« Je me suis opposé tant que j'ai pu aux représentations venues après coup, quoique j'eusse été charmé qu'on en eût fait avant mon abdication, qu'elles auroient prévenue, et qui n'est devenue nécessaire, que parce que personne n'a réclamé contre le jugement du Conseil. »

Le 28 juillet 1763³⁰, Rousseau donne une longue explication de sa conduite au philosophe Duclos, secrétaire permanent de l'Académie. Il lui redit les mêmes arguments :

« Mes amis savaient que toujours attaché par le cœur à mon pays je reprendrais avec joye le titre auquel j'avois été forcé de renoncer, lorsque d'un commun accord il me seroit convenablement rendu. Le désir de mon rétablissement paroissoit être le motif de leur démarche. »

Nous avons cité exprès ces lettres, afin de souligner la persévérance de Rousseau dans ses idées. Mais cela n'empêchait point les changements de son humeur. Il était constamment obligé de lutter et sa nature ne supportait point la bataille. Solitaire, contemplatif, adorateur de la nature et d'une vie paisible, il avait beaucoup d'idées larges, profondes, et celles-ci suscitaient toujours, malgré lui, des tempêtes qui le fatiguaient et l'anéantissaient.

Il affirme dans sa lettre à Lenieps du 15 juillet 1764³¹, que Genève ne l'intéressait plus :

« Il s'est fait en moi une révolution que je n'aurois jamais imaginée. La plus profonde indifférence a succédé

(29) *Ibidem*, pp. 45-46.

(30) *Ibidem*, pp. 55-57.

(31) *Ibidem*, t. XI, p. 186.

à mon ancien zèle pour la patrie, Genève est pour moi comme n'existant plus ; et les sottises qui viennent de ce pays-là n'ont pas même le pouvoir de me faire rire. La raison, l'indignation n'ont point produit en moi ce changement. Il s'est fait de lui-même, ma volonté n'y a point de part ! L'intérêt ne survit pas longtemps à l'estime. Les Genevois devenus brillants et lâches sont à mes yeux cent fois au-dessous des Français. »

On retrouve cette même répulsion malade pour Genève dans sa lettre du 20 juillet 1764⁽³²⁾ à De Luc père.

*
* *

Mais les sautes d'humeur de Rousseau ne sont que passagères. A la même époque, dans une lettre datée du 21 août 1764 à Milord Maréchal⁽³³⁾, il raconte qu'en allant à Aix-les-Bains, il devait s'approcher de sa ville natale :

« En traversant le lac et en voyant de loin les clochers de Genève, je me suis surpris à soupirer aussi lâchement que j'aurois fait jadis pour une perfide maîtresse. »

A cette même époque, toujours en 1764, il ne se contentait pas seulement de soupirer, mais il préparait en cachette une œuvre nouvelle qui devait donner un appui formidable au parti démocrate de sa ville natale, et qui à côté de notes bien amères contenait une nouvelle glorification de Genève. Cette œuvre, c'était les *Lettres écrites de la Montagne* ; c'était une brillante réponse à Jean-Robert Tronchin, auteur des *Lettres écrites de la Campagne*.

(32) *Ibidem*, p. 193.

(33) *Ibidem*, p. 235.

En caractérisant cet ouvrage de Rousseau, Gaspard Vallette³⁴ dit :

« *Les Lettres de la Montagne* sont peut-être l'œuvre la plus genevoise de J.-J. Rousseau. Le sujet en est exclusivement genevois puisqu'il s'agit en somme d'une discussion de droit public genevois. L'auteur est un citoyen genevois, qui à la fois revendique son droit personnel et se préoccupe du sort actuel de sa patrie et de l'avenir qui lui est réservé. Il écrivait sur Genève et pour Genève mais son extraordinaire talent oratoire dépasse les limites étroites de cette ville et enflamme l'Europe entière. »

« Si le génie de Rousseau, continue G. Vallette, déborde ainsi le cadre genevois de son ouvrage, la lecture attentive des *Lettres de la Montagne* nous a montré aussi combien cette lutte même avec la Genève officielle a replongé Rousseau dans ses origines et dans son milieu genevois. Les études historiques, les recherches de droit public, les travaux d'ordre religieux et ecclésiastiques auxquels il a dû se livrer sur Genève pour écrire ces lettres, l'ont contraint à revivre la vie politique et religieuse de la cité dans le passé et dans le présent. Les nécessités de la bataille l'ont forcé à redevenir Genevois, et Genevois du peuple, à raisonner, à sentir comme la foule à laquelle il parle et sur laquelle il veut agir. En sorte que ce n'est point un paradoxe de dire que *jamais Rousseau n'a été un Genevois d'une manière aussi intense et aussi complète qu'au moment même où il rompit toute attache officielle avec Genève et prenait congé à jamais de la cité de ses pères.* »

Nous sommes entièrement d'accord avec l'auteur de ces lignes et nous les avons soulignées. Rousseau reste Genevois même par ses sentiments patriotiques. Voyons sa préface à son ouvrage, où le grand polémiste affirme qu'il

(34) G. Vallette, *op. cit.*, pp. 325-326.

n'aime pas la polémique, et que c'est malgré lui qu'il publie ce livre :

« J'aurois même tout à fait supprimé ces *Lettres*, ou plutôt, je ne les aurois point écrites s'il n'eût été question que de moi, mais ma *Patrie* ne m'est pas tellement devenue étrangère que je puisse voir tranquillement opprimer ses citoyens, surtout lorsqu'ils n'ont compromis leurs droits qu'en défendant ma cause. »

Rousseau formule les griefs que nous connaissons déjà ; il polémise avec véhémence avec les magistrats genevois qui ont brûlé ses œuvres³⁵ :

« Mon livre attaque tous les Gouvernements, et il n'est proscrit dans aucun ! Il en établit un seul, il le propose en exemple, et c'est dans celui-là qu'il est brûlé ? N'est-il pas singulier que les Gouvernements attaqués se taisent, et que le Gouvernement respecté sévisse ? Quoi ! le magistrat de Genève se fait le protecteur des autres Gouvernements contre le sien même ! Il punit son propre citoyen d'avoir préféré les lois de son pays à toutes les autres ! »

Rousseau prêche la paix parmi les Genevois. Il est toujours mécontent d'être la cause des troubles :

« Eh ! Comment approuverois-je qu'on voulût troubler la paix civile pour quelque intérêt que ce fût, moi qui lui sacrifiai le plus cher de tous les miens ? Vous le savez, Monsieur, j'étois désiré, sollicité ; je n'avois qu'à paraître, mes droits étaient soutenus, peut-être mes affronts réparés »³⁶.

(35) *The political writings of Jean Jacques Rousseau* (Edited from the original manuscripts and authentic editions). With introductions and notes by C. E. Vaughan, M. A. Lift. D. Tomes I et II, Cambridge, 1915 ; t. II, p. 204.

Par la suite en citant cette édition nous la désignerons : Vaughan et le n° du volume.

(36) Vaughan, t. II, p. 245.

A la fin de l'œuvre il lance un appel patriotique à ses compatriotes³⁷ :

« Mais surtout, réunissez-vous tous. Vous êtes perdus sans ressources si vous restez divisés. Et pourquoi le seriez-vous, quand de si grands intérêts communs vous unissent ? Comment, dans un pareil danger, la basse jalousie, les petites passions osent-elles se faire entendre ? Valent-elles qu'on se contente à si haut prix ? Et faudra-t-il que vos enfants disent un jour en pleurant sur leurs fers : « Voilà le fruit des dissensions de nos pères. » En un mot il s'agit moins ici de délibération que de concorde. Le choix du parti que vous prendrez n'est pas la plus grande affaire ; fût-il mauvais en lui-même, prenez-le tous ensemble ; pour cela seul il deviendra le meilleur ; et vous ferez toujours ce qu'il faut faire, pourvu que vous le fassiez de concert ».

Et Rousseau termine cet appel par un mot d'adieu :

« En Vous obéissant j'ai rempli mon dernier devoir envers la patrie. Maintenant je prends congé de ceux qui l'habitent. Il ne leur reste aucun mal à me faire ; et je ne puis plus leur faire aucun bien. »

Les Lettres de la Montagne furent accueillies de façon inégale. L'abbé Mably les blâme. Rousseau parle de ce philosophe dans les *Confessions*³⁸. Il se souvient de leurs relations amicales, au moment où il vivait chez son frère à Lyon, mais depuis, ajoute-t-il « j'ai quelque lieu de croire que ses sentimens à mon égard avoient changé de nature depuis que j'avois acquis plus de célébrité que lui ». Il raconte qu'on avait fait courir à Genève une certaine lettre de Mably à M^{me} Sala-

(37) *Ibidem*, p. 291.

(38) *Confessions* (Bever), t. III, p. 125 (livre XII).

din, et dans laquelle Mably blâmait sévèrement son ouvrage. Il ajoute qu'ayant demandé des explications à Mably pour savoir si cette lettre était vraiment de lui, il n'avait obtenu aucune réponse. Mais il avait probablement oublié avoir reçu une lettre du philosophe³⁹ le désapprouvant nettement : en dépit des appels de Rousseau en faveur de la paix intérieure, Mably lui reprochait d'avoir semé par ses *Lettres* un désaccord entre les bourgeois et leurs magistrats. Il plaint Rousseau comme il plaint Socrate, mais, ajoute-t-il, « permettez-moi de vous dire, pour se venger de ses juges, Socrate ne tenta pas d'exciter une sédition à Athènes. Je ne crois pas qu'il soit prudent de vouloir perfectionner un gouvernement démocratique, en armant les citoyens contre les magistrats ».

Nous, qui connaissons toute la correspondance de Rousseau avec ses concitoyens, comme toute cette affaire, nous ne pouvons nous mettre d'accord avec l'abbé Mably. Moulton non plus ne partage pas l'avis de ce dernier. Le dissentiment momentané avec son maître ne l'empêche pas de réagir aux *Lettres de la Montagne* par un éloge :

« Homme illustre, écrit-il à Rousseau⁴⁰, vous êtes persécuté mais n'avez-vous pas dû vous y attendre ? Tout novateur, Socrate même, ne l'a-t-il pas été ? Vous avez plus de droit de l'être, Monsieur ! L'honneur d'annoncer la vérité vaut bien peu, s'il ne vaut pas qu'on souffre pour elle ; mon tour viendra peut-être... Un siècle encore, Monsieur, et vos mâles écrits brisent tous les fers de l'Europe, et la religion mieux entendue ne fait plus

(39) *Corr. gén.* (Dufour), t. XII, p. 359.

(40) *Ibidem*, p. 159.

de victimes et ne consacre plus de persécuteurs ; souffrez donc les outrages de vos contemporains, c'est le sceau de la vérité qu'ils mettent à vos écrits et le ciel n'a-t-il pas fait naître pour vous défendre un héros, un sage, qu'il a placé au rang des rois ! Je vous juge aujourd'hui comme la postérité vous jugera l'un et l'autre. Genève même qui vous rejette, Genève un jour s'honorera de vous, et nos descendants la verront pleurant sur votre mausolée. »

Rousseau fit ses adieux à Genève, mais, malgré lui, il se mêle toujours aux affaires de son pays. En février 1768 on a dû faire une nouvelle représentation à Genève en assurant Rousseau qu'elle était conciliante. Le 7 février 1765 il écrivit une lettre à un Genevois, Jacques Vieusseux⁴¹, où il approuvait cette initiative et insistait qu'il fallait souligner le danger que présentaient ces événements pour la patrie. Il pria d'insérer dans la nouvelle représentation des paroles le concernant :

« Et quoique toutes leurs démarches supérieures à tout intérêt particulier, ils se croiront inexcusables de ne pas s'intéresser au sort d'un homme infortuné, plein de zèle pour la patrie qui peut avoir commis des erreurs, mais qui ne mérite pas assurément ni par ses sentimens ni par sa conduite les traitemens qu'ils a reçus de son pays. »

Mais la lettre de Rousseau est tardive, datée du jour même de la représentation, et il est à nouveau mécontent par les résultats obtenus. Et en même temps il voit les troubles s'intensifier dans sa ville natale. Le 18 février 1765⁴² il écrit à Moultoy :

« Ce qui arrive ne me surprend point ; je l'ai toujours prévu. »

(41) *Ibidem*, p. 322.

(42) *Ibidem*, t. XIII, p. 25.

Et plus loin :

« On ne sauroit aller plus loin sans exposer la patrie et le repos public, ce que le sage ne doit jamais. Quand il n'y a plus de liberté commune il reste une ressource : c'est de cultiver la liberté particulière, c'est-à-dire la vertu. »

Rousseau présente ici une sorte de théorie de non-résistance au mal, que son futur disciple, Léon Tolstoï, développera à la fin du XIX^e siècle. Il écrit dans le même sens à De Luc (24 février 1765)⁴³ :

« Vous êtes trop gens de bien pour pousser les choses à l'extrême et ne pas préférer la paix à la liberté. Un peuple cesse d'être libre quand les loix ont perdu leur force ; mais la vertu ne perd jamais la sienne, et l'homme vertueux demeure libre toujours. Voilà désormais, Messieurs, votre ressource ; elle est assez grande ; assez belle pour vous consoler de tout ce que vous perdez comme citoyens. »

Et il termine encore par un nouvel adieu à Genève — qui n'est jamais définitif :

« Je ne veux plus entendre parler de Genève ni de ce qui s'y passe. »

Les nouvelles de Genève le rendent malade, elles sont tristes ; il n'y peut rien ; à quoi bon les recevoir ? Il exprime la même idée à d'Yvernois (22 avril 1765)⁴⁴ :

« J'ai une grâce à vous demander c'est de ne plus me parler des affaires de Genève et de ne plus m'envoyer aucune pièce qui s'y rapporte. Pourquoi veut-on absolument par de si tristes images me faire finir dans l'afflic-

(43) *Ibidem*, p. 42.

(44) *Ibidem*, p. 254.

tion le reste des malheureux jours que la nature m'a comptés, et m'ôter un repos dont j'ai si grand besoin et que j'ai si chèrement acheté ? »

Il adresse la même prière à Lenieps le 28 avril 1765⁴⁵. Mais c'est dans sa lettre écrite le 27 avril 1765 à son ami Coindet⁴⁶, qu'il va le plus loin dans son éloignement de Genève, en y réclamant « l'honorable surnom de citoyen par excellence ». Il exprime le vœu que ses amis au moins lui accordent ce nom de citoyen « qui m'est si cher et que j'ai payé si cher ». Mais il ne réclame plus le titre de citoyen de Genève : « S'il est sur la terre un État où règnent la justice et la liberté, je suis citoyen-né de cet État-là. » C'est une véritable manifestation de cet esprit cosmopolite, que pourtant en principe il rejette lui-même. Et effectivement pendant près d'un an on ne retrouve presque plus le mot Genève dans sa correspondance.

*
* *

Rousseau attache une importance capitale au moment juridique : il n'est plus citoyen de Genève puisqu'il a renoncé à ce titre. Mais le sentiment de patrie est plus fort que ces formules juridiques. En citant dans le chapitre précédent les *Confessions*, nous avons vu avec quel attendrissement il parle dans sa vieillesse de sa ville natale. Les impressions pénibles passent, les irritations s'oublient, et Rousseau écrit encore des lettres pleines d'amour pour cette « maîtresse perfide », pour sa

(45) *Ibidem*, p. 269.

(46) *Ibidem*, p. 265.

Genève bien-aimée. Arrêtons-nous donc sur les péripéties de la lutte civile engagée à cette époque à Genève entre « les représentants et les négatifs ».

Les deux partis ne pouvant s'entendre, le Petit Conseil s'adressa, comme en 1738, à la médiation des puissances étrangères. En 1766 la France, Zürich et Berne apportèrent un projet de conciliation qui fut repoussé par les « négatifs ». Le second projet proposé en 1767, fut également repoussé, mais cette fois par les démocrates, et bien que Genève ait été bloquée par les troupes françaises, et que les habitants souffrissent de différentes privations. Finalement les deux partis se réconcilièrent d'eux-mêmes sans médiateurs.

Le compromis était conçu de façon à donner satisfaction aux démocrates. L'opposition pouvait pénétrer au Grand Conseil et avoir le contrôle sur l'activité du Petit Conseil, tout en prenant part aux réélections des membres de ce dernier. Ainsi se termina cette affaire qui ne surgira à nouveau qu'en 1781-82 où les « négatifs », grâce à la France, obtiendront la victoire.

M. Gaberel⁴⁷ dit que l'élaboration du compromis de 1768 a été faite sous l'influence des pasteurs de Genève, lesquels s'appuyaient toujours sur les lettres que Rousseau leur adressait d'Angleterre, et où il lançait des appels ardents à la conciliation.

A Londres Rousseau se trouvait en relations très amicales avec un pasteur genevois, Roustan, qui, tenu au courant des querelles de Jean-Jac-

(47) Gaberel, *Rousseau et les Genevois*, pp. 51-52.

ques avec le philosophe David Hume, était très affligé des offenses (réelles ou imaginaires) qu'on avait faites à son illustre compatriote : « Tous les coups qu'on vous porte sont autant de soufflets pour nous (Genevois). » Il renseigne Rousseau sur les événements à Genève : « Vous aviez vu sans doute la déclaration des médiateurs en faveur du P.C. (Petit Conseil), elle vous aura plus affligé que surpris ». Rousseau lui répondit le 7 septembre 1766⁴⁸ :

« Je vous remercie de l'offre que vous me faites de m'instruire de ce qui se passe ; mais je ne l'accepte pas : je ne prévois que trop ce qui arrivera, comme j'ai prévu tout ce qui arrive. La bourgeoisie n'a démenti en rien la haute opinion que j'avois d'elle ; sa conduite, toujours sage, modérée, et ferme dans d'aussi cruelles circonstances, offre un exemple peut-être unique, et bien digne d'être célébré. Jamais ils n'ont mieux mérité de jouir de la liberté qu'au moment qu'ils la perdent, et j'ose dire qu'ils effacent la gloire de ceux qui la leur ont acquise. Vous devriez bien, Monsieur, former la noble entreprise de célébrer ces hommes magnanimes, en faisant l'oraison funèbre de leur liberté. »

Roustan le remercia avec enthousiasme, et lui transmit de nouveau des nouvelles de Genève que De Luc lui faisait parvenir.

Dans la lettre citée précédemment nous voyons que Rousseau réitère son désir d'ignorer ce qui se passe à Genève, mais dans les expressions qu'il emploie on trouve plus d'amertume que d'irritation. Il juge toujours sévèrement ses compatriotes, mais en même temps il les glorifie, et il est plein d'inquiétude pour l'existence de Genève

(48) *Corr. gén.* (Dufour), t. XVI, p. 53.

en tant qu'État indépendant. Nous verrons par d'autres lettres, qu'il désapprouve toute intervention étrangère dans les affaires intérieures de la République. Au moment où celle-ci était bloquée par les troupes françaises, et où les Genevois y souffraient, Roustan fit une collecte à Londres. Rousseau, bien que sa situation financière fût encore assez précaire, donna quatorze livres, ce qui était une somme très grande, puisqu'en tout la collecte londonienne ne dépassa pas cinquante livres. Le don généreux de Rousseau émut Roustan : — « Je vous remercie mille et mille fois pour mes pauvres compatriotes du riche don que vous leur faites »⁴⁹. De Genève c'est d'Yvernois qui le remercie : « Voilà un acte de générosité peu commun pour quelqu'un qui n'a pas de la fortune »⁵⁰.

Le 31 janvier 1767, de Wooton, Rousseau écrit à d'Yvernois⁵¹ :

« Le courage et la fermeté n'est pas en eux ce qui frappe ; je m'y attendois ; mais je ne m'attendois pas, je l'avoue, à voir tant de sagesse en même tems au milieu des plus grands dangers. Voici la première fois qu'un peuple a montré ce grand et beau spectacle, il mérite d'être inscrit dans les fastes de l'histoire. »

Il blâme les magistrats et glorifie les bourgeois qu'il compare aux Romains. Et il dit, le 7 février, toujours à d'Yvernois⁵² :

« Ayant appris depuis lors à quelle extrémité votre pauvre peuple est réduit je sens déchirer mes entrailles

(49) *Ibidem*, p. 279.

(50) *Ibidem*, p. 320.

(51) *Ibidem*, p. 230.

(52) *Ibidem*, p. 269.

patriotiques, et je crois devoir vous dire qu'il est selon moi temps de céder. »

Soulignons ici cette contradiction : d'une part il écrit toujours « votre » peuple comme s'il était vraiment étranger à Genève, et de l'autre il ne peut s'empêcher de parler, dans la même phrase, de ses « entrailles patriotiques ». Il n'est d'ailleurs pas plus logique quand il conseille de céder. D'Yvernois⁵³ lui répond très sagement en rappelant « une multitude » de lettres et de conversations :

« Vous avez constamment conseillé la sagesse et la modération, et il me paroît que jusqu'ici nous n'avons pas trop mal profité de vos avis à cet égard ; mais je suis bien fâché de ne pas voir comme vous la nécessité de céder. »

Et plus loin :

« Non, mon cher ami, dans quelque détresse que je me trouve, quelque péril qui se présente, la détresse ne sera jamais fondée à me reprocher d'avoir coopéré à son (de Genève) esclavage... Le Genevois naît avec la qualité d'homme libre, son plus grand devoir est de la conserver de tout pouvoir. »

Rousseau accuse⁵⁴ réception de cette lettre et d'un mémoire, qui lui était envoyé et qui était conçu en termes conciliants :

« Ce mémoire est fait de main de maître et fondé sur d'excellens principes », dit-il et il s'écrie : « Je voudrois, tant ma passion de vous savoir pacifiés est vive, donner la moitié de mon sang pour apprendre que cet accord a reçu sa sanction. Peut-être ne seroit-il pas à désirer

(53) *Ibidem*, p. 319.

(54) *Ibidem*, t. XVII, p. 19.

que j'en fusse l'arbitre (— On lui proposait donc de l'être, A. Ch. —) je craindrois que l'amour de la paix ne fût plus fort dans mon cœur que celui de la liberté. Mes bons amis, sentez-vous bien quelle gloire ce seroit pour vous de part et d'autre que ce saint et sincère accord fût votre propre ouvrage sans aucun concours étranger. Du reste n'attendez rien ni de l'Angleterre, ni de personne que de vous seuls ; vos ressources sont toutes dans votre prudence et dans votre courage, elles sont grandes grâce au Ciel. »

Mais l'accord ne se réalise pas si vite. Rousseau en souffre de nouveau et demande de ne pas lui écrire ; mais le ton est tout différent. Le 24 août 1767, il prie⁵⁵ d'Yvernois de ne pas lui envoyer les documents sur les affaires de Genève : — « Quand vos affaires seront accommodées apprenez-le-moi pour consoler mon cœur. »

En attendant, la tranquillité n'est toujours pas rétablie à Genève. Rousseau reçoit une lettre de d'Yvernois qui l'alarme. Jean-Jacques est déjà en France, et c'est de Troyes qu'il lui écrit, le 29 janvier 1768⁵⁶ : — « J'ai été vivement ému de l'envoi de votre famille à Lausanne, cela m'apprend assez à quelle extrémité Votre (toujours « votre » ! — A. Ch.) pauvre Ville et tant de braves gens dont elle est pleine sont à la veille d'être réduits. » Il ne condamne pas entièrement l'idée d'une lutte armée pour la liberté : — « Je sens bien toutefois qu'il est naturel à des gens de courage, qui ont vécu libres de préférer une mort honorable à la plus dure servitude. » Mais malgré tout il a des doutes « rien ici-bas ne mérite d'être

(55) *Ibidem*, p. 227.

(56) *Ibidem*, t. XVIII, pp. 82-84.

acheté au prix du sang humain ». Et Rousseau donne à ses amis démocrates un conseil pour le moins inattendu : « Au lieu de souiller vos mains dans le sang de vos compatriotes, de leur abandonner ces murs qui devoient être l'asile de la liberté et qui vont n'être plus qu'un repaire de tyrans. » Il ajoute même que les émigrés seront bien accueillis en Europe, et il conclut : « Je comprends bien qu'en pareil cas plusieurs d'entre vous seraient ruinés, mais je pense que des gens qui savent sacrifier leur vie au devoir, sauroient sacrifier leurs biens à l'honneur et s'applaudir de ce sacrifice. » Mais ces conseils ne trouvent pas d'écho à Genève, et Rousseau n'y revient plus.

On approche cependant à Genève du moment décisif. Les deux partis tâchent enfin de trouver un compromis, sans aucune intervention étrangère, laquelle n'avait d'ailleurs pas donné auparavant des résultats heureux.

Moultou fait intervenir Rousseau. L'ancien ami et disciple de Jean-Jacques était alors en froid avec le Maître, et n'entretenait plus de correspondance avec lui ; aussi c'est par Coindet qu'il lui adresse le 30 janvier 1768 une lettre⁵⁷. Il croit toujours que Rousseau est fâché contre lui, et à cette fin il prie Coindet de ne pas indiquer au Maître l'origine de l'initiative ; mais Coindet commet une indiscretion en envoyant le 6 février 1768, directement à Jean-Jacques, la lettre de Moultou, qu'il accompagne de ces mots :

« Je vous envoie une lettre que M. Moultou m'a écrite, vous verrez de quoy il s'agit et ce que vous jugerez

(57) *Ibidem*, pp. 94-95.

à propos de faire, je ne crois pas qu'il soit nécessaire que j'ajoute rien à cela. Notre pauvre patrie est vraiment dans un grand danger et je vois les gens les plus ennemis du parti négatif trouver que les représentants vont beaucoup trop loin. — Dieu veuille nous donner bientôt la paix. »

La lettre de Moultoy est très nerveuse, pressante ; il dit notamment :

« Le Conseil après s'être armé longtemps d'une fermeté peu politique s'est enfin vu réduit à traiter avec ses Concitoyens ; et en conséquence il leur a offert deux projets de conciliation qui ont également déplu à la Généralité. Cependant si l'un des deux projets n'est pas accepté, je ne crois pas que le Conseil veuille faire de nouveaux sacrifices, et je tiens Genève perdue », etc...

Il demande donc à Coindet d'insister auprès de Rousseau, afin qu'il intervienne en lui écrivant une lettre ou à un de ses amis de Genève. Moultoy espère que le projet, assez conciliant, plaira à Jean-Jacques, et il lui demande de bien vouloir essayer de convaincre les « représentants » d'user de plus de modération :

— « Il me semble que M. R. doit s'intéresser à notre situation ; si nous périssons, n'aura-t-il pas des regrets amers de notre perte. Si nous sortons au contraire avec honneur de nos malheureux troubles, si notre gouvernement vaut mieux qu'il ne valait auparavant ; ne sera-t-il pas charmé d'y avoir contribué jusqu'à la fin. »

Il presse Rousseau d'écrire une lettre, qui « peut sauver la République, c'est la seule manière dont il puisse et dont il doive se venger de ses ennemis ».

Rousseau répond presque immédiatement à cet appel. A la date du 9 février 1768, nous trouvons⁵⁸ deux lettres à peu près identiques, envoyées l'une à Coindet, l'autre directement à Genève, à son ami d'Yvernois.

Tout d'abord Jean-Jacques se montre mécontent de la manière d'agir de Moulto, qui n'avait pas osé lui écrire directement, il est aussi froissé par le mot « vengeance » que contient cette lettre, mais il la prend très au sérieux. Il ne croit pas qu'il ait de l'influence à Genève, ni même sur les « représentants » auxquels — selon Moulto — il devrait donner de bons conseils. Il avoue aussi ne pas connaître les projets qu'on discute à Genève et ne peut les juger que d'après le trop bref exposé que Moulto avait ajouté à sa lettre. Il se prononce tout de même :

« M. M.(oulto) ne veut point d'une pure Démocratie à Genève ; il a raison. J'ai toujours dit et pensé de même. Le Gouvernement démocratique partout trop orageux, et surtout trop remuant dans une ville de commerce comme Genève, qui ne subsiste que par l'industrie, où sont beaucoup de gens riches, et où tout le monde est occupé. La pure aristocratie seroit encore pire dans une aussi petite ville sans territoire où chacun incessamment (se trouve ? A. Ch.) sous quelque gueule de l'hydre, en seroit bientôt dévoré. Ajoutez sa situation précaire entre trois grands États dont elle dépend, et soyez sûrs que si jamais le Gouvernement y devient tel que le Conseil voudroit l'établir, Genève ne subsistera pas vingt ans sans être dépeuplée et ruinée, et sans avoir un Maître par dessus ». ⁵⁹

(58) *Ibidem*, pp. 98-115.

(59) *Ibidem*, pp. 100-101.

Et Rousseau conclut :

— « Il s'agit d'un gouvernement mixte, mais difficile à combiner, où le peuple soit libre sans être maître et où le Magistrat commande sans tyranniser. »

Cette lettre est très impressionnante au point de vue des idées politiques de Rousseau ; elle prouve qu'il était beaucoup plus modéré qu'on ne le pense et qu'il ne pourrait partager aujourd'hui les idées de ses disciples-révolutionnaires. Mais c'est surtout le patriotisme dont est pénétrée la lettre, qui nous intéresse ici ; en prévenant ses compatriotes contre les exagérations de la démocratie, il leur dit :

— « Si le Conseil général, auteur des lois, veut être juge des faits vous n'êtes plus citoyens, vous êtes magistrats. C'est l'anarchie d'Athènes, et tout est perdu. Que chacun rentre dans sa sphère et s'y tienne, tout est sauvé. Encore une fois, ne soyez ni négatifs ni représentants, soyez patriotes, et ne reconnaissez pour vos droits que ceux qui sont utiles à cette petite, mais illustre république, que de dignes citoyens couvrent de gloire. »

La fin de cette lettre est pathétique :

— « Puissé-je en apprendre bientôt l'heureuse nouvelle et mourir de joie au même instant ! Je mourrois plus heureusement que je n'ai vécu »⁶⁰.

Dans une autre lettre à Coindet, également datée du 9 février, Rousseau ajoute :

« J'ai toujours exhorté et j'exhorterai toujours tout le monde à la réconciliation et à la paix, sincèrement et de tout mon cœur. »

(60) *Ibidem*, p. 114.

Nous n'entrerons pas dans le détail de la discussion du projet de réconciliation. Cela sort du cadre que nous nous sommes imposé, et d'ailleurs, Rousseau en parle sans en être proprement informé, car, nous l'avons vu, il ne connaissait pas le texte du projet. C'est pour cette même raison que Coindet, — qui était mieux au courant de la situation, — jugea inutile d'envoyer la copie de la lettre, que Rousseau lui avait ordonné d'expédier à Moulou. Cependant il demande aussitôt à voir le Maître, afin de lui expliquer les motifs de sa décision, mais celui-ci se fâche, et un froid qui devait bientôt se muer en rupture, s'établit entre lui et celui qui fut son fidèle ami. Cela n'empêcha pas Rousseau d'avouer à d'Yvernois, dans sa lettre du 23 février 1768⁶¹, que « l'ignorance d'une foule de choses, qu'il falloit savoir m'y ont fait tomber dans de grandes bévues, dont vous en relevez dans votre lettre une qui maintenant me saute aux yeux »⁶². Dans cette dernière lettre, Jean-Jacques insiste encore sur le fait qu'une « prompte pacification » est indispensable, et, pour la faciliter, il propose de conclure un arrangement pour vingt ans. Rousseau revient à cette idée d'armistice dans sa lettre à Moulou (7 mars 1768)⁶³ : « On doit tout faire pour apaiser ce moment de chaleur, qui peut avoir les suites les plus funestes » ; puis il ajoute pour son ami, avec lequel il se réconcilie, qu'il n'a « point soutenu les représentations » ; ce qui n'est vrai que pour la seconde et les suivantes, car il avait attendu la

(61) *Ibidem*, p. 134.

(62) *Ibidem*, p. 147.

(63) La lettre d'Yvernois, à laquelle Rousseau fait allusion n'est pas conservée.

première avec l'impatience et la nervosité que l'on sait.

Il avoue qu'il ne prévoyait pas une victoire des « représentans », et il les glorifie maintenant :

« Cela devrait bien guérir vos magistrats, d'ailleurs si éclairés, si sages sur tout autre point, de l'erreur de regarder le peuple de Genève, comme une populace ordinaire. »

Ensuite, Rousseau revient à son propre cas :

« Le malheur que j'ai eu d'être impliqué dans le commencement de vos troubles m'a fait un devoir, dont je ne me suis jamais départi, de n'être ni la cause, ni le prétexte de leur continuation. C'est ce qui m'a empêché d'aller purger le décret, c'est ce qui m'a fait renoncer à ma bourgeoisie, c'est ce qui m'a fait faire le serment solennel de ne rentrer jamais dans Genève, c'est ce qui m'a fait écrire et parler à tous mes amis comme j'ai toujours fait. »

Rousseau est sincère, mais le passé se présente toujours sous un autre angle : à ce moment il avait oublié ses irritations et ses rancunes contre les Genevois...

Genève, cependant, n'est pas encore au bout de ses souffrances. Rousseau reçoit une lettre d'Yvernois (qui n'a pas été conservée ainsi que la précédente) et il lui répond sur un ton véhément :

« Votre lettre⁶⁴, mon ami, du 29 me fait frémir. Ah ! cruels amis ! Quelles angoisses vous me donnez ! N'ai-je donc pas assez des miennes ? »

Il exhorte d'Yvernois et ses amis, les représentans, à se montrer plus conciliants, à rechercher un compromis.

(64) *Corr. gén.*, t. XVIII, p. 153.

« Mais je vous en conjure, hâtez-vous de finir, et de finir en hommes de bien et de paix, et avec autant de modération, de sagesse et de gloire que vous aurez commencé. N'attendez pas que votre étonnante union se relâche, et ne comptez pas qu'un pareil miracle dure encore longtemps. »

Le moment est avantageux, il ne faut pas le perdre. Il revient à sa proposition d'un arrangement « provisionnel » ; dans dix ans, surtout dans vingt ans les représentants pourront avoir une position encore meilleure, et gagner davantage :

« Finissez et promptement, dussiez-vous beaucoup céder. Ne changez pas la constance en opiniâtreté ; c'est le seul moyen de conserver l'estime publique, que vous avez acquise, et dont vous sentirez le prix un jour. Mon cœur est si plein de cette nécessité d'un prompt accord, qu'il voudrait s'élançer au milieu de vous, se verser dans tous les vôtres pour vous la faire sentir. »

Mais la victoire des représentants, la réconciliation arrivent ; Rousseau en est enchanté. Il écrit à d'Yvernois⁶⁵ le 14 mars : « Enfin, je respire ; vous aurez la paix ». Et il reprend ce thème le 24 mars 1766 dans une brève lettre à Lenieps :

« Vous voilà libre et voilà notre Patrie en paix. J'avais besoin de ces deux nouvelles, pour sentir que mon cœur n'était pas fermé pour toujours à la joie. »

Cependant Rousseau, malgré sa joie, craint toujours que le bonheur de sa patrie ne soit ébranlé par de nouveaux troubles. Il adresse à d'Yvernois, dans la lettre déjà citée du 14 mars, un appel plein de sagesse et de modération :

« Je voudrais à présent que de votre côté vous ne fassiez pas à demi les choses, et que la concorde une fois

(65) *Ibidem*, pp. 174-175.

rétablie ramenât la confiance et la subordination aussi pleine et entière que s'il n'y eût jamais eu de dissensions. Le respect pour les Magistrats fait dans les Républiques la gloire des citoyens, et rien n'est si beau que de savoir se soumettre après avoir prouvé qu'on savait résister. Le peuple de Genève s'est toujours distingué par ce respect pour ses chefs qui le rend lui-même si respectable. C'est à présent qu'il doit ramener dans son sein toutes les vertus sociales que l'amour de l'ordre établit sur l'amour de la liberté. Il est impossible qu'une patrie qui a de tels enfans ne retrouve pas enfin ses pères, et c'est alors que la grande famille sera tout à la fois illustre, florissante, heureuse et donnera vraiment au monde un exemple digne d'imitation. »

Rousseau termine sa lettre en rappelant sa propre cause :

« Je n'ai point voulu, mon bon ami, vous parler de moi devant vos troubles : vous aviez assez de vos propres maux sans songer aux miens. »

S'il en parle même en ce moment heureux, c'est parce que d'Yvernois lui avait posé cette question. Nous reproduisons tout ce long passage, qui résume admirablement le drame du patriotisme de Rousseau, sujet essentiel de ce chapitre :

— « A l'égard de la réponse amicale que vous me demandez sur ce qui me regarde, je le ferai avec la plus pleine confiance. Rien au monde n'a plus affligé et navré mon cœur que le décret de Genève. Il n'en fut jamais de plus inique, de plus absurde, et de plus ridicule : cependant il n'a pu détacher mes affections de ma patrie et rien au monde ne les en peut détacher. Il m'est indifférent quant à mon sort que ce décret soit annulé ou subsiste, puisqu'il ne m'est possible en aucun cas de profiter de mon rétablissement. Mais il ne me serait pourtant pas indifférent, je l'avoue, que ceux qui ont commis la faute sentissent leur tort et eussent le courage de la réparer. Je crois

qu'en pareil cas j'en mourrois de joye, parce que j'y verrois la fin d'une haine implacable et je pourrois de bonne grâce me livrer aux sentimens respectueux que mon cœur m'inspire, sans crainte de m'avilir. Tout ce (que) je puis vous dire à ce sujet, est que si cela arrivoit, ce qu'assurément je n'espère pas, le Conseil seroit content de mes sentimens et de ma conduite, et il connoitroit bientôt quel immortel honneur il s'est fait. Mais je vous avoue aussi que ce rétablissement ne sauroit me flatter s'il ne vient d'eux-mêmes et jamais, de mon consentement, il ne sera sollicité. Je suis sûr de vos sentimens, les preuves m'en sont inutiles ; mais celles des leurs me toucheroient d'autant plus que je m'y attens moins ».

Le pessimisme de Rousseau vis-à-vis de lui-même fut justifié, au moins de son vivant. Rien n'a été fait pour le rétablir dans ses droits, et J.-F. De Luc lui écrivait le 8 septembre 1772⁶⁶ : « Toutes les fois que l'occasion s'est présentée de me trouver avec des membres du Conseil, je me suis toujours fait honneur de dire en parlant de vous *notre Concitoyen M. Rousseau*, sans avoir jamais été contredit ». Faible consolation ! Plus tard (le 15 septembre 1773)⁶⁷, J.-A. De Luc fils écrivait à son frère Guillaume-Antoine, en un style quelque peu bizarre :

« ...J'ai été chez M. Rousseau, qui m'a reçu et avec qui je suis resté trois heures, à cause de quelques visites.

(66) *Ibidem*, t. XX, p. 193.

(67) *Ibidem*, p. 269 ; cette lettre paraît être le dernier témoignage sur les sentimens de Rousseau envers Genève. En tous les cas les XIX^e et XX^e volumes de la *Correspondance générale* ne donnent rien de plus. D'ailleurs comme le signale M. P. P. Plan dans sa préface au XX^e volume, on a retrouvé pour la dernière période de la vie de Jean-Jacques (1770-1778) beaucoup moins de lettres que pour les autres étapes de son existence. Le XIX^e volume contient encore la correspondance de Rousseau avec Moulton, mais on n'y parle plus de Genève sauf dans une seule lettre de Rousseau (p. 322), où il s'empporte contre une décision du Conseil.

Notre entretien a été d'abord très-froid, puis j'ai tâché de lui parler de Genève et sur son éloignement ; je lui ai demandé la permission de lui en parler ; et là-dessus je lui ai fait d'un bout à l'autre le narré de ce qui le regarde, qu'il a écouté avec la plus grande attention et beaucoup d'intérêt ; après quoi il m'a demandé si j'avais cru nécessaire de le lui faire pour le ramener sur quelques points. Je lui ai répondu qu'oui, non que je susse précisément quelle partie de mon récit l'intéressait. Il m'a répondu que toutes l'avaient intéressé, qu'il avait été bien aise de les entendre, mais que je me trompais si je croyais qu'il eût quelque chose contre les Genevois de plus particulier que contre sa génération dont il n'était pas content ; que c'était la raison de ce qu'il vivait seul. Que quant à nous, il savait bien que nous n'avions aucun tort particulier à cet égard ; qu'il était bien persuadé que nous n'avions pas pu mieux faire pour lui ; qu'il aurait été fâché que nous eussions insisté, soit comme chose inutile pour lui, soit parce que nous nous serions certainement nui ».

Le jeune De Luc se flatte d'avoir pris congé de Rousseau « fort honnêtement ». Nous voyons donc, autant que nous puissions juger d'après cette lettre originale, qu'en 1773, comme en 1768, Rousseau reste sur les mêmes positions en ce qui concerne son affaire.

Il n'a pas reçu de satisfaction personnelle, mais aussi n'avait-il jamais espéré sérieusement pouvoir rétablir ses droits de citoyen de Genève. Le 7 mars 1768, dans la lettre, déjà citée, de Moulou⁶⁸, il prononce ces paroles prophétiques :

« Pourvu que vous ayez la paix rien ne me coûtera, Monsieur, je vous proteste (*sic*) et cela sans espoir d'aucun retour de justice et d'honnêteté de la part de personne. Les réparations qui me sont dues ne me seront

(68) *Corr. gén.*, p. 149.

faites qu'après ma mort, je le sais, mais elles seront grandes et sincères : j'y compte, et cela me suffit. »

Nous croyons avoir prouvé qu'il était sincère vis-à-vis de sa patrie. Le 10 février 1768⁶⁹, au moment décisif pour l'avenir de Genève, il écrit à Coindet :

« Mon bon ami, prions Dieu pour la paix de *notre* patrie, car elle sera toujours la *mienne* dans ses malheurs. »

Et quand à Genève, sur la petite île, entre les deux ponts, nous voyons sur le monument de Rousseau, l'inscription « *J.-J. Rousseau, citoyen de Genève* » nous croyons qu'il mérite de porter ce titre désormais, malgré son humeur changeante, son irritabilité, et son exil volontaire loin de sa patrie bien-aimée.

Le sentiment patriotique, s'il existe, reste toujours vainqueur des animosités personnelles, des outrages les plus durs ; car l'amour de la patrie, c'est l'amour le plus durable, le plus désintéressé et le plus profond qui soit.

(69) *Ibidem*, pp. 98-115.

CHAPITRE VI

LES SENTIMENTS DE J.-J. ROUSSEAU POUR LA FRANCE

Nous avons étudié dans les deux chapitres précédents les sentiments patriotiques de Rousseau pour sa ville natale, Genève. Nous devons dire ici quelques mots sur ses sentiments vis-à-vis de la France, qu'il considérait théoriquement comme un pays étranger, et à laquelle parfois il semblait être hostile. Cependant nous verrons que malgré tout il la portait dans son cœur.

Nous avons étudié également l'influence considérable que la France avait exercée sur Rousseau (ch. III) par ses traditions historiques, par les œuvres littéraires de ses enfants, par l'accueil si fréquent qu'elle lui réserva. Mais en dehors de cette influence directe — nous l'avons vu, — les contrastes, qu'offraient la vie brillante et pleine de contradiction de Paris avec la vie simple et rustique de son pays natal et des contrées environnantes, devaient agir sur lui de façon décisive.

Il était souverainement hostile à la société parisienne, amoral à ses yeux; et c'était surtout les hautes classes françaises qu'il condamnait en s'opposant aux arts et aux sciences. Sa première

Dissertation exprime sa répugnance pour le milieu dans lequel il vivait.

« Plus d'amitiés sincères ; plus d'estime réelle ; plus de confiance fondée. Les soupçons, les ombrages, les craintes, la froideur, la réserve, la haine, la trahison, se cacheront sans cesse sous ce voile uniforme et perfide de politesse, sous cette urbanité si vantée que nous devons aux lumières de notre siècle »¹.

De même Saint-Preux écrit à Julie des pages sévères sur la France et sa brillante société. Mais Rousseau ne critique pas uniquement cette dernière ; il se dresse contre tout le régime social de ce pays, contre l'injustice et l'inégalité. Nous avons cité plus haut (ch. III) ce passage des *Confessions*, où il raconte sa visite chez un paysan français, obligé de cacher les produits de son travail pour éviter les exigences du fisc. Ces impressions avaient poussé Rousseau à sa grandiose protestation contre l'inégalité, sujet de sa seconde Dissertation. Cette haine contre l'oppression était dirigée avant tout contre la France, où il avait appris à connaître l'injustice, si contraire aux mœurs patriarcales du pays montagnard qui était sa patrie. Nous avons vu également (ch. III) les pénibles impressions qu'il avait rapportées de Paris, où il avait vu à côté du palais splendides, des quartiers noirs, malpropres, d'une pauvreté qu'ailleurs il n'avait jamais rencontrée... On pourrait même, d'après ces citations, avoir une idée exagérée de sa répugnance pour la France.

(1) J.-J. Rousseau, *Discours I^{er}* : Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs? Œuvres complètes, t. I (Hachette), p. 4.

Mais Rousseau lui-même atténue l'effet de ses critiques. Quand Julie reproche à Saint-Preux les jugements sévères qu'il porte sur les Français, le héros de la *Nouvelle Héloïse* se justifie de la façon suivante :

— « Ce ne sont point les François que je me suis proposé d'observer : Car si le caractère des nations ne peut se déterminer que par leurs différences, comment moi qui n'en connois encore aucune autre, entreprendrois-je de peindre celle-ci ? »

D'ailleurs, lorsque Rousseau écrivait son célèbre roman, il savait déjà que Paris n'est pas la France entière.

— « Je ne serois pas, continue Saint-Preux, non plus, si maladroit que de choisir la Capitale pour le lieu de mes observations. Je n'ignore pas que les Capitales diffèrent moins entre elles que les Peuples, et que les caractères nationaux s'y effacent et confondent en grande partie tout à cause de l'influence commune des Cours qui se ressemblent toutes, que par effet commun d'une société nombreuse et resserrée, qui est le même à peu près sur tous les hommes, et l'emporte à la fin sur le caractère original.

« Si je voulais étudier un peuple, c'est dans les provinces reculées où les habitants ont encore leurs inclinations naturelles que j'irois les observer. Je parcourrois lentement et avec soin plusieurs de ces provinces, les plus éloignées les unes des autres ; toutes les différences que j'observerois entre elles me donneroient le génie particulier de chacune ; tout ce qu'elles auroient de commun, et que n'auroient pas les autres peuples, formeroient le génie national, et ce qui se trouveroit partout, appartiendrait en général à l'homme »².

(2) J.-J. Rousseau, *La Nouvelle Héloïse*, seconde partie, lettre XVI. Éd. sous la rédaction de M. Daniel Mornet, 1925, t. II, p. 323.

Ce passage aussi profond qu'intéressant atténue de beaucoup les premières impressions de jeunesse, et prouve que Rousseau savait pénétrer l'âme d'un peuple. Il comprit peu à peu que ce qui l'irritait en France, n'était pas propre à ce seul pays. A travers sa critique apparaissait à ses yeux les traits éternels de la France qu'il se mit à comprendre et à aimer. Et même lorsqu'il décrivait dans les *Confessions* les persécutions dont il fut l'objet après la fameuse condamnation de ses livres en 1762, il ne s'irritait pas contre les Français, mais s'étonnait seulement que « ce peuple si doux, si poli, si généreux qui se pique si fort de bienséances et d'égards pour les malheureux, oubliant tout d'un coup ses vertus favorites, se signalât par le nombre et la violence des outrages dont il m'accabloit à l'envi »³. Quand, grâce à ses persécuteurs, il fut obligé de quitter le pays, il prétendait le faire « malgré mon attachement à la France »⁴. L'invitation de s'installer sur le territoire du roi de Prusse, lui donna l'occasion de dire qu'il hésitait d'accepter à cause d'une certaine aversion pour Frédéric II. Aversion inspirée par son « amour inné de la justice », qu'il croyait être « foulée aux pieds » par le grand roi, et par son « penchant secret pour la France »⁵. On se souvient qu'à ce moment la France était en guerre avec Frédéric, et si cela laissait indifférent le grand Français Voltaire, cela gênait le Genevois Rousseau.

On peut trouver dans sa correspondance, ou

(3) *Confessions* (Bever), t. III, p. 75 (livre XII).

(4) *Ibidem*, p. 60 (livre XI).

(5) *Ibidem*, p. 78 (livre XII).

dans ses œuvres, d'autres expressions de sympathie pour la France et pour les Français, mais nulle part celle-ci n'est formulée d'une façon aussi claire et précise, que dans ce passage des *Confessions*, où il narre l'impression que produisit sur lui la traversée des troupes françaises à Chambéry. C'était l'heureuse époque de son paisible séjour chez M^{me} de Warens, et, raconte-t-il, « tandis qu'ainsi partagé entre le travail, le plaisir et l'instruction, je vivois dans le plus doux repos, l'Europe n'était pas si tranquille que moi. La France et l'Empereur venoient de s'entre-déclarer la guerre ». La guerre de 1733 pour la succession de Pologne se développe. L'armée française passe par Chambéry pour se rendre en Italie vers Milan. Jean-Jacques pouvait voir du jardin de M^{me} de Warens le passage de ces troupes, et dès lors il suivit avec empressement les péripéties du conflit.

— « Jusques-là, je ne m'étois pas encore avisé de songer aux affaires publiques, et je me mis à lire les gazettes, pour la première fois, mais avec *une telle partialité pour la France que le cœur me battoit de joie à ses moindres avantages, et que ses revers m'affligeaient comme s'ils fussent tombés sur moi.* »

Cette déclaration, que nous soulignons, serait par elle-même très significative, si Rousseau ne nous faisait encore des révélations plus intimes et plus profondes sur ses sentiments pour la France.

— « Si cette *folie* n'eût été que passagère, je ne daignerois pas en parler ; mais elle s'est tellement enracinée dans mon cœur, *sans aucune raison*, que lorsque j'ai fait

(6) *Ibidem*, t. I, pp. 295-298 (livre V).

dans la suite, à Paris, l'antidespote et le fier républicain, je sentoie en dépit de moi-même une *prédilection secrète* pour cette même nation que je trouvois servile, et pour ce gouvernement que j'affectoie de fronder. *Ce qu'il y avoit de plaisant étoit qu'ayant honte d'un penchant si contraire à mes maximes, je n'osois l'avouer à personne, et je raillois les Français de leurs défaites, tandis que le cœur m'en saignoit plus qu'à eux.* Je suis sûrement le seul qui, vivant chez une nation qui le traitoit bien, et qu'il adoroit, se soit fait chez elle un faux air de la dédaigner. Enfin ce penchant *s'est trouvé si désintéressé de ma part, si fort, si constant, si invincible* que même depuis ma sortie du royaume, depuis que le gouvernement, les magistrats, les auteurs, s'y sont à l'envi déchaînés contre moi, depuis qu'il est devenu de bon air de m'accabler d'injustices et d'outrages, *je n'ai pu me guérir de ma folie. Je les aime en dépit de moi*, quoiqu'ils me maltraitent. En voyant déjà commencer la décadence de l'Angleterre, que j'ai prédite au milieu de ses triomphes, je me laisse bercer du fol espoir que la nation française, à son tour victorieuse (il ne faut pas oublier que Rousseau écrivait ces lignes en Angleterre, A. Ch.), viendra peut-être un jour me délivrer de la triste captivité où je vis. »

Ainsi Rousseau se considérait en Angleterre comme captif.

Et plus loin, après avoir fait ces déclarations si extraordinaires pour un sévère républicain genevois, Rousseau s'efforce de trouver une explication à ce phénomène incompréhensible pour lui-même : son amour pour la France.

— « J'ai cherché longtems la cause de cette partialité, et je n'ai pu la trouver que dans l'occasion qui la vit naître (c'est-à-dire le passage des troupes françaises — A. Ch.). Un goût croissant pour la littérature m'attachoit aux livres françois, aux auteurs de ces livres, et au pays de ces auteurs. Au moment même que défiloit sous mes yeux l'armée françoise, je lisois les *Grands Capitaines*

de Brantôme. J'avois la tête pleine des Clisson, des Bayard, des Lautrec, des Coligny, des Montmorency, des La Trémouille, et je m'affectionnois à leurs descendants (le descendant de Trémouille se trouvait justement à la tête des troupes françaises en Savoie — A. Ch.) comme aux héritiers de leur mérite et de leur courage. A chaque régiment qui passoit, je croyois revoir ces fameuses bandes noires qui jadis avoient fait tant d'exploits en Piémont. Enfin j'appliquois à ce que je voyois les idées que je puisois dans les livres ; mes lectures continuées et toujours tirées de la même nation nourrissoient mon affection pour elle, et m'en firent enfin *une passion aveugle, que rien n'a pu surmonter.* »

C'est ainsi que Rousseau présente son sentiment si profond et si intime pour la France. Il est très difficile et il faut avoir un certain don de psychologue pour savoir pénétrer dans son âme, et faire d'une passion un aussi saisissant tableau. Mais la peinture d'une affection est autre chose que son explication. Le penchant pour la France de Jean-Jacques se trouvait en contradiction avec sa théorie sur le patriotisme. Il serait bien naïf de croire qu'un amour aussi profond pour un pays ait pu naître grâce à un simple petit fait extérieur : le passage des troupes par Chambéry. Cet épisode a fait seulement ressortir ce qui se cachait dans les profondeurs de son âme. Enfin — nous l'avons vu — Rousseau n'attachait pas beaucoup d'importance à cette explication, et par contre il nous avoue quelle immense impression produisirent sur lui les auteurs et les livres français. Plus loin il cherche l'explication de son attachement pour la France dans la sympathie générale que tous les lettrés de cette époque avoient pour ce pays. Il veut paraître un étranger qui aime tel ou tel pays,

et il présente son sentiment non pas comme celui d'un Français, mais seulement comme celui d'un francophile :

— « J'ai eu dans la suite occasion de remarquer dans mes voyages que cette impression ne m'étoit pas particulière, et que agissant plus ou moins dans tous les pays sur la partie de la nation qui aimait la lecture et qui cultivait les lettres, elle balançoit la haine générale qu'inspire l'air avantageux (? A. Ch.) des François. Les romans plus que les hommes leur attachent les femmes de tous les pays ; leurs chefs-d'œuvre dramatiques affectionnent la jeunesse à leur théâtre. La célébrité de celui de Paris y attire une foule d'étrangers qui en reviennent enthousiastes : enfin l'excellent goût de leur littérature leur soumet tous les esprits qui en ont ; et dans la guerre si malheureuse dont ils sortent, j'ai vu leurs auteurs et leurs philosophes soutenir la gloire du nom françois ternie par leurs guerriers. »

Mais la supposition personnelle de Rousseau, d'aimer la France comme l'aiment les étrangers, amateurs de sa littérature et de son théâtre, se heurte à ses propres aveux, — que nous avons reproduits plus haut. Cette passion si profonde pour ce pays ne peut être comparée qu'à celle qu'il avait pour sa véritable patrie — Genève. Et ces derniers sentiments, quoique très romantiques, très sincères et très lyriques, sont peut-être encore moins passionnés que ceux qu'il vouait à la France, toujours malgré lui...

Il savait très bien justifier son amour pour sa ville natale par des considérations théoriques, que nous étudierons dans le chapitre suivant. Mais l'amour pour la France restait à son point de vue injustifiable : il ne comprenait pas d'où pouvait lui venir ce sentiment. Car élevé dans la tradition

antique, il ne concevait le patriotisme qu'en rapport avec l'État dont fait partie l'individu, et plus spécialement encore avec une cité-État, comme c'était le cas pour Genève.

Dans l'antiquité en effet le sentiment patriotique dépassait rarement les limites d'une cité-État, et l'apparition d'un sentiment grec n'a eu lieu seulement que dans des périodes troublées, comme celles des guerres médiques par exemple. D'ailleurs, ces mouvements généraux peuvent être plus comparés dans les temps modernes au panslavisme ou au panturquisme qu'à un sentiment national proprement dit. Dans l'antiquité les citadelles du véritable patriotisme se trouvaient à Athènes, à Sparte, etc., et la conception qui en procédait était la seule que Rousseau pût comprendre. Il lui était encore difficile d'imaginer un sentiment national, qui eût pu unir les hommes appartenant à des États différents, mais scellés par un seul idéal national, par un même amour envers leur grande patrie. Le sentiment vient d'abord, sa justification et son idéologie ensuite.

Il est évident que Rousseau était non seulement Genevois, mais aussi Français, quoiqu'il ne s'en rendît pas compte. Il croyait que sa passion pour la France n'était qu'une « folie », indigne d'un fier et libre républicain.

Son patriotisme genevois si clair et si conscient, joua un très grand rôle dans la formation de son esprit et fut pour ainsi dire la base psychologique de ses idées politiques ; par contre son sentiment pour la France, si intense qu'il fût, n'a laissé aucune trace en ce sens, et n'a trouvé aucune justification théorique. Mais il présente un très

grand intérêt psychologique, et nous avons cru nécessaire de découvrir dans l'âme même de Rousseau, ce patriotisme français, au développement duquel il a tant contribué par ses œuvres.

A Genève Rousseau n'était pas seul à se sentir patriote genevois, et à éprouver en même temps un sentiment national français. D'ailleurs nous l'avons déjà remarqué plus haut (ch. III), on trouve le même cas dans la Suisse allemande, où un fidèle citoyen helvétique se sent en même temps moralement lié à la grande famille allemande. Ce double phénomène si fréquent dans ce pays ne comporte aucune conséquence pratique, n'empêchant pas l'existence de la nation suisse. Mais lorsque ces sentiments doubles se sont manifestés chez les Français, lorsqu'un Provençal, un Auvergnat ou un Normand découvrit dans son âme, en dehors de son patriotisme local un sentiment français, — la nation française était née. Elle est devenue consciente d'elle-même, forte par le travail de ses rois, de ses ancêtres et par l'unité morale de ses membres.

CHAPITRE VII

LA THÉORIE DE ROUSSEAU SUR LE PATRIOTISME

Rousseau ne fut pas qu'un patriote, il était aussi un théoricien du patriotisme, et ses idées s'apparentent à certains dogmes du nationalisme moderne. Ce côté de l'œuvre de Rousseau n'est presque pas connu. Dans son innombrable bibliographie, nous n'avons pu trouver qu'un nombre très restreint d'auteurs qui aient ne fût-ce que mentionné ces idées, pourtant si importantes.

Nous pouvons citer parmi ceux qui prêtent le plus d'attention à ces théories patriotiques, Franz Haymann¹, un des meilleurs connaisseurs de l'œuvre politique de Rousseau. Il est intéressant de remarquer que c'est seulement plus de cent cinquante ans après la mort de Jean-Jacques, qu'on a commencé à voir en lui un théoricien du patriotisme. Et encore le petit livre de cent dix pages de Franz Haymann n'est consacré qu'à moitié à Rousseau, et n'expose pas l'ensemble de sa théorie sur le patriotisme. L'auteur allemand saisit tout de même l'essentiel de ces idées quand

(1) Franz Haymann, *Weltbürgertum und Vaterlandsliebe in der Staatslehre Rousseaus und Fichtes*, Berlin, 1924.

il dit : — « La suprématie de l'État ne s'accomplit, d'après Rousseau, que si les lois pénètrent les cœurs des citoyens. Il faut y implanter la fidélité à l'État non par les sanctions sévères et la force, mais par l'éducation de l'amour de la patrie. » Franz Haymann affirme avec raison que le nationalisme de Rousseau exclut toute espèce d'impérialisme, car, d'après lui, le vrai patriotisme ne peut se développer que dans les petits États. Ainsi ses conceptions patriotiques ne se trouvent point en contradiction avec le plan de l'abbé de Saint-Pierre concernant l'union des États européens, que Rousseau a tellement soutenu.

Dans son livre *Rousseau penseur*², Émile Faguet étudie également en une dizaine de pages ses théories patriotiques. Il dit que pour le philosophe genevois la patrie est antérieure à la décadence de la société, qui est le résultat de la civilisation et de l'inégalité. — « La patrie n'est donc pas entachée du péché originel de la première décadence et de la première corruption. » Ainsi le patriotisme est un « très beau et très bon sentiment ». M. Faguet cite quelques textes de Rousseau, et il le compare à Voltaire, qu'il considère comme « antipatriote par excellence ». — « Il est très intéressant, ajoute-t-il, de voir Voltaire essayer de comprendre l'idée de la patrie, et la comprendre ainsi : le sentiment de la patrie, c'est le sentiment de la propriété, garantie par les lois et par des institutions qui soutiennent les lois. » En revenant aux conceptions de Rousseau, l'auteur dit : « Il résulte de cette comparaison que

(2) E. Faguet, *Rousseau penseur*, Paris, 1912, pp. 243 et suiv.

selon Rousseau la propriété est la cause de la décadence de l'idée de la patrie. » Nous n'avons pas trouvé de textes qui soient susceptibles de justifier cette thèse, mais M. Faguet a absolument raison de dire que pour Rousseau « le patriotisme n'est pas fondé sur l'amour de la propriété et des lois qui la garantissent ». Il est fondé sur l'amour de la nation et des lois qui la font libre. Ces pages d'Émile Faguet n'épuisent nullement le problème qui nous intéresse, et n'atteignent point la profondeur des idées de Rousseau, mais en terminant ce passage de son livre il a raison de dire que Rousseau « cherchait un peu d'originalité, mais il était bien foncièrement original », surtout si l'on compare ses idées à celles des philosophes français de son époque.

Quant aux autres auteurs nous ne pouvons trouver dans leurs œuvres que quelques notes consacrées à ce problème. Ainsi M. Rozanov³ comprend très bien que Rousseau était hostile à tout cosmopolitisme, et que pour lui le patriotisme était la base essentielle de l'existence de l'homme. Rousseau, affirme avec raison M. Rozanov, défend l'individualité de chaque nation ; il est incontestable à son avis que chaque peuple ait son caractère spécifique. Le célèbre philosophe Harald Höffding⁴ a également très bien saisi la profondeur des idées patriotiques de Rousseau, et l'influence qu'elles exercèrent sur les hommes de la Révolution française. Nous le cite-

(3) Rozanov, *J.-J. Rousseau i literatunoye dvijeniye konca 18 veka*, (J.-J. Rousseau et le mouvement littéraire de la fin du XVIII^e siècle), Moscou, 1910, t. I, pp. 16 et 23.

(4) Harald Höffding, *J.-J. Rousseau et sa philosophie* (traduction française), Paris, 1912.

rons plus loin ; mais il ne consacre à ce sujet que tout juste deux pages.

Le livre de M. Henri Rodet⁵ contient tout un chapitre « Du patriotisme chez Rousseau », mais ce problème n'y est pas développé. Il croit en effet à tort que ces diées s'opposent au pacifisme de Jean-Jacques, et affirme que le patriotisme de ce dernier n'est qu'un sentiment de jeunesse. D'ailleurs l'auteur se contredit lui-même : « Rousseau malgré l'éducation... est resté très patriote. Il a fait quelque part de l'amour de la patrie une peinture délicieuse, où la vigueur de touche ne le cède en rien à la grâce juvénile du ton. » Plus loin, en citant l'*Économie politique* de Rousseau, il dit : « Et ceci n'est point un texte isolé ; en lisant ses œuvres on retrouve souvent des passages où la même pensée est aussi nettement exprimée. » Ici M. Rodet a parfaitement raison.

Nous pouvons joindre à la liste des auteurs qui n'ont pas absolument passé sous silence la théorie patriotique de Rousseau, les noms de MM. Lipmann⁶ et Lassarderie-Duchêne⁷ ; mais nous ne

(5) Henri Rodet, *Le Contrat social et les idées politiques de J.-J. Rousseau*, Paris, 1909.

(6) M. Lipmann, *Die Rechtsphilosophie des J.-J. Rousseau*, 1898, p. 72.

(7) Lassarderie-Duchêne, *J.-J. Rousseau et le droit des gens*, 1906.

Quand ces lignes avaient été déjà écrites, nous avons pris connaissance de deux nouveaux ouvrages : celui d'un Anglais M. Cobban et celui d'un Allemand M. Otto Vossler. Ces deux écrivains confèrent la plus grande importance au rôle de Rousseau dans le développement de l'idée nationale dans les temps modernes. M. Vossler dit que Rousseau a été le premier à faire une brèche dans l'esprit anational de son temps, il a ouvert le chemin du nationalisme, « Rousseau, ajoute l'auteur, a été non seulement le premier, mais peut-être le plus important parmi ceux qui ont éveillé la pensée et la volonté nationales. » Chaque époque découvre un trait nouveau dans un grand événement historique ou dans l'œuvre d'un penseur éminent. Il est étrange de constater que si la littérature sur

nommerons pas ici ceux qui se sont occupés de son patriotisme genevois, car c'est une question que nous avons déjà traitée ailleurs. Il nous est cependant indispensable de mentionner encore un livre : *J.-J. Rousseau et les origines du cosmopolitisme moderne*, dont le seul titre semble au premier abord contredire notre thèse.

Mais son auteur, Joseph Texte⁸, s'occupe ici de cosmopolitisme *littéraire*. Quand il dit, — ce qui est incontestable —, que dans « l'histoire de la formation du cosmopolitisme la place de Rousseau est la première », l'auteur a en vue la formation même du génie de Jean-Jacques, aussi compréhensible pour les Français que pour les Anglo-Saxons. Mais ce sujet rentre plutôt dans notre troisième chapitre, car c'est un problème qui touche à son caractère et à l'esprit de son œuvre. Les influences universelles ou cosmopolites de Rousseau ne se trouvent nullement en contradiction avec ses sentiments patriotiques et son mépris pour les hommes sans patrie.

Pour mieux préserver ses théories, nous suivrons notre méthode, et nous laisserons parler le philosophe lui-même, en citant ses différentes œuvres dans un ordre qui permettra de saisir l'ensemble de ses idées.

« Ce n'est pas assez de dire aux citoyens : « Soyez bons », déclare Rousseau dans son *Économie politique*⁹, « il faut

Rousseau garda pendant plus de cent cinquante ans après sa mort un silence presque absolu sur son esprit patriotique et sur celui de son œuvre, tout d'un coup, indépendamment les uns des autres, plusieurs auteurs saluent en Rousseau le père du patriotisme moderne.

(8) Joseph Texte, *op. cit.*

(9) J.-J. Rousseau, *Économie politique*, Œuvres complètes (Hachette), t. III, pp. 287-288.

leur apprendre à l'être ; et l'exemple même qui est à cet égard la première leçon, n'est pas le seul moyen qu'il faille employer : l'amour de la patrie est le plus efficace ; car, comme je l'ai déjà dit, tout homme est vertueux quand sa volonté particulière est conforme en tout à la volonté générale, et nous voulons volontiers ce que veulent les gens que nous aimons ».

Ainsi c'est le sentiment patriotique qui fait de l'homme un bon citoyen : sans ce sentiment l'État ne peut exister normalement. Mais le patriotisme, même pris en dehors de l'État qu'il sert d'une aussi puissante façon, est moral et très élevé. Il est impossible d'aimer tout le monde : Rousseau rejette le cosmopolitisme. Il est plus naturel d'aimer ses proches, sa famille et sa nation. Cet amour plus restreint, est pour cette même raison plus efficace, plus actif, et, par conséquent, plus moral.

— « Il semble, dit Rousseau, que le sentiment de l'humanité s'évapore et s'affaiblisse en s'étendant sur toute la terre, et que nous ne saurions être touchés des calamités de la Tartarie ou du Japon, comme de celle d'un peuple européen. Il faut en quelque manière borner et comprimer l'intérêt et la commisération pour lui donner de l'activité. Or, comme ce penchant en nous ne peut être utile qu'à ceux avec qui nous avons à vivre, il est bon que l'humanité, concentrée entre les concitoyens, prenne en eux une nouvelle force par l'habitude de se voir et par l'intérêt commun qui les réunit. »

Il serait impossible de trouver de pareilles idées chez les philosophes français du XVIII^e siècle. Par contre il est très intéressant de faire le rapprochement entre ces lignes de Rousseau et les pensées de Frédéric II. Le disciple de Voltaire et des encyclopédistes était parfois rebelle à leur esprit ;

nous avons déjà vu quelle leçon de patriotisme il leur avait donnée¹⁰. Il comprenait que les concitoyens devaient nous être plus proches que des étrangers, mais ses vues sont plus réalistes que celles de Jean-Jacques, car il était tout de même un roi et un grand roi. Il savait quel profit on peut tirer de ces idées élevées :

« Si notre condition d'hommes, dit Frédéric II, nous engage à faire du bien à tout le monde, à plus forte raison notre condition de citoyens nous oblige-t-elle à servir nos compatriotes de tout notre pouvoir : ils nous touchent de plus près que des peuples étrangers dont nous n'avons peu ou point de connaissance. Nous vivons avec nos compatriotes, nos mœurs, nos usages, nos lois sont les mêmes ; nous ne partageons pas seulement l'air que nous respirons, mais également l'infortune et la prospérité ; et, si la patrie a le droit d'exiger que nous nous immolions pour elle, à plus forte raison peut-elle prétendre que par nos services nous lui devenions utiles. »

Dans son *Économie politique* Rousseau chante également un véritable hymne au patriotisme :

« Il est certain que les plus grands prodiges de vertu ont été produits par l'amour de la patrie : ce sentiment doux et vif, qui joint la force de l'amour-propre à toute la beauté de la vertu, lui donne une énergie qui, sans la défigurer, en fait la plus héroïque de toutes les passions. C'est lui qui produisit tant d'actions immortelles dont l'éclat éblouit nos foibles yeux, et tant de grands hommes dont les antiques vertus passent pour des fables depuis que l'amour de la patrie est tourné en dérision. Ne nous étonnons pas ; les transports des cœurs tendres paroissent autant de chimères à quiconque ne les a point sentis ; et l'amour de la patrie, plus vif et plus délicieux cent fois que celui d'une maîtresse, ne se conçoit de

(10) Œuvres philosophiques de Frédéric II, *op. cit.*, pp. 241-242.

même qu'en l'éprouvant : mais il est aisé de remarquer dans tous les cœurs qu'il échauffe, dans toutes les actions qu'il inspire, cette ardeur bouillante et sublime dont ne brille pas la plus pure vertu quand elle en est séparée. »

Après avoir fait cet éloge si éloquent du patriotisme, Rousseau l'appuie par un exemple historique : il oppose Socrate à Caton, et toute sa sympathie va à ce dernier :

« Osons opposer Socrate même à Caton : l'un étoit plus philosophe, et l'autre plus citoyen. Athènes étoit déjà perdue, et Socrate n'avoit plus de patrie que le monde entier : Caton porta toujours la sienne au fond de son cœur ; il ne vivoit que pour elle et ne put lui survivre. La vertu de Socrate est celle du plus sage des hommes ; mais entre César et Pompée, Caton semble un dieu parmi les mortels. L'un instruit quelques particuliers, combat les sophistes, et meurt pour la vérité : l'autre défend l'État, la liberté, les lois contre les conquérans du monde, et quitte enfin la terre quand il n'y voit plus de patrie à servir. Un digne élève de Socrate seroit le plus vertueux de ses contemporains ; un digne émule de Caton en seroit le plus grand. La vertu du premier feroit son bonheur ; le second chercheroit son bonheur dans celui de tous. Nous serions instruit par l'un et conduit par l'autre : et cela seul décideroit de la préférence ; car on n'a jamais fait un peuple de sages, mais il n'est pas impossible de rendre un peuple heureux. »

Rousseau connoissoit les inconvénients du patriotisme, sans importance en comparaison avec le bienfait qu'il donne au peuple.

— « Tout patriotisme est dur aux étrangers, dit-il⁽¹¹⁾ ; ils ne sont qu'hommes ; ils ne sont rien à ses yeux. Cet inconvénient est inévitable, mais il est faible. L'essentiel est d'être bon aux gens avec qui on vit. Au dehors le

(11) J.-J. Rousseau, *Émile*, Vaughan, t. II, p. 144.

Spartiate étoit ambitieux, avare, inique ; mais le désintéressement, l'équité, la concorde régnaient dans ses murs. Défiez-vous de ces cosmopolites qui vont chercher au loin dans leurs livres des devoirs qu'ils dédaignent de remplir autour d'eux. Tel philosophe aime les Tartares, pour être dispensé d'aimer ses voisins. »

(Non sans raison l'éditeur anglais donne ce commentaire à ce texte : This is probably aimed at Voltaire on the strength of *L'Orphelin de la Chine, Alzire, etc.*)

Pour éprouver ce sentiment patriotique, il faut certes avoir une patrie. L'homme qui est sorti de l'état naturel ne peut vivre seul : — « Sitôt qu'il est seul, il est nul ; sitôt qu'il n'a plus de patrie, il n'est plus ; et s'il n'est pas mort, il est pis. »¹²

Donc pour conserver la patrie il faut respecter toutes les institutions nationales, car ce sont elles qui « forment le génie, le caractère, les goûts et les mœurs d'un peuple, qui lui inspirent cet ardent amour de la patrie fondé sur des habitudes impossibles à déraciner, qui le font mourir d'ennui chez les autres peuples, au sein de délices dont il est privé dans son pays. Souvenez-vous de ce Spartiate gorgé de voluptés de la cour du grand roi, à qui l'on reprochait de regretter la sauce noire. — Ah, dit-il au satrape en soupirant, je connais tes plaisirs, mais tu ne connais pas les nôtres »¹³.

Rousseau se croit être le témoin de la nivellation des peuples :

« Il n'y a plus aujourd'hui de Français, d'Allemands, d'Espagnols, d'Anglais même, quoi qu'on en dise, il n'y a

(12) J.-J. Rousseau, *Considération sur le gouvernement de Pologne*, Œuvres complètes (Hachette), t. V, p. 249.

(13) *Ibidem*, pp. 244-245.

que des Européens. Tous ont les mêmes goûts, les mêmes passions, les mêmes mœurs, parce qu'aucun n'a reçu de formes nationales par une institution particulière. »

Tout en exagérant certainement, Rousseau par cette tirade amère souligne davantage l'importance qu'il attache aux institutions nationales. Sans elles il n'y aurait ni de patriotisme, ni par conséquent de vertu : « Que leur importe à quel maître ils obéissent, de quel État ils suivent les lois ? Pourvu qu'ils trouvent de l'argent à voler et des femmes à corrompre, ils sont partout dans leur pays. » Il ne suffit pas d'aimer sa patrie, il faut être fier de lui appartenir. Ainsi Rousseau conseille au législateur, dans son œuvre consacrée à la Pologne, de commencer toujours par donner aux Polonais une grande opinion d'eux-mêmes et de leur patrie¹⁴.

*
* *

Mais la patrie a des conditions à remplir elle aussi pour que ses fils puissent l'aimer et être fiers d'elle. Peut-on être patriote sous le despotisme ? Au XVIII^e siècle on répondait négativement, et là-dessus Rousseau est d'accord avec Voltaire¹⁵ ; voilà ce qu'il en pense¹⁶ :

— « Voulons-nous que les peuples soient vertueux, commençons par leur faire aimer la patrie. Mais comment l'aimeront-ils, si la patrie n'est rien de plus pour eux que pour des étrangers, et qu'elle ne leur accorde que ce qu'elle ne peut refuser à personne ? Ce serait bien

(14) *Ibidem*, p. 246.

(15) Voir chapitre I^{er}.

(16) *Économie politique, op. cit.*, t. III, pp. 288-289.

pis s'ils n'y jouissent pas même de la sûreté civile, et, que leurs biens, leur vie ou leur liberté, fussent à la discrétion des hommes puissans, sans qu'il leur fût possible ou permis d'oser réclamer les lois. »

Dans un tel État, ajoute-t-il, « le mot de *patrie* ne pourroit avoir pour eux qu'un sens odieux ou ridicule ». Et il défend le droit de chaque citoyen, qui ne doit être en aucune façon sacrifié :

— « Qu'on nous dise qu'il est bon qu'un seul périsse pour tous : j'admurerai cette sentence dans la bouche d'un digne et vertueux patriote qui se consacre volontairement et par devoir à la mort pour le salut de son pays : Mais si l'on entend qu'il soit permis au gouvernement de sacrifier un innocent au salut de la multitude, je tiens cette maxime pour une des plus exécrables, que jamais la tyrannie ait inventées, la plus fausse, qu'on puisse avancer, la plus dangereuse, qu'on puisse admettre et plus directement opposée aux lois fondamentales de la société. Loin qu'un seul doive périr pour tous, tous ont engagé leurs biens et leurs vies à la défense de chacun d'eux, afin que la foiblesse particulière fût toujours protégée par la force publique, et chaque membre par tout l'État. »

Rousseau nous apparaît ici sous un aspect très humain, mais ce passage si noble se trouve un peu en contradiction avec le chapitre V du second livre du *Contrat social* : « *du droit de la vie et de la mort* ». De même dans son *Économie politique*¹⁷ il précise son idée sur le devoir de la patrie envers ses fils :

— « Que la patrie se montre donc la mère commune des citoyens ; que les avantages dont ils jouissent dans leur pays la leur rende chère, que le gouvernement leur

(17) *Ibidem*, p. 290.

laisse assez de part à l'administration publique pour sentir qu'ils sont chez eux, et que les lois ne soient à leurs yeux que les garans de la commune liberté. »

L'égalité sociale, d'après Rousseau, servirait au même but, c'est-à-dire au renforcement du sentiment patriotique. En s'adressant aux Polonais qu'il savait divisés par l'inégalité, il dit¹⁸ :

— « L'immense distance des fortunes qui sépare les seigneurs de la petite noblesse est un grand obstacle aux réformes nécessaires pour faire de l'amour de la patrie la passion dominante. »

Si fortes qu'elles soient, toutes ces réflexions de Rousseau et de ses contemporains, ne sauraient être admises intégralement par le nationalisme moderne. Mais pour Rousseau, avec ses conceptions si étroitement liées à celles de l'antiquité, la patrie et l'État, avec ses formes politiques et sociales, sont liés d'une façon indissoluble. Tandis que pour le patriote moderne la patrie est plus chère que l'État, et surtout que son régime.

On connaît l'importance primordiale que Rousseau attache à la politique¹⁹, qui peut et doit diriger toute la vie des hommes. Selon lui le patriotisme dépend également d'elle. Dans une lettre du 1^{er} mars 1764 à Pichet, il donne toute une définition de la patrie qu'il relie étroitement à la politique :

— « Mais où est cette patrie ? Existe-t-elle encore ? Ce ne sont ni les murs ni les hommes qui font la patrie, ce sont les lois, les mœurs, les coutumes, le gouvernement,

(18) *Considérations sur le gouvernement de Pologne, op. cit., t. V, p. 248.*

(19) *Confessions* (Bever), chap. III.

la constitution, la manière d'être qui résultent de tout cela. La patrie est dans les relations de l'État à ses membres ; quand ces relations changent ou s'anéantissent, la patrie s'évanouit »²⁰.

C'est donc le législateur qui peut contribuer énormément au développement de l'idée de patrie : si naturelle qu'elle soit pour Rousseau, c'est une création de l'homme, d'une volonté consciente. Évidemment nous ne pouvons adopter entièrement ces idées, car pour nous la notion de patrie est le résultat d'un long développement historique chez chaque peuple. Nous avons suffisamment expliqué — pour nous dispenser d'y revenir ici — nos conceptions sur l'évolution du patriotisme, exposées dans nos premier et second chapitres.

Mais pour Rousseau, c'est la volonté consciente qui peut tout : — « Le législateur est à tous égards un homme extraordinaire dans l'État »²¹. A la même page du *Contrat social*, il dit : « Celui qui ose entreprendre d'instituer un peuple doit se sentir en état de changer pour ainsi dire la nature humaine, de transformer chaque individu ». C'est le législateur qui doit donner au peuple une physionomie nationale, et Rousseau s'incline devant le génie d'un Moïse²², qui

« osa faire de cette troupe errante et servile un corps politique, un peuple libre, et, tandis qu'elle étoit dans les déserts sans avoir une pierre pour reposer sa tête, il lui donnoit cette institution durable, à l'épreuve du tems,

(20) Citation d'après Franz Haymann, *op. cit.*

(21) J.-J. Rousseau, *Du contrat social*, Œuvres complètes (Hachette), t. III, p. 327.

(22) *Cons. sur le gouv. de Pologne*, *op. cit.*, t. V, p. 242.

de la fortune et des conquérans, que cinq mille ans n'ont pu détruire ni même altérer, et qui subsiste encore aujourd'hui dans toute sa force, lors même que le corps de la nation ne subsiste plus. Pour empêcher que son peuple ne se fondît parmi les peuples étrangers, il lui donna des mœurs et des usages inaliés avec ceux des autres nations ; il le surchargea de rites, de cérémonies particulières ; il le gêna de mille façons pour le tenir sans cesse en haleine et le rendre toujours étranger parmi les autres hommes ; et tous les liens de fraternité qu'il mit entre les membres de sa république étoient autant de barrières qui le tenoient séparé de ses voisins et l'empêchoient de se mêler avec eux. C'est par là que cette singulière nation, si souvent subjuguée, si souvent dispersée, et détruite en apparence, mais toujours idolâtre de sa règle, s'est pourtant conservée jusqu'à nos jours éparsée parmi les autres sans s'y confondre, et que ses mœurs, ses lois, ses rites subsistent et dureront autant que le monde, malgré la haine et la persécution du reste du genre humain ».

Ainsi le grand mérite de Moïse étoit d'avoir su donner à la nation israélite son cachet si particulier. Rousseau attribue les mêmes mérites à Lycurgue, qui a su relever son peuple déjà dégradé par la servitude :

— « Il lui montra sans cesse la patrie dans ses lois, dans ses jeux, dans sa maison, dans ses amours, dans ses festins ; il ne lui laissa pas un instant de relâche pour être à lui seul : et de cette continuelle contrainte, ennoblie par son objet, naquit en lui cet ardent amour de la patrie qui fut toujours la plus forte ou plutôt l'unique passion des Spartiates, et qui en fit des êtres au-dessus de l'humanité. »

Donc, d'après Rousseau, un sage législateur, si le peuple est jeune, est en état de créer tous les éléments d'une nation. Mais s'il s'agit d'une

nation déjà faite, c'est le législateur qui devra tenir compte des particularités nationales existantes :

— « Si l'on ne connoit à fond la nation pour laquelle on travaille, l'ouvrage qu'on fera pour elle, quelque excellent qu'il puisse être en lui-même, péchera toujours par l'application, et bien plus encore lorsqu'il s'agira d'une nation déjà toute constituée, dont les goûts, les mœurs, les préjugés et les vices sont trop enracinés pour pouvoir être aisément étouffés par des semences nouvelles »²³.

Rousseau²⁴ blâme Pierre le Grand qui en donnant les lois aux Russes n'a pas tenu compte de cette règle :

— « Les Russes ne seront jamais vraiment policés, parce qu'ils l'ont été trop tôt. Pierre avoit le génie imitatif ; il n'avoit pas le vrai génie, celui qui crée et fait tout de rien. Quelques-unes des choses qu'il fit étoient bien, la plupart étoient déplacées. Il a vu que son peuple étoit barbare, il n'a point vu qu'il n'étoit pas mûr pour la police ; il l'a voulu civiliser quand il ne falloit que l'aguerrir. Il a d'abord voulu faire des Allemands, des Anglais, quand il falloit commencer par faire des Russes ; il a empêché ses sujets de devenir jamais ce qu'ils pourroient être, en leur persuadant qu'ils étoient ce qu'ils ne sont pas. »

Il est intéressant de remarquer que Rousseau exprime ici la même critique de l'œuvre de Pierre I^{er}, que celle qui fut formulée presque un siècle plus tard à Moscou dans les milieux littéraires des soi-disant « slavophiles » (Chomiakov,

(23) *Ibidem*, p. 240.

(24) *Contrat social, op. cit.*, t. III, p. 330.

Aksakov, etc.) qui jugeaient très sévèrement l'œuvre du premier empereur de Russie.

Quant aux Polonais, Rousseau leur adresse ces paroles persuasives²⁵ :

— « Braves Polonais, prenez garde ; prenez garde que, pour vouloir trop bien être, vous n'empiriez votre situation. En songeant à ce que vous voulez acquérir, n'oubliez pas ce que vous pouvez perdre. Corrigez, s'il se peut, les abus de votre constitution ; mais ne méprisez pas celle qui vous a fait ce que vous êtes ».

Et plus loin il ajoute²⁶ :

— « Il faut maintenir, rétablir ces anciens usages, et en introduire des convenables qui soient propres aux Polonais. Ces usages, fussent-ils indifférens, fussent-ils mauvais même à certains égards, pourvu qu'ils ne le soient pas essentiellement, auront toujours l'avantage d'affectionner les Polonais à leur pays, et de leur donner une répugnance naturelle à se mêler avec les étrangers. Je regarde comme un bonheur qu'ils aient un habillement particulier. Conservez avec soin cet avantage : faites exactement le contraire de ce que fit le tsar si vanté. » Les fêtes, les solennités auprès de la cour en Pologne doivent être « si propres à cette cour-là qu'on ne les retrouve dans aucune autre. Il faut qu'on s'amuse en Pologne, plus que dans les autres pays, mais non pas de la même manière. Il faut en un mot renverser un exécrationnable proverbe, et faire dire à tout Polonais au fond de son cœur : *Ubi Patria, ibi bene.* »

Si Rousseau²⁷ attache une grande importance au législateur dans la création d'une nation, il

(25) *Cons. sur le gouv. de Pologne, op. cit.*, t. V, p. 340.

(26) *Ibidem*, p. 346.

(27) *Ibidem*, p. 348.

n'oublie pas non plus le rôle de l'éducation qui est selon lui décisif :

« C'est l'éducation qui doit donner aux âmes la forme nationale, et diriger tellement leurs opinions et leurs goûts, qu'elles soient patriotes par inclination, par passion, par nécessité. *Un enfant en ouvrant les yeux doit voir la patrie, et jusqu'à la mort ne doit plus voir qu'elle.* Tout vrai républicain suçà avec le lait de sa mère l'amour de la patrie, c'est-à-dire des lois et de la liberté. *Cet amour fait toute son existence il ne voit que la patrie ; il ne vit que pour elle.* »

Nous avons souligné les phrases les plus frappantes de ce texte, où chaque mot clame une haute compréhension de la grande valeur morale du sentiment patriotique. Mais l'éducation nationale n'est possible, d'après Rousseau, que sous un régime libéral. Il lui semble qu'à son époque un Français, un Espagnol, un Italien, un Russe, à cause de leur « servitude », ne peuvent être façonnés que d'une manière tout à fait uniforme. Il pense que l'éducation nationale des Polonais n'est possible que dans la liberté :

— « A vingt ans un Polonais ne doit pas être un autre homme : il doit être un Polonais. Je veux qu'en apprenant à lire il lise des choses de son pays ; qu'à dix ans il en connaisse toutes les productions, à douze — toutes les provinces, tous les chemins, toutes les villes, qu'à quinze il en sache toute l'histoire, à seize toutes les lois : qu'il n'y ait pas eu dans toute la Pologne une belle action, ni un homme illustre dont il n'ait la mémoire et le cœur pleins et dont il ne puisse rendre compte à l'instant. »

*
* *

Entre la religion et la patrie, c'est à cette dernière qu'il semble donner ses préférences. Il se

rapproche d'un auteur de notre époque²⁸, qui croit que le patriotisme est la religion des temps modernes. Il proteste chaleureusement lorsque ses ennemis l'accusent d'être opposé au christianisme²⁹. Toutefois, si nous analysons ce qu'il écrit dans le dernier chapitre du *Contrat social* et ailleurs, nous pourrions nous convaincre que cette accusation n'était pas sans quelques fondements. En tous cas il y avait une certaine contradiction chez Rousseau à ce sujet. Ainsi d'une part nous trouvons cette phrase : « Jamais État ne fût fondé que la religion ne lui servît de base » ; et de l'autre « *La loi chrétienne est au fond plus nuisible qu'utile à la forte concentration de l'État* »³⁰.

— « Cette religion, dit-il plus loin, n'ayant nulle relation particulière avec le corps politique, laisse aux lois la seule force qu'elles tirent d'elles-mêmes sans leur en ajouter aucune autre et par là un des plus grands liens de la société particulière reste sans effet. Bien plus, loin d'attacher les cœurs des citoyens à l'État, elle les en détache comme de toutes les choses de la terre. Je ne connois rien de plus contraire à l'esprit social. »

Pour lui « la société de vrais chrétiens ne seroit plus une société d'hommes ». Il considère le christianisme comme « une religion toute spirituelle, occupée uniquement des choses du ciel ; la patrie du chrétien n'est pas de ce monde. Il fait son devoir, il est vrai, mais il le fait avec une profonde indifférence, sur le bon ou mauvais succès de ses

(28) Georges Chatterton-Hill, *Individuum und Staat*, Tübingen, 1923.

(29) J.-J. Rousseau, *Lettres écrites de la Montagne*, Ed. Vaughan, II, p. 169

(30) *Contrat social*, *op. cit.*, t. III, pp. 385 et suivantes, livre IV, chap. VIII ; les textes de Rousseau que nous citons plus bas, sont tirés du même chapitre du *Contrat social*.

soins. Pourvu qu'il n'ait rien à se reprocher, peu lui importe que tout aille bien ou mal ici-bas. Si l'État est florissant, à peine ose-t-il jouir de la félicité publique ; il craint de s'enorgueillir de la gloire de son pays : si l'État dépérit, il bénit la main de Dieu qui s'appesantit sur son peuple. » Et si dans cette société de chrétiens idéaux, un seul en voulait profiter, il pourrait facilement les ramener à l'état d'esclavage : Dieu veut qu'on lui obéisse. Personne ne s'opposera à l'usurpateur, personne ne versera du sang ; cela n'étant point le fait d'un chrétien idéal, pour qui l'essentiel est d'aller au paradis. Il n'est guère plus capable de défendre l'État contre un ennemi étranger.

— « Survient-il quelque guerre étrangère, les citoyens (de cet État chrétien idéal — A. Ch.) marchent sans peine au combat ; nul d'entre eux ne songe à fuir : ils font leur devoir, mais sans passion, pour la victoire, ils savent plutôt mourir que vaincre. Qu'ils soient vainqueurs ou vaincus, qu'importe ? La Providence ne sait-elle pas mieux qu'eux ce qu'il leur faut ? Qu'on imagine quel parti un ennemi fier, impétueux, passionné, peut tirer de leur stoïcisme !... Mettez vis-à-vis d'eux ces peuples généreux que dévorait l'ardent amour de la gloire et de la patrie, supposez votre république chrétienne vis-à-vis de Sparte ou de Rome : les pieux chrétiens seront battus, écrasés, détruits avant d'avoir le temps de se reconnaître, ou ne devront leur salut qu'au mépris que leur ennemi concevra pour eux. »

Si Rousseau se montre sévère pour la république des chrétiens de l'Évangile, il l'est encore beaucoup plus pour la religion des prêtres, comme celle des Lamas, des Japonais, ou du christianisme romain : « Il en résulte une sorte de droit mixte et insociable qui n'a point de nom. » Une

telle religion, ajoute Rousseau, est si « mauvaise que c'est perdre le temps de s'amuser à le démontrer. Tout ce qui rompt l'unité sociale ne vaut rien ; toutes les institutions qui mettent l'homme en contradiction avec lui-même ne valent rien. » Tel est son jugement plutôt sévère sur le christianisme pris au point de vue de l'État. Il condamne le paganisme comme antimoral, fondé sur l'erreur et sur le mensonge, et parce qu'il rend les hommes superstitieux, sanguinaires et intolérants, mais au point de vue social et patriotique il l'approuve, parce qu'il « réunit le culte divin et l'amour des lois, et que, faisant de la patrie l'objet de l'adoration des citoyens, elle leur apprend que servir l'État, c'est servir le Dieu tutélaire. C'est une espèce de théocratie, dans laquelle on ne doit point avoir d'autre pontife que le prince, ni d'autres prêtres que les magistrats. Alors mourir pour son pays, c'est aller au martyre ; violer les lois c'est être impie ».

Mais Rousseau n'ose tout de même pas rompre avec le christianisme dont il vante tellement le côté moral. Il trouve, on le sait, une issue à ses contradictions dans l'établissement d'une religion civile qui n'admet que les dogmes les plus simples et les plus généraux, ainsi que le principe de la tolérance envers toutes les Églises qui acceptent ses principes et qui tolèrent de leur côté les Églises adverses. Le christianisme comme tel ne doit jamais devenir une religion d'État. Dans ses *Lettres de la Montagne*, Rousseau revient à ces idées et il les défend avec ardeur³¹. On lui prête cer-

(31) *Lettres écrites de la Montagne*, Ed. Vaughan, II, p. 169.

taines paroles sur l'Évangile, qu'il disait être absurde et nuisible, mais il proteste : « Je pense avoir dit que l'Évangile est sublime, et le plus fort lien de la société. » La fin de cette phrase est certainement en contradiction avec le texte cité sur la république des chrétiens. Rousseau prétend avoir tout simplement dit que les dogmes chrétiens ne peuvent faire partie des lois de l'État : ici ils seraient nuisibles.

— « Ainsi l'auteur du *Contrat social*, dit Rousseau, en parlant de lui-même, fait voir que toutes les anciennes religions, sans en excepter la juive, furent nationales dans leur origine : appropriées, incorporées à l'État, et formant la base, ou du moins faisant partie du système législatif. Le Christianisme, au contraire, est dans son principe une religion universelle, qui n'a rien d'exclusif, rien de local, rien de propre à tel pays plutôt qu'à tel autre. Son divin auteur, embrassant également tous les hommes dans sa charité sans bornes, est venu lever la barrière qui séparait les nations, et réunir tout le genre humain dans un peuple de frères. »

Le christianisme est incompatible avec le patriotisme :

— « Tous les établissements humains sont fondés sur les passions humaines, et se conservent par elles : ce qui combat et détruit les passions n'est donc pas propre à fortifier ces établissements. Comment ce qui détache les cœurs de la terre nous donnerait-il plus d'intérêt pour ce qui s'y fait ? Comment ce qui nous occupe uniquement d'une autre patrie nous attacherait-il davantage à celle-ci ? »³².

Rousseau se montre encore plus catégorique

(32) *Ibidem*, p. 171.

dans sa lettre au pasteur de Zürich Usteri³³ datée du 3 avril 1763 :

— « L'esprit patriotique est un esprit exclusif qui nous fait regarder comme étranger et presque comme ennemi tout autre que nos concitoyens. Tel était l'esprit de Sparte et de Rome. L'esprit du Christianisme au contraire nous fait regarder tous les hommes comme nos frères, comme les enfants de Dieu. La charité chrétienne ne permet pas de faire une différence odieuse entre le compatriote et l'étranger ; elle n'est bonne à faire ni des républicains ni des guerriers, mais seulement des chrétiens et des hommes ; son zèle ardent embrasse indifféremment tout le genre humain. Il est donc vrai que le christianisme est, par sa sainteté même, contraire à l'esprit social particulier. »

Dans une autre lettre datée du 18 juillet 1763, adressée au même pasteur³⁴, Rousseau dit que ce sont les vices des hommes qui rendent nécessaires les États et « il n'y a que les passions humaines qui les conservent. Otez tous les vices à vos chrétiens, ils n'auront plus besoin de magistrats et de lois. Otez-leur toutes les passions humaines, le lien civil perd à l'instant tout son ressort : plus d'émulation, plus de gloire, plus d'ardeur pour les préférences. L'intérêt particulier est détruit ; et, faute d'un soutien convenable, l'État politique tombe en langueur ».

Rousseau revient à ses idées déjà exposées dans les derniers chapitres du *Contrat social*, et il ajoute :

— « Comment ne voyez-vous pas qu'il n'y a que de grandes passions qui fussent de grandes choses. Qui n'a

(33) Vaughan, II, 166.

(34) *Ibidem*, p. 167.

d'autres passions que celle de son salut ne fera jamais *rien de grand* dans le temporel. Si Mucius Scevola n'eût été qu'un saint, croyez-vous qu'il eût fait lever le siège de Rome ? »

Ainsi sa préférence pour le patriotisme est bien nette. Rousseau exagère l'exclusivité du patriotisme, comme il exagère l'universalité d'esprit du christianisme. L'amour pour sa patrie ne prescrit pas en principe la haine des autres peuples, et si on a le devoir de bien servir sa patrie on est obligé d'établir une paix juste avec ses voisins. Lui-même le reconnaît dans ses commentaires au plan de l'abbé de Saint-Pierre.

Personne n'a aussi bien compris ce double devoir que le grand patriote et savant ukrainien Michel Dragomanov³⁵. Le patriotisme ne domine sur tous les autres sentiments qu'à des moments douloureux et difficiles dans la vie d'un peuple, quand il se trouve obligé de lutter pour ses droits sacrés. Disons en tout cas que la haine n'est pas obligatoire pour un vrai patriote, ce qui lui est prescrit d'une façon catégorique, c'est l'amour et le sacrifice absolu pour la patrie.

L'universalité absolue du christianisme n'est que théorique. L'Évangile parle d'amour pour son prochain. Mais si dans le christianisme primitif ou pur, il y avait des éléments antisociaux, qui contribuèrent au déclin de l'empire romain, si l'Église catholique au Moyen-Age avec son esprit d'universalité faisait parfois obstacle à la création des États nationaux, le christianisme

(35) Michel Dragomanov, *Tchoudatski doumky* (Pensées étranges), en ukrainien.

a fini par s'adapter à la vie réelle : loin de supprimer les passions humaines, il les a souvent renforcées. La Croix a présidé à beaucoup de victoires, sans parler des saints qui protégeaient leurs compatriotes dans les luttes contre l'ennemi. L'amour prêché par le christianisme n'était qu'une abstraction quand il s'agissait de l'humanité insaisissable, et devenait un précepte moral admirable et actif, quand il s'adressait à son prochain. « L'essentiel est d'être bons aux gens avec qui l'on vit », comme dit Rousseau³⁶. Mais notre tâche est de comprendre Rousseau : le devoir envers l'État est lié pour lui aux passions humaines, au patriotisme, tandis qu'il ne voit dans la religion chrétienne que des obstacles à leur développement.

*
* *

Dans le cadre de ces idées les dogmes froids du *Contrat social* prennent un autre aspect, nous comprenons mieux comment Rousseau en écrivant ce traité voulait servir sa patrie, Genève. Nous voyons comment il est parvenu à la rigide prescription du *Contrat social*, de « l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à la communauté »³⁷. Nous saisissons mieux à quoi pensait Rousseau, quand il écrivait son chapitre « Du droit de vie et de mort », qui devait avoir un effet aussi tragique sur les esprits bouleversés par la Révolution française. — « Qui veut con-

(36) *Émile*, Vaughan, II, p. 144.

(37) *Contrat social*, *op. cit.*, t. III, p. 313.

server sa vie aux dépens des autres doit la donner aussi pour eux quand il le faut »³⁸

Dans *Émile* Rousseau exprime, avec la même froideur que dans le *Contrat social*, son idée sur l'État civil³⁹ :

— « L'homme naturel est tout pour lui ; il est l'unité numérique ; l'entier absolu, qui n'a de rapport qu'à lui-même ou à son semblable. L'homme civil n'est qu'une unité fractionnaire qui tient au dénominateur, et dont la valeur est dans son rapport avec l'entier, qui est le Corps social. Les bonnes institutions sociales sont celles qui savent le mieux dénaturer l'homme, lui ôter son existence absolue pour lui en donner une relative, et transporter le *moi* dans l'unité commune ; en sorte que chaque particulier ne se croit plus un, mais partie de l'unité, et ne soit plus sensible que dans le tout. »

Pour éclairer ce texte il cite quelques exemples, et on voit bien que ce dévouement pour l'unité n'est, d'après lui, qu'une preuve de patriotisme ardent :

« Un citoyen de Rome n'était ni Caius ni Lucius ; c'était un Romain ; même il aimait la patrie exclusivement à lui. »

Et plus loin il cite le passage classique sur le patriotisme de Plutarque :

— « Une femme de Sparte avait cinq fils à l'armée, et attendait des nouvelles de la bataille. Un Ilote arrive ; elle lui demande en tremblant : — Vos cinq fils ont été tués. — Vil esclave, t'ai-je demandé cela ? — Nous avons gagné la victoire. La mère court au temple et rend grâces aux Dieux. *Voilà la citoyenne.* »

(38) *Ibidem*, p. 323.

(39) *Émile*, Vaughan, II, p. 145.

Et pour confirmer encore que le devoir civil est celui d'un patriote, prenons une phrase du même texte :

— « Où il n'y a plus de patrie, il ne peut plus y avoir de citoyen. »

Cette idée de l'État tout-puissant est nettement liée à sa théorie sur la souveraineté. C'est une puissance absolue :

— « Il est contre la nature du corps politique que le souverain s'impose une loi qu'il ne puisse enfreindre. »

Il ne peut s'engager qu'envers l'étranger, car à l'égard de celui-ci « il devient un être simple, un individu ». Mais en ce qui concerne les membres de l'État, « la puissance souveraine n'a nul besoin de garant envers les sujets »⁴⁰. La souveraineté ne connaît point de limites à sa puissance :

— « Comme la nature donne à l'homme un pouvoir absolu sur tous les membres, le pacte social donne un pouvoir absolu au corps politique sur tous les siens »⁴¹.

Par cette théorie, qui chez Rousseau est si étroitement liée à l'idée démocratique, il donne à l'État un pouvoir presque dictatorial sur l'individu, en exigeant de ce dernier *un dévouement patriotique sans bornes*. Cette idée de souveraineté a, on le sait, dominé les esprits pendant la Révolution française. Les formes du gouvernement peuvent changer, l'État, le souverain reste ; sa souveraineté est indivisible, inaliénable et toute-

(40) *Contrat social, op. cit.*, t. III, p. 314.

(41) *Ibidem*, p. 321.

puissante ; Rousseau pose les fondements de la démocratie moderne, quoique absolument transformée par l'idée des élections et du parlementarisme, et il construit en même temps la base de ce patriotisme, également démocratique, celui de la Révolution. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

*
* *

Le patriotisme de Rousseau nous permet d'envisager sous un nouvel aspect ses idées fondamentales qui, d'après beaucoup de ses commentateurs, sont contradictoires : Jean-Jacques tout en étant un individualiste à outrance était aussi le partisan de l'État tout-puissant.

L'individualisme de Rousseau, dit M. Rozanov⁴² porte en lui quelque chose d'impulsif, de naturel, d'absolument original qui est inséparable de sa personnalité. Il adore la liberté, il ne supporte aucune contrainte. Toute une existence de jeune homme qui n'est livré qu'à lui même, et qui devait construire sa vie par ses propres moyens, ne pouvait que développer son penchant naturel à l'indépendance. Faut-il s'étonner, ajoute le même auteur⁴³, que l'individualisme soit à la base de toute son œuvre philosophique, cette tendance marquant ses conceptions religieuses, pédagogiques, sociales et politiques ? Dans sa première *Dissertation* il proteste contre « l'esprit de la société », « l'esprit d'imitation » qui suppriment l'individualité. Il proteste au nom de celle-ci con-

(42) Rozanov, *op. cit.*, p. 5.

(43) *Ibidem*, p. 11.

tre l'influence avilissante de la science et des arts⁴⁴. Les lettres de Saint-Preux ne sont qu'un cri d'homme libre contre la société qui l'étouffe.

Comment donc Rousseau, si libre d'esprit et si indépendant, en arrive-t-il, comme c'est le cas dans le *Contrat social*, à subordonner d'une façon aussi absolue l'individu à la société ?

Beaucoup de critiques soulignent cette contradiction. M. Beaulavon⁴⁵ dit que la doctrine politique de ce dernier ouvrage paraît être, au premier abord, « dans un singulier et surprenant désaccord avec le reste de l'œuvre ».

— « Nul, dit le même auteur, n'a poussé plus loin la fierté, la jalousie de l'indépendance ; il est l'adversaire indigné de toutes les tyrannies. Or, le *Contrat social* élève au-dessus de l'individu, dépouillé de tous ses droits naturels, la souveraine autorité de l'État. »

— « Entre la *Nouvelle Héloïse* et le *Contrat social*, dit M. Bourguin⁴⁶, quelle distance et quel contraste ! C'est qu'il y a deux hommes en Rousseau : celui qui aime, qui rêve, imagine et se passionne ; le Saint-Preux, amant de Julie, le Jean-Jacques des Charmettes, le platonique adorateur de M^{me} d'Houdetot ; et d'autre part l'implacable logicien qui a tracé les théorèmes du *Contrat Social*. »

Et le même auteur se demande :

— « Comment concilier cette sorte de panthéisme politique (suivant l'heureuse expression de Saint-Marc Girardin) avec l'individualisme moral et religieux de la *Nouvelle Héloïse* et des *Confessions*, avec l'individualisme

(44) *Ibidem*, p. 18.

(45) Beaulavon, *La doctrine politique du Contrat social (J.-J. Rousseau, Leçons faites à l'École des Hautes Études sociales, ouvrage collectif)*, 1912, pp. 155 et suivantes.

(46) Bourguin. *Les deux tendances de Rousseau, Ibidem*, p. 353.

anti-social du *Discours sur l'Inégalité* ? La tâche est malaisée, car la contradiction est éclatante ; elle ne comporte, semble-t-il, que des explications atténuantes. »

M. Bourguin essaie de trouver cette explication dans la haine de Rousseau pour le despotisme : « En haine de celui-là il se rejette vilement, radicalement vers la souveraineté collective telle que l'antiquité l'a connue. » Mais, se demande le même auteur avec raison, « dans la société du contrat social, l'individu ne court-il pas encore le risque d'être opprimé par le souverain » ?

Émile Faguet⁴⁷, tout comme Franz Haymann⁴⁸, souligne ce contraste : « Oui, le *Contrat social* a l'air comme isolé dans l'œuvre de Rousseau. » — « Le *Contrat social* ne se rattache aucunement, sinon par la première phrase, dit Arthur Chuquet⁴⁹, au grand principe de Rousseau ; loin d'affranchir l'homme du joug il rend cette servitude plus dure et plus pesante. »

La contradiction est donc établie et confirmée par un grand nombre de critiques de Jean-Jacques. Mais plusieurs d'entre eux, comme M. Beau-lavon, Franz Haymann et quelques autres, ont très bien compris qu'au point de vue logique et juridique Rousseau avait essayé de lier l'individualisme à la soumission de l'homme à l'État. En réalité cette explication se trouve déjà dans la formule même du *Contrat social* :

— « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et le bien

(47) Émile Faguet, *Dix-huitième siècle*, 1890, p. 385.

(48) Franz Haymann, *J.-J. Rousseau — Socialphilosophie*, Vorwort, p. vi.

(49) Arthur Chuquet, *J.-J. Rousseau*, Paris, 1893, p. 147.

de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, *n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant* »⁵⁰.

Et plus loin, dans le même chapitre, Rousseau ajoute : — « Chacun se donnant à tous ne se donne à personne ». Certainement, chaque individu est subordonné au corps social, à la patrie, mais c'est lui-même qui est membre du souverain, c'est lui qui participe aux décisions de la volonté générale. C'est d'ailleurs le devoir absolu de l'homme que d'obéir à celle-ci :

« Quiconque refusera d'obéir à la volonté générale y sera contraint par tout le corps : ce qui ne signifie autre chose sinon qu'on le forcera à être libre ; car telle est la condition qui, donnant chaque citoyen à la patrie, le garantit de toute dépendance personnelle »⁵¹.

L'acte de volonté générale ou de souveraineté ne doit jamais toucher à un sujet particulier : « toute fonction qui se rapporte à un objet individuel n'appartient point à la puissance législative ». Cette puissance doit se borner à donner des lois et « l'objet des lois est toujours général, j'entends que la loi considère les sujets en corps et les actions comme abstraites, jamais un homme comme individu, ni une action particulière »⁵².

Donc, selon Rousseau, l'État idéal doit être régi par des lois. Quand les magistrats doivent les appliquer à des particuliers, ils n'exécutent que la volonté générale, à laquelle le particulier en question a participé. On arrive ainsi à ce paradoxe,

(50) *Contrat social, op. cit.*, p. 247. Liv. I, chap. VI.

(51) *Ibidem*, p. 250. Liv. I, chap. VII.

(52) *Ibidem*, p. 263. Liv. II, chap. VI.

qu'un criminel condamné à mort est exécuté par sa propre volonté, car c'est lui qui a voté la loi, en vertu de laquelle le bourreau lui coupe la tête... La face est sauvée : l'individualisme triomphe, l'homme reste libre et sans contrainte...

Cette ingénieuse théorie, qui marie aussi artificiellement des idées opposées, n'explique nullement, au point de vue psychologique, la controverse de Rousseau. Car comment ce rêveur solitaire, cet adorateur de la nature, cet esprit si libre et si indépendant, qui rejeta tous les liens qui enserrèrent la conscience humaine, ce poète de l'homme naturel, comment un tel être pouvait-il écrire cette apologie de l'État social ?

— « Quoiqu'il (l'homme) se prive dans cet État de plusieurs avantages qu'il tient de la nature, il en regagne de si grands, ses facultés s'exercent et se développent, ses idées s'étendent, ses sentiments s'ennoblissent, son âme tout entière s'élève à tel point que, si les abus de cette nouvelle condition ne le dégradent souvent au-dessous de celle dont il est sorti, il devrait bénir sans cesse l'instant heureux qui l'en arracha pour jamais, et qui, d'un animal stupide et borné, fit un être intelligent et un homme »⁵³.

Et ailleurs, il ajoute quelques éloquents paroles sur les avantages que les hommes trouvent dans un État :

— « Leur vie même, qu'ils ont dévouée à l'État, en est continuellement protégée ; et lorsqu'ils l'exposent pour sa défense, que font-ils alors que lui rendre ce qu'ils ont reçu de lui ? Que font-ils qu'ils ne fissent plus fréquemment et avec plus de danger dans l'état de nature, lors-

(53) *Ibidem*, p. 251. Liv. I, chap. IX.

que, livrant des combats inévitables, ils défendroient au péril de leur vie ce qui leur sert à la conserver ? *Tous ont à combattre au besoin pour la patrie, il est vrai ; mais aussi nul n'a jamais à combattre pour soi* »⁵⁴.

Cette phrase, soulignée par nous, prise dans le cadre de tout ce qui est dit dans ce livre contient le mot qui nous paraît décisif pour la compréhension de Rousseau individualiste et apologiste de l'État. Nous l'avons déjà dit : c'est la patrie, c'est son patriotisme genevois, qui le poussa à écrire le *Contrat social*, c'est son désir d'éclairer ses compatriotes et de leur apprendre à servir la patrie, qui dirige Rousseau individualiste vers ce nouvel ordre d'idées.

L'homme peut et doit, tout en aimant sa propre indépendance, aimer sa famille et la servir, de même, s'il doit aimer sa patrie à laquelle il est redevable de tout, il a aussi des devoirs d'ordre purement moral.

Du point de vue théorique les divers sentiments peuvent s'harmoniser. L'homme peut accomplir ses devoirs envers lui-même, envers sa famille, comme envers sa patrie sans tomber dans la contradiction. Mais dans la vie les différents devoirs et attachements se croisent, se contredisent, et cette controverse est souvent à la base de la tragédie humaine.

Même pour aimer sa famille et la servir, il faut parfois consacrer une partie de son indépendance personnelle. Rousseau essaie de concilier ces deux tendances naturelles : l'amour farouche de la liberté individuelle et l'amour de la patrie, tous

(54) *Ibidem*, p. 260. Liv. II, chap. IV.

deux profondément enracinés dans son âme. Mais son esprit ardent développe ces deux passions humaines à outrance, et elles ne se plient point devant les faibles efforts du logicien, qui voudrait les renfermer en une seule formule. La contradiction de Rousseau, c'est la controverse de la vie, qui n'est pas de la logique pure. Cette antinomie subsiste, nous ne pouvons la supprimer, mais psychologiquement elle nous semble compréhensible.

Notre opinion, que les idées politiques fondamentales de Rousseau lui furent dictées par un puissant sentiment patriotique, trouve un appui dans cette explication psychologique, que M. Lanson⁵⁵ donne de son inspiration : — « Rousseau ne pense jamais ou presque jamais par curiosité intellectuelle, par un besoin rationnel ou scientifique. Toutes ou presque toutes ses pensées, ses constructions de pensée sont, à l'origine, l'expression d'un malaise sentimental ; *ses doctrines les plus abstraites sont les prolongements de ses émotions*, qui elles-mêmes sont des réactions contre des réalités dont il est froissé ou blessé. On n'en peut déterminer le sens précis et la valeur exacte que lorsqu'on a repassé de l'idée au sentiment, au fait social ou domestique. »

(55) Gustave Lanson, *L'unité de la pensée de Rousseau* (Annales de la Société J.-J. Rousseau, t. VIII, 1912, p. 8).

CHAPITRE VIII

LE SECRET DE L'INFLUENCE DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

En conférant à Rousseau le rang d'idéologue du patriotisme français à l'époque de la Révolution, et par conséquent de l'esprit national de notre époque en général, une question se pose : Rousseau était-il de taille à donner une impulsion à un facteur aussi considérable, le plus grand peut-être de notre temps ? Répondons affirmativement à cette question ; car vraiment il est presque impossible de citer l'exemple d'un autre homme qui ait dépassé Rousseau par l'influence qu'il a exercée sur les hommes de son temps et sur l'histoire d'un siècle entier. Nous en trouvons la preuve première, la plus élémentaire, mais en même temps la plus efficace, dans l'iconographie de Jean-Jacques si minutieusement étudiée par le comte de Girardin et M. Buffenoir¹. D'après la quantité de portraits, statues et statuettes représentant J.-J. Rousseau (on en compte des milliers) on peut croire que le philosophe de Genève a fait plus d'impression sur le monde que Napoléon lui-même.

(1) Comte de Girardin, *Iconographie de J.-J. Rousseau*, Paris, 1913.
H. Buffenoir, *Les portraits de J.-J. Rousseau*, t. I, 1913.

Les uns le détestent. Tout le mal qu'on peut dire d'un homme a été dit sur lui, et lui-même d'ailleurs facilita grandement la tâche de ses détracteurs ; *Les Confessions* étalent de tels actes, de tels coins sombres de l'âme humaine, qu'aucune personne parmi les simples mortels n'oserait jamais avouer, même à son ami le plus intime... Mais ces adversaires oublient trop souvent qu'à côté de ces éléments obscurs l'âme malade et trop sensible de Jean-Jacques en possédait d'autres si nobles et surtout si sincères, que Rousseau, élevé au rang de « dieu vivant », fut l'objet de la part des hommes, et surtout des femmes, d'une dévotion sans borne. A ce point de vue les grands volumes de sa correspondance présentent un intérêt tout particulier ; il faut les lire les uns après les autres, il faut voir surtout les lettres qui lui ont été adressées, par des correspondants de toutes les classes sociales et de toutes les provenances, par des personnes qui ne le connaissaient que par ses œuvres, et enfin par ceux qui furent ses amis pendant de longues années. On commence alors à comprendre qu'il y avait vraiment en lui une force morale, une source d'enthousiasme qui fit de lui l'objet d'une sorte d'adoration, jamais dépassée par aucun homme.

Rousseau était un ardent moraliste ; les forces sombres de son âme, les diverses passions, les mauvaises tendances de son adolescence, enfin un véritable crime — l'abandon de ses enfants — agirent sur sa conscience engendrant une vigoureuse réaction, créant le Rousseau-moraliste. Pour des personnes véritablement morales et équilibrées, ces idées d'éthique ne sont ni nécessaires

ni intéressantes, et lorsque malgré tout de telles gens s'obstinent à enseigner la morale, leurs sermons sont secs, fastidieux et insipides. Ce n'est pas par hasard que de bien nombreuses vies de saints commencent par des récits de crimes et de débauches, qui plus tard les amènent précisément à la crise morale. Il est donc tout naturel que les grands dramaturges ou romanciers, désireux de soutenir telle ou telle thèse éthique, prennent pour objet de leurs études non pas les calmes épisodes d'une existence idéale, mais des crimes, des assassinats, des trahisons. Il suffit de rappeler Dostoïevsky.

Ainsi l'antithèse du bien et du mal était le propre de toute la personnalité de Rousseau, placée sous l'influence perpétuelle de sa nature malade, et par conséquent changeante. Ce trait apparaissait surtout dans les rapports personnels que l'on pouvait avoir avec lui ; charmant, agréable et affable, il captivait tout le monde, les princes autant que les gens simples. Mais sitôt que la méfiance à l'égard de quelqu'un venait s'établir en son âme, il changeait complètement et devenait — ainsi qu'en témoigne sa correspondance avec Hume — d'un commerce impossible.

Ces traits particuliers de Rousseau pouvaient exercer une influence sur l'opinion de ses contemporains et des générations suivantes, mais aujourd'hui quand on blâme Jean-Jacques, on ne hait plus en lui les bonnes ou mauvaises qualités de sa personne, on le réproouve pour autre chose.

Rousseau est une figure historique colossale dont le nom est lié à la Révolution française ; il porte malgré lui peut-être la responsabilité

d'actes et de faits historiques accomplis à cette époque par des hommes qui étaient sous son influence, et que les générations futures ont appréciés très diversement.

Tous ceux qui sont venus sur la scène historique dans les années qui suivirent la Révolution, s'ils n'étaient pas toujours du même avis, s'accordaient toutefois à reconnaître que Rousseau était le grand inspirateur des événements de ce temps. C'est évidemment pourquoi les droites le condamnaient, tandis que les gauches le glorifiaient exagérément. Pour Louis Blanc², Rousseau est l'inspirateur de l'idée de la fraternité, qui lui était si chère et qui était celle des Girondins. De même, Alphonse de Lamartine³ écrivit un pamphlet contre Rousseau, ce maître des sanglants Montagnards, mais il oubliait que les Girondins qui lui étaient si sympathiques s'étaient abreuvés à cette même source. Mais Lamartine lui-même qui détestait si ardemment l'œuvre et la personnalité de Jean-Jacques, élevait ses talents jusqu'aux nues.

D'ailleurs ni les anciens, ni les nouveaux ennemis de Rousseau ne lui ont jamais contesté le génie ni le don de persuasion⁴. « La plus puissante des influences, dit Henri Bergson, qui se soit exercée sur l'esprit humain depuis Descartes, de quelque manière qu'on la juge est incontestablement celle de Rousseau »⁵. Certains de ses admira-

(2) Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, t. I.

(3) A. de Lamartine, *J.-J. Rousseau, son faux contrat social et le vrai contrat social*, Paris, 1866, p. 14.

(4) Jules Lemaître, *J.-J. Rousseau*, Paris, 1907.

(5) Henri Bergson, *La Philosophie*, p. 11.

teurs, comme par exemple Champion⁶, essaient de diminuer la responsabilité de Jean-Jacques à l'encontre de tels ou tels autres actes néfastes de la Révolution, et ce faisant diminuent la portée de son influence. Champion démontre même que Rousseau n'était même pas un révolutionnaire ; il cite le passage connu de la *Dédicace* à la *Deuxième Dissertation*, « je n'aurai point voulu habiter une république de nouvelle institution ». Champion confirme encore plus clairement sa thèse en citant la préface de Rousseau aux œuvres de l'abbé de Saint-Pierre⁷ : « ...nul n'ignore combien est dangereux, dans un grand État, le moment d'anarchie et de crise qui précède nécessairement un établissement nouveau » ; et plus loin :

« Qu'on juge du danger d'émouvoir une fois les masses énormes qui composent la monarchie française. Qui pourra retenir l'ébranlement donné, ou prévoir tous les effets qu'il peut produire ? Quand tous les avantages du nouveau plan seraient incontestables, quel homme de sens oserait entreprendre d'abolir les vieilles coutumes, de changer les vieilles maximes et de donner une autre forme à l'État, que celle où l'a successivement amené une durée de treize cents ans ? »

Rousseau donne des conseils aussi modérés aux Polonais dans ses *Considérations sur le Gouvernement en Pologne*⁸ :

« Corrigez, s'il se peut, les abus de votre constitution ; mais ne méprisez pas celle qui vous a faits ce que vous êtes. »

(6) Edme Champion, *L'esprit de la Révolution française*, Paris, 1887 ; même auteur, *J.-J. Rousseau et la Révolution française*, Paris, 1909.

(7) J.-J. Rousseau, *Jugement sur la Polysynodie de l'abbé de Saint-Pierre*, Vaughan, t. I, pp. 415-416.

(8) Œuvres complètes (Hachette), t. V, p. 346.

Champion rappelle aussi les idées émises par Rousseau dans les dernières années de sa vie, où il proteste contre l'influence qu'on lui prête, celle de « promoteur du bouleversement ». Il avait, ajoutait Rousseau lui-même, toujours affirmé le plus grand respect pour les lois et constitutions nationales, il avait toujours « le plus d'aversion pour les révolutions »⁹.

Edme Champion, en se basant sur ces citations de Rousseau, en arrive à dire que si son influence de révolutionnaire ou de promoteur de la révolution n'a pas été inventée, elle a du moins été fortement exagérée, et Robespierre n'a pris à Rousseau que son style¹⁰. Il nous semble que cela aussi constitue une certaine exagération. D'ailleurs les auteurs sont jugés non seulement d'après leurs intentions, mais bel et bien d'après les résultats de leur enseignement, d'après le rôle que leurs idées ont joué sur l'âme des hommes.

M. Proal¹¹ insiste sur le fait qu'il existe trois doctrines chez Rousseau : 1^o une doctrine conservatrice et libérale, que celui-ci formule dans la préface — citée plus haut — aux œuvres de l'abbé de Saint-Pierre et dans les *Considérations sur le Gouvernement en Pologne* ; 2^o une seconde radicale et socialiste, exprimée par lui dans le *Contrat social* et le *Projet de la Constitution pour la Corse* ; 3^o et une troisième enfin, anarchique et égalitaire, que nous retrouvons dans les premières dissertations. — « Esprit absolu, il va d'un extrême à l'autre suivant les circonstances. » On peut ne pas

(9) Champion, *L'esprit de la Révolution française*, p. 21.

(10) *Ibidem*, p. 27.

(11) L. Proal, *La psychologie de J.-J. Rousseau*, Paris, 1923, p. 211.

être d'accord avec cette conclusion de M. Proal : car il existe incontestablement chez Rousseau certaines idées auxquelles il reste toujours fidèle et qu'il ne trahit nulle part.

Nous avons vu dans le chapitre précédent que la contradiction chez Rousseau procédait du domaine psychologique : l'individualiste à outrance se trouvait parfois en contradiction avec le patriote, qui désirait subordonner son individualité à l'unité sociale, que constitue la patrie, l'État. Quant à son esprit révolutionnaire et conservateur nous croyons surtout que c'est ce dernier qui l'emportait chez lui : on peut d'ailleurs le prouver, non seulement en citant des passages de ses œuvres, mais également en rappelant ses actes — dans la mesure où il a eu l'occasion de les accomplir — au moment de la lutte autour de son nom à Genève. Nous avons déjà vu (chap. V) avec quelle horreur il avait repoussé tous les faits révolutionnaires à Genève, comment il avait toujours conseillé à ses compatriotes le calme et la modération. De plus les théories politiques de Rousseau avaient été conçues par lui en vue d'un petit État : Genève ; il pouvait donc, — afin de se justifier devant l'histoire —, prétendre qu'on ne devait lui imputer la faute, commise par ses disciples, de vouloir appliquer ses doctrines à un grand État comme la France, et, par cette extension, donner à ces mêmes idées démocratiques, mais modérées, un caractère purement révolutionnaire. Enfin, et toujours en parlant de ses contradictions, il ne faut jamais oublier qu'il avait un esprit très original, cerveau très vaste, et les pensées chez lui ne suivaient pas le même cours

que chez les autres hommes. Mais ce qui est réel et que nous voulons souligner ici, c'est que les idées de Jean-Jacques, d'une richesse si extraordinaire, sont toutes scellées et unies par une « émotivité » sans pareille.

Les émotions soulèvent les masses beaucoup plus facilement que les idées. Les œuvres de Rousseau provoquaient chez les gens des sentiments qui leur étaient encore inconnus ; cela constituait un terrain favorable à son influence. A côté de cela, la profondeur et la largeur de ses idées permettaient à chacun d'y trouver de quoi satisfaire ses propres goûts et ses tendances personnelles.

De là cette quasi-universalité de l'enthousiasme pour Rousseau.

D'après l'opinion la plus répandue Rousseau influença surtout la deuxième moitié de la Révolution, les hommes de la Convention Nationale, mais son influence n'était pas moindre à l'époque de la Constituante¹², et certains historiens vont même jusqu'à penser que c'est précisément sous la Convention que cette influence alla en diminuant (cela semble toutefois bien problématique).

En tout cas les gauches n'étaient pas les seuls à s'enthousiasmer pour Jean-Jacques et à le citer. M. Proal démontre¹³, que quelques hommes qui, au début de la Révolution, voulaient conserver la monarchie constitutionnelle, s'appuyaient sur Jean-Jacques. Ainsi le célèbre ministre de

(12) Paul Janet, *Histoire de la Science politique dans ses rapports avec la Morale*, Paris, 1887, t. II, p. 455.

(13) Proal, *op. cit.*, p. 217.

Louis XVI, Calonne, écrivit en 1790 une brochure : *L'État de la France*, cherchant un soutien en Rousseau et démontrant que les députés ne pouvaient ni exprimer, ni représenter la volonté du peuple. De telles idées ne sont pas difficiles à trouver dans le *Contrat social*. Dans son discours du 29 juin 1791, Malouet s'appuyait également sur Rousseau pour démontrer que les associations privées dans l'État étaient contraires à la liberté. Cette opinion (que nous rencontrons également chez Rousseau dans le *Contrat social*, chapitre III, livre IV) était naturellement dirigée contre les clubs de la Révolution. L'auteur anonyme d'une brochure *Rousseau-aristocrate*, trouve dans les écrits du penseur genevois la justification de sa thèse, et tâche de prouver qu'il était partisan d'un gouvernement aristocratique¹⁴.

Il faut toutefois remarquer que tous ceux qui

(14) A notre époque, M. M. Kovalevski (*Ot priamoho narodopravstva k predstavitelnomou*, t. III ; en russe, traduction : De la Démocratie directe au Régime représentatif) attribue à Rousseau des opinions aristocratiques. Mais en réalité dans le *Contrat social* (livre III, chapitre V) Rousseau dit : « Il y a donc trois sortes d'aristocratie : naturelle, élective, héréditaire. La première ne convient qu'à des peuples simples ; la troisième est le pire de tous les gouvernements. La deuxième est le meilleur : c'est l'aristocratie proprement dite ». Rousseau souligne les avantages de cette forme de gouvernement, qui assure « la probité, les lumières, l'expérience, etc. », et dont l'essentiel consiste dans le fait que les magistrats, « ne le deviennent que par élection », tandis que dans une démocratie directe (Rousseau considère probablement Athènes) « tous les citoyens naissent magistrats » ; ainsi « l'aristocratie » défendue par Rousseau ressemble plutôt à une démocratie représentative. Ceux qui affirment cependant que Jean-Jacques était partisan de l'aristocratie, basent leur opinion sur l'enthousiasme que celui-ci portait à la constitution genevoise, et qui présentait surtout à cette époque un caractère nettement aristocratique. Cela est évident, mais il ne faut pas oublier non plus que Rousseau idéalisait cette constitution, qu'il considérait comme une démocratie. D'autre part il est à remarquer que le philosophe ne discute que la forme d'État, c'est-à-dire le pouvoir *exécutif*, car pour lui le *législatif* ne peut appartenir qu'au peuple souverain.

citaient Rousseau n'étaient pas pour cela ses partisans. Il semble plutôt qu'en se référant à lui, la droite voulait trouver des arguments plus frappants pour convaincre ses adversaires. Mais le fait que Rousseau enthousiasmait non seulement les hommes de la Convention, mais aussi ceux de la Constituante, n'est l'objet d'aucun doute.

Déjà Paul Janet, auteur d'une grande et remarquable histoire des idées politiques, disait que l'opinion qui tend à montrer que l'époque de la Constituante était dominée par Montesquieu et celle de la Convention par Rousseau, est fautive. De même Champion insiste sur le fait que Rousseau n'était pas l'inspirateur particulier de la Convention Nationale ; il dit que certains acteurs de la Constituante, comme par exemple Mirabeau, considéraient Rousseau comme « une autorité respectable à tous les amis de la liberté » ; en ce temps-là, dit le même auteur, on n'opposait pas Rousseau et Montesquieu comme deux auteurs procédant d'esprit différent l'un de l'autre¹⁵. Leurs disciples ne formaient pas deux écoles, ils se mêlaient en une seule, où les maîtres étaient également honorés. Une telle union était d'autant plus facile, ajoute Champion, que Rousseau avait parlé bien des fois de Montesquieu en termes très respectueux¹⁶.

(15) Rappelons la séance de la Société des Jacobins du 12 décembre 1791 (*La Société des Jacobins*, recueil de documents, par Aulard, Paris, t. III, p. 287), sous la présidence de Isnard. Un député propose d'investir l'Assemblée législative du pouvoir dictatorial ; il s'appuie pour prouver la possibilité de ce changement, sur les autorités de Jean-Jacques et de Montesquieu.

(16) Il n'y a pas de doutes que *L'Esprit des Lois*, qui parut juste au moment où Rousseau commençait à s'occuper de questions politiques, produisit sur lui une impression énorme. Aucun auteur peut-être n'a

« A toutes les dates de la Révolution, — continue Champion, — nous les voyons l'un et l'autre nommés côte à côte comme deux autorités entre lesquelles règne un parfait accord¹⁷. » Mais Paul Janet¹⁸ va plus loin et il exprime des doutes quant à l'influence réelle et directe de Montesquieu sur la Révolution française. Il remarque, en y insistant, que dans les discussions sur la Constitution, on retrouve beaucoup plus l'influence de Rousseau que celle de Montesquieu. En dehors de Mounier et de Mirabeau, qui étaient incontestablement

autamment influé sur Rousseau que Montesquieu, sans que ce fait soit de nature à diminuer la différence qui sépare les deux philosophes. C'est grâce à Montesquieu, que Jean-Jacques a compris que les formes de l'État peuvent varier selon les circonstances de la vie : « Comme mille événements peuvent changer les rapports d'un peuple, non seulement différents gouvernements peuvent être bons à divers peuples, mais au même peuple en différents temps » (*Du Contrat social*, livre III, chap. I). Il revient encore à cette même idée (*Du Contrat social*, livre III, chap. III) : « On a de tout temps beaucoup disputé sur la meilleure forme de gouvernement, sans considérer que chacune d'elles est la meilleure en certains cas, et la pire en d'autres ». Rousseau tout comme Montesquieu lie les dimensions de l'État à sa forme politique : « Plus l'État s'agrandit, plus le gouvernement doit se resserrer ; tellement que le nombre des chefs diminue en raison de l'augmentation des peuples » (*Du Contrat social*, livre III, chap. II). Et dans le chapitre suivant du même livre, il trouve une formule qui le rapproche encore plus de son aîné : « Le gouvernement démocratique convient aux petits États, l'aristocratie aux médiocres, et la monarchie aux grands ». Encore plus évidente est l'influence de Montesquieu, quand Rousseau écrit : « La liberté n'étant pas un fruit de tous les climats, n'est pas à la portée de tous les peuples. Plus on médite ce principe établi par Montesquieu, plus on en sent la vérité ». On dit quelquefois que Rousseau critique l'auteur de *L'Esprit des lois*, quand il s'oppose (livre II, chapitre II, *Du Contrat social*) à la division des pouvoirs, mais en réalité il y parle seulement de l'indivisibilité de la souveraineté, qui doit appartenir au peuple, et il est d'accord avec Montesquieu quand il s'agit de pouvoirs proprement dits : « Il n'est pas bon que celui qui fait les lois les exécute, ni que le corps du peuple détourne son attention des vues générales pour les donner aux objets particuliers » (livre III, chap. IV, *Du Contrat social*). La différence d'idées des deux auteurs existe certainement, mais elle consiste beaucoup plus dans leurs méthodes et dans leurs buts, que dans le fond de leur pensée.

(17) Champion, *L'esprit de la Révolution française*, p. 27.

(18) Paul Janet, *op. cit.*, p. 455.

blement sous l'empire de *L'Esprit des Lois*, il y a une énorme quantité de discours, qui contiennent les idées, les paroles et les formules toutes faites de Jean-Jacques.

Si Rousseau avait influencé les débuts de la Révolution et des hommes relativement modérés, il est encore plus certain que les Girondins étaient inspirés par ses idées. Sans insister plus longtemps sur ce point, nous rappellerons simplement que Condorcet, l'auteur de la Constitution girondine, avait nettement esquissé le désir de diminuer la représentation nationale pour se rapprocher le plus possible de la démocratie directe, prêchée par Rousseau. Inutile également de nous arrêter ici sur le rôle exceptionnel que joua parmi les Girondins M^{me} Roland, que l'on avait surnommée « la fille de Jean-Jacques », ou encore « le Jean-Jacques des femmes ». Elle doit tout à Rousseau, dit A. Chuquet¹⁹, son enthousiasme, ses vues religieuses et politiques, et même le caractère de son amour pour le Girondin Buzot, avec qui elle a eu un roman à la Jean-Jacques.

Mais les Montagnards, Robespierre en tête, n'étaient certes pas moins enthousiastes de Rousseau. Jules Lemaître²⁰, qui juge si sévèrement la personnalité et l'œuvre de Jean-Jacques, considérait que le plus grand danger de l'influence de Rousseau, résidait dans le fait qu'il avait donné aux plus cruels représentants de la Terreur et en général aux hommes les moins cultivés une certaine sentimentalité, une certaine phraséologie et des formules toutes faites.

(19) Chuquet, *op. cit.*, p. 189.

(20) Jules Lemaître, *op. cit.*, p. 272.

Edme Champion²¹ n'est pas d'accord avec cette opinion, et il essaie de démontrer que si Rousseau avait vécu jusqu'à la Révolution, il aurait pu condamner, en ouvrant ses livres, les discours et les actes de ses élèves terroristes. Il rappelle le texte de Rousseau que nous avons eu déjà l'occasion de citer dans le chapitre précédent :

« ...Si l'on entend qu'il soit permis au Gouvernement de sacrifier un innocent au salut de la multitude, je tiens cette maxime pour une des plus exécrables que jamais la tyrannie ait inventées, la plus fautive qu'on puisse avancer, la plus dangereuse qu'on puisse admettre et la plus directement opposée aux lois fondamentales de la société. » (*Économie politique.*)

Mais à ce texte de Rousseau nous avons déjà opposé plus haut le chapitre V, livre II du *Contrat social*, intitulé : *Du droit de la vie et de la mort*, où l'auteur démontre avec force que le peuple souverain a le droit de tout exiger de ses sujets, y compris la vie. Donc, les terroristes de la Révolution pouvaient dire qu'ils étaient absolument d'accord avec leur maître, que la mort d'un innocent leur était odieuse, mais qu'ils tuaient, suivant le *Contrat social*, ceux qu'ils considéraient comme des criminels. En tous cas Rousseau ne fut jamais un terroriste, mais il fut adopté comme maître par ces derniers : Robespierre, Saint-Just, Marat et d'autres.

M. Proal²² montre que toute l'activité de Robespierre est empreinte des idées de Rousseau, en

(21) E. Champion, *L'Esprit de la Révolution française*, p. 22.

(22) L. Proal, *op. cit.*, pp. 204, 205, 235.

qui il voyait le précepteur du genre humain. Dans ses discours il citait Jean-Jacques. Sa politique religieuse est directement dictée par le *Contrat social*. Robespierre fait passer devant la Convention Nationale, le décret suivant lequel le peuple français reconnaît l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Il propose la fête de l'Être Suprême où plus tard il devait officier lui-même. Ce « tigre sentimental » était entièrement pénétré des idées et des sentiments de Rousseau, de sa croyance en la bonté naturelle de l'homme, en l'intelligence et la grandeur d'âme des foules...

Mais Rousseau n'était pas seulement le Dieu des chefs, les masses révolutionnaires priaient en son nom, et les volontaires qui brûlaient d'une flamme enthousiaste, qui étaient empreints d'un si vibrant patriotisme, étaient aussi ses élèves. L'un d'eux disait : « O ! Jean-Jacques, que n'es-tu témoin de notre Révolution ! Tu en fus le précurseur. Tes écrits nous ont éclairés !... »

Mais *Du Contrat social*, « le livre fondamental de la Révolution », d'après Lamartine²³, dépasse par sa portée historique les cadres de la grande tourmente française de 1789. Léopold Ranke remarque qu'au cours des derniers siècles aucun principe politique n'a eu autant de poids que celui de la souveraineté du peuple, prêchée par Jean-Jacques Rousseau²⁴. Il ne fut pas inventé par lui, mais son nom et la fougueuse éloquence de sa parole cimentèrent la puissance historique de ce principe.

(23) Lamartine, *op. cit.*, p. 92.

(24) Citation d'après la brochure de Fritz Fleiner, *Le rôle de la Suisse dans l'évolution des théories politiques*, 1916, p. 6.

Melchior de Vogüé²⁵ pense aux mêmes principes et aux mêmes livres quand il dit que de tous les écrivains de la France, Rousseau reste le plus grand et le plus actuel : « Le ferment qu'il a déposé dans notre corps social n'a pas cessé un seul jour de travailler et de transformer ce corps. Et son influence — ce mot n'est pas assez fort, c'est son pouvoir tyrannique qu'il faut dire, — gouverne directement chacune de nos évolutions littéraires, sentimentales, politiques ».

Parlant de l'influence colossale du *Contrat social*, A. Chuquet²⁶ remarque, que ce livre jadis interdit par les pouvoirs publics, s'est vendu jusqu'à un écu le volume. Camille Desmoulins, ajoute le même auteur, témoigne que ce livre était dans toutes les mains. Marat l'a commenté sur les boulevards de Paris et dans les clubs, les journaux en citaient tous les jours des extraits. Un contemporain, le célèbre mémorialiste de la Révolution, Mallet du Pan, dit que le *Contrat social* était le *Coran* révolutionnaire. Déjà Melchior de Vogüé — cité plus haut — écrit dans un autre endroit que l'on attribuait d'abord la Révolution à Voltaire et à Rousseau, ce dernier était même confondu avec les encyclopédistes, mais « à mesure que les horizons du passé se dégagent, le rôle de Rousseau se précise et grandit, il s'oppose au rôle des autres philosophes. Ceux-ci furent surtout des destructeurs : il fut un constructeur, très dangereux à notre avis, mais enfin il le fut »²⁷.

(25) Comte de Girardin, *op. cit.*, préface du vicomte Melchior de Vogüé.

(26) A. Chuquet, *J.-J. Rousseau*, Paris, 1893, p. 147.

(27) Melchior de Vogüé, *Histoire et Poésie*, 1898, p. 179.

*
* *

Une telle personne, un tel écrivain pouvait être à l'origine de plus d'un mouvement populaire. Et s'il était le principal idéologue de la Révolution, il est clair qu'il pouvait également devenir un des plus grands promoteurs de la naissance du patriotisme moderne.

Certains plaçaient Rousseau plus haut que les prophètes et le rapprochaient du Christ. Dussault, membre de l'Académie des Inscriptions, membre de la Convention Nationale, écrivait qu'il considérait Rousseau comme Dieu lui-même²⁸. En général, comme l'écrit M. Proal²⁹, tout un culte s'est formé autour de sa personne. On conservait ses objets comme des reliques, on allait en pèlerinage à Montmorency où il vécut, et à Ermenonville où il est mort.

M^{me} de Staël versait sur sa tombe des torrents de larmes. George Sand — cette ardente admiratrice de Rousseau au XIX^e siècle, — l'appelait saint. Et même de notre temps, la comtesse de Noailles³⁰ lui consacre ces paroles inspirées :

« Jean-Jacques Rousseau, lui, avait envahi mon imagination d'enfant ignorante et intriguée, par la seule magie de son nom mêlé au bonheur champêtre comme à la mélancolie de l'espace méditatif. J'avais respiré, goûté Rousseau sous les châtaigniers du lac de Genève, au bruit des sources courant sous les ronciers, au tintement des cloches des troupeaux et sur les rivages du soir, lorsque stagne autour des fermes, dans le murmure asso-

(28) Chuquet, *op. cit.*, p. 189.

(29) L. Proal, *op. cit.*, p. 407.

(30) *Annales de la Société J.-J. Rousseau*, t. XXI, p. 28.

cié du chant des grillons et du clapotis des vagues, une odeur de fumée et de laitage. Le génie, quand il est vaste et légendaire, s'empare des paysages, prend possession des cités et des campagnes, s'annexe tous les aspects de la nature. »

Les contemporains mêmes du philosophe de Genève, les grands seigneurs français, ne se rendant peut-être pas compte des conséquences de son œuvre, étaient ses grands amis ; et le prince de Conti, le duc et la duchesse de Luxembourg étaient heureux lorsque Rousseau consentait à devenir leur hôte et leur ami, et on peut le souligner, ami désintéressé.

« Jean-Jacques n'a point d'admirateurs, il a des dévots », écrivait son contemporain, l'illustre philosophe Grimm³¹. Il avait compris les qualités de son ancien ami devenu son ennemi : — « Né avec toutes les qualités d'un chef de secte... Rousseau aurait joué un grand rôle, il y a deux cents ans, comme réformateur, il aurait pu être l'âme d'une révolution générale. » Grimm avait raison, mais il n'avait pas prévu, que Rousseau non seulement « pouvait devenir l'âme d'une révolution générale », mais qu'il allait l'être effectivement.

Rousseau avait une grande puissance de conviction, il avait d'ailleurs — comme disent assez justement certains de ses critiques — plutôt un style d'orateur que d'écrivain (Proal). Quoique de toute sa vie il n'ait jamais été capable de prononcer un seul discours, ses écrits par leur éloquence inspirée produisaient sur les lecteurs la

(31) L. Proal, *op. cit.*, p. 406 ; *Correspondance de Grimm*, t. VIII, p. 462, édition Tourneux.

même impression que la fouguese harangue d'une personne vivante.

Un contemporain de Rousseau, Étienne Dumont³², dont les fragments ont été tout récemment publiés, écrit : « Il osa parler de vertu avec un degré d'éloquence, qui l'élevait au-dessus du ridicule, et qui ne permettait pas aux beaux esprits, aux roués, aux courtisans, aux femmes du monde, de le faire tomber par la raillerie et de le ranger parmi les ennuyeux prêcheurs d'une morale abandonnée. » Il savait influencer et il savait persuader.

Ce don de persuasion procédait avant tout de la profonde croyance personnelle de Jean-Jacques, en la prédestination de son but et de son œuvre. Il avait des extases qui rappellent les extases des mystiques et des anciens prophètes. Il suffit de rappeler comment Rousseau décrit lui-même le bouillonnement qui s'empara de lui, quand sur la route du château de Vincennes naquit en son cerveau l'idée de sa première dissertation...

Ainsi, la principale force de Rousseau réside dans son tempérament prodigieusement émotif³³.

(32) *Annales de la Société J.-J. Rousseau*.

(33) Son influence avait certainement d'autres causes. M. Albert Schinz (*La Pensée de J.-J. Rousseau*, Félix Alcan, p. 41) a bien raison de dire, qu'il « devait exister au moment où Rousseau parut des circonstances qui n'auraient pas prévalu en d'autres temps ». L'opinion du contemporain de Rousseau, Étienne Dumont, que nous venons de citer, concorde absolument avec l'affirmation de M. Schinz : « Il faut connaître l'état des mœurs et de la cour vers la fin du règne de Louis XV pour comprendre tout le succès de Rousseau : le même génie, la même éloquence n'auraient pas produit les mêmes effets dans des circonstances différentes ». Nous avons tenu à ajouter cette note pour ne pas être accusé de ne voir qu'une seule cause de l'influence de Rousseau, cause qui reste néanmoins la plus importante. M. Gaspard Vallette termine ainsi son remarquable ouvrage (*op. cit.*) : « C'est pour avoir osé le premier exprimer en français la pensée genevoise, l'âme suisse, la nature alpestre, que

Il ne suffit pas de donner aux hommes des conclusions de la raison pure, remarque fort judicieusement M. Proal, il faut encore que ces conclusions soient en état d'enthousiasmer. Rousseau ne fut pas le premier à formuler l'idée de la souveraineté du peuple, mais il sut la lancer avec une telle force, qu'elle ébranla le monde entier. « Rousseau n'a rien inventé, mais il a tout enflammé », dit M^{me} de Staël. Pour Champion³⁴ également, la force de Jean-Jacques se trouve plutôt dans son enthousiasme que dans sa doctrine.

Rousseau d'ailleurs comprenait très bien la signification et le rôle du sentiment ; et M. Rozanov écrit que ce qui semblait le plus original, ce qui frappait le plus les contemporains du philosophe, c'était sa révolte contre le rationalisme³⁵, quoiqu'il ait lui-même empreint de rationalisme ses conclusions logiques et la construction de ses théories. Mais ni dans son rationalisme, ni dans son caractère on ne trouvait cette sécheresse, cette modération, cet esthétisme et en même temps cette légèreté de pensée et de sentiment qui sont le propre de la vie française des xvii^e et xviii^e siècles.

Les élégants tableaux de Watteau, avec leurs marquis et leurs fêtes — c'est le mode d'existence avant Jean-Jacques Rousseau, c'est contre lui

Rousseau s'est fait écouter de la France et du monde. Là réside le secret de son influence, le sens de sa destinée et à nos yeux, le meilleur titre de sa gloire ». Cette affirmation peut paraître quelque peu exagérée, elle est cependant — ainsi que nous venons de le voir dans les chapitres précédents — en partie justifiée : la source du patriotisme de Rousseau, de toute son opposition aux idées dominantes se trouvait en réalité dans son origine genevoise.

(34) E. Champion, *J.-J. Rousseau et la Révolution française*, p. 249.

(35) Rozanov, *op. cit.*, t. I, p. 27.

que s'est dressé le grand citoyen et moraliste genevois. « L'autorité de ses écrits faisait un contraste fortement prononcé avec la licence de ce qu'on appelle le siècle », ajoute Étienne Dumont.

— « J'existe et j'ai des sens par lesquels je suis affecté. » dit Rousseau dans *la profession de foi d'un vicaire savoyard* (73).

C'est la conscience qui domine l'être humain :

« Conscience ! Conscience ! instinct divin ; immortelle et céleste voix ; guide assuré d'un être ignorant et borné, mais intelligent et libre ; juge infaillible du bien et du mal, qui rend l'homme semblable à Dieu ; c'est toi qui fais l'excellence de sa nature et la moralité de ses actions ; sans toi je ne sens rien en moi qui m'élève au-dessus des bêtes que le triste privilège de m'égarer d'erreurs en erreurs à l'aide d'un entendement sans règle, et d'une raison sans principe »³⁶.

— « Vous êtes le plus sensible des hommes », écrit une femme à Jean-Jacques. — « Je suis le plus sensible des êtres », répond en écho Jean-Jacques, ajoute M. Pierre Trahard. Son organisation physique, intellectuelle et morale le prédispose à sentir.

« Sans doute, dit le même auteur, au XVIII^e siècle chacun revendique l'apanage d'une sensibilité qu'il proclame exceptionnelle. Mais ni Marivaux, ni l'abbé Prévost, ni Diderot, n'atteignent ce degré de vie profonde, qui tenant à la fois de la bête et du dieu, anime l'être et le porte aux exaltations créatrices. On entre avec Rousseau dans une sphère supérieure où les limites de la réalité et du rêve s'effacent ; la sensibilité bouleverse l'individu, régénère le monde, aspire au divin »³⁷.

(36) J.-J. Rousseau, *La profession de foi du vicaire savoyard*, édition critique par P.-M. Masson, Paris, 1914, pp. 73 et 273.

(37) Pierre Trahard, *Les maîtres de la sensibilité française au XVIII^e siècle*, t. III, pp. 8 et 9.

Dans sa défense du sentiment en général, dit M. Rozanov³⁸, Rousseau considère avec une attention toute particulière les hautes tensions de celui-ci, c'est-à-dire les émotions et les passions. Il en fait une réelle apologie, car ce sont des traits humains qu'il est impossible de retenir et de détruire. Et à la galanterie de son temps, il oppose l'amour passionné de Julie pour Saint-Preux.

La Nouvelle Héloïse marque tout une période non seulement littéraire, mais aussi d'ordre moral et passionnel. Cette œuvre réveilla au fond de l'âme de ses contemporains des sentiments qui y dormaient³⁹. Combien de personnes, en réponse à ce livre, ne connaissant pas Jean-Jacques, se mirent à lui écrire des lettres dans le style même de la *Nouvelle Héloïse*, enflammés par les aspirations et les rêves de Rousseau.

Les derniers volumes de la *Correspondance générale* de J.-J. Rousseau sont remplis de ces documents originaux, auxquels, bien qu'il en fût parfois fatigué, il répondait régulièrement⁴⁰. « Que de larmes ai-je répandu », lui écrit M^{me} de Gaignville, de douces larmes ajoute Daniel Mornet. « J'aime à m'attendrir », dit à Rousseau un de ses contemporains, qui confesse que Julie lui a donné une autre conception des choses.

Ces convertis furent légion ; Rousseau a rendu sa vraie vie à leur cœur. L'influence de la *Nouvelle Héloïse*, d'après M. Mornet⁴¹ fut immense :

(38) Rozanov, *op. cit.*, t. I, p. 27.

(39) Daniel Mornet, *Le Romantisme en France au XVIII^e siècle*, Paris, 1912, p. 109.

(40) Voir aussi : Sainte-Beuve, *Madame de la Tour-Franqueville (Causeries du Lundi*, t. II, 2^e édition, pp. 50-67).

(41) D. Mornet, *op. cit.*, p. 107.

« c'est l'âme française tout entière qui par elle fut atteinte ».

Les éditions paraissaient les unes après les autres. On payait douze sous pour avoir un volume pendant une heure. En même temps on vendait en province des contrefaçons plus ou moins grossières de l'ouvrage. En quarante ans la *Nouvelle Héloïse* fut rééditée soixante fois. M^{me} Roland considérait ce roman comme le plus grand des chefs-d'œuvre, et elle disait que quiconque l'avait lu sans s'être senti meilleur avait une âme de boue⁴².

L'enthousiasme que provoqua ce livre semble presque incompréhensible à nos contemporains : les énormes dimensions du roman, le manque d'action, trop de pages lyriques et sentimentales, trop d'idéalisation repoussent parfois de la *Nouvelle Héloïse* la génération d'aujourd'hui, habituée à d'autres formes littéraires. Mais quand on relit même aujourd'hui les lettres de Saint-Preux et les réponses de Julie, quand on relit ces pages empreintes de tant d'amour et de tant de vie, on ressent les profondes passions des héros de Rousseau, et on lui pardonne alors sa manière vieillie, en reconnaissant qu'il ne doit pas y avoir beaucoup d'autres œuvres dans la littérature mondiale qui aient tant de flamme et de sincérité.

Aussi pouvons-nous très bien comprendre le grand écrivain et critique contemporain, Melchior de Vogüé, quand il conseille à tous de lire ce roman, malgré ses défauts techniques. Dans les années, dit-il, où il relisait cet ouvrage, il ne put

(42) A. Chuquet, *op. cit.*, p. 189.

pendant longtemps supporter aucun autre roman, tant il est emporté par ce « cri de passion », dont il ne connaît aucun égal⁴³.

La révolution n'est pas seulement une série de certains événements, c'est aussi avant tout une certaine psychologie, et un certain état de l'âme humaine. Cet état n'est pas du tout essentiellement un état de révolte ou de haine contre le régime existant et les classes dirigeantes ; d'une part les anciens dieux ont perdu leur autorité, ont cessé d'être terribles pour devenir ridicules aux yeux des masses populaires et de l'autre — et ceci semble être le plus important — ces mêmes masses, à la suite de leurs chefs, ont cru en elles-mêmes et en l'avenir ; quand dans leur âme se forme une ardente vision du paradis terrestre, auquel elles aspirent, et quand leur âme s'embrase d'un enthousiasme délirant, alors les sentiments de ces masses se surexcitent, atteignent à la psychose et les poussent à l'action.

Le premier moment, c'est-à-dire la critique et la ridiculisation de l'autorité fut l'œuvre de Voltaire et des encyclopédistes. Mais l'aimable plaisanterie, les sentiments légers, le ton qui reflétaient les mœurs de la cour ne suffisaient pas à faire une révolution. Ce qui lui était essentiel, ce dont elle avait absolument besoin fut le don d'enthousiasme que possédait Rousseau. Il lui donna la foi en un idéal peut-être imprécis, mais combien magnifique de la société future, et surtout il joua sur les cordes de l'âme humaine, réveillant la vie du cœur, le sentimentalisme et l'enthousiasme.

(43) Melchior de Vogüé, *Histoire et Poésie*, p. 175.

Celui qui put changer l'état d'âme et la vie la plus intime — la vie amoureuse — de toute une génération, celui qui a posé les fondements spirituels de la grande Révolution, ce même Rousseau avait sorti des tréfonds de l'âme humaine ce sentiment, le sentiment patriotique, qui y vit toujours à l'état latent.

Par sa nature le patriotisme est un sentiment, qui même quand il est développé, a la propriété d'augmenter et de diminuer d'intensité. Tout dépend en général des circonstances extérieures, et un danger national renforce le patriotisme des masses. Il est évident que ni la Révolution, ni le patriotisme des Français n'ont été la seule œuvre de Rousseau : le cours ordinaire de la vie y conduisait. Mais l'un et l'autre ont besoin d'une idéologie et d'un fondement spirituel. Le patriotisme en a autant besoin sinon plus que la révolution elle-même, surtout quand il germe sur le terrain cosmopolite du XVIII^e siècle. Il était indispensable de créer l'idée de la patrie-État à laquelle l'individu se doit tout entier, il était indispensable de rendre au cœur sa vie et de donner une base sentimentale et enthousiaste au patriotisme. Car si dans la haute société, les hommes en perruques blanches comprenaient l'amour comme un flirt léger, comment pouvaient-ils comprendre un sentiment beaucoup plus complexe et compliqué, — que l'amour pour une femme —, l'amour pour quelque chose de grand et d'abstrait, l'amour de la patrie ? Et ce fut ce changement de l'état d'âme qui fut nécessaire pour réveiller le patriotisme à l'époque de la Révolution. Nous voyons à quel point on en est redevable à Rousseau.

CHAPITRE IX

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'ESPRIT NATIONAL

« La doctrine de Rousseau, dit M. Harald Höffding¹, sur la souveraineté populaire, sur l'instinct de conservation d'une nation qui continue à vivre, tandis que les gouvernements et les systèmes changent, a ouvert la vie à ce que la Révolution a produit de meilleur, la foi en l'avenir du peuple et la foi en son droit. Pour autant que la Révolution a été une grande explosion de patriotisme, l'expression de l'espoir qu'un effort général pouvait diminuer des maux de la société, Rousseau peut être regardé comme son auteur. Il a éveillé l'orgueil d'être citoyen, a fait de ce mot un titre d'honneur et a provoqué une renaissance du sentiment national. Quoiqu'il se fût délivré de toutes les relations sociales, il a été l'avocat de la patrie et de la famille ; rien ne lui était plus étranger qu'un cosmopolitisme abstrait... Lorsque le peuple français s'enthousiasmait aux cris de : « Allons, enfants de la Patrie ! Aux armes, citoyens ! » c'était le rêveur des Charmettes et de Montmorency, qui avait inspiré ces transports et ces paroles. La nouvelle vie politique et nationale que fonda la Révolution a pour précurseur ce fugitif et ce méditatif qui fit naître tant de doutes sur le droit que la société et la civilisation ont d'exister. »

— « Nous voyons donc, continue M. Höffding, que là

(1) Harald Höffding, *J.-J. Rousseau et sa philosophie*, Paris (Alcan), 1912, pp. 163-164.

même où Rousseau s'est arrêté, il y avait dans ses idées une puissance qui l'a dépassé. Le puits profond qu'il a creusé était plus abondant qu'il n'avait lui-même pensé. »

Nous pourrions conclure notre exposé par ces paroles du célèbre philosophe. Mais un problème en soulève un autre ; nous avons étudié le patriotisme de Rousseau et ses théories, nous avons pu constater quelle immense influence il avait eue sur les hommes de la Révolution ; mais nous devrions mettre en évidence ce que dit M. Höffding avec tant d'éloquence, le vérifier dans l'œuvre même des acteurs du grand drame français, dans leurs journaux, leurs lettres, leurs discours. Nous devrions chercher les traces de cette influence directe de Rousseau sur l'explosion de leur patriotisme.

Ce serait un autre ouvrage à faire, qui dépasse actuellement nos possibilités. Mais en terminant cette étude nous devons souligner une fois de plus que nous ne voulons aucunement exagérer le rôle de Rousseau dans le développement du patriotisme français.

Il n'était qu'idéologue ; un sentiment aussi puissant ne pouvait se manifester d'une façon aussi éclatante que grâce aux événements de cette période tumultueuse.

L'étude du patriotisme pendant la Révolution reste également une tâche à accomplir. M. Aulard a eu parfaitement raison de dire que si on voulait faire l'histoire du mouvement patriotique à cette époque, « c'est l'histoire même de la Révolution qu'il faudrait écrire tout entière ».

Et pourtant il y a des moments dans cette histoire générale qui sont particulièrement impor-

tants pour la connaissance du patriotisme. Nous ne nous proposons point de donner ici une étude approfondie de ces épisodes de l'histoire révolutionnaire ; nous nous bornerons seulement à les situer.

C'est M. Aulard qui s'est particulièrement préoccupé de cet élément essentiel de la Révolution, au moins dans les débuts de celle-ci, et c'est surtout dans les œuvres de cet éminent historien que nous trouvons des indications précieuses à ce sujet.

M. Aulard² souligne que Berentín en ouvrant, au nom du roi, les États Généraux, le 5 mai 1789, fit un appel patriotique :

— « Enfants de la Patrie que vous représentez, écartez loin de vous toute affection, toutes maximes étrangères aux intérêts de cette commune. Que la paix, l'union et l'amour du bien public président à toutes vos délibérations. »

Mais ce n'est pas d'en haut que le patriotisme de la Révolution devait naître. M. Aulard se réfère aux cahiers de 1789. Le fait même de l'appel des Français à l'activité politique, la convocation des États Généraux a donné une secousse morale à cette nation, au développement de ce patriotisme qui avait déjà eu quelques brillants éclats pendant les périodes difficiles de son histoire ; il a contribué à « la formation, dit M. Aulard³, de notre actuelle patrie française ».

Le roi fait appel aux trois ordres, — trois

(2) A. Aulard, *Le patriotisme français de la Renaissance à la Révolution*, Paris, p. 113.

(3) *Ibidem*, p. 84.

nations, ajoute le même historien, — que précisément la Révolution devait fondre en une seule. Celui qui a étudié attentivement les cahiers de 1789 connaît quelle source inépuisable de connaissance de la vieille France présente ce grand document, qui sort de l'âme même du peuple français. Il reflète, nous l'avons vu⁴, cet amalgame d'intérêts et de sentiments contradictoires qui existent dans les différentes provinces dont certaines se considéraient encore comme une nation provençale, une nation bretonne, etc.

Mais les cahiers sont attachés autant au passé qu'à l'avenir. Au moment où on les composait dans chaque bailliage, dans chaque commune venait de naître l'esprit de la Révolution, ce grand changement politique et psychologique des temps modernes.

Si les auteurs de ces cahiers sont en désaccord sur bien des points, M. Aulard croit tout de même que l'esprit de cette unité enthousiaste, qui caractérise l'esprit même de la Révolution, prévalait déjà : « Il y est généralement admis comme évident que le principe de l'intérêt national est supérieur aux intérêts particuliers ».

Les trois ordres ne sont pas divisés entre eux d'une façon aussi absolue qu'en 1614 : ils tâchent de se rapprocher, et ce qui les rapproche, c'est, ajoute M. Aulard, les mots sacrés de la *Patrie* et de la *Nation*. C'est ici avant tout que nous trouvons le reflet des idées de Rousseau sur l'État-patrie.

Il ne faut certainement pas croire que tous les

(4) Voir chapitre I.

Français, tous les paysans s'élevèrent d'un coup à l'idée de la patrie, mais, dit M. Aulard⁵, dans son œuvre fondamentale : « ils prennent au sérieux cette convocation, ils sentent qu'il va se produire un événement bienfaisant pour eux, et l'image du roi leur apparaît : cette image est un reflet de la patrie ». Car le roi occupe une place énorme dans le cœur de son peuple.

Mais soulignons-le avec M. Aulard⁶ : tous ces cahiers, à de rares exceptions près, dénotent un état d'esprit que le Tiers du bailliage de Nancy a formulé, en un article du sien, et qui aurait pu être la devise de la plupart des Français d'alors : « Que l'image de la patrie soit toujours présente à toutes les délibérations de ses députés ». Le patriotisme est aussi prononcé dans la Noblesse que chez le Tiers. Selon la Noblesse du bailliage de Villers-Cotterets, « si le patriotisme pouvait s'affaiblir un moment dans le cœur des Français, c'est dans celui de la Noblesse qu'on viendrait en rallumer le flambeau ». Les nobles de Touraine, fiers de leur « patriotisme », sont « citoyens avant d'être nobles ».

La Noblesse du bailliage de Toul a « l'enthousiasme du patriotisme ». Le Clergé est aussi pénétré de l'esprit politique et dans son cahier du bailliage de Sens il proteste de son « zèle patriotique », ailleurs on retrouve souvent dans les cahiers des ecclésiastiques les mots *patrie*, *patrio-*

(5) A. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, Paris (Colin), p. 31.

(6) A. Aulard, *Patrie, patriotisme sous Louis XVI et dans les Cahiers (La Révolution française, t. LXVIII, p. 319)*. Ces articles de M. Aulard font partie du livre cité.

tisme. Mais le patriotisme du Clergé, quoique sincère, est tout de même plus réservé.

Les Dauphinois marquent surtout leurs sentiments nationaux. Dans le cahier de la ville de Vienne nous lisons : « Puissent se taire, en ce moment précieux, tous les intérêts opposés à la régénération de la France ; et du Rhin aux Pyrénées, des Alpes à l'Océan un seul vœu être formé pour la félicité générale ! »

Les trois ordres de Langres écrivent dans leur cahier : « Ah ! dans un moment si intéressant, Français, oublions-nous tous pour ne nous occuper que de la France. Que les divers intérêts de provinces, d'ordres, de classes, d'individus disparaissent devant l'intérêt public, ou s'ils sont encore pour vous de quelque considération, songeons qu'ils sont essentiellement liés au salut public. »

Le Tiers de la principauté d'Orange disent : « La gloire du monarque exige que le citoyen patriote donne le premier de ses vœux à la nation qui le protège, le second à la province qu'il habite, et le troisième à la cité qui le vit naître. » Et la noblesse du bailliage de Toul ajoute : « Que tout intérêt particulier cède à la voix du patriotisme. »

Mais en citant ces déclarations nous ne devons point oublier le particularisme d'un très grand nombre de cahiers, que nous avons cités dans le premier chapitre. Ces expressions patriotiques ont d'ailleurs un caractère quelque peu déclamatoire, et le vrai patriotisme français ne s'élèvera qu'au moment où la Révolution battrait son plein, où le danger intérieur (« la grande peur »), où la menace extérieure, ne provoqueront non seule-

ment des paroles, mais pousseront les gens aux actes.

Le gouvernement royal sous-estima néanmoins cette tendance patriotique et unitaire qui venait de naître, et croyait plutôt à un esprit particulariste des trois états et des provinces, également très prononcé dans ces documents.

Quand les États Généraux furent convoqués « la Cour croyait sans doute, dit M. Aulard⁷, que ces élus de tant de peuples divers, porteurs de mandats vagues ou discordants souvent chargés de faire prévaloir des privilèges locaux, de provinces ou de villes, seraient irrémédiablement divisés par des tendances particularistes, et que, par exemple, entre les Provençaux et les Bretons, entre cette nation provençale et cette nation bretonne, il y aurait rivalité et querelle. Et les cahiers faisaient prévoir ces divisions. Il arriva, au contraire, que, réunis dans une même salle à Versailles, pendant ce long piétinement sur place qui dura du 5 mai 1789 au milieu du mois suivant, il se forma parmi ces députés du Tiers un esprit de corps. Mieux que cela : à se regarder, à se parler, à se toucher la main, ces mandataires de peuples différents se sentirent citoyens d'une seule nation, Français avant tout, — et ils le dirent, et on le vit, et le sentiment d'un patriotisme unitaire commença à se répandre en France. Cette nation, apparue tout d'un coup dans la salle des Menus, était une et avait une volonté : se gouverner par elle-même. »

Un autre épisode de la Révolution marque le

(7) A. Aulard, *Histoire politique de la Révolution*, p. 32.

développement de cet esprit unitaire et patriotique. C'est la nuit du 4 août 1789. En parlant de cette séance célèbre, et de la renonciation à ses droits particuliers, faite par les députés des différentes provinces, M. Philippe Sagnac⁸ conclut : « Il sembla qu'en ce moment l'unité de la nation se fût accomplie. »

En réalité, tous les privilèges particuliers des provinces, principautés, pays, cantons, villes, etc., privilèges de toute nature, avaient été abolis « sans retour », par un décret, et ils restèrent « confondus dans le droit commun de tous les *Français* ». — « L'esprit particulariste cède à l'esprit national. L'unité morale de la Nation est réalisée »⁹, ajoute M. Sagnac.

M. Aulard¹⁰ cite cette partie du procès-verbal de la séance de l'Assemblée Nationale du 4 août où les députés renoncèrent aux privilèges de leurs provinces. Ils hésitaient parfois et, en donnant leur consentement, ils faisaient des réserves, notamment celles qui prévoyaient la ratification de leurs déclarations par leurs mandants. Ils exprimaient l'espoir que leurs provinces, comme par exemple, la Bretagne, voudront bien renoncer aux privilèges particuliers pour se confondre avec toute la nation, « que les lumières de l'Assemblée assurèrent en ce moment à l'Empire français tout entier ». M. Aulard ajoute que les députés ne se sont pas trompés et que le consentement des provinces leur a été acquis. L'historien cité dit avec

(8) P. Sagnac, *La Révolution (1789-1792)*, publié dans Lavisso : *Histoire de France contemporaine*, t. I, p. 24.

(9) *Ibidem*, p. 73.

(10) A. Aulard, *Le patriotisme français de la Renaissance à la Révolution*, pp. 121-131.

raison qu'il serait intéressant d'étudier dans quelles conditions ce consentement a été donné. Une pareille étude expliquerait comment il faut comprendre cet acte du 4 août. Était-ce vraiment un acte de patriotisme conscient, ou le désir d'une sorte de nivellation politique et sociale, selon les principes nouveaux, qui, d'après les hommes de l'époque, devait être appliquée au monde entier ?

Pourquoi renoncèrent-ils aux privilèges ? Était-ce vraiment un sacrifice ? Ces privilèges étaient-ils encore précieux à cette époque, ou bien n'étaient-ils plus bons que pour la défense contre le pouvoir central, et contre les intendants ? Ceux-ci une fois disparus cet instrument de défense perdait-il sa valeur ?

S'il est généralement admis que l'esprit national est toujours conservateur, qu'il essaie de garder tout ce que les générations précédentes ont créé (ce que d'ailleurs Rousseau conseille aux Polonais), voilà un exemple d'un patriotisme qui par contre se base sur la ruine du passé et sur des idées abstraites qui enthousiasment tout un peuple¹¹.

L'esprit patriotique se manifeste avec éclat dans le mouvement fédératif qui se produisit en

(11) Marcel Handelsman (*Rozwoj narodowosci nowoczasnej*, Warszawa, 1923, p. 13) comprend très bien que le mouvement national a deux faces, possédant à la fois un caractère réactionnaire et révolutionnaire. On peut dire réactionnaire, car ce mouvement oppose à ce qui existe l'idéal des siècles passés ; révolutionnaire, car il tend vers un idéal nouveau, devant renverser le *statu quo*. M. Handelsman en écrivant cela devait probablement songer à des pays, comme le sien propre, la Pologne, qui pour atteindre son but national cherchait à obtenir le changement complet du statut juridique de l'Europe. Cependant ces raisonnements peuvent être appliqués d'une autre manière, aux pays qui possèdent déjà leur souveraineté depuis des siècles.

France surtout en 1790, mais qui commença encore en automne 1789.

Le pouvoir central était faible, les provinces et les municipalités se sentaient presque indépendantes. Elles restaient sous l'empire de la « grande peur », sous les bruits de paniques, qui les terrorisaient. C'est dans cet état d'âme que les provinces commencent à s'unir en fédérations. Le mouvement est analogue à celui du Moyen-Age, des XII^e-XIII^e siècles, quand autour des communes plus puissantes se groupèrent d'autres plus faibles, pour chercher une protection contre le désordre féodal. C'est la vieille tradition, dit M. Aulard¹², qui se renouvelle. Mais si autrefois ce mouvement restait purement régional, pendant la Révolution les communes s'unissaient dans le cadre d'une grande patrie française. Le mouvement ne venait quand même pas du centre, mais des provinces : « C'est de Bretagne que Paris reçut l'impulsion décisive. Car ce n'est point la capitale qui imposa l'unité à la France : ce sont les provinces qui commencèrent cette unité spontanément et qui entraînent la capitale, lui imposant, pour ainsi dire, le rôle de directrice »¹³. Le 8 janvier 1790 l'Assemblée nationale reçut l'adresse des volontaires de la garde nationale d'Angers demandant que : « l'association fraternelle des Bretons et des Angevins se propage dans toutes les parties du Royaume¹⁴ ».

Le décret de l'Assemblée nationale invitait seulement la garde Nationale et l'armée à se fédérer

(12) A. Aulard, *Le patriotisme, etc...*, p. 139.

(13) *Ibidem*, p. 174.

(14) *Ibidem*, p. 177.

mais toute la population y prit part, donnant au mouvement un caractère civil. M. Aulard souligne l'importance de la participation des femmes : « C'est ainsi que le patriotisme, né spontanément d'un mouvement d'amour et d'union, devient surtout peut-être par l'adhésion des femmes, une religion »¹⁵.

Pendant une fête de fédération, le 18 mai 1790, l'abbé Valfins, futur archevêque constitutionnel, définit ainsi l'esprit du nouveau patriotisme : « Qu'est-ce que la patrie ? Ce n'est point ce sol que nous habitons, ces murs qui nous ont vus naître. La vraie patrie est cette communauté politique où tous les citoyens, protégés par le même intérêt, jouissent des droits naturels de l'homme et font partie de la chose publique. »

Nous trouvons donc ici un reflet véritable des idées de Rousseau que celui-ci avait d'ailleurs formulé, dans le même sens.

— « Maintenant, dit M. Sagnac¹⁶, un même esprit anime la France entière ; c'est comme une communion de toutes les provinces, de la Flandre à la Gascogne, de la Bretagne à l'Alsace, de la Lorraine au Dauphiné et à la Provence. Cet esprit nouveau s'exprime par un mot nouveau : le *Patriotisme*, c'est l'amour de la Patrie unifiée et régénérée par la liberté et l'égalité, qui donne aux hommes confiance dans l'avenir.

« La garde nationale d'Arnay-le-Duc en Bourgogne, écrivait à l'Assemblée : « Nous avons donc aujourd'hui une Patrie et la certitude de notre liberté ! Nous pouvons donc à présent nous honorer du titre Français... »

— « Le sujet du Roi est mort, ajoute M. Sagnac, le citoyen, le Français, naît enfin, fier de son indépendance et de sa dignité conquise. »

(15) *Ibidem*, p. 223.

(16) P. Sagnac, *op. cit.*, p. 237.

Cette affirmation n'appartient pas seulement aux historiens. M^{me} Roland a écrit dans sa lettre du 22 juin 1790 : « Depuis que les Français ont acquis une patrie, il a dû s'établir entre tous ceux qui sont dignes de ce bien, un lien puissant et nouveau, qui les rapproche malgré les distances et les unit dans une même cause ».

M. Aulard¹⁷ en citant également d'autres témoignages, ajoute : « Hier nous n'avions pas de patrie ; aujourd'hui nous en avons une, voilà en résumé ce que disent les Français de 1790-91. »

*
* *

Si d'une part nous voyons ces manifestations du patriotisme si profondément liées aux idées de Jean-Jacques Rousseau, l'influence des idées cosmopolites des encyclopédistes se révèle aussi très rapidement.

D'ailleurs, comme le souligne si justement M. Albert Mathiez, les étrangers établis en grand nombre à Paris soutinrent beaucoup cet esprit.

L'historien cité rappelle¹⁸ que déjà avant la Révolution les étrangers avaient joué un grand rôle à Paris : « La république des lettres était autre chose qu'une métaphore. Entre tous ceux qui tenaient une plume, il existait une fraternité réelle de part et d'autre des frontières. A côté des Holbach, des Grimm, des Meister, des Bitaubé, des Matthison, Allemands francisés, il y avait à

(17) A. Aulard, *Le patriotisme, etc...*, p. 236.

(18) A. Mathiez, *La Révolution et les étrangers* (Cosmopolitisme et défense nationale), Paris, 1918, pp. 6 et 7.

Paris des Anglais, des Autrichiens, des Italiens, qui noircissaient du papier en français. »

La Révolution n'a pu qu'accroître cet afflux d'étrangers, enthousiastes de la liberté. Paris devint alors un grand centre cosmopolite.

— « Jamais, peut-être, dit M. Mathiez¹⁹, ce que nous appelons la Société des Nations n'a été plus près de se réaliser, du moins dans l'élite pensante, que dans cette aube rayonnante, annonciatrice d'un monde nouveau, qui suivit le serment du Jeu de Paume, et la prise de la Bastille. » Et plus loin le même historien ajoute : « Il semblait que les vieilles haines de races les plus invétérées allaient s'évanouir au grand souffle de fraternité qui venait des bords de la Seine. »

Naturellement cette atmosphère ne pouvait ne pas influencer la pensée des révolutionnaires français : « Devant cet afflux inouï d'étrangers²⁰ de toutes les nations, accourus pour respirer l'air de la liberté, devant ces acclamations enthousiastes proférées en toutes les langues, comment les révolutionnaires auraient-ils gardé leur sang-froid ? Ils s'imaginèrent de bonne foi que le monde était prêt à recevoir leur évangile. »

Plus tard ils comprirent que parmi ces étrangers tous n'étaient pas des amis sincères de la liberté et de la France, on finit par les surveiller et parfois même par les emprisonner, mais ils contribuèrent néanmoins beaucoup au commencement de la Révolution à l'établissement à Paris d'un esprit internationaliste.

Et parmi tous ces étrangers l'homme le plus

(19) *Ibidem*, p. 18.

(20) *Ibidem*, p. 28.

influent était certainement le baron allemand, Anacharsis Clotz, qui voulait tout simplement supprimer les patries et créer l'unité du genre humain, en fondant une République universelle. Rappelons la manifestation qu'il avait organisée à l'Assemblée Nationale, le 19 juin 1790 : une délégation de peuples dans leurs costumes nationaux, — apparut devant les élus français...

Le baron Clotz prononça un discours enthousiaste. La Révolution, dit-il, a réveillé à la vie libre tous les peuples de l'Univers, et la fête du 14 juillet doit devenir une fête du genre humain. Cette manifestation produisit une immense impression, et Albert Sorel²¹ trouve des mots qui expliquent parfaitement l'état d'âme des Français en ce moment : « Les Parisiens se sont crus les rois de France, parce qu'on leur a dit que le peuple était souverain ; ils se croient les rois du monde, parce qu'on leur dit que le monde veut adopter leurs lois. » Ces paroles sont tout à fait conformes avec l'opinion de M. Curtius, cité plus haut²² : « Le cosmopolitisme français était en définitive toujours au service de l'idée *nationale* ». Pour comprendre comment ce cosmopolitisme se mêlait et se transformait en un patriotisme ardent, il faut lire les pages de l'histoire de la politique étrangère française pendant la Révolution.

Nous nous bornerons ici à des citations de l'œuvre admirable du grand historien que fut Albert Sorel. En parcourant les volumes de *L'Europe et la Révolution française* nous y trouvons une compréhension profonde du problème.

(21) Albert Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, t. II, p. 110.

(22) Voir chapitre I^{er}.

La Révolution qui a fait naître tant de guerres, qui a provoqué un patriotisme si ardent, a manifesté également à ses débuts un pacifisme absolu, que même l'éloquence de Mirabeau ne savait vaincre.

Sorel cite²³ la résolution de l'Assemblée Nationale de mai 1790 : « La nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans le but de faire des conquêtes, et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. » En vain leur disait Mirabeau : « La paix perpétuelle demeure un rêve dangereux, s'il entraîne la France à désarmer devant une Europe en armes » (discours du 20 mai 1790).

Mais les pacifistes ripostent ; l'un d'eux (curé Rollet) s'écrie : « Que toutes les nations soient libres comme nous et il n'y aura plus de guerre ! »

— « L'Assemblée le croit et se grise de cette phrase, ajoute Sorel. — Tel est l'emportement des illusions : les mêmes hommes qui trois ans plus tard, devaient se réclamer, dans la Convention, du patriotisme le plus exclusif et le plus fanatique pour imposer à la France armée leur république à la romaine, ne souffrent pas alors qu'on leur rappelle qu'ils sont Français, que la France a des frontières, et que ces frontières sont bordées de rivaux et d'ennemis. »

La grande polémique qui s'élève à la fin de 1791 et au début de 1792 au Club des Jacobins entre Robespierre et les Girondins est très intéressante au point de vue patriotique. Nous laissons de côté tous les arguments semi-secrets, d'ordre intérieur, qui d'une façon différente préoccupaient

(23) Sorel, *op. cit.*, t. II, pp. 85-87.

Narbonne, Brissaut et Robespierre. C'est surtout le discours d'Isnard, prononcé à l'Assemblée, le 29 novembre 1791, — qui nous semble particulièrement important :

« *Le Français²⁴ va devenir le plus marquant de l'Univers : esclave il fut intrépide et fier, libre, serait-il timide et faible ? Traiter tous les peuples en frères, ne faire aucune injustice, mais n'en souffrir aucune ; ne tirer le glaive que pour la justice, ne le remettre dans le fourreau qu'après la victoire, enfin, toujours prêt à combattre pour la liberté, toujours prêt à mourir pour elle et à disparaître tout entier de dessus le globe plutôt que de se laisser reenchâîner, voilà le caractère du peuple français. »*

Le 18 décembre le même orateur lance ces paroles enflammées : « La France pousse un grand cri, tous les peuples répondraient, la terre se couvrirait de combattants, et tous les ennemis de la liberté seraient effacés de la liste des hommes. »

La Révolution proclame le principe des nationalités, le droit de chaque nation à disposer d'elle-même. C'est à l'occasion de l'incorporation de la Savoie aux vœux de la population que Grégoire fit son rapport du 27 novembre 1792²⁵.

— « La Convention Nationale, dit-il, après avoir reconnu que le vœu libre et universel du peuple souverain de la Savoie, émis dans les assemblées des communes, est de s'incorporer à la République Française ; considérant que la nature, les rapports et les intérêts respectifs rendent cette réunion avantageuse aux deux peuples, déclare qu'elle accepte la réunion proposée et que, dès ce moment, la Savoie fait partie intégrante de la République Française. »

(24) *Ibidem*, t. II, p. 315.

(25) *Ibidem*, t. III, pp. 201-223.

Dans son rapport Grégoire proclame également le principe des frontières naturelles : — « La France est un tout qui se suffit à elle-même, puisque partout la nature lui a donné des barrières qui la dispensent de s'agrandir, en sorte que nos intérêts sont d'accord avec nos principes. »

On ne veut contraindre personne : La France reconnaît aux peuples tous les droits, sauf celui de se donner des maîtres, et il poursuit : « Si des peuples occupant un territoire enclavé dans le nôtre, ou renfermé dans les bornes posées à la République Française par les mains de la nature, désirent l'affiliation politique, devons-nous les recevoir ? — Oui, sans doute. »

L'orateur lance la théorie de la guerre aux rois, de la paix aux peuples :

— « Le sort en est jeté, conclut-il, nous sommes lancés dans la carrière, tous les gouvernements sont nos ennemis, tous les peuples sont nos amis, nous serons détruits, ou ils seront libres. »

C'est le triomphe de l'internationalisme, si l'on envisage ce discours du point de vue français.

Mais justement cette même déclaration est devenue charte de tous les peuples européens qui, au cours des *xix^e* et *xx^e* siècles, ont lutté pour leur indépendance. D'autre part, même en dehors d'une fraternisation avec toutes les nations, Grégoire, nous l'avons vu, proclame également le principe des frontières naturelles de la France. D'ailleurs, c'est elle, la France, qui doit accomplir la belle mission de réorganiser le monde. Le germe du patriotisme français apparaît donc, même dans ce discours internationaliste.

Ce patriotisme triomphe finalement, et se subordonne entièrement le cosmopolitisme, qui paraissait devoir l'emporter, dans l'esprit des révolutionnaires.

« La Révolution, dit Albert Sorel²⁶, exalte dans le Français ce qu'il a de meilleur et ce qu'il a de pire... Les Français sont certains, et ils se font tuer sur cette certitude, qu'ils possèdent le secret de régénérer le monde, qu'ils le régénèrent en se l'appropriant, que le patriotisme français et la justice universelle se confondent, que la Révolution en accomplit le règne et que toutes les passions qu'elle déchaîne sont des vertus. »

Ainsi le cosmopolitisme de cette époque, tout au moins en France, n'est autre chose qu'une expansion nationale, parfois purement morale, idéologique, mais elle se transforme très facilement en une expansion qu'on pourrait dire impérialiste, celle qui a pour but non seulement la défense du pays et la libération des peuples, mais l'agrandissement du territoire, au moins jusqu'au Rhin, « frontière naturelle ».

— « Allons, s'écrie Robespierre, après la publication du manifeste de Brunswick, il faut que le peuple français soutienne le poids du monde, il faut qu'il soit parmi les peuples ce qu'Hercule fut parmi les héros. »

Quel orgueil national dans ces paroles !

C'est en ces termes que Danton²⁷ demanda le 31 janvier 1793 l'annexion de la Belgique :

« Je dis que c'est en vain qu'on veut faire craindre de donner trop d'étendue à la République. Ses limites sont

(26) *Ibidem*, t. II, pp. 531-532.

(27) G. Parizet (publié dans : Lavis, *Histoire de France contemporaine*), t. II, p. 39.

marquées par la nature. Nous les atteindrons toutes des quatre coins de l'horizon, du côté du Rhin, du côté de l'Océan, du côté des Alpes. Là doivent finir les bornes de notre République, et nulle puissance humaine ne pourra nous empêcher de les atteindre. On nous menace des rois, vous avez déclaré la guerre aux rois. Vous leur avez jeté le gant, et ce gant est la tête du tyran. »

Ainsi Danton, plus impulsif, moins doctrinaire que Robespierre, plus lié aux masses que le sobre disciple de Jean-Jacques, s'est donné de plus en plus au mouvement patriotique qui sortait du fond du peuple en éveil.

Mais le vrai reflet de ce sentiment c'est l'armée :

— « Jamais, dit Sorel²⁸, jamais nation ne présenta une image plus noble, plus fière et plus vraie de soi-même que ne le fit alors la France en ses armées. Elles sont l'incarnation de cette unité nationale que la monarchie prépare depuis des siècles. Les rois ont fondu ensemble tous les éléments de patrie ; la Révolution la détache du moule où ils l'avaient jetée. Le moule se brise, mais l'œuvre en sort accomplie et semble indestructible. — « Monsieur le Général, le roi de France est parti, il est en fuite ! », répondait à l'époque de Varennes un administrateur effaré à un officier qui réclamait des mesures de défense. « — S'il est parti *la nation reste*, répliqua le général. Délibérons sur ce qu'il y a à faire. »

Mais, ajoute Sorel :

« cette rupture de tant de liens noués depuis l'origine même de la France ne s'opère point sans déchirement. La plupart des officiers nobles abandonnent leurs soldats qui refusent de leur obéir, et émigrent, poursuivant dans les ombres de l'exil le fantôme d'une France, qui vient de s'évanouir à jamais. »

(28) A. Sorel, *op. cit.*, t. II, pp. 235-238.

D'autres restent, parce qu'ils veulent « au milieu de la plus grande agitation, qu'un homme puisse éprouver, de se souvenir qu'il est Français », comme l'écrivait un gentilhomme de l'époque. Sorel cite les paroles d'un autre noble, qui dit que « c'est à l'armée qu'est la place de tous les gens de bien ». Et La Tour d'Auvergne déclare : « Quand même, toute l'armée émigrerait, je resterais en France. »

« Mais l'armée n'a point émigré, continue Albert Sorel, elle reste et combat l'ennemi avec un dévouement patriotique enthousiaste : — « Elle ne s'enquiert point de ce qui se passe dans l'État ni du nom de ceux qui gouvernent. Elle ne combat pas pour eux, mais pour la France. Elle regarde en avant où sont les étrangers qui menacent de démembrer la patrie, et non en arrière où sont les factions qui la déchirent. Elle va au plus pressé, qui est le salut de la nation et ne balance pas sur les moyens, car il n'y en a qu'un : marcher à l'ennemi. Le devoir est là ; il est évident, cela suffit. Tant que la coalition pressera la frontière, tant que l'émigration s'armera pour une revanche, tant que la France sera en péril et la Révolution en question, l'armée se battra, sans demander à ses chefs autre chose que de la mener à la bataille. Il y a dans l'instinct qui la guide je ne sais quoi de mystérieux et de sacré. »

Telle est la brillante caractéristique de l'armée, faite par ce grand historien. Il appuie ses paroles en citant « un des plus illustres » soldats de la Révolution, Gouvion Saint-Cyr : « De toutes parts, dit-il, on courut aux armes, tout ce qui était en état de supporter les fatigues se porta dans les camps, chacun abandonna ses études, sa profession, et des armées se formèrent qui assurèrent le triomphe de la France. *Le patriotisme*

suppléa à tout. » — « Il simplifia tout, aussi absorba tout et ennoblit tout », ajoute Sorel. L'historien se montre enthousiaste pour cette armée : « Tandis que les brouillons, les forcenés, les scélérats profanèrent et ensanglantaient la patrie, les armées présenteront à l'Europe l'image glorieuse et immaculée de la France. La Révolution y demeure à l'état idéal. L'enthousiasme s'y maintient dans sa pureté première. »

Les soldats français de cette époque se comparent aux héros de la Grèce et de Rome, mais en réalité, dit Sorel, ils renouvellent la glorieuse tradition française, celle de la *Chanson de Roland*, celle de du Guesclin, de Condé, de Turenne, de Vauban.

Les hommes de la Constituante avaient une conviction, que « ce qui est acquis à la France l'est à la liberté²⁹ ; la grandeur de la France s'associe au bonheur du genre humain ». C'est aussi un cosmopolitisme, mais puisque c'est la France qui doit rayonner sur ce monde nouveau, ce cosmopolitisme peut être envisagé comme une expansion nationale. Les Français de la Révolution ne font que prolonger les vieux désirs de leurs rois. — « Les hommes de 1789 prétendent rompre les traditions ; ils ne s'aperçoivent point qu'ils les renouvellent, au contraire, et les prolongent. La France se perpétue, pour ainsi dire, dans la Révolution à l'insu de ses législateurs. »

Le 13 avril Danton prononce un discours où il rompt avec les principes de « la guerre aux rois, amitié aux peuples », qu'il a soutenu lui-même

(29) *Ibidem*, p. 106.

auparavant. Devant le danger et ses responsabilités il prononce ces paroles³⁰ :

« Dans un mouvement d'énergie, — et, certes, ce moment était beau, — vous avez rendu un décret qui porte que nous donnerons protection aux peuples qui voudraient résister à l'oppression des tyrans, et que nous ne traiterons jamais qu'avec ceux qui auront un gouvernement en concordance avec le nôtre. Mais ce décret, singulièrement vague, vous engage à secourir quelques patriotes qui voudraient faire une révolution en Chine. Il faut avant tout songer à la conservation de notre corps politique et fonder la *grandeur française*. Que la République s'affermisse, et la France, par ses lumières et son énergie, fera attraction sur tous les peuples. »

Il propose donc de ne plus s'immiscer dans ce qui se passe chez les voisins. Le décret fut voté.

Robespierre s'oppose à la nouvelle politique de Danton. Le 24 avril 1793 il présente à la Convention un projet de déclaration des droits, où on lisait que les hommes de tous les pays sont citoyens d'un même État, qu'ils doivent s'entr'aider, que les rois, les aristocrates, les tyrans quels qu'ils soient, sont des esclaves en révolte contre la nature. Mais c'est surtout Cloutz qui appuie cette thèse et qui prêche nettement une république universelle. Il accorde, dans cette république, la suprématie à la France, mais il propose de l'appeler : — « La République des Germains. » A quoi un des amis de Danton, Robert, répond : « Nous ne sommes pas les représentants du genre humain... Je veux cette espèce d'égoïsme national sans lequel nous suplerions (*sic*) ici pour ceux qui ne nous ont pas commis... J'aime tous

(30) *Ibidem*, t. III, pp. 397-390.

les peuples libres mais *j'aime mieux les hommes libres de la France que tous les autres hommes de l'Univers.* »

Sorel³¹ présente un tableau lamentable de la diplomatie de Robespierre : il affirme que celle-ci a été tout simplement supprimée. La lutte aux tyrans ne lui laisse que la Suisse et les États-Unis pour négocier...

Le 17 brumaire — 8 novembre 1793 — il prononce un discours de principe, qui n'était qu'un cri véhément contre les tyrans ! Sorel affirme « qu'il n'y a point entre la Terreur et la défense nationale d'enchaînement nécessaire ni de lien de cause à effet ; mais les deux événements sont simultanés et ils procèdent au fond des mêmes circonstances générales ».

C'est le patriotisme inné des Français qui donne la victoire à la France. Les terroristes n'y sont pour rien :

« Le patriotisme fit ce prodige. Tous les jeunes chefs de l'armée, tous les combattants portaient en leur cœur les résolutions qu'exprimait l'un des plus grands d'entre eux lorsque arrêté en 1793 pour avoir blâmé l'inertie des mesures des proconsuls, il écrivait à Cauthon : « Quel que soit mon sort, que la patrie soit sauvée, et je demeure content. Mais à chaque instant le danger augmente : vos généraux n'ont aucun plan... Je vous demande d'être entendu... Qu'on me laisse travailler dans ma chambre les fers aux pieds, jusqu'à ce que les ennemis soient hors de France. Je suis sûr d'indiquer les moyens de les chasser avant six semaines. Ensuite on fera de moi ce qu'on voudra. »

Ces paroles sont de Hoche (ajoute Sorel), qui devint général et chassa l'ennemi.

(31) *Ibidem*, t. III, pp. 529-544.

Le changement profond de l'esprit même de la Révolution, qui s'est produit le 9 thermidor, ne pouvait ni diminuer ni altérer le patriotisme français.

— « Les Thermidoriens n'ont qu'un seul moyen de se rendre nécessaires³² et qu'un instrument de prestige : la guerre ». D'ailleurs, ajoute Sorel, « le peuple déteste les étrangers ; il est ambitieux, il s'enivre aisément de la victoire : rien de plus aisé que de l'amener à considérer l'extension de la République comme la condition nécessaire de son indépendance. »

Et plus loin :

« Ce n'est plus le cosmopolitisme de Cloutz, ni la propagande girondine, ni le prosélitisme jacobin, toupies de littérateurs, chimères qui n'auraient conduit qu'à noyer la France dans l'Europe et à rompre toutes les traditions de son histoire, ce n'est pas encore l'esprit de conquête pure et de domination césarienne renouvelée de Rome, destinée à briser le monde historique de la France pour la forcer à embrasser le monde ; c'est un milieu tout français entre ses extrêmes, une combinaison de deux tendances séculaires du caractère national ; la guerre de magnificence et l'esprit d'expansion, se grandir en faisant l'éducation et le bonheur des peuples voisins conquis à la liberté et associés à la République. »

Le but de cette guerre est clair sous les Thermidoriens : « que le cours du Rhin soit réservé comme limite à la République ».

Que reste-t-il donc du pacifisme et du cosmopolitisme de la première période de la Révolution ? Des deux tendances du XVIII^e siècle, celle de Rousseau, profondément patriotique, a vaincu celle du cosmopolitisme des encyclopédistes. Les

(32) *Ibidem*, t. IV, p. 130.

événements ont été au profit de Rousseau et non pas au profit de ces derniers.

Une étude approfondie, qui dépasse le but de ce livre, donnerait naturellement un tableau plus compliqué du mouvement patriotique pendant la Révolution ; à côté d'un enthousiasme, on trouverait peut-être des hésitations, des lâchetés, comme on y trouve beaucoup de paroles enflammées, d'actes héroïques.

On se souvient que dans le premier chapitre de cet ouvrage nous avons affirmé que le patriotisme était affaibli au XVIII^e siècle, et nous avons exprimé nos doutes sur celui d'un Voltaire, que M. Aulard considère comme le plus patriote des encyclopédistes. Nous avons affirmé aussi que ce fut pendant la Révolution française que le patriotisme éclata et que ce fut Rousseau qui en avait été l'idéologue. Par ce bref exposé de l'histoire du patriotisme pendant la Révolution nous avons essayé d'appuyer notre première thèse. Quant à Rousseau, après tout ce que nous avons dit dans les chapitres précédents, il nous paraît incontestable que son esprit et ses théories ont été profondément pénétrés de l'idée patriotique, qu'il domina les esprits et les cœurs de cette époque, mais nous ne prétendons pas, répétons-le, avoir prouvé son influence *directe* sur le patriotisme révolutionnaire, n'ayant même pas abordé ce sujet. Nous avons seulement indiqué la source probable sinon certaine. La politique de Robespierre, ce fidèle disciple de Jean-Jacques, ne semble même pas nous contredire. Mais pratiquement celui-ci, malgré sa fidélité à l'idée de la guerre aux rois, n'était-il pas patriote à sa façon ? Ne

réclamait-il pas les sacrifices pour la France et sa politique de terreur, si répugnante qu'elle soit, n'était-elle pas — dans sa conviction — destinée au salut de sa patrie dont il associait si profondément le bonheur avec l'existence du nouveau régime toujours menacé ? Et ces soldats, ces armées, qui défendaient avec un tel dévouement la France n'étaient-ils pas eux aussi pénétrés de façon directe ou indirecte des idées de l'auteur du *Contrat social* ? Sans doute, nous l'avons vu, Rousseau était un adversaire de toute politique impérialiste, de tout patriotisme agressif. Mais une fois lancée l'idée nationale suit sa course, et sous l'impulsion des événements se transforme parfois — la France du xviii^e siècle n'en est pas l'unique exemple — en une idée expansive. C'est comme une guerre défensive, qui, si elle est victorieuse, se termine par une contre-attaque et même par des conquêtes.

*
* *

Le patriotisme éveillé d'une façon aussi éclatante en France pendant la Révolution s'intensifie davantage pendant les guerres de l'Empire. A cette période l'esprit patriotique s'universalise. Napoléon donne directement l'idée de l'unité italienne, soutient les aspirations polonaises et indirectement, par opposition à sa domination, il éveille le patriotisme chez presque tous les peuples de l'Europe. Ainsi le patriotisme révolutionnaire français eut un retentissement immense.

C'est avant tout en Allemagne, révoltée contre l'empire de Napoléon, que ressuscite avec la plus

grande violence le sentiment national. Les *Discours* de Fichte ont bouleversé le peuple et ont créé l'idée de l'unité allemande. Mais Fichte, quoique, en quelque sorte, élève de Rousseau, est infiniment plus exclusif dans ses conceptions nationalistes. Pour lui « l'Allemagne seule, parce qu'elle est une *race* vivante, a une vraie patrie ». Le peuple allemand est « *seul* capable d'un amour raisonnable et personnel envers sa nation »³³.

La Pologne rêve et lutte pour son idéal national, pour la reconstitution de son État. Le messianisme de Mickiewicz et de ses compatriotes donne à cette idée un caractère purement mystique.

A Moscou se produisit, vers la moitié du siècle passé, un mouvement panslaviste (« slaviano-filstvo » d'Aksakov, Chomiakov et autres) qui sous l'impulsion de la philosophie allemande prend également des formes plus ou moins mystiques. L'Ukraine se réveille et son grand poète Chevtchenko lance un appel délirant à ses compatriotes. L'Italie de Mazzini, de Garibaldi et de Cavour s'unit sous le drapeau national, se débarrasse de la domination étrangère, crée son royaume. L'an 1848, si chargé par les mouvements sociaux et politiques, se complique en Europe centrale des problèmes nationaux de l'Allemagne elle-même, des Hongrois, des Tchèques, des Croates, etc. Les peuples balkaniques, précédés par la Grèce, acquièrent leur indépendance.

Une force paraissait pouvoir arrêter cette pierre lancée du haut de la Révolution française, dans la profondeur de la vie des peuples : le socialisme.

(33) J.-G. Fichte, *Discours à la nation allemande*, traduction française par Léon Philippe, Paris, 1895, p. 140.

Le *Manifeste communiste* de Marx et d'Engels s'opposait à l'idée de la patrie, prêchait l'internationalisme intégral. Mais la vie devait amener, même ces esprits doctrinaires, à des correctifs sensibles. Les socialistes de l'Autriche, Otto Bauer et Renner-Springer, ont dû se rendre compte de l'impossibilité où ils étaient de nier l'esprit national des peuples. C'est un fait que cet esprit pénètre non seulement dans le milieu bourgeois, mais aussi dans les milieux prolétaires, malgré la devise : « prolétaires de tous les pays, unissez-vous ».

Il faut quand même défendre sa patrie...

« Un étranger, dit M. Renner³⁴, obtient seulement après une longue lutte la situation, que l'homme du pays possède sans aucune difficulté. Quand tout un peuple tombe sous la domination d'un autre, plusieurs générations de vaincus sont méprisées et ne peuvent longtemps se relever de l'abîme d'une dégradation sociale, pour n'occuper que beaucoup plus tard une place égale à celle des conquérants, mais à condition de perdre leur physionomie nationale. »

L'auteur socialiste conclut donc que « l'intérêt égoïste de chaque individu demande la conservation de sa communauté nationale ».

Jean Jaurès semble être encore plus décidé que ses amis autrichiens ; et il polémise nettement avec Marx et Engels au sujet de la patrie. Le prolétariat pour lui est une grande force dans l'État. Il³⁵ « n'est donc pas hors de la patrie ». Quand le *Manifeste communiste* de Marx et d'En-

(34) R. Renner Springer, *Der Kampf der österreichischen Nationalitäten um den Staat*. (Nous avons utilisé la traduction russe : *Nazionalnaya Problema*, Saint-Petersbourg, 1909, p. 22.)

(35) Jean Jaurès, *Œuvres de Jean Jaurès*, t. IV. *L'Armée nouvelle*, Paris, 1932, p. 360.

gels prononçait, en 1847, la fameuse phrase si souvent répétée et exploitée en tous sens : « les ouvriers n'ont pas de patrie », ce n'était qu'une boutade passionnée, une réplique toute paradoxale, et d'ailleurs malencontreuse, à la polémique des patriotes bourgeois qui dénonçaient le « communisme comme destructeur de la patrie ». Et ailleurs³⁶ Jaurès dit : « Je n'ai jamais, pour ma part, pris au tragique les paradoxes contre la patrie. La patrie n'est pas une idée épuisée, c'est une idée qui se transforme et s'agrandit. J'ai toujours été assuré que le prolétariat ne souscrirait pas, dans l'intimité de son être, à une doctrine d'abdication et de servitude nationale. » Après une véhémence tirade contre ceux qui pensent que le prolétariat tout en luttant « contre le despotisme des rois, contre la tyrannie du patronat et du capital », peut subir passivement le joug de la conquête, Jaurès conclut : « La vérité est que partout où il y a des patries, c'est-à-dire des groupes historiques ayant conscience de leur continuité et de leur unité, toute atteinte à la liberté et à l'intégralité de ces patries est un attentat contre la civilisation, une rechute en barbarie. » Si certains des partisans des idées de Jaurès ont fait cette « rechute », la déclaration aussi claire d'un des plus grands chefs du mouvement socialiste au xx^e siècle, prouve que l'esprit d'un internationalisme intégral a échoué même dans ce milieu cosmopolite. Au moment des dangers nationaux ces internationalistes suivent pour la plupart Jean Jaurès et non Karl Marx...

(36) *Ibidem*, pp. 302 et 303.

La démocratisation de l'État mène logiquement au réveil du sentiment national. Les peuples qui sont devenus, comme les Tchèques par exemple, sujets d'un autre État posèrent nettement leurs revendications nationales dès qu'ils ont été appelés, comme citoyens, à prendre part aux destinées de l'Autriche.

La communauté des hommes, dit le célèbre juriste allemand Jellinek³⁷, quand elle se sent une unité, désire tout naturellement se renforcer et se développer ; mais ce n'est possible que par une forte organisation, qu'on ne trouve que sous forme d'État. Pour tous les peuples, dit l'éminent historien polonais, Marcel Handelsman³⁸, un but est absolument commun : c'est le désir de créer son propre État national ; parfois ce but n'apparaît pas tout à fait clairement, parfois il est conscient, parfois même demi-conscient, mais il reste quand même comme le trait le plus caractéristique d'un mouvement national.

— « Le droit d'une nationalité, dit un des meilleurs connaisseurs du problème, le juriste russe Gradovski³⁹, à posséder son développement particulier, à avoir, pour ainsi dire, sa propre histoire, est enraciné dans les lois invincibles de l'être moral humain, et il est justifié par toute l'histoire universelle. Mais ce droit serait lettre morte, s'il n'était soutenu par une condition extérieure, — par l'indépendance politique du peuple. Pour réaliser son développement particulier dans les domaines intellectuels, moraux et économiques, chaque peuple doit créer son État, doit avoir son propre pouvoir souverain. Les leçons données par l'histoire prouvent que les pro-

(37) Jellinek, *Allgemeine Staatslehre*, p. 107.

(38) Marcel Handelsman, *op. cit.*, p. 16.

(39) Gradovski, *Nazionalnyj wopros w istoriji i literaturic* (en russe, traduction : La question nationale dans l'histoire et la littérature), 1873.

grès d'une culture nationale, propre à un peuple, cesse dès qu'il tombe sous la domination d'un état étranger. Ce peuple devient un instrument au service des autres races. »

Ainsi chaque nationalité tend à créer son propre État. Ou bien l'on doit unir les parties dispersées du territoire, ou bien l'on doit se séparer d'un autre État conquérant ou protecteur.

On a beau critiquer le principe des nationalités : il est devenu la base de la vie politique moderne.

M. Le Fur⁴⁰ croit que le droit de libre disposition des peuples mène vers l'anarchie. Si la volonté individuelle devient la base de l'État, ce dernier devient, dit le même auteur, impuissant devant cette volonté ! Aux nationalités il oppose l'État et le défend, car il est une « nécessité ».

M. Le Fur ne semble donc pas voir que pour chaque nationalité, l'État est justement le but suprême de ses revendications. Si une nationalité tend à créer son État, l'État lui-même dépend, à notre époque, également de l'esprit qui anime ses sujets. L'État moderne n'est fort que s'il s'appuie sur une nation consciente d'elle-même. L'État mixte, l'État qui ne s'appuie pas sur un esprit national, est toujours faible. La grande guerre a prouvé que les États composés de plusieurs nations dont les unes dominantes, les autres dominées, se sont effondrés les premiers ; c'est le cas des empires austro-hongrois et russe.

Ainsi le sentiment patriotique, l'esprit national qui anime un peuple, est la base véritable d'un

(40) Louis Le Fur, *Races, Nationalités, États*, pp. 68-75.

État moderne. La guerre de 1914 est le triomphe de cet esprit : on a pu parler des différents principes qui animaient les deux parties belligérantes, mais c'est le patriotisme qui s'est subordonné tous les autres intérêts au profit de la patrie en danger. C'est lui qui réunit sous le même drapeau les prolétaires, les paysans, les bourgeois et les aristocrates.

Ainsi, nous vivons dans une époque où dominent les idées lancées par Jean-Jacques, idées qui ont pris corps et âme sous la Révolution française, qui ont été approfondies et universalisées par la lutte des peuples à l'époque napoléonienne. Elles dominent aussi bien l'Europe, l'Amérique, que le vieux continent asiatique. Du Caucase, par le Turkestan, vers la Chine et les Indes le même esprit se répand. Et l'Empire du Soleil Levant est plus qu'aucun autre pénétré du sentiment national.

*
* *

Nous devons dire encore quelques mots concernant le côté moral et philosophique du sentiment patriotique. C'est d'ailleurs sous cet aspect que Rousseau développa, — nous l'avons vu, — ses théories sur ce sujet.

Ces sentiments sont-ils aussi louables que le pensa Jean-Jacques ?

Un de ses plus grands disciples, Léon Tolstoï⁽⁴¹⁾, est d'un avis absolument contraire :

« Il m'est arrivé plusieurs fois d'exprimer ma pensée que le patriotisme à notre époque est un sentiment

(41) Léon Tolstoï, *Le patriotisme et le gouvernement* (en russe), édition de la section suisse de la « Parole Libre ».

naturel, irraisonnable, nuisible. Ce sentiment est la cause des plus grands malheurs dont souffre l'humanité. C'est pourquoi un sentiment pareil ne doit pas être cultivé, mais par contre éliminé par tous les moyens que les gens raisonnables peuvent utiliser. »

Il n'y a pas pour Tolstoï de bon ou de mauvais patriotisme : pour lui chaque patriotisme est détestable. Ses défenseurs, remarque-t-il, disent que « l'existence des traits particuliers de chaque peuple est indispensable pour le progrès de l'humanité, et c'est pour cela que le patriotisme, qui tend à les conserver, est un sentiment positif ». Mais n'est-il pas clair que si autrefois ces traits particuliers de chaque peuple, ses usages, ses croyances, sa langue ont été une condition indispensable pour le développement de l'humanité, ce même fait présente à notre époque le plus grand obstacle à la réalisation de l'idéal de la fraternité, qui a déjà pénétré la conscience des hommes.

Pourquoi donc, se demande Tolstoï, ce sentiment patriotique si nuisible qu'il soit, est-il répandu universellement ? Sa réponse est nette : le patriotisme est la base de l'État. Et les hommes qui profitent de ce dernier le cultivent artificiellement.

On ne peut nier la logique du raisonnement de Tolstoï-anarchiste, Tolstoï, adversaire résolu de l'État en général.

Mais pour ceux qui ne sont pas de son avis sur ce dernier point, ses arguments contre le patriotisme tombent d'eux-mêmes. Si le patriotisme désunit les nations, comme l'affirme Tolstoï, il unit au moins, et cela d'une façon puissante, les citoyens d'un même État. Or l'État c'est la

base de la vie moderne, l'élément de l'ordre et de l'union parmi les hommes.

Toute différente est l'appréciation du sentiment patriotique que nous trouvons chez le philosophe russe Vladimir Solovieff⁴². Pour lui ce sentiment est positif car un patriote considère les intérêts de son peuple comme ses propres intérêts, et c'est déjà beaucoup mieux qu'un égoïsme particulier. Encore plus catégorique est le philosophe allemand Barth⁴³, qui croit que le sentiment national est source de bonne volonté, et d'altruisme. Le sentiment national enrichit l'âme humaine. La sympathie envers son peuple signifie l'accroissement des souffrances et des joies d'un homme. Et le développement de l'acuité des sentiments se traduit par un enrichissement de la vie elle-même.

Nous voyons que ces idées s'accordent très bien avec les théories de Jean-Jacques, que nous avons étudiées. Mais si les deux auteurs cités opposent l'égoïsme individuel à l'esprit patriotique, Rousseau combattait surtout le cosmopolitisme pour autant que celui-ci demande d'aimer toute l'humanité en négligeant son propre peuple, et, fatalement, ses intérêts ; à l'amour abstrait et par cela même vain, il oppose l'amour actif, passionné pour ceux qui nous entourent, et à qui nous pouvons être utiles directement.

Un des plus grands partisans du principe des nationalités, Gradovski⁴⁴, déjà cité, croit que la

(42) Vladimir Solovieff, *Le problème national en Russie* (en russe), œuvres complètes, t. V, p. 9.

(43) Barth, *Die Nationalität in ihrer soziologischen Bedeutung* (Schriften der Deutschen Gesellschaft für Sociologie, I. Serie, Verhandlungen der Deutschen Sociologentage, II. Band), p. 47.

(44) Gradovski, *op. cit.*, p. 11.

condition essentielle du progrès humain est la présence dans le monde d'un grand nombre de peuples avec leurs particularités nationales : « Si grandes que soient ses capacités, sa richesse, — un peuple ne saurait jamais accomplir à lui seul le but de la vie humaine. Dépouiller l'humanité de ses organes si divers que sont les nationalités, c'est la dépouiller de sa richesse morale. L'unification de la civilisation, la monotonie de forme du développement intellectuel (ou plutôt : culturel) s'oppose aux conditions essentielles du progrès humain. »

Il est vrai, ajoute l'auteur, que les grands résultats du travail de chaque peuple appartiennent à l'humanité tout entière, mais chacun de ces résultats ne pouvait être obtenu que sur le terrain d'une histoire nationale particulière. La philosophie de Platon, c'est la création du génie grec, le droit romain, c'est le produit de l'histoire de ce peuple, comme — l'est la constitution anglaise. Et rien n'empêche que toute l'humanité jouisse de ces valeurs incomparables. Ainsi il faut conserver tout ce qui est particulier à un peuple, tout ce qui est traditionnel, national.

C'est également l'idée de Rousseau, qu'il avait exprimée, avec tant d'insistance, — nous l'avons vu, — dans les *Considérations sur le Gouvernement en Pologne*.

M. Chatterton-Hill⁴⁵ croit que le patriotisme dans les temps modernes remplace en quelque sorte la religion. C'est cette dernière qui au Moyen-Age a rempli les fonctions d'une force organisatrice.

(45) Dr Georges Chatterton-Hill, *Individuum und Staat*. (Untersuchungen über die Grundlage der Kultur), Tübingen, 1913, pp. 149-156.

Mais les liens de la religion s'affaiblissant, c'est le patriotisme qui sauve l'Europe de l'anarchie menaçante : « le patriotisme, tout à fait comme autrefois la religion, pousse l'individu en avant, élève les hommes au-dessus d'eux-mêmes, les oblige à sacrifier leurs intérêts personnels ». Comme autrefois la religion fit des martyrs qui ne craignaient point de paraître dans les arènes des empereurs romains, de même les patriotes sont prêts aujourd'hui à tout donner à leur patrie.

Quand il faut défendre sa patrie, quand il faut glorifier ses drapeaux, l'égoïsme fond comme neige au soleil. Et le même auteur ajoute que l'antique adage : « Dulce et decorum est pro Patria mori », résume mieux que toute la philosophie, les exigences de l'idée patriotique.

Nous avons vu que Rousseau avait aussi traité le problème de la religion et du patriotisme, mais de toute autre façon. Il croyait au fond que la religion devrait être mise au service de la patrie.

Les plus affirmatifs dans l'appréciation du patriotisme sont certainement les partisans du nationalisme intégral. Pour Charles Maurras la question de savoir si le patriotisme est bon ou mauvais ne se pose même pas : c'est une force qui nous est imposée par la vie même, par ses lois profondes.

— « Mettre en commun ses intérêts⁴⁶, ses griefs, ses sympathies, ses inimitiés, les identifier soit à un coin de terre, soit au nom propre d'une race, d'une tribu, d'une famille, c'est une condition expresse de la vie. Celui qui ne la remplit pas se condamne à fléchir. »

(46) Charles Maurras, *Les Lumières de la Patrie*, Paris, 1931, III^e volume, p. 19.

Et plus loin :

« Une Patrie est un syndicat de famille composé par l'histoire et la géographie : son principe exclut le principe de la liberté des individus, de leur égalité, mais elle implique, en revanche, une fraternité réelle, profonde, organique, reconnue par les lois, vérifiée par les mœurs, et dont le contour des frontières est le signe matériel. »

M. Charles Maurras serait étonné peut-être de trouver parmi ses prédécesseurs Rousseau, mais au moins il pourra dire avec raison que son patriotisme est plus intégral que celui de Jean-Jacques : pour ce dernier, la patrie doit donner aussi quelque chose à ses enfants. Pour Maurras une patrie juste ou injuste reste quand même une patrie...

« Pour être juste (ou injuste) il faut tout d'abord qu'elle soit »⁴⁷.

Et voilà la justification de sa thèse :

« Vous remerciez et vous honorez vos père et mère parce qu'ils sont vos père et mère indépendamment de leur titre à votre sympathie. Vous respectez et vous honorez la Patrie parce qu'elle est elle et que vous êtes vous, indépendamment des satisfactions qu'elle peut donner à votre amour de la Gloire. »

En revenant à Rousseau nous pouvons seulement rappeler que, sinon théoriquement, tout au moins pratiquement, il a suivi cette thèse : et après toutes ses dissensions avec Genève, il n'a point cessé d'aimer tendrement sa patrie ingrate.

En tout cas, Charles Maurras, comme les théoriciens du nationalisme en Allemagne, comme les fascistes en Italie, se trouve au point culminant du développement du nationalisme qui à tort ou

(47) *Ibidem*, p. 39.

à raison voit d'un œil méfiant et parfois hostile les mêmes sentiments patriotiques chez les autres peuples.

Mais au nationalisme intégral s'oppose un autre point de vue qui ne ferme point les yeux sur les côtés négatifs des excès du nationalisme.

Vladimir Solovieff⁴⁸, bien que lui aussi voie dans le patriotisme une force morale, remarque qu'en servant son peuple, en reconnaissant le dévouement à sa patrie comme le devoir le plus sacré, l'homme, comme tout un peuple, se voit isolé des autres nations. Ce côté du patriotisme devient surtout dangereux quand il prend des formes chauvines, quand un peuple commence à croire qu'il est le plus grand parmi les autres peuples, quand il commence à les mépriser et à les haïr.

Mais il y a un remède à ce côté négatif du patriotisme ; pour le mystique, que fut Solovieff, au-dessus du patriotisme doit se placer une idée encore plus grande : la religion.

Le patriotisme n'est bon pour lui qu'à condition d'accepter l'idée du même droit que tous les peuples possèdent également à l'existence et au développement indépendant, et surtout quand les grands peuples renoncent à opprimer les nations faibles.

C'est justement l'idée de Mazzini, qui ne se contentait pas de travailler à la libération et à l'unification de l'Italie, mais qui rêvait à la libération de toutes les nations.

Le grand idéologue politique de l'Ukraine

(48) Vladimir Solovieff, *op. cit.*, p. 21.

renaissance de la fin du XIX^e siècle, Michel Dragomanov⁴⁹ réclamait aussi, comme Solovieff, qu'un principe général plane au-dessus de l'idée nationale. Mais lui n'était pas un mystique ; positiviste convaincu, il cherchait également une vérité positive qui pourrait être commune à toutes les nations. Pour lui l'esprit national ne devait point exclure l'idée cosmopolite, comme il disait, l'idée de l'entente entre les peuples libres et égaux.

C'est absolument vrai, mais, ajoutons-le, au moment où la patrie est en danger, où ses droits sont outragés par d'autres peuples, le sentiment national se dresse et domine tous les autres. Il se transforme en une passion délirante, il pousse les hommes à l'abnégation absolue, à l'héroïsme véritable. Et en disant cela nous ne revenons qu'aux idées que Jean-Jacques exprima, il y a presque deux cents ans, avec tant d'éloquence.

Nous ne faisons aucune tentative pour rechercher telle ou telle influence directe de Rousseau sur ces auteurs choisis un peu au hasard ou selon leur originalité, mais en les citant nous croyons faire mieux ressortir la profondeur des idées sur le patriotisme, que nous avons trouvé chez Rousseau.

C'est une justification de notre idée que de mettre au centre de notre étude sur l'*Esprit national*, les idées et la vie passionnée de Jean-Jacques, citoyen et patriote de Genève.

Alexandre CHOULGUINE.

(49) Michel Dragomanov, *Pensées étranges* (Tchoudatski Doumky, en ukrainien), p. 13.

L'UNITÉ DE L'HOMME D'APRÈS LE LIVRE DE L'ÉMILE

Parmi les arguments de critique interne, qui « témoignent de l'indépendance de la *Profession de foi* par rapport au reste de l'*Émile*, Pierre-Maurice Masson signale en tout premier lieu les « contradictions » qui semblent exister entre les deux ouvrages.

« J'ai essayé de montrer, écrit le savant historien de la pensée religieuse de Rousseau, pour quelle raison la *Profession de foi* avait été insérée par Rousseau dans l'*Émile*. Elle est devenue, dans l'état définitif du livre, une partie, je ne dirais pas essentielle, mais intégrante, puisque c'est elle qui doit fournir la réponse à l'une des questions les plus graves qui soit impliquées dans le problème de l'éducation : Faut-il une religion à l'enfant, et quelle doit-elle être ? Cependant, si les deux œuvres ne forment qu'un tout bibliographique, une lecture attentive permettra de remarquer que, primitivement du moins, elles n'ont pas été écrites l'une pour l'autre. La *Profession* semble contredire le reste de l'*Émile* et sur des points qui ne sont pas négligeables. « Nous voulons, écrit Rousseau à la page qui suit la *Profession*, « que l'homme soit toujours *un*, le plus qu'il est possible » ; et telle doit être, en effet, la conséquence pratique d'une philosophie qui proclame la bonté de la nature : rétablir dans l'homme l'unité primitive détruite par la vie

sociale. Or le Vicaire n'a rien affirmé plus fortement, ni avec une éloquence plus émue que la dualité de l'être humain : « Non, l'homme n'est point un !... » En formulant ces affirmations, le Vicaire n'est plus un philosophe de la Nature, il redevient un prêtre chrétien »¹.

Dans sa thèse principale (t. II, *La Profession de foi de J.-J.*) P.-M. Masson exprimait la même pensée, mais avec plus de force encore ; les quelques expressions qui, dans sa thèse secondaire, atténuent ses affirmations étaient omises ; et ses formules étaient d'un ton plus catégorique. « *L'Émile* et la *Profession de foi*, qui forment un tout bibliographique, écrivait-il, ne forment pas un tout intellectuel »². « Ramener l'homme à la nature, c'était donc, sans peut-être que Rousseau en eût encore une entière conscience, le ramener à l'unité, et à l'unité par le bas, — si toutefois le mot garde un sens dans un monde où il n'y a plus ni « haut » ni « bas », où tout ce qui est « naturel » se vaut. Il semble bien en effet que ce soit là le dessein de *l'Émile*. »³. Et P.-M. Masson d'ajouter encore :

« Tout le livre de Rousseau n'est qu'une protestation contre les moralistes chrétiens qui avilissent le corps et ses instincts, et ne veulent y voir que la souillure du péché. Dans la mesure où *l'Émile* n'est pas seulement une « généalogie des vices humains », mais où il apporte une morale, on peut dire que c'est une morale de l'unité. » Telle n'est pas évidemment la morale du Vicaire savoyard ! « Il maintient le principe fondamental de

(1) P. M. Masson, *Édition critique de la « Profession de foi »*, Paris, Hachette, 1914, pp. xxxiii et xxxiv.

(2) Edit. Hach., p. 274.

(3) Edit. Hach., p. 272.

toute psychologie chrétienne, c'est-à-dire le dualisme de l'être humain ; pour lui, la vie reste un combat »⁴.

Voici donc posé en toute clarté le problème religieux de l'*Émile*. Laissons de côté, ici, la délicate question de l'accord entre la pensée de J.-J. et la pensée chrétienne⁵. N'envisageons que cette « contradiction » que P.-M. Masson croit percevoir entre le Rousseau de l'*Émile* et le Rousseau de la *Profession de foi*.

Le problème est capital. P.-M. Masson l'a bien vu. Il y va de la place de la formation religieuse en éducation.

Si l'homme est vraiment un, c'est-à-dire s'il peut se développer et atteindre son idéal intégral, sans que se déclenche inévitablement en lui une crise, où il lui faudra sacrifier certaines tendances et certains désirs au profit d'autres tendances et d'autres désirs, — on peut alors biffer de l'*Émile* tout ce qui concerne la conscience morale et tout ce qui affirme l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme : la formation religieuse apparaît comme un luxe dont on peut, et dont il vaudrait mieux sans doute, se dispenser.

Si l'homme au contraire est double, c'est-à-dire si au cours de son développement naturel, éclate nécessairement en lui un conflit entre ses différents désirs, si l'option (et donc le sacrifice) s'impose un jour à sa liberté de façon inéluctable ; alors l'homme a besoin d'un complément de lumière, de force aussi, et d'espérance : la lutte

(4) *Ibid.*, p. 273.

(5) Nous nous proposons de traiter prochainement cet important problème théologique dans un article des *Recherches de Sciences religieuses*.

morale, selon Rousseau, postule Dieu, Dieu qui éclaire, qui aide et qui récompense.

Or, il se trouve de fait, que parmi les commentateurs de la pensée pédagogique de Rousseau, nous trouvons les deux courants d'interprétation. Certains, comme M. Vial⁶, font de Rousseau l'initiateur de l'éducation sans Dieu, de l'éducation laïque ; d'autres au contraire comme Paul Sakmann⁷, reconnaissent que la religion est une pièce indispensable dans le système pédagogique de Rousseau.

Des deux thèses quelle est la plus fidèle à la pensée de Rousseau ?

Si comme l'affirme P.-M. Masson la dualité de l'homme, le conflit moral est une idée étrangère et même contraire à la doctrine de l'*Émile*, la thèse Vial triomphe contre la thèse Sakmann. Dieu est absent de cette pédagogie.

Mais nous sera-t-il permis, après une étude attentive de la Pensée pédagogique de J.-J. Rousseau, de prendre position contre P.-M. Masson⁸. Sans doute, la *Profession de foi*, dans sa forme actuelle, est une pièce surajoutée à l'*Émile*. Mais si elle n'avait pas été insérée elle-même dans l'*Émile*, nous aurions eu, certainement, en son lieu et place, un chapitre important sur la formation religieuse du jeune homme. La dualité de l'homme est à la base même de la conception de la nature humaine dans le livre de l'*Émile*. La notion de lutte morale est le fondement même de toute cette pédagogie.

(6) *La doctrine de l'éducation de J.-J. Rousseau*, Delagrave, 1920.

(7) *Jean-Jacques Rousseau*, p. 143, Reuther et Reichard, Berlin, 1913.

(8) A paraître prochainement : « L'éducation de l'Homme nouveau ». Étude historique et critique de l'*Émile*. (Thèse de doctorat ès-lettres).

A tel point que, si l'on supprimait toute la *Profession de foi* du livre de l'*Émile*, on supprimerait du même coup l'une des forces principales de l'éducation rousseauiste ; mais le *Traité de l'Éducation* n'en serait pas substantiellement modifié. C'est ce que nous désirons prouver — trop rapidement, — dans cet article. L'Unité de l'être humain à laquelle fait allusion J.-J. lorsqu'il souhaite « que l'homme soit un autant qu'il est possible » n'est pas une unité possédée, c'est une unité vers laquelle l'homme doit tendre. C'est un idéal qui n'est pas donné à l'homme sans effort, mais qu'il doit conquérir, — et conquérir par un sacrifice intérieur : l'homme en réalité est « double ».

Sans doute J.-J. nous donne-t-il l'impression, si nous nous en tenons au trois premiers livres du traité de prôner un développement unilinéaire de l'être humain : il semble croire à une sorte de continuité chez l'homme entre le physique et le moral. Le corps, en se développant naturellement à l'abri de toute influence pernicieuse, — entendez : sociale — produirait spontanément les « vertus » essentielles à la vie. Unité ! Unité ! Voilà le grand conseil de J.-J. à qui s'occupe de l'éducation d'un enfant avant ses quinze ans. Unité extérieure et unité intérieure. Il définit l'état de bonheur et de paix comme un équilibre naturel entre nos forces et nos désirs. « En quoi donc consiste la sagesse humaine ou la route du vrai bonheur ? Ce n'est pas précisément à diminuer nos désirs ; car, s'ils étaient au-dessous de notre puissance, une partie de nos facultés resterait oisive, et nous ne jouirions pas de tout notre être : ce n'est pas non plus à étendre

nos facultés ; car si nos désirs s'étendaient à la fois en plus grand rapport, nous n'en deviendrions que plus misérables ; mais c'est à diminuer l'excès des désirs sur les facultés, et à mettre en égalité parfaite la puissance et la volonté. C'est alors seulement que toutes les forces étant en action, l'âme cependant restera paisible, et que l'homme se trouvera bien ordonné »⁹. Bonheur, sagesse, jouissance, ordre sont-ils donc équivalents ? Sont-ils vraiment atteints l'un avec l'autre ? S'accordent-ils parfaitement dans la destinée de l'homme ? D'après les trois premiers livres, il semble que l'on doive répondre affirmativement. Cet être en croissance qu'est alors Émile semble passer sans heurt de l'hygiène du corps à la beauté de l'âme, de la sensation correcte à la justesse des idées, de la santé à la sainteté. Les formules éblouissantes, souvent paradoxales, jaillissent de la plume de Jean-Jacques, bousculant tous les modes habituels de pensée, forçant l'esprit à réflexion, à réaction. « L'enfant se forme en ce qu'il ne se gâte point. »¹⁰ « Sur cette terre dont la nature eût fait le premier paradis de l'homme, craignez d'exercer l'emploi de tentateur en voulant donner à l'innocence la connaissance du bien et du mal »¹¹. « Exercez continuellement son corps, rendez-le robuste et sain pour le rendre sage et raisonnable ; qu'il travaille, qu'il agisse, qu'il coure, qu'il soit toujours en mouvement ; qu'il soit homme par la vigueur, et bientôt il le sera par la raison »¹². A la fin du livre III, J.-J.

(9) Musset-Pathay, t. III, p. 98.

(10) M. P., t. III, p. 148.

(11) M. P., t. III, p. 134.

(12) M. P., t. III, p. 182.

fait un tableau d'Émile, où s'affirme cette continuité interne de l'être humain, cette unité profonde de l'homme. « Voilà notre enfant prêt à cesser de l'être »¹³. Émile a quinze ans. Et Jean-Jacques de résumer le travail accompli depuis sa naissance : « Après avoir commencé par exercer son corps et ses sens, nous avons exercé son esprit et son jugement. Enfin, nous avons réuni l'usage de ses membres à celui de ses facultés ; nous avons fait un être agissant et pensant ; il ne nous reste plus pour achever l'homme, que de faire un être aimant et sensible, c'est-à-dire de perfectionner la raison par le sentiment »¹⁴. Ce parfait élève de la nature qui ne sait encore ce que c'est que bien et mal est doué déjà de toutes les vertus qui semblent souhaitables : « Émile est laborieux, tempérant, patient, ferme, plein de courage... Il est sensible à peu de maux, et il sait souffrir avec constance, parce qu'il n'a point appris à disputer contre la destinée. A l'égard de la mort, il ne sait pas encore bien ce que c'est ; mais, accoutumé à subir sans résistance la loi de la nécessité, quand il faudra mourir, il mourra sans gémir, et sans se débattre. » Et J.-J. de conclure : « En un mot, Émile a de la vertu tout ce qui se rapporte à lui-même. Pour avoir aussi les vertus sociales, il lui manque uniquement de connaître les relations qui les exigent ; il lui manque uniquement des lumières que son esprit est tout prêt à recevoir »¹⁵. Par la seule éducation de son corps, de ses sens, de sa raison pratique, par la seule utilisation de

(13) M. P., t. III, p. 367.

(14) M. P., t. III, p. 367.

(15) M. P., t. III, p. 378.

ses forces physiques, Émile est parvenu au seuil de sa perfection d'homme adulte.

Comment donc pourrait éclater dans un être aussi parfaitement un, et qui se développe avec une telle régularité, comment pourrait éclater l'ombre même d'un conflit et s'instaurer une dualité ?

Poser sérieusement la question serait avouer qu'on n'a pas suivi par le détail la dialectique de l'*Émile*. Les trois premiers livres de l'*Émile* sont construits tout entiers sur cette double hypothèse dont J.-J. prétend faire d'ailleurs une observation psychologique : d'abord qu'on peut retarder jusqu'à quinze ou dix-huit ans l'apparition de la passion dans le cœur de l'homme, secondement qu'avant cet âge, l'enfant n'a pas à sa disposition l'instrument qui réglera la passion et qui commande toute la vie morale, c'est-à-dire la raison. « La raison seule nous apprend à connaître le bien et le mal. La conscience qui nous fait aimer l'un et haïr l'autre, quoique indépendante de la raison, ne peut donc se développer sans elle. Avant l'âge de raison, nous faisons le bien et le mal sans le connaître ; et il n'y a point de moralité dans nos actions, quoiqu'il y en ait quelquefois dans le sentiment des actions d'autrui qui ont rapport à nous »¹⁶. Quant à la date de cet âge de raison dans la vie de l'homme, J.-J. déclarera plus tard sans ambage : « Toute la différence que je vois ici entre vous et moi est que vous prétendez que les enfants ont à sept ans cette capacité, et que je ne la leur accorde pas même à quinze. Que j'aie

(16) M. P., t. III, p. 74.

tort ou raison, il ne s'agit pas ici d'un article de foi, mais d'une simple observation d'histoire naturelle. »

Et dès lors on voit comment J.-J. peut écrire dès le premier livre de l'*Émile*, et sans se mettre en contradiction avec lui-même. « Tous les peuples qui ont reconnu deux principes ont toujours reconnu le mauvais comme inférieur au bon ; sans quoi ils auraient fait une supposition absurde. Voyez ci-après la *Profession de foi* du vicaire savoyard. »¹⁷ C'est donc, qu'en réalité cette éducation qui se déroule dans les trois premiers livres de l'*Émile* n'est qu'une pré-éducation. Elle consiste à pourvoir l'être qui demain entrera en pleine lutte, des armes qui lui permettront de vaincre. « C'est ici la seconde naissance (de l'homme) dit J.-J. lorsqu'Émile atteint ses quinze ans ; c'est ici que l'homme naît véritablement à la vie, et que rien d'humain n'est étranger à lui. Jusqu'ici nos soins n'ont été que des jeux d'enfant ; ils ne prennent qu'à présent une véritable importance. Cette époque où finissent les éducations ordinaires est proprement celle où la nôtre doit commencer »¹⁸. Le véritable traité d'éducation ne commence donc qu'au livre IV. L'œuvre du gouverneur se prolongera fort avant, jusqu'au surlendemain du mariage ; et Émile aura vingt ans, lorsque Rousseau écrira de lui : « On ne considère pas assez l'influence que doit avoir la première liaison d'un homme avec une femme dans le cours de la vie de l'un et de l'autre. On ne voit pas qu'une première impression aussi vive que

(17) *Ibidem.*

(18) M. P., t. III, p. 382.

celle de l'amour ou du penchant qui tient sa place, a de longs effets dont on n'aperçoit point la chaîne dans le progrès des ans, mais qui ne cessent d'agir jusqu'à la mort. On nous donne, dans les traités d'éducation, de grands verbiages inutiles et pédantesques sur les chimériques devoirs des enfants ; et l'on ne nous dit pas un mot de la partie la plus importante et la plus difficile de toute l'éducation, savoir la crise qui sert de passage de l'enfance à l'état d'homme »¹⁹.

J'ai choisi intentionnellement ces deux textes qui se situent l'un au début, l'autre à la fin de l'*Émile*, c'est-à-dire à égale distance de la *Profession de foi*, pour bien montrer que cette affirmation de la dualité de l'être humain était fondamentale dans la pensée de Rousseau, et que l'idée de la crise morale était au cœur de sa pédagogie.

En quoi consiste cette crise ? Nous le savons, il est inutile d'insister. Que J.-J. en ait perçu la profondeur, la valeur de révolution, c'est trop évident. Il va jusqu'à comparer le bouleversement qui se produit alors dans l'enfant à une seconde naissance : « Nous naissons, pour ainsi dire, deux fois : l'une pour exister, l'autre pour vivre ; l'une pour l'espèce, l'autre pour le sexe »²⁰. Chacun se rappelle le magnifique morceau lyrique : « Comme le mugissement de la mer précède de loin la tempête... »²¹ Et pour traduire la profondeur de transformation qu'apporte aux âmes leur premier amour, J.-J. aura recours à des com-

(19) M. P., t. IV, p. 336.

(20) M. P., t. III, p. 380.

(21) M. P., t. III, p. 381.

paraisons d'un réalisme violent : « Comme il n'y a que de grandes maladies qui fassent solution de continuité dans la mémoire, il n'y a guère que de grandes passions qui la fassent dans les mœurs. » De l'importance capitale de cette crise, J.-J. perçoit donc exactement l'ordre de grandeur, et il pressent de façon aiguë les longues résonances que doit avoir dans l'homme tout entier ce moment peut-être lui-même si court. « L'homme... n'est pas fait pour rester toujours dans l'enfance. Il en sort au temps prescrit par la nature ; et ce moment de crise, bien qu'assez court, a de longues influences »²². La nature humaine, si uniforme en apparence jusqu'à cet âge, diversifie alors à l'infini les caractères : l'éducateur, plus que jamais, doit se faire observateur. C'est ici que l'âme prend son pli définitif. « Les manières de penser, ses sentiments, ses goûts, fixés par une passion durable, vont acquérir une consistance qui ne leur permettra plus de s'altérer »²³.

Mais une question se pose ; et de sa réponse dépend en définitive la solution du problème que nous avons soulevé dans cet article. Cette crise est-elle vraiment intérieure à Émile ? Crée-t-elle vraiment une dualité en lui ? P.-M. Masson déclare en une formule nette : « Tandis que, dès le second, et même le premier *Discours*, Rousseau semble grouper toutes les vérités qu'il annonce autour d'une thèse maîtresse, à savoir que « l'homme est naturellement bon, et qu'il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain », le vicaire est beaucoup moins affirma-

(22) M. P., t. III, p. 381.

(23) M. P., t. IV, p. 337.

tif... Le centre moral et religieux de la *Profession* ne passe point par ce principe »²⁴. Auparavant, P.-M. Masson avait affirmé avec force ce principe général : « Toute philosophie qui veut ramener l'homme à la nature... qu'elle le veuille ou non..., cherche à supprimer ce conflit intérieur, que le christianisme avait rendu plus douloureux, et dont Pascal avait été le traducteur le plus émouvant, entre l'homme extérieur, l'homme de chair, bref l'homme de la nature, et l'homme de l'esprit, l'homme intérieur, l'homme travaillé par Dieu »²⁵. Pour ce qui est de l'opinion de Pascal, et de décider si elle reflète la vraie pensée chrétienne, qu'on nous permette de renvoyer à l'article où nous aborderons le problème théologique de l'*Émile*²⁶. Ici, nous nous contenterons d'examiner les documents littéraires, tels qu'on les recueille dans l'*Émile*. Ils nous empêchent, nous semble-t-il, d'accepter sans réserve l'affirmation de P.-M. Masson.

Non, pour J.-J., le conflit de l'adolescence, la « crise » des passions, n'est pas uniquement provoquée par le mal social. La dualité est bien intérieure à l'homme. C'est dans son âme, que l'homme se met « en contradiction avec lui-même ». Sans doute (et ici P.-M. Masson a vu très juste), sans doute faut-il, selon J.-J., l'influence de causes extérieures, l'« occasion » sociale, pour que se déclenche le conflit intérieur ; mais le conflit déclenché, le combat se livre à l'intérieur de l'homme. « La plupart de ces modifications (de

(24) P.-M. Masson, *La profession de foi de J.-J.*, p. 275.

(25) *Ibidem*, p. 272.

(26) Cf. *Recherches de sciences religieuses*.

l'amour de soi en passions mauvaises) ont des causes étrangères sans lesquelles elles n'auraient jamais lieu ; et ces mêmes modifications, loin de nous être avantageuses, nous sont nuisibles ; elles changent le premier objet et vont contre leur principe : c'est alors que l'homme se trouve hors de la nature, et se met en contradiction avec soi »²⁷. Cette « occasion » est inévitable, on ne peut la supprimer, elle est un fait, et un fait de Providence ; la tentation est nécessaire dans la vie de l'homme social, et la lutte se livre en son cœur. « Étendez ces idées, dit encore Rousseau, et vous verrez d'où vient à notre amour-propre la forme que nous lui croyons naturelle ; et comment l'amour de soi, cessant d'être un sentiment absolu, devient orgueil dans les grandes âmes, vanité dans les petites, et dans toutes se nourrit sans cesse aux dépens du prochain. L'espèce de ces passions, n'ayant point son germe dans le cœur des enfants, n'y peut naître d'elle-même ; c'est nous seuls qui l'y portons, et jamais elles n'y prennent racine que par notre faute : mais il n'en est plus ainsi du cœur du jeune homme ; quoi que nous puissions faire, elles y naîtront malgré nous »²⁸.

(27) M. P., t. III, p. 384.

(28) M. P., t. III, p. 389. Cf. cette note du manuscrit Fabre : « Ceux qui concluent de là que rien n'est changé dans nous que l'apparence, et qu'au fond l'homme de la société n'est que l'homme naturel sous le masque, se trompent. Car quoi qu'on ne puisse renverser l'ordre de la nature ou l'altérer, on donne à la tige de l'arbrisseau une direction oblique et à l'homme des inclinations modifiées selon l'état de choses dans lequel il s'est trouvé, selon l'institution civile dans laquelle il vit. Nous ne sommes pas précisément doubles, mais composés... Nous unissons les vices de l'état social aux abus de l'état de nature, les préjugés des conditions aux erreurs du raisonnement. »

(Léopold Favre, *Le manuscrit Favre de l'Émile. Annales*, t. VIII, pp. 273-274).

A partir de ce moment, la tactique du gouverneur à l'égard d'Émile sera toute différente. Sans doute se flattera-t-il de retarder le plus possible la crise, afin d'équiper l'âme de ses puissances totales de raison, de sentiment, de religion, d'espérance en une meilleure vie ; il cherchera à gagner du temps. « Voulez-vous mettre l'ordre et la règle dans les passions naissantes, conseillera Jean-Jacques, étendez l'espace durant lequel elles se développent, afin qu'elles aient le temps de s'arranger à mesure qu'elles naissent. Alors ce n'est pas l'homme qui les ordonne, c'est la nature elle-même, votre soin n'est que de la laisser arranger son travail »²⁹. Mais déjà ce gain de temps, ce retard dans le déclenchement de la crise que l'on ne procure qu'à force de soins, apparaît comme une intervention de l'homme, une politique qui n'est plus tout à fait selon le cours de la nature : « C'est ainsi qu'en ménageant les exemples, les leçons, les images, vous émousserez longtemps l'aiguillon des sens, et donnerez le change à la nature suivant ses propres directions »³⁰. Et tout le rôle du gouverneur jusqu'au mariage illustre cette formule : jamais éducation ne fut plus personnelle, active, positive, allant, — c'est le moins que nous puissions dire, — jusqu'aux confins de l'indiscrétion.

Alors aussi commence à se dessiner très nettement, puis à se préciser dans l'*Émile* la distinction des deux plans où se déroule la vie de l'homme : le plan moral et le plan du corps. « Nous entrons enfin dans l'ordre moral : nous venons

(29) M. P., t. III, p. 398.

(30) M. P., t. III, p. 424.

de faire un second pas d'homme »³¹. Et entrant dans l'ordre moral, voici que nous entrons du même coup dans les perspectives de l'abnégation intérieure, du renoncement, et pour tout dire du sacrifice³². A partir de la crise d'Émile, nous trouvons dans le *Traité* de Jean-Jacques, deux notions de vertu, deux notions de liberté, deux notions de bonheur. Il faudrait ici citer tout le discours moral que le gouverneur tient à Émile, à l'heure suprême du grand amour... Tout n'y respire que combat, sacrifice, dualité : « Il faut être heureux, cher Émile, c'est la fin de tout être sensible ; c'est le premier désir que nous imprima la nature, et le seul qui ne nous quitte jamais. Mais où est le bonheur »³³ ? Et après avoir énuméré tous les préservatifs dont il a su entourer jusque-là Émile, le gouverneur ajoute : « Si j'avais su prolonger ce calme intérieur jusqu'à la fin de ta vie, j'aurais mis mon ouvrage en sûreté, et tu serais toujours heureux autant qu'un homme peut l'être : mais cher Émile, j'ai eu beau tremper ton âme dans le Styx je n'ai pu la rendre partout invulnérable ; il s'élève un nouvel ennemi que tu n'as pas encore appris à vaincre, et dont je n'ai pu te sauver. Cet ennemi, c'est toi-même...³⁴ Apprends-moi à quel crime s'arrête celui qui n'a de lois que les vœux de son cœur, et ne sait résister à rien de ce qu'il désire. »

Dès lors, il faut bien admettre deux bonheurs ; ou plutôt un seul vrai bonheur : « — Mon enfant,

(31) M. P., t. III, p. 432.

(32) Cf. sur ces problèmes de vocabulaire, notre thèse secondaire : *Contribution à l'étude du vocabulaire pédagogique et moral de l'Émile*.

(33) M. P., t. IV, p. 393.

(34) M. P., t. IV, p. 395.

il n'y a point de bonheur sans courage » ; une seule vraie vertu, « (il n'y a point) de vertu sans combat »³⁵ ; une seule vraie bonté morale, celle qui inclut la vertu : « Celui qui n'est que bon demeure tel qu'autant qu'il a du plaisir à l'être : la bonté se brise et périt sous le choc des passions humaines ; l'homme qui n'est que bon n'est bon que pour lui »³⁶. Et enfin une seule vraie liberté : « Jusqu'ici tu n'étais libre qu'en apparence ; tu n'avais que la liberté précaire d'un esclave à qui l'on n'a rien commandé. Maintenant sois libre en effet ; apprends à devenir ton propre maître ; commande à ton cœur, ô Émile ! et tu seras vertueux »³⁷.

Irons-nous jusqu'à dire qu'il n'y a pour l'homme qu'une seule vraie nature ? J.-J. recule devant le terme, mais il l'affirme implicitement dans une formule dont il faut peser avec soin les expressions : « Voilà donc un autre apprentissage à faire, et cet apprentissage est plus pénible que le premier : *car la nature nous délivre des maux qu'elle nous impose, ou nous apprend à les supporter ; mais elle ne nous dit rien pour ceux qui nous viennent de nous ; elle nous abandonne à nous-mêmes ; elle nous laisse, victimes de nos passions, succomber à nos vaines douleurs, et nous glorifier encore des pleurs dont nous aurions dû rougir* »³⁸. C'est dans ces perspectives de combat et de dualité que se déroule l'éducation des deux derniers livres de l'*Émile*.

Que devient, alors, devant de tels propos, la

(35) M. P., t. IV, p. 397.

(36) *Ibidem*.

(37) M. P., t. IV, p. 398.

(38) M. P., t. IV, p. 399.

volonté de J.-J. de rendre « l'homme un autant qu'il est possible » ? Elle demeure. Dans le conflit intérieur de l'homme, toute une partie de nous-mêmes, persiste dans la fidélité à l'innocence première. La conscience, pour J.-J., est un sentiment naturel, un « instinct » déposé par Dieu au cœur de l'homme, c'est une voix de nature. Pourquoi P.-M. Masson juge-t-il « hésitantes », les formules si nettes et si franches de la *Profession de foi* : « Tous nos premiers penchants sont légitimes... ah ! ne gâtons pas l'homme, il sera toujours bon sans peine. » « La bonté morale est conforme à notre nature »³⁹. Toutes formules que confirme la *Lettre à Christophe de Beaumont* : « L'homme est un être naturellement bon, aimant la justice et l'ordre. » Non, sur ce point, J.-J. n'est pas du tout hésitant. Il faudrait au contraire lui reprocher d'être trop affirmatif, et qu'à trop voir les belles tendances de l'homme vers le vrai et le beau, il a minimisé les complaisances et les complicités que trouve en lui le mal. « L'homme est un être naturellement bon, aimant la justice et l'ordre, il n'y a point de perversité dans le cœur humain, et les premiers mouvements de la nature sont toujours droits »⁴⁰.

L'unité de l'homme, selon l'*Émile*, doit donc se faire non « par en bas », mais « par en haut » pour reprendre les propres expressions de P.-M. Masson⁴¹. La pédagogie de Rousseau est morale et religieuse : l'homme est un être double, qui tend vers son unité. Et cette unité, qu'il porte

(39) P.-M. Masson, *lib. cit.*, pp. 275-276.

(40) P.-M. Masson, *lib. cit.*, p. 276.

(41) *Ibidem*, p. 272.

déjà en lui ici-bas comme une promesse, il a la certitude qu'elle se réalisera dans une autre vie. L'*Émile* et la *Profession de foi* ne forment pas seulement un « tout intellectuel » ; la *Profession de foi* n'est pas seulement partie « intégrante », mais partie « essentielle » de l'*Émile*. Sous une forme ou sous une autre, la formation religieuse devait apparaître comme un élément indispensable, capital de l'éducation d'Émile. Si la contradiction que P.-M. Masson croit retrouver dans l'*Émile*, existe, elle n'est pas entre la *Profession de foi* et le reste du livre, elle serait plutôt entre les trois premiers livres et les deux derniers, entre l'avant et l'après de la crise des passions. Mais est-ce bien une contradiction ? Tout le problème pédagogique de Rousseau est là⁴².

André RAVIER.

(42) Cf. *lib. cit.* « L'Éducation de l'Homme nouveau ».

LE BUSTE DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU PAR J.-B. LEMOYNE

Le buste en marbre de J.-J. Rousseau qui a passé récemment en vente à Londres¹, où il était offert comme un ouvrage authentique de Jean-Baptiste Lemoyne exécuté *ad vivum*, a excité une légitime curiosité. On sait en effet que l'iconographie du philosophe genevois est assez pauvre ou que du moins ses portraits d'après nature sont d'une insigne rareté. Son caractère insociable ne s'accommodait pas des séances de pose qu'il considérait comme une concession faite à la vanité. C'est pourquoi, en dehors du célèbre pastel de La Tour et du tableau commandé par l'historien David Hume à son compatriote l'écossais Allan Ramsay², on serait assez embarrassé de citer un portrait de Rousseau qui soit une « confession », c'est-à-dire qui ait été exécuté avec l'agrément et la complicité du modèle. Certes la valeur documentaire des bustes de Houdon, qui a contribué

(1) A la galerie Sotheby, le 8 avril 1938.

(2) Le portrait de J.-J. Rousseau en costume d'Arménien, coiffé d'un bonnet de fourrure, a été peint en 1766. Il appartient à la Galerie Nationale d'Écosse, à Édimbourg.

plus qu'aucun autre artiste à populariser les traits du philosophe, n'est point contestable ; mais ils ont tous été modélés *post mortem*, d'après un masque funéraire pris par le sculpteur à Ermenonville où il avait été appelé en toute hâte par le marquis de Girardin. Un portrait exécuté d'après nature par J.-B. Lemoyne, qui fut avec Houdon le plus grand « bustier » du XVIII^e siècle, serait un témoignage encore plus direct et à ce titre plus précieux.

I

Dans la monographie que j'ai consacrée il y a une dizaine d'années à la dynastie des Lemoyne³, je rappelais que J.-B. Lemoyne n'avait pas exécuté seulement un buste de J.-J. Rousseau, mais qu'il en modela deux très différents, dont le second seul fut fait d'après nature.

Le premier portrait, commandé en 1765 par un certain M. Laliaud de Nîmes, admirateur du philosophe, pour l'ornement de sa bibliothèque, fut modelé d'après une silhouette. L'original a disparu ; mais nous le connaissons d'après une gravure probablement fidèle, quoique assez médiocre, de Miger. L'homme de la nature se présente sans apprêt, tête nue, le col de la chemise largement ouvert, avec une désinvolture vestimentaire qui est à cette époque la marque distinctive des portraits d'artistes ou d'écrivains et qu'on retrouve par exemple dans le buste de *Crébillon*.

(3) Louis Réau, *Une dynastie de sculpteurs au XVIII^e siècle : Les Lemoyne* (Collection de l'Art français), Paris, 1927.

Cette simplicité familière déplut-elle au philosophe qui n'avait pas extirpé de son âme, aussi complètement qu'il s'en flattait, l'aiguillon de la vanité ? Toujours est-il qu'il jugea cette effigie et la gravure que Miger en avait tirée en termes peu bienveillants et même avec un acrimonieux dépit, comme si les deux artistes s'étaient concertés pour faire sa caricature.

Voici ce qu'il en dit dans ses *Confessions* :

« Un M. Laliaud, de Nîmes, m'écrivit de Paris pour me prier de lui envoyer mon profil à la silhouette dont il avait, disait-il, besoin pour mon buste en marbre, qu'il faisait faire par Le Moine pour le placer dans sa bibliothèque. Je jugeai qu'un homme qui voulait avoir mon buste dans sa bibliothèque était plein de mes ouvrages et qu'il m'aimait... J'ai vu M. Laliaud dans la suite. Je doute qu'aucun de mes écrits ait été du petit nombre de livres qu'il a lus dans sa vie; j'ignore s'il a une bibliothèque et quant au buste, il s'est borné à une mauvaise esquisse en terre, faite par Le Moine, sur laquelle il a fait graver un portrait hideux, qui ne laisse pas de courir sous mon nom, comme s'il avait avec moi quelque ressemblance. »

Malgré cette première expérience peu encourageante, Lemoyne réussit cependant, très peu de temps après, par l'entremise du philosophe écossais David Hume, à obtenir de l'atrabilaire Genevois la faveur exceptionnelle d'une ou même de deux séances de pose.

Nous possédons le texte de la requête que Hume adressa sur sa demande à J.-J. Rousseau, auprès duquel il était alors très bien en cour.

« Monsieur, Lemoyne, le célèbre sculpteur, s'est adressé à moi pour obtenir de vous la permission de faire votre buste en plâtre ; cette complaisance de votre part

non seulement lui procurera du plaisir, mais du bonheur ; il en est bien digne, non seulement par son génie, mais par ses mœurs. Deux séances lui suffiront ; la vivacité singulière et l'esprit original de l'artiste vous empêcheront de vous ennuyer avec lui. Si vous n'avez pas pris une résolution générale de rejeter toute application de cette espèce, je me flatte que vous aurez la bonté de céder à ses empressements. »

Oubliant sa première déconvenue, le misanthrope céda aux instances de son ami et Lemoyne put ainsi faire *ad vivum* un second modèle en terre plus satisfaisant que le premier. Il ne se contenta pas d'en tirer un plâtre, comme l'annonçait Hume, mais il exécuta d'après ce modèle un buste en marbre qui se trouvait encore à sa mort en 1778 dans son atelier.

Les héritiers de Lemoyne cédèrent ce marbre au Directeur des Bâtiments du Roi, le comte d'Angiviller, qui eut l'idée, pour s'en défaire à meilleur compte, de le faufiler dans la succession de son prédécesseur l'abbé Terray. Cette ingénieuse combinaison, qui prouve que les ventes truquées ne sont pas une invention de notre temps, nous est dévoilée par le billet suivant du comte d'Angiviller au « premier peintre » Pierre que j'ai retrouvé aux Archives Nationales.

« Versailles, le 11 septembre 1778,

« Je ne vois rien de plus opportun pour se débarrasser, quoique avec perte, du buste de J.-J. Rousseau que de le glisser dans la vente des curiosités de M. l'abbé Terray. Je vous donne donc à cet égard tout pouvoir d'arranger cela avec M. Jollain⁴, puisque le catalogue n'est pas imprimé. »

(4) L'expert chargé de la vente et de la rédaction du catalogue.

A partir de la vente Terray qui eut lieu le 20 janvier 1779, nous perdons la trace de ce buste adjugé pour la somme très modeste de 750 livres. Mais le sculpteur J.-J. Caffieri, qui n'épargnait rien pour être désagréable à son rival Houdon dont il était féroce ment jaloux, avait profité de la liquidation de l'atelier Lemoyne pour acquérir le modèle en terre cuite. Il l'exposa sous la Révolution au Salon de 1791 et en fit don à la Comédie Française en insinuant que ce portrait était très supérieur aux effigies rétrospectives de Houdon.

« Messieurs, écrivait-il aux Comédiens le 14 décembre 1791, voici le buste de Jean-Jacques Rousseau que vous désirez avoir ; il a été fait par feu M. Lemoyne d'après nature en 1768. L'artiste a su joindre à la parfaite ressemblance l'énergie et le génie qui a éclairé une grande partie de l'Europe. »

Par une étrange fatalité, les deux terres cuites, celle du Nîmois Laliaud et celle de la Comédie Française, ont disparu : en sorte que nous n'avions en tout et pour tout, pour juger des portraits de J.-J. Rousseau par Lemoyne, que la mauvaise gravure de Miger lorsque la nouvelle se répandit au printemps de 1938 qu'après une éclipse de plus d'un siècle et demi, le marbre avait reparu en Angleterre.

II

Le problème qui se pose est de savoir si ce buste providentiellement retrouvé est bien celui qui était resté dans l'atelier de Lemoyne et qui passa en vente à Paris en 1779. Sans prétendre trancher

définitivement la question, puisque je n'ai pas vu ce marbre et qu'il faut toujours se méfier en histoire de l'art des mirages photographiques, je crois cependant que la connaissance de l'ensemble de l'œuvre de l'artiste, de ses procédés techniques et de son style suffit pour nous fournir les éléments d'une opinion raisonnée.

Observons tout d'abord qu'on ne nous dit rien de la destinée de ce buste entre 1779 et 1938. Quand a-t-il émigré en Angleterre ? Par quelles mains a-t-il passé ? Nous l'ignorons.

Le piédouche repose sur un socle massif de forme assez disgracieuse sur lequel sont gravés des vers de Ducis à la gloire de J.-J. Rousseau. Mais il est permis de se demander si le socle a bien été fait pour le buste avec lequel il se raccorde très maladroitement et d'autre part, comme l'a remarqué M. Auguste Bouvier⁵, les vers attribués ici à Ducis ne figurent pas dans ses *Œuvres complètes et posthumes*.

Ces remarques préliminaires paraîtront sans doute de faible portée et ne peuvent qu'éveiller dans un esprit critique une légère suspicion ou un commencement de méfiance. Mais d'autres objections plus graves viennent à l'esprit.

Comment expliquer que dans ce buste daté de 1768 Rousseau paraisse beaucoup plus âgé que dans la terre cuite gravée par Miger, antérieure seulement de deux années ? On répondra que l'esquisse en terre de 1766 avait été exécutée d'après une silhouette découpant le profil d'un Rousseau plus jeune et que la ressemblance a pu

(5) En revanche on y trouve l'*Épithaphe de Rousseau*, faite sans doute pour le tombeau d'Ermenonville.

être déformée par le graveur, s'il est vrai que toute traduction est plus ou moins une trahison.

Nous demanderons alors comment il se fait que ce Rousseau, portraituré d'après nature en 1768, ait l'air plus vieux, plus émacié, plus usé par la vie que le visage fidèlement reconstitué par Houdon dix ans après, en 1778, d'après le masque mortuaire⁶. Si l'on compare le Rousseau présumé de Lemoyne et le buste posthume de Houdon, c'est le premier qui donne une impression d'outre-tombe.

Cette apparence paradoxale tient évidemment en grande partie au fait que le ou plutôt les bustes de J.-J. Rousseau exécutés par Houdon (car il en a fait selon son habitude trois modèles différents : à la française ou à la romaine, avec ou sans draperie) nous regardent avec des prunelles vivantes tandis que le Rousseau à l'antique attribué à Lemoyne a des yeux vides.

J'ai cherché vainement dans l'œuvre de Lemoyne un autre exemple de stylisation archaïsante : je n'en ai pas trouvé et on peut affirmer qu'il n'y en a point. Car J.-B. Lemoyne est resté toute sa vie fidèle aux traditions du style baroque qui s'accordait à merveille avec son tempérament vif et pétulant : jamais il n'a sacrifié à la mode réfrigérante du retour à l'antique. Ce qu'il recherche avant tout dans ses portraits et ce que nous y goûtons encore aujourd'hui, c'est le mouvement, la vie du regard, le jet pittoresque des

(6) Comte de Girardin, *Iconographie de J.-J. Rousseau*. Paris, 1909. — H. Buffenoir, *Les portraits de J.-J. Rousseau*, 1913. — Baud-Bovy, *Les bustes de Jean-Jacques par Houdon*, Semaine littéraire de Genève, 1920. — Louis Gillet, *Le buste de Rousseau de la collection de Girardin au Musée de Chaalis*, Beaux-Arts, 1924.

draperies. Comment un artiste pareil aurait-il eu la maladresse de gâcher la chance exceptionnelle qui lui était échue d'arracher à un modèle particulièrement réfractaire une séance de pose en éteignant de propos délibéré la flamme de son regard et en mettant pour ainsi dire ce lumineux esprit en veilleuse ?

Il suffit de comparer ce Caton aveugle, maussade et figé aux bustes étincelants que Lemoyne a modelés d'après les autres grands savants ou écrivains de cette époque : *Fontenelle* et *Réaumur*, *Montesquieu* et *Crébillon* pour douter d'une attribution qui si elle était prouvée, renverserait toutes les notions que nous possédons sur ce grand sculpteur.

L'absence de draperie n'est pas moins insolite que l'absence de regard. Les bustes non drapés de l'artiste sont tout à fait exceptionnels. Ou plus exactement il n'en existe aucun en marbre : les seuls qu'on puisse alléguer sont de simples études en terre cuite, analogues aux « préparations » du pastelliste La Tour.

Mais, nous dira-t-on, en admettant, ce qui n'est guère contestable, que cette effigie à l'antique de J.-J. Rousseau soit en contradiction avec tout ce que nous savons du goût et du style de Lemoyne, ne pourrait-on pas penser que c'est le moraliste genevois lui-même qui a imposé au sculpteur son propre idéal et qui a insisté auprès de lui pour être métamorphosé en Caton ou en Gracchus ? Ainsi s'expliquerait dans une certaine mesure une anomalie aussi déconcertante.

Enfin le buste est signé. Oui, sans doute. Mais les *Illustrated London News* ont tort de croire

qu'une signature est une preuve suffisante d'authenticité. Celle-ci n'est guère conforme aux habitudes de Lemoyne et les signatures postiches ou truquées ne sont pas rares.

*
* *

C'est au lecteur qu'il appartient de peser les arguments *pro* et *contra* et de prendre parti. Je ne prétends pour ma part qu'une chose : c'est qu'il ne suffit pas d'affirmer péremptoirement une attribution pour écarter les multiples réserves que soulève dans le cas présent un examen critique.

Peut-être la découverte du plâtre original que David Hume a dû transporter en Angleterre nous permettra-t-elle un jour de replacer cette discussion sur une base plus solide. Pour l'instant je résumerais volontiers mon opinion en ces termes. Il est certain que Lemoyne a exécuté un buste en marbre de J.-J. Rousseau qui a passé en vente à Paris en 1779. Il est moins sûr que cet ouvrage doive être nécessairement identifié avec le buste si peu « lemoynesque » qui a reparu à Londres en 1938⁷.

Louis RÉAU.

(7) Je ne saurais affirmer que le Jurassien Joseph Rosset de Saint-Claude, qui s'était spécialisé dans la fabrication, un peu industrielle, de bustes en ivoire de son voisin Voltaire, est l'auteur de ce buste de Jean-Jacques. Mais, parmi les attributions possibles, c'est une des plus vraisemblables.

On pourrait aussi songer à Jean-Baptiste d'Huez (1729-1793) qui était l'élève direct et le collaborateur de J.-B. Lemoyne ; c'est lui qui fut chargé, en 1778, de terminer les marbres qui étaient restés en cours d'exécution dans l'atelier de son maître.

SUR LES PAS DE J.-J. ROUSSEAU
A MOTIERS-TRAVERS

(Document inédit, 1788).

M. Jean Ferrier, ancien président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, a bien voulu remettre aux Archives de la Société Jean-Jacques Rousseau la copie d'un récit de voyage d'Ami Mallet à Môtiers-Travers, d'après le texte qui appartient à M^{me} Eugène Lullin.

Le récit est daté de Neuchâtel, le 7 août 1788. Ami Mallet, avocat et auditeur, né le 18 août 1759 et mort le 11 novembre 1790, s'est rendu de Fleurier chez M. Bordier, beau-frère de M. le pasteur Sarasin, à Môtiers, où ils trouvèrent son fils et ses beaux-parents Soret. Ensemble ils ont visité l'ancienne maison de Rousseau (P.-E. Sch.).

« ...Elle est petite et vieille. Depuis un an on a cru devoir en restaurer l'entrée, mais l'intérieur est resté tel que le philosophe l'avait laissée. On voit, dans sa chambre noirâtre et triste qui semble avoir pris sa livrée de l'infortune, la table de sapin chétive que lui-même avait fait construire et sur laquelle ont été composées les terribles *Lettres de la Montagne*, et les layettes à droite et à gauche, où les livres étaient placés.

« Aujourd'hui on n'y aperçoit que des meubles de cuisine et quelques morceaux de savon. Mais la mémoire de

Rousseau vit encore autour de ces ruines. Bientôt la table et les layettes seront la proie du temps qui ravage tout. Mais les fragments en seront recueillis comme ceux de cet arbre autrefois planté par le fameux Shakespeare et qui, coupé par le fer destructeur, fut métamorphosé en sculptures diverses et répandu par toute l'Angleterre avec le chiffre et la gravure du Poète de la Nation.

« Tout Motiers porte encore l'empreinte du séjour qu'y a fait Rousseau ; la lavandière du village m'apprit qu'elle avait eu l'honneur de manger à sa table avec M^{me} de Warrens (*sic*), qu'il était bien honnête avec tout le monde, qu'il donnait l'aumône et que d'abord on l'avait aimé, mais qu'on l'avait ensuite méprisé parce qu'on disait qu'il faisait des livres... »

Ami Mallet.

BIBLIOGRAPHIE

Complément pour la bibliographie des années 1935 et 1936.

ALLEMAGNE

Otto VOSSLER, *Der Nationalgedanke von Rousseau bis Ranke*.
München und Berlin, 1937.

Cet ouvrage très clair et très précis, donne une analyse profonde de la *nation*, expose de ce point de vue les idées de Rousseau, de Burke, de Fichte, de Humbolt, consacre un chapitre spécial à l'Italie et à la Révolution française, et termine enfin par l'analyse des œuvres de Mazzini, de Hegel et de Ranke.

L'auteur attribue à Rousseau une influence capitale sur le développement de l'idée nationale. Il constate que si la pensée de ce dernier est connue en tous ses détails, on n'a pas suffisamment compris qu'il a été le premier à faire une brèche dans la conception de son époque, profondément « anationale ». C'est lui qui ouvrit le chemin au nationalisme : « Rousseau est le premier, et peut-être le plus important parmi ceux qui ont éveillé l'idée et la volonté nationales. »

L'auteur constate que tous les philosophes du XVIII^e siècle aussi bien en France, qu'en Angleterre ou en Allemagne, étaient dépourvus de l'esprit national ; et d'après Otto Vossler, leur rationalisme en est la cause. Ces philosophes ne connaissaient qu'un homme abstrait, dépourvu de toute particularité nationale, et qui se dirige dans la vie uniquement par la raison. L'État n'absorbe pas toute sa vie. L'État n'est bon que s'il

accomplit sa tâche, d'ailleurs très restreinte. Il est absolument indifférent (théoriquement) pour un philosophe de vivre sous telle ou telle autre domination.

Rousseau a transformé avant tout l'idée de l'homme : ce n'est plus la raison universelle, identique en tous les coins du globe, qui le dirige, mais sa conscience, essentiellement irrationnelle. L'homme cesse donc d'être un individu pour devenir une personnalité. Dans la vie sociale celle-ci prend une part active : la base d'une société étant la *volonté générale*. L'homme n'est plus l'esclave de personne, il fait lui-même partie activement des expressions de cette *volonté générale*, qui correspond directement à ce qu'on appelle actuellement « nationale Gesinnung, Staatsgesinnung, Gemeinschaftsgesinnung, Patriotismus ». D'après Rousseau toute la personnalité est absorbée par l'État, sans aucune réserve. L'État de Rousseau n'est plus une abstraction : qu'il soit français, italien ou allemand, il a des traits spécifiques, caractéristiques.

Nous ne pouvons que nous mettre entièrement d'accord avec l'auteur, quand il affirme, que Rousseau avec sa théorie de l'État tout-puissant a été le fondateur de l'esprit national moderne. Il est symptomatique de constater que ce côté de l'œuvre de Rousseau a été entièrement négligé par tous ses critiques, pendant les cent cinquante années qui ont suivi sa mort. Une étude qui ait relevé les idées nationales du philosophe de Genève, paraît pour la première fois en 1924 (Franz Haymann : *Weltbürgertum und Vaterlandsliebe in der Staatslehre Rousseaus und Fichtes*, Berlin). Et voilà qu'en 1934 nous trouvons dans l'ouvrage d'Alfred Cobban (*Rousseau and the Modern State*, London) un chapitre consacré à ce sujet ; enfin, en 1937, paraît le livre d'Otto Vossler. Nous-même dans une étude en langue ukrainienne (*Les racines idéologiques du patriotisme de la Révolution française*, Prague, 1929), dans nos rapports à l'Institut International de la Révolution française (1936, 1937), ainsi que dans notre causerie à la dernière assemblée annuelle de la Société J.-J. Rousseau, avons relevé également l'importance du rôle de Rousseau dans la formation de l'idée nationale. C'est donc le thème du temps : chaque époque trouve dans un grand événement, ou dans une grande personnalité, un fait nouveau qui a échappé aux investigations des écrivains des époques précédentes.

Mais si dans l'ensemble nous sommes d'accord avec M. Otto

Vossler, nous pensons qu'il prend trop souvent l'effet pour la cause. Il professe que les philosophes avaient créé l'idée d'un État abstrait « anational », parce que cela découlait de leurs conceptions rationalistes. Nous pensons que ces conceptions abstraites étaient tout simplement le résultat du fait, que l'esprit, le sentiment national, si naturel qu'il soit, manquait presque totalement au XVIII^e siècle, et cela aussi bien en France que dans les autres pays européens. Comment pouvait-on créer l'idéologie d'un sentiment, si ce dernier était inexistant ? Par contre l'idéologie patriotique de Rousseau n'était pas le résultat de son extrême individualisme, plutôt contraire à l'esprit patriotique, ce n'était pas non plus le résultat de son antirationalisme (était-il absolument étranger au rationalisme ?), c'était la conséquence directe de son sentiment de la patrie, et d'une patrie concrète, — Genève.

Otto Vossler, après avoir exposé la théorie de l'État chez Rousseau, se demande si celui-ci appliquait ses propres idées, s'il était un nationaliste. En citant très brièvement d'ailleurs les *Considérations sur le Gouvernement en Pologne*, la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, il constate qu'il avait une conception très moderne des problèmes nationaux, et qu'il était un parfait patriote genevois. Pour nous, une pareille question ne se pose même pas : ce n'est pas par les théories d'État de Rousseau, c'est par son patriotisme ardent, par sa conception morale de celui-ci, qu'il faut justement commencer, parce que c'est là que se trouve la base véritable de ses idées sur l'État tout-puissant, sur la volonté générale = volonté nationale.

A la fin de son livre dans sa conclusion, M. Otto Vossler annonce qu'il prépare toute une étude documentée sur le père du nationalisme moderne, qui fut d'après lui — et nous sommes d'accord — J.-J. Rousseau. Nous attendons cet ouvrage avec impatience. [A. Ch.].

Martin HELLWEG. *Der Begriff des Gewissens bei Jean-Jacques Rousseau* (La notion de conscience chez Jean-Jacques Rousseau). *Marburger Beiträge zur Romanischen Philologie*. Verlag Adolf Ebel Marburg Lahn, 1936.

Une tentative de ramener la pensée de Rousseau à un centre unique d'inspiration est une entreprise particulièrement bienvenue, car je crois qu'on se met aujourd'hui d'accord

sur le fait qu'il existe dans sa doctrine un foyer d'où rayonnent tous les détails de sa construction. L'auteur me paraît avoir parfaitement raison de rechercher ce foyer dans l'idée de conscience qui revient comme un *leit-motiv* dans toutes les œuvres de Rousseau. Pour en dégager la portée sociale et politique, il la replace au sein de quatre domaines principaux qui touchent à ces questions : ceux de la civilisation, de la nature, de l'État et de l'humanité. C'est dire que son étude se place au centre des préoccupations permanentes et disons tout de suite qu'elle possède un intérêt de tout premier ordre.

Sous le terme de *légitimité*, par lequel il débute, M. H. comprend une idée beaucoup plus vaste que celle qu'on est coutumier de lui attribuer. Par son ampleur, elle embrasse toutes les manifestations de la civilisation et ainsi entendu, le premier Discours de Rousseau devient une critique de la civilisation en général. Mais l'auteur a bien raison de souligner le fait que cette critique, tout en dépassant le cadre de la question posée, s'adresse en première ligne à la civilisation contemporaine de Rousseau. Alors que la question posée visait exclusivement le *rétablissement* des sciences et des arts, c'est-à-dire l'époque de la Renaissance et qu'il s'agissait d'une question conçue dans la tradition de l'esprit philosophique, la réponse de Rousseau déclare que toute civilisation traverse une étape analogue et que l'époque qui lui est contemporaine n'est qu'une preuve irréfutable du fait que pareille étape équivaut à une détérioration des mœurs. Ainsi, tout en étant une généralisation, cette réponse n'en vise pas moins un problème concret. Le critique, cependant, altère profondément le problème car elle pose un dilemme, celui d'un choix à faire entre différents types de civilisation, ce qui à son tour, relève une opposition qui se manifeste entre une civilisation extérieure et matérielle et une civilisation intérieure et spirituelle. Or, la civilisation qui lui est contemporaine, traite le *peuple* comme un milieu au sein duquel elle se forme et évolue, sans prendre garde que ce peuple est non seulement un élément passif, mais qu'il possède, pris individuellement, une conscience. L'opposition entre l'extériorité trompeuse et l'intériorité véritable aboutit ainsi au problème d'une transformation de la conscience. Il ne s'agit pas d'arrêter le transformisme que fait naître la vie sociale, mais de le spiritualiser ; ainsi apparaît l'antinomie entre l'intériorité spirituelle et une civilisation

matérielle et extérieure. Or, cette opposition dérive en droite ligne de Calvin et l'auteur a parfaitement raison de rétablir cette liaison que d'aucuns ont récemment voulu rompre. Héritière de Calvin, disions-nous, la conscience de Rousseau l'est très certainement, mais en même temps, elle transforme du tout au tout la pensée de celui-ci par une sécularisation de la conscience qui est le point d'aboutissement du mouvement humaniste. Car c'est en Rousseau que les deux courants de la Réforme et de la Renaissance se sont peut-être pour la première fois aussi intimement synthétisés. La vocation calviniste pointe vers le ciel, celle de Rousseau oriente vers une autonomie humaine. L'attitude envers la civilisation est analogue, la conscience joue chez l'un et chez l'autre un rôle essentiel, mais Rousseau se détache de Calvin en ce que sa notion de conscience est saisie en dehors de tout contexte théologique comme fondement d'une vertu autonome, indépendante aussi bien d'une hiérarchie sociale que d'une hiérarchie religieuse. Ainsi apparaît la signification sociale et politique de la nouvelle conception de la conscience. Elle intervient pour les hommes vertueux, pour le peuple qui *constitue le genre humain*, c'est-à-dire pour les classes dépossédées, sans influence politique qu'elle veut élever à une nouvelle hauteur. La civilisation indépendante de la conscience une fois niée, il y a place pour une civilisation spiritualisée intégrant tous les hommes dans une même idée de conscience : seule, une pareille civilisation est *naturelle*.

Mais quelle est donc cette nature ? Le terme *nature* est, à mon sens, un de ces mots-clefs qui expliquent tout un système ; et ce n'est pas un des moindres mérites de l'étude que nous avons sous les yeux, d'avoir, en confrontant la notion de nature avec celle de conscience, mis en relief, toute une série de ces significations. En premier lieu, la nature signifie pour Rousseau *égalité* et s'oppose ainsi à la hiérarchie des groupes qui constituaient la structure sociologique de la société médiévale et dont de fortes traces subsistaient encore au XVIII^e siècle. Toutefois, cette égalité naturelle ne s'épuise pas dans celle d'espèce humaine, elle se fonde aussi sur une idée religieuse, puisée également à une source calviniste, telle qu'elle a pu s'affirmer en France, c'est-à-dire au sein d'une communauté catholique. C'est l'idée d'une égalité de tous les chrétiens qui, sécularisée chez Rousseau, résulte dans la notion d'une égale

dignité de tous les hommes. Par ceci, Rousseau s'apparente aux philosophes, mais tandis que chez ceux-ci, le résultat s'appuie exclusivement sur l'idée d'un progrès de la raison, la nature chez Rousseau relève les forces élémentaires de la nature humaine. Il ne vise pas une notion d'évolution historique, mais le *présent éternel* qui se manifeste à toutes les époques et dans toutes les conditions. Aussi, pour la doctrine sociale, ce qui a de l'importance, ce n'est pas l'identification de la nature avec tel ou tel autre instinct, ou telle ou telle autre vertu, la nature c'est la vertu, c'est l'homme tout entier. L'opposition qu'il établit entre nature et civilisation comporte l'idée que l'homme est devenu étranger à son œuvre, qu'il ne se reconnaît plus en elle et le sens de sa doctrine est celui d'une tentative de réintégrer l'homme dans son œuvre. En ce point, la nature rejoint la conscience et la spiritualisation de celle-ci se confond avec la spiritualisation de celle-là. La vision d'une nature permanente et sa liaison avec la voix intérieure de la conscience, en dehors de tout ordre religieux, correspond à l'accord entre la justice et l'intérêt qui conduit les citoyens à *faire de bon cœur et avec une juste confiance ce qu'ils seraient toujours obligés de faire par un véritable intérêt, par devoir et pour la raison*. Suivant l'auteur, cette libération de la conscience humaine de la théologie correspond à la fondation d'une société où les relations inter-individuelles seront régies exclusivement par la conscience individuelle dans l'espoir que les règles de la morale qui émane de ce foyer, s'imposeront avec l'inéluctabilité des lois de la nature. C'est à l'État qu'il appartiendra de rassembler en un faisceau toutes les volontés individuelles et de les diriger vers un bien commun correspondant à *l'accord aimable de la justice et de l'intérêt*.

La conception de l'État est déterminée chez Rousseau par la foi en sa force transformatrice. Cette foi procède de la tradition monarchique : en effet, puisque celle-ci avait transformé l'homme médiéval en homme du XVIII^e siècle, c'est à l'État que devait appartenir la tâche d'effectuer une transformation nouvelle. On pourrait ajouter que c'est à cette conception que s'arrêtent tous ceux qui prétendent que Rousseau n'a fait que transporter les pouvoirs exorbitants de l'ancien monarque au peuple, collection d'individus abstraits. Il en serait ainsi cependant si la transformation que les institutions devaient opérer dans l'individu n'étaient pas aussi précisément déter-

minées qu'elles le sont chez Rousseau. En effet, la spiritualisation de la conscience et de la nature commande dans sa doctrine une humanisation de l'État. Je crois que l'auteur a tort de se borner aux conséquences économiques de cette conception car il est ainsi amené à diluer presque entièrement l'État dans la société. C'est là une idée qui procède d'une opposition virtuelle entre la société et l'État, idée chère à la doctrine allemande, mais qui n'a été précisée qu'après Rousseau, en particulier par Hegel. Le monisme de Rousseau lui fait certes identifier l'État et la société, mais cette identification a chez lui une signification toute autre. Elle correspond à la transformation radicale de la nature de l'homme qu'il réclame du Législateur ; cette transformation est toute spirituelle. L'aliénation totale de l'individu correspond à son idée que la justice et le droit naturel ne touchent pas seulement une vertu, une qualité, une faculté ou un instinct particulier de l'homme, mais sa nature tout entière ; aussi aliénation, si aliénation il y a, ne peut qu'être totale, c'est-à-dire comporter une transformation complète de l'homme à l'état de nature en homme à l'état social. Cette transformation correspond assez exactement au célèbre saut de l'état de nécessité à l'état de liberté de Marx, hormis évidemment le matérialisme historique de celui-ci qui est remplacé chez Rousseau par un règne idéal de la morale pure. Par contre, l'auteur a parfaitement raison d'insister sur ce point faible qui peut être critiqué dans la doctrine de Rousseau, justement du point de vue de la conscience. Car celle-ci subit, elle aussi, une transformation et une virtualité particulièrement intime de l'individu, d'une sphère sacrée et impénétrable de l'extérieur, elle se mue en une virtualité sociale sans plus et tend à s'identifier avec les mœurs et les coutumes. Ainsi, une nouvelle fois, on arrive à la conclusion que la conscience, chez Rousseau, ne se laisse pas identifier avec un pur instinct. Mais si j'ai fait plus haut ce rapprochement de Rousseau avec Marx, c'est pour montrer que la doctrine de Rousseau ne s'épuise pas dans l'idéologie bourgeoise, car au delà du bourgeois elle touche à l'humanité tout entière.

C'est en ce point que la doctrine sociale et politique rejoint celle de l'éducation. Mais en même temps, cette idée d'une éducation purement et exclusivement humaine devient une abstraction car l'individu est considéré en dehors de toutes

ses attaches concrètes comme de toutes ses fonctions sociales. L'homme membre d'une classe close médiévale est remplacé par l'homme individu, membre d'une profession et rattaché à celle-ci par son travail qu'il est libre de quitter ou de remplacer par un autre. La notion de vertu perd elle-même sa consistance car au lieu du contenu historique dont elle est nourrie par la théologie et la morale, elle embrasse tout l'homme sans réussir à l'êtreindre. En conséquence, la notion de conscience s'étirole pour se partager en facultés du cœur (amour), de la raison (connaissance) et de la volonté (choix). Ce partage fait disparaître l'unité recherchée. L'auteur y voit la cause de la ruine de tout le système de Rousseau et la fente par laquelle la nature rousseauiste se sépare de la vie. *L'homme dans toute la vérité de la nature*, que Rousseau voulait présenter aux yeux d'une humanité rénovée, se transforme en une abstraction sans liaison organique avec la réalité. Rousseau annonciateur d'une société bourgeoise, fondée sur une industrie capitaliste, partage ainsi son destin : la dépendance des choses remplacée par la dépendance exclusive du travail, transforme celui-ci en marchandise et détruit à nouveau la liberté.

C'est à dessein que j'ai suivi d'aussi près la pensée de l'auteur, car son étude le méritait pleinement. Il ne pouvait s'agir pour l'auteur, de rendre compte dans une centaine de pages, de toute la pensée de Rousseau ; n'empêche que nous sommes en présence d'une étude importante qui marque un nouveau point acquis dans l'interprétation de Rousseau. Je ne voudrais relever ici qu'un seul aspect qui me paraît discutable. Considérer Rousseau exclusivement comme critique de la société médiévale et comme annonciateur de la société capitaliste, me paraît être un point de vue trop restreint. Il a, certes, critiqué la première, et son rôle historique a été d'être un précurseur de l'idéologie bourgeoise, nul n'en disconvient, mais le moment qu'il incarne me paraît être plus significatif encore et le limiter à ces deux rôles, c'est méconnaître une bonne part de sa pensée. Car Rousseau absorbe une grande partie de la tradition et sa conception de la communauté nationale, sur laquelle l'auteur a tort de ne pas insister, est l'aboutissement d'un courant qui remonte au XIII^e siècle. D'autre part, il a prévu, d'une manière inattendue, les méfaits d'un machinisme qui n'existait pas encore à son époque. Aussi,

la liberté du travail et de la profession qu'il préconise s'explique-t-elle par le fait qu'à son époque, il n'existait pas encore de civilisation aussi technique que nous la connaissons aujourd'hui. La réadaptation de la société à de nouveaux groupes sociaux dont la formation est commandée par une transformation du travail, la formation d'une société de techniciens lui étaient inconnues. Or, c'est celle-ci qui entraîne une crise de l'individualisme, mais il ne faut pas omettre de dire que toute solution sera tributaire de l'idée de liberté que Rousseau a exprimée d'une façon inoubliable. A côté de l'homme dont le travail est transformé en marchandise, il y a chez Rousseau, l'homme dans lequel Kant a retrouvé les traits de l'éminente dignité humaine. Je ne veux pas dire par là que la synthèse de Rousseau soit parfaite, ce que je veux dire, c'est qu'elle est plus riche que ne semble le supposer l'auteur. D'ailleurs, l'individu, chez Rousseau, n'est point absolument vidé de tout contenu concret, il est même moins une abstraction qu'il n'apparaît chez Kant ; il est en première ligne un citoyen et par le truchement de la nation, il recouvre tous les liens qui le ramènent à la réalité [P.-L. L.]

FRANCE

Alfred COBBAN and R. S. ELMES. *A disciple of Jean-Jacques Rousseau « The comte d'Antraigues »*. (*Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1936, pp. 181-210 et 340-363).

MM. Cobban et Elmes ont fait une amusante trouvaille. Parmi les papiers de valeur très diverse qu'avait laissés à Londres, au milieu du XIX^e, un membre de la famille d'Antraigues, ils ont trouvé une liasse de minutes ou de copies de lettres qui auraient été adressées par Rousseau à son admirateur et soi-disant disciple, le comte d'Antraigues. Ce dernier, un bizarre personnage, aventurier, agent secret, semble bien avoir rencontré Rousseau dans les huit ou dix dernières années de sa vie. Mais il est certain — et MM. Cobban et Elmes apportent des preuves à l'appui de leur affirmation — que ces lettres sont apocryphes, forgées par d'Antraigues — qui était besogneux — pour en tirer parti ou simplement pour se rendre intéressant. C'est là une curieuse compilation, où entrent peut-être des éléments de correspondance authentiques. De

ces lettres, MM. Cobban et Elmes donnent d'abondants fragments, et les accompagnent d'un commentaire critique. Leur publication est une utile contribution à l'histoire des faux littéraires, et à celle de l'influence de Rousseau.

[Aug. B.]

C.-A. FUSIL. *Sylvain Maréchal ou l'homme sans Dieu*, Paris, Plon, 1936.

S'il est vrai que Sylvain Maréchal ait été un révolutionnaire fougueux, un auteur licencieux et un codificateur de l'athéisme, rien n'est plus faux que de faire de lui, comme l'imagine M. Fusil, un *alter ego* de Rousseau. Sylvain Maréchal a pu remplacer dans un almanach de sa composition les noms des saints du calendrier par ceux d'Héloïse, de J.-J. Rousseau et Diogène et de J.-J. Rousseau tout seul. Mais en quoi Jean-Jacques est-il responsable de ces dérèglements survenus après sa mort et qu'il n'avait ni encouragés ni même prévus ? [P.-E. Sch.].

POLOGNE

Wactaw OLSZEWICZ. *Des traductions polonaises de Jean-Jacques Rousseau*, dans *Congrès scientifique « Ignacy Krasicki »*, *Livre des comptes rendus*, sous la rédaction de Louis Bernacki, Cahier III. — Extrait, Lwow, 1936, pp. 465 à 473.
Wactaw OLSZEWICZ. *Essai bibliographique des traductions polonaises de Jean-Jacques Rousseau*, *ibidem*, pp. 473 à 482.

BIBLIOGRAPHIE DE 1937

ALLEMAGNE

Hanns Julius WILLE. *Träume und Träne. Das Leben der Therese Levasseur mit Jean-Jacques Rousseau* (Rêveries et pleurs. La vie de Thérèse Levasseur avec Jean-Jacques Rousseau). Johannes Günther, éditeur, Leipzig et Vienne, 1937.

Ce gros ouvrage de 579 pages n'apporte pas autant de documents nouveaux sur Thérèse Levasseur que la publication des

papiers de Boswell. Si elle n'est pas toujours défendable et avait même de graves défauts, la femme qui passa trente-trois ans auprès d'un des grands génies de l'humanité méritait néanmoins d'être étudiée en coordonnant les textes se rapportant à elle. De ce travail, entrepris par M. Wille, est résultée une biographie qui doit tout son intérêt à Rousseau et non à Thérèse. Dans l'ensemble douce, patiente, souvent capable de consoler, Thérèse Levasseur n'avait pas de caractère, tandis que Jean-Jacques en avait pour deux. C'est Rousseau, mais non pas Rousseau auteur, Rousseau privé, avec de grands défauts dus en partie aux circonstances et des qualités dans le malheur que nous trouvons dans l'œuvre émouvante de M. Wille.

Le livre de M. Wille complète utilement les biographies de Rousseau, il ne les remplace en aucune façon. [P.-E. Sch.].

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Publications Modern Language Association of America and Canada, March 1937 (Vol. LII, n° 1) Hugh MacMullan, *The Satire of Walker's Vagabond on Rousseau and Goodwin*, pp. 215-229.

George Walker un libraire et auteur de Londres, publia en 1799 un roman satirique, *The Vagabond*, dirigé contre les Jacobins français et leurs précurseurs philosophiques. Il attaquait surtout Rousseau et Goodwin, ce dernier, auteur de *Political Justice*, Londres, 1793, qui condamnait l'idée de propriété dont Walker maintient le caractère sacré (*sanctity*) : Walker contre Goodwin est le sujet traité pp. 223-239.

Tout le début de l'article concerne Rousseau, que, selon l'auteur, Walker a la plupart du temps mal compris : dans le *Contrat social*, dans *Émile*, dans *La Nouvelle Héloïse*, dans le *Second Discours* (c'est l'ordre dans lequel les œuvres sont discutées ici) — sans compter que Walker juge R. sévèrement, et toujours, selon M. MacMullan, injustement. Citons la conclusion :

« Maintenant que nous avons examiné toutes les allusions à Rousseau dans ce roman, nous pouvons conclure : quoique Walker ait apparemment lu au moins quatre œuvres de R., il ne l'a pas compris et l'a représenté parfois intentionnelle-

ment sous un jour qui n'est pas le vrai, parfois préférant accepter simplement l'opinion courante qu'on se faisait de R. plutôt que de s'appuyer sur les propres dires du philosophe ». (p. 223). Et il ajoute : le dissentiment de Walker d'avec R. est fondé sur ce que Rousseau part d'une « philosophie agrarienne » tandis que son contradicteur croit à une « civilisation commerciale ».

Quel est l'intérêt de ce travail ? « Il nous offre une appréciation exacte de la philosophie réactionnaire qui prévalait en Angleterre au tournant du XVIII^e siècle et nous éclaire ainsi sur l'esprit de cette période » — ce sont les mots de la fin. [A.S.]

Margaret Louise BUCHNER, *A Contribution to the Study of the Descriptive Technique of Jean-Jacques Rousseau*. Coll. : *The Johns Hopkins Studies in Romance Literatures and Languages*, vol. XXX, The Johns Hopkins Press, Baltimore, Maryland ; Paris, Soc. d'éd. Les Belles Lettres, 1937, 184 pages in-8°.

Une longue thèse de doctorat, assez prolixe, dont le but est de rechercher « la fréquence des notations sensorielles » dans les descriptions de R., c'est-à-dire l'apport des théories sensualistes dans le style de ces descriptions. Le résultat est plutôt négatif puisque l'auteur écrit elle-même : le fait est qu'« il y a relativement peu de notations sensorielles, et qui sont très simples, dans les descriptions de la nature chez Rousseau » (p. 67). Ce qui rend toute l'affaire encore moins impressionnante, c'est que dans sa conclusion, M^{lle} Buchner remarque que l'influence des encyclopédistes sur le vocabulaire de Saint-Lambert, l'auteur des *Saisons*, et de Delille est beaucoup plus marquée (pp. 152-156) : alors pourquoi ne pas choisir ces auteurs comme sujet d'étude ? Le résultat un peu tangible du travail que nous considérons ici serait que, quand Rousseau parle de la nature, il commence par s'intéresser aux objets extérieurs qui l'entourent ; puis le moi (ou le moi de Saint-Preux) prend le dessus dans l'esprit de l'écrivain et les impressions sensorielles deviennent plus vagues. M^{lle} Buchner rappelle, à l'occasion, une étude de M. Rice en 1925 (qui a été notée dans les *Annales*), lequel avait montré justement que le style de Rousseau dans ses descriptions était encore entièrement celui du XVII^e siècle, le siècle de la préciosité, et qu'il

faudra Bernardin de Saint-Pierre et Chateaubriand pour un style nouveau ajouté au sentiment nouveau de la nature que Rousseau avait eu seulement. [A. S.]

Publications of the Modern Language Association of America and Canada. Vol. LII, n° 2. June 1937. Diderot's Influence in Rousseau's First *Discours*, par Lester Gilbert KRAKEUR, pp. 398-404.

M. Krakeur reprend encore la question si souvent discutée et cite, de droite et de gauche, des passages se rapportant à ce débat, — passages qu'on a souvent interprétés différemment. Selon l'auteur, qui est très décidé dans son opinion, Diderot n'a jamais désiré réclamer la paternité du soi-disant « paradoxe », et les commentaires portent souvent à faux. [C'est en somme la thèse que Vézinet avait présentée il y a quelques années.] « Diderot, conclut M. Krakeur, affirme donc que son avis fut un facteur décisif, mais admet tacitement qu'il n'a pas suggéré le paradoxe. En réalité, cependant, loin de suggérer que Rousseau allait prendre la voie du « pont aux ânes », Diderot atténue (*discounts*) l'importance de son avis en proclamant qu'il était inévitable que Rousseau, étant ce qu'il était [excentrique], adoptât le prati qu'il prit en effet » (p. 404). D'ailleurs, Diderot disant « il n'y a pas à balancer » cela signifiait que Rousseau avait balancé (?). Enfin Diderot attaque le « paradoxe » comme de la « sophistry » — ou pur « paradoxe » —, tandis que Rousseau en a fait le point de départ de toute sa philosophie. [A. S.]

Selections from the Confessions and Rêveries d'un Promeneur solitaire, edited by Samuel Fred. Will and Paul-Émile Jacob, University of Illinois. New-York, Henry Holt and Company, 1937. 233 pages, plus 42 pages d'introduction en tête, et 55 pages de notes et un vocabulaire à la fin.

C'est un livre destiné aux écoles. Une introduction excellente (en français impeccable), surtout en ce qui concerne la vie de Rousseau ; sans chercher à embellir le portrait de Rousseau ou à cacher des défauts et des fautes, ces pages sont écrites dans un esprit généreux ; et comme le livre est destiné aux écoles, cette lecture pourra contribuer à faire revenir le public américain de ses préventions souvent d'une intransi-

geance puritaine. Quant aux appréciations de l'œuvre de Rousseau, elles partent trop de ce principe répété à plusieurs reprises : « Tous les écrits de R. résonnent du bruit de ses émotions et de ses expériences » (vii). On ne voit trop cela ni dans le *Contrat social*, ni même dans l'*Émile* — sauf quelques passages isolés, et si on l'aperçoit dans la *Profession de foi*, c'est alors à un point de vue différent de celui qu'entendent sans doute les auteurs.

Les notes sont en anglais — et fort suffisantes. Les morceaux choisis sont présentés sous ces titres : *Préface aux Confessions* ; *Adolescence et Apprentissages* ; *Première rencontre avec M^{me} de Warens* ; *Aventures* ; *Les Charmettes* ; *Thérèse Levasseur* ; *M^{me} d'Houdetot* ; *Grimm*. — *Rêveries V* (Lac de Bienne), et *IX* (Promenade au Parc Montsouris). [A. S.].

Masters of French Literature, par Horatio SMITH (professeur de litt. fr. à l'Université Columbia), New-York, Ch. Scribners' Sons, 338 pages in-8°, avec une note bibliographique et un index des noms cités.

Il y a six « maîtres » représentés : Molière, Racine, Voltaire, Rousseau, Victor Hugo, Balzac. Rousseau, pp. 162-217.

Essai très consciencieux et pénétrant. Depuis longtemps ce qu'on a fait de mieux dans ce genre « essai » en Amérique en ce qui concerne Rousseau. C'est d'autant plus important à signaler que M. Smith a été appelé récemment à la direction des études de littérature française à l'Université Columbia, à New-York, ce qui pourra donner aux études rousseauistes le même caractère d'impartialité accordé aux études d'autres écrivains, — pendant bien des années tel n'a pas été le cas. Deux exemples : A propos du vol du ruban au détriment de Marion : « Il ne faut pas juger trop sévèrement (*harshly*) un garçon de seize ans qui cherche à se disculper, et l'explication qu'il donne de son action est probablement valable » (p. 170) ; et, de même que M. Smith ne prendra pas de grands airs offensés en parlant de Victor Hugo et Juliette Drouet dans un chapitre suivant, il ne fera pas de grande éloquence au sujet des enfants de Rousseau remis à l'hospice ; il mentionne la chose sans en prendre prétexte pour déclarer non-avenue l'œuvre philosophique de son auteur.

Lorsqu'il arrive à l'écrivain Rousseau, cependant, il ne

cache pas tout à fait son embarras de lui faire justice dans le cadre d'un essai, même assez étendu : « Vraiment que faire d'un homme — écrit-il — qui ne peut être relégué comme ses enfants dans l'oubli, ainsi que certains voudraient bien le faire, dès l'instant qu'il a marqué si fortement son passage dans la civilisation ? » (p. 177). Mais il réussit à éclairer bien des malentendus : il absout Rousseau de l'accusation facile d'avoir voulu ramener l'humanité à l'état de la nature sauvage (p. 190) ; il proteste contre la manière si fréquente d'exploiter la fameuse phrase : « L'homme qui réfléchit est un animal dépravé » — Rousseau voulant dire simplement que l'homme développant ses facultés de l'esprit risque de devenir physiquement moins robuste (p. 191) ; il voit aussi que proclamer les droits de l'individu dans tant de pages ne contredit pas la thèse du *Contrat social* que le citoyen doit aliéner ses droits à l'État — puisque l'État garantit en retour à l'individu toute la liberté compatible avec une organisation sociale (p. 205) ; de même encore il comprend que pour développer normalement Émile en enfant de la nature, il faut diriger *avec beaucoup d'art* son développement (p. 206). A propos de la *Nouvelle Héloïse* — qu'il appelle un livre passionnant (*thrilling*) — ne confond-il pas un peu le sentiment moral de la nature avec l'idée de description des beautés naturelles dans le monde extérieur ? [Rousseau a eu le sens de la nature, mais a-t-il vu la nature ? M. Mornet en avait déjà douté, observant que, du reste, Rousseau avait mauvaise vue.]

Deux phrases indiquent fort bien en raccourci la position critique de M. Smith (p. 194) : « He accepts under some protest the universe », c'est-à-dire que Rousseau est un grand mécontent, mais après tout il sait se résigner à accepter l'univers tel qu'il est. Et ailleurs (p. 192) : « Rousseau est destiné à être éternellement la victime de sa propre éloquence, éveillant — chez ses lecteurs aussi — des espérances auxquelles il est obligé de renoncer quand il y a mieux réfléchi. [C'était un peu l'attitude de Faguet.]

Il convient peut-être d'ajouter une note à ces lignes. Il est difficile, en effet, de se rendre compte en Europe de la véritable haine avec laquelle Rousseau a été poursuivi si longtemps en Amérique. Les critiques de MM. Babbitt, Paul Elmer More (qui vient de mourir), Mercier — et tant d'autres — qui, pourtant paraissaient si remplies de prévention et faisaient preuve

d'une si évidente ignorance des écrits de Rousseau, ces critiques témoignaient encore d'une certaine pudeur dans l'expression, comparées à l'ouvrage qui faisait autorité dans les écoles normales et dans les facultés de pédagogie des universités : *Rousseau and Education according to Nature* (New-York, Sh. Scribner's Sons, 1898, 253 pages) par Thomas Davidson. En fait, dans la plupart des cas, il fait autorité même aujourd'hui. Cette soi-disant exposition des doctrines de Rousseau, rédigée avec une formidable incompréhension et dans un esprit si mesquin, parut en 1898, c'est-à-dire plusieurs années avant qu'on pût en rendre compte dans les *Annales Rousseau*. Elle pue, de la première page à la dernière, la prière du pharisien : « O Dieu, je te rends grâce de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes... ni même aussi comme ce péager ! » C'est par une sorte de justice immanente que M. Smith est aujourd'hui professeur à l'Université de Columbia dont le président (M. Butler), voici bien des années, avait donné son approbation à la diatribe de Th. Davidson en l'accueillant dans sa collection « The Great Educators ». [A. S.]

Charles William HENDEL [professeur de Philosophie morale à l'Université McGill, à Montréal, Canada], *Citizen of Geneva, Selections from the Letters of Jean-Jacques Rousseau*. Oxford University Press, New-York, London, Toronto, 1937. IX-405 pp. in-8°.

Un assez fort volume, de la plume de l'auteur de *Jean-Jacques Rousseau : Moraliste* (voir *Annales J.-J. R.* 1934). C'est une œuvre méritoire puisqu'elle permet de constater une fois de plus que l'on commence vraiment à étudier Rousseau en Amérique avec sympathie et contribue ainsi à dissiper cette atmosphère de Rousseauphobie accusée qui y a prévalu si généralement et si longtemps.

Il est regrettable seulement que l'auteur n'ait pas mieux réussi dans son entreprise. D'abord, il a mis en tête de son livre un long exposé de la vie de Rousseau — 129 pages serrées. Comme point de départ il a pris la *Correspondance générale de Dufour-Plan* ; en soi, certes, il n'y a rien là à objecter ; mais on est bien obligé de constater que cette manière de procéder a eu comme résultat, sous la plume de M. Hendel, de faire de la vie de Rousseau, pourtant si remplie d'action

et de drame, un récit mortellement ennuyeux ; c'est une juxtaposition des événements, tous sur le même plan, et présentés avec une sécheresse extrême. Que la biographie de M. Josephson, publiée à New-York il y a quelques années — qui avait su tirer admirablement parti des *Confessions* aussi bien que des lettres — était plus vivante !

Un des buts de ces pages est évidemment de fournir les renseignements nécessaires pour comprendre les textes choisis pour le corps du livre. Mais la jouissance en serait bien plus grande si on avait fondu les deux parties, biographie et lettres ; ou, si, au moins, il y avait en tête de chaque lettre un renvoi aux pages de l'introduction ; noyé dans les faits accumulés dans la première partie, il est difficile au lecteur de se rappeler sans grand effort ce qu'il avait lu dans l'introduction à propos des événements si divers commentés dans les lettres.

Le choix de M. Hendel est naturellement affaire toute personnelle ; son livre comprend environ trois cents lettres sur les plus de quatre mille que contient la *Correspondance générale* ; elles sont publiées dans leur entier ou en partie, et elles trahissent le souci d'omettre celles qui présentent Rousseau sous un aspect moins favorable et en traduisant surtout celles où l'auteur des *Confessions* se montre sous son jour vraiment aimable. On ne peut s'empêcher de regretter de ne pas trouver des lettres qui sont particulièrement célèbres ; celle sur la Providence (à Voltaire, 18 août 1756) par exemple, celle à M. de Saint-Germain et les quatre lettres à M. de Malesherbes ne sont offertes que fragmentairement.

La traduction, dit l'auteur, est plutôt libre que littérale ; et il n'y a rien à dire à cela ; mais on est fort surpris tout de même quand on lit que M. Hendel a bien pu se permettre ces libertés parce que les lettres de Rousseau sont « en mauvais français » : le mot est là : « the letters are often written in bad French » (*bad French* entre guillemets). Évidemment M. Hendel a pris au pied de la lettre les explications de Rousseau à certains correspondants disant qu'il écrivait familièrement ; mais un style familier n'est pas nécessairement un mauvais style — témoins M^{me} de Sévigné, Voltaire, et nous oserions ajouter Rousseau.

Quant à l'introduction biographique, elle fourmille d'inexactitudes. Nous ne pouvons les signaler toutes ; en voici quel-

ques-unes des douze premières pages : M^{me} de Warens était-elle une « ardente convertie » (p. 4) ? ; on trouve à plusieurs reprises « Annécly » ; l'archimandrite est décrit simplement comme « exotic and impressive personnage », et on ne comprend pas, avec cela, qu'il ait fallu le dénoncer (*expose him*) — les deux qualificatifs peuvent fort bien s'appliquer à un homme innocent (p. 5) ; il est dit que l'« affaire avec M^{me} de Larnage » a retenu Rousseau pendant plusieurs mois — est-ce bien l'affaire Larnage qui a retenu R. à Montpellier ? (p. 7) ; Le *Verger de M^{me} de Warens* est traduit : le « jardinier » (*Gardener*) de M^{me} de Warens (p. 9) ; et les *Muses galantes*, « gay Muses » ; ce seraient les démêlés personnels de Rousseau avec M. de Montaigu qui auraient suggéré à Rousseau l'idée des institutions politiques (p. 9) ; Thérèse n'était pas une « waitress » à l'Hôtel Saint-Quentin ; elle était chargée de s'occuper du linge (p. 10) ; le sujet du *Premier Discours* est donné : « *Whether the Re-establishing of the Arts and Sciences has contributed to purify or corrupt Mortals* » (p. 11) ; etc. Sans doute ce sont péchés véniels, et peut-être y a-t-il de ces inexactitudes qui sont des coquilles, ou des omissions dans la correction des épreuves (comme *mortals* pour *morals*) mais il y en a trop pour tout pardonner. Disons-nous aussi que M. Hendel qui souligne avec une insistance extraordinaire ce terme de « citoyen » de Genève, l'expliquerait autrement que par ces mots banals s'il était un peu plus familier avec son sujet : « une personne qui possède une expérience complète de la vie — amitié, amour, travail, vie domestique, éducation, politique, moralité, art et religion » (p. ix).

M. Hendel profite — assez naturellement — de l'occasion de rappeler la thèse de son premier ouvrage *Rousseau moraliste*, où il présente le philosophe de Genève comme un disciple convaincu de Platon (voir *Annales Rousseau pour 1934*, pp. 201) [A. S.].

Publications of the Modern Language Association of America, Washington Square, New-York. Vol. LII, n° 3. September 1937, pp. 803-819.

James H. WARNER [professeur à Hope College, Michigan], *Eighteenth-Century English Reactions to the Nouvelle Héloïse*.

Bon exemple des travaux extrêmement consciencieux que

l'on fait en Amérique de nos jours et de leur caractère d'impartialité après une longue période de Rousseauphobie bizarre. C'est un dépouillement minutieux d'une vingtaine de périodiques d'Angleterre au XVIII^e siècle annonçant, analysant, critiquant *La Nouvelle Héloïse* dans l'original ou dans des traductions (liste donnée en note, p. 803). Nous lisons : « Dans les quatre-vingt trois jugements passés sur le roman et qui ont été examinés en vue de ce travail, on trouve environ trente auteurs sur trente-quatre qui sont louangeurs sans autre, tandis que dix sur seize sont entièrement défavorables. Dans toutes ces opinions recueillies, on a trouvé quatre-vingt quatre épithètes louangeuses et soixante et une de blâme. La plupart des examens de quelque étendue contiennent à la fois louange et blâme ». (On ne saurait être plus « scientifique » !) Ajoutons que l'épithète la plus fréquente de louange est « pathétique » ; mais on trouve aussi beaucoup « sensibilité » et « sentimentalité » ; les femmes critiques forment un fort grand pour cent (*unusually large percentage*) des lecteurs admiratifs ; la sévérité croît avec l'importance des juges ; c'est-à-dire que les hommes célèbres sont les moins indulgents. Edmond Burke, naturellement figurant comme un des plus décidés parmi ces derniers (p. 818) ; la comparaison avec Richardson se retrouve souvent, cela va de soi. En somme beaucoup de diversité ; exemple de citation : « *The Nouvelle Héloïse* is not more remarkable for its eloquence, which is truly great, than for its glaring and manifold inconsistencies. For it is full of pleasure and extravagance, of sound philosophy and wild theory, of useful instruction and dangerous doctrine » (James Beattie).

M. Warner discute en particulier la traduction de Kenrick qui fut la première (1761) et qui servit de texte pour la plupart des éditions postérieures. Il cite quatre passages, texte original et traduction en regard. Il est bien sévère — à en juger par ces quatre extraits au moins —, agacé peut-être un peu par la prétention de Kendrick, lequel annonce sans vergogne qu'il va donner une traduction plus parfaite comme style que l'original. Kendrick allonge parfois les phrases, parfois les abrège, il a pris aussi bien des libertés avec la ponctuation... et, d'une façon générale, son style manque du « *impassioned tone* » de l'original ; bref : « Kendrick failed to accomplish his expressed desire » (de faire mieux que Rousseau). D'autre

part, M. Warner suggère que, pour diverses raisons, « One may doubt whether a more faithful translation of the *Nouvelle Héloïse* would have been as favorably received as the one which did issue from the press » (p. 809)¹.

Dans le même numéro des *Publications of the Modern Language Association of America* on trouve aussi une note concernant Rousseau pages 908-911 : « The Reaction of Eighteenth-Century England to Rousseau's Two Discourses », par Richard B. Sewall, et qui est un complément à l'article de James H. Warner publié dans les mêmes *Publ. of the Modern Lang. Ass.* en juin 1903 (il en a été rendu compte dans les *Annales*). Cette petite rivalité — toute courtoise — entre deux jeunes érudits américains, l'un de Yale University, l'autre de Duke University (North Carolina) et Hope College (Michigan) qui ont exploré indépendamment l'un de l'autre et simultanément, le même domaine — influence de Rousseau en Angleterre au XVIII^e siècle — a des résultats excellents pour la cause elle-même ; ils luttent, avec un beau zèle, pour donner des renseignements plus abondants et plus exacts, l'un que l'autre. [A. S.].

A. SCHINZ, *Les Déistes et les pasteurs de Genève*, dans *The romanic Review*, février 1937.

Ce court article est d'abord un compte rendu du livre écrit par M. J. St. Spink, sur *Jean-Jacques Rousseau et Genève*, pour « servir d'introduction » aux *Lettres de la Montagne* (Paris, Boivin, 1934). M. Schinz reconnaît les qualités et l'utilité de cet ouvrage « fort bien fait », où les rapports de Rousseau avec les pasteurs genevois et ses attitudes successives au cours de la controverse de 1763-65, sont très précisément expliqués et élucidés, grâce à de nombreux documents inédits.

M. Schinz profite de l'occasion pour exposer ses propres vues sur la position religieuse et philosophique, complexe et fort délicate, des pasteurs genevois, d'une part, comme protestants, attachés à la raison et au principe du libre examen (ce qui permet à Voltaire et à d'Alembert de les traiter de « soci-niens »), d'autre part, comme chrétiens, admettant, sur la foi

(1) Les épreuves de l'article ont été mal corrigées ; par deux fois l'auteur laisse le mot *seine* pour *sein*, et à plusieurs reprises *Saint-Preaux* pour *Saint-Preux*.

des miracles, le caractère sacré de la Bible et les mystères qu'on en a déduits comme des dogmes. Leur rationalisme diffère donc profondément de celui des philosophes, et de Rousseau lui-même. Sur ce point, M. Schinz complète et précise utilement le livre de M. Spink, sans en contredire les conclusions.

Il discute aussi, dans ses quatre dernières pages, l'attitude religieuse de Rousseau, que M. Spink avait négligé de considérer du point de vue philosophique. Il résume avec vigueur et vivacité la thèse qu'il a déjà plusieurs fois présentée, notamment dans son livre sur la *Pensée de Rousseau*, et qui revient, tout en reconnaissant justement que celui-ci est « au fond..., du côté des philosophes », à lui imputer, sinon des contradictions, du moins des équivoques et des subtilités, parce qu'il n'aurait jamais pu se décider à choisir nettement entre le sentiment et la raison. Cette interprétation n'est pas sans soulever elle-même bien des difficultés ; peut-être une conception différente et plus exacte des rapports qu'établissait Rousseau entre la raison et le sentiment, les dissiperait-elle en grande partie¹. [G. B.].

FRANCE

Gaston RICHARD, *La critique de l'hypothèse du contrat social avant J.-J. Rousseau*, dans *Archives de philosophie du droit*, 1937, nos 1 et 2, Paris, Recueil Sirey.

Cet article d'une trentaine de pages, où il est fâcheux que les fautes d'impression abondent, se lit avec intérêt et apporte des indications utiles. On y reconnaît l'attitude générale de M. Gaston Richard, sociologue un peu isolé et très indépendant, dont l'œuvre, hostile au positivisme et étrangère aux méthodes de l'école de Durkheim, a plutôt cherché ses inspirations chez Montesquieu que chez Rousseau, sans peut-être réussir jamais à prendre une physionomie bien frappante et à occuper une position très forte. Ce travail se réfère à plusieurs études antérieures sur la philosophie du droit, occupées du même sujet et parues dans le même recueil.

(1) C'est ce qui a été notamment tenté dans l'introduction de l'édition récente, par M. G. Beaulavon, de la *Profession de foi du Vicaire savoyard* (Paris, Hachette, 1937), où la position religieuse de Rousseau est étudiée de près.

La plus grande partie, la meilleure et la plus intéressante, ne concerne pas directement Rousseau lui-même. M. Richard s'attache à montrer que la doctrine du contrat social, longtemps avant Rousseau, a été non seulement connue, mais critiquée, par les plus grands métaphysiciens du xvii^e siècle, les Descartes, les Malebranche ou les Spinoza, (ce qui lui paraît ruiner la thèse d'Auguste Comte, qui voulait voir dans cette doctrine, inspiratrice de la révolution, l'expression, l'émanation nécessaire et logique, de l'âge métaphysique ou abstrait), et aussi que les plus brillants contemporains de Rousseau ont dirigé contre elle de pénétrantes critiques.

A vrai dire, on n'est pas du tout certain, en lisant M. Richard, que tous ces auteurs se fassent la même idée, et parfois même une idée nette, de ce que peut être le contrat social, et aucun d'eux assurément n'aperçoit bien la conception même si originale, si complexe et si forte, qu'en exposera Rousseau ; le « contractualisme » dont parle M. Richard a quelque chose parfois d'arbitraire et factice.

Il semble aussi que M. Richard n'ait pas très solidement justifié l'introduction du nom de Descartes dans cette affaire : il lui faut interpréter avec beaucoup de complaisance quelques lignes de la correspondance, pour le présenter comme un précurseur, et même un inspirateur, des critiques du contrat social : Descartes n'en a ni prononcé le nom ni peut-être seulement conçu l'idée. Mais dans les pages rapides que M. Richard consacre à la politique de Malebranche, de Spinoza, de Fénelon (ou plutôt de son disciple et interprète plus ou moins fidèle Ramsai), dans les courts chapitres sur Vico, d'Alembert, particulièrement sur David Hume, il y a beaucoup d'aperçus ingénieux et nouveaux, de rapprochements instructifs, de citations heureuses et frappantes.

C'est seulement dans les dernières pages de son article que M. Richard esquisse, plus brièvement encore, quelques traits de la doctrine politique de Rousseau lui-même. Il est difficile de discuter une thèse si sommairement indiquée, qui ne tient aucun compte des nombreux travaux récents sur la question, mais il semble qu'elle appellerait les plus expresses réserves. M. Richard n'aperçoit pas comment se pourraient concilier les idées principales du *Discours sur l'inégalité* et du *Contrat social*, et les tient pour « non seulement divergentes, mais réellement contradictoires » : si l'on admet que Rousseau, dans

ces deux ouvrages, n'a ni posé les mêmes problèmes ni suivi la même méthode, qu'après avoir raisonné hypothétiquement de l'histoire et des faits, il a considéré la question politique en moraliste et « cherché le droit et la justice », ces difficultés s'évanouissent peut-être, ou en tout cas se déplacent. Et faute d'approfondir les notions fondamentales du livre, la souveraineté populaire, la volonté générale, la loi, M. Richard n'apporte pas de raisons bien convaincantes pour mettre en doute « la solidité de l'œuvre de Rousseau ». [G. B.].

Louissette RICHEBOURG, *Contribution à l'histoire de la « Querelle des Bouffons »*, Paris, Nizet et Bastard, 1937.

En août 1752, la troupe italienne des « Bouffons », dirigée par Bambini, arrivait à Paris. Elle jouait au théâtre du Palais-Royal construit en 1637 par ordre de Richelieu, un répertoire « burletta » dont M^{lle} Richebourg a donné la liste. *La serva padrone*, de Pergolesi, plut à Rousseau au point qu'il en publia le texte. Chaque soir on jouait une pièce de la troupe italienne et un interlude classique français.

La salle de l'Opéra s'était bientôt divisée en deux camps : d'une part les partisans de la musique française, protégés par Louis XV et M^{me} de Pompadour, de l'autre les admirateurs fanatiques de la musique italienne qui avaient pour eux la Reine. Fréron appartenait au « coin du Roi », Grimm, Rousseau, les philosophes au « coin de la Reine ». Grimm publia alors son *Petit prophète de Boehmischbroda*, le baron d'Holbach rompit aussi une lance en faveur de la musique des Bouffons dans sa *Lettre à une dame d'un certain âge sur l'état présent de l'Opéra* et la querelle commençait à s'apaiser lorsque Rousseau, sans tenir compte du fait que M^{me} de Pompadour jouait elle-même le rôle de Colin de son *Devin de Village* à Bellevue, près de Meudon, lança la *Lettre sur la musique française*, en novembre 1753. D'innombrables brochures d'écrivains secondaires y répondirent, à la troupe des Bouffons succéda un nouvel opéra de Rameau, et Jean-Jacques subit l'affront de se voir interdire l'accès gratuit du théâtre auquel la représentation d'une de ses pièces lui donnait droit à vie.

L'attachante étude de M^{lle} Richebourg, dont nous n'avons pu indiquer que quelques passages, donne de nombreuses et intéressantes précisions sur cette grave querelle qui, en détour-

nant l'attention de l'affaire du Parlement, évita peut-être une guerre civile. Cet ouvrage est complété d'une importante bibliographie. [P.-E. Sch.].

G. CLÉMENT-SIMON, *La loge du « Contrat social »*, dans *Revue des questions historiques*, mai 1937.

Fondée à Paris du vivant de Rousseau, en 1766, cette loge maçonnique prit ensuite le nom de Saint-Jean d'Écosse du Contrat social, avec le titre de Mère loge, ce qui lui attira des difficultés avec le Grand Orient. Elle fut moins subversive que la loge d'Ermenonville qui, elle aussi, prétendait s'apparenter à Jean-Jacques, et où trônait le trop fameux comte de Saint-Germain. La loge du Contrat social comptait dans ses rangs de grands noms nobles de France, des ecclésiastiques également. Dans son action, elle mêlait la comédie et l'enfantillage à une certaine bienfaisance.

Cette loge eut la particularité de demeurer fidèle au roi Louis XVI et M. Clément-Simon nous parle, sans paradoxe, des « royalistes du Contrat social ». [P.-E. Sch.].

REVUE DES BIBLIOGRAPHIES

Annales de la Société J.-J. Rousseau : Journal de Genève du 8 février 1937, P(aul) C(haponnière). *Nouvelle Gazette de Zurich*, du 26 février 1937, *Neues von Rousseau*, par B. Fn. *National Zeitung*, Bâle, 6 juin 1937. *Revue d'histoire littéraire de la France*, janvier-mars 1937, par E. Carcassonne, etc.

Otto Vossler, *Der Nationalgedanke von Rousseau bis Ranke*, *Jüdische Rundschau*, 8 juin 1937.

Roger Tisserand, *Les concurrents de J.-J. Rousseau à l'Académie de Dijon pour le prix de 1754 : Mercure de France*, Paris, n° 948, pp. 551 ss., par Émile Magne. *Gazette de Lausanne*, 4 juillet 1937, par Paul-Émile Schazmann.

C. W. Hendel, *Citizen of Geneva : Observer*, Londres, 9 janvier 1938.

H. J. Wille, *Das Leben der Therese Levasseur mit J.-J. Rousseau* : Le nombre des articles consacrés à cette biographie éminemment populaire est trop grand pour que nous en citions le détail ici.

Fusil, *Sylvain Maréchal : Les Nouvelles Littéraires*, 1^{er} mars 1938.

Ernesto Codignola, *Il problema educativo*, t. II, *Dalla crisi della scolastica a Rousseau : La Gazzetta di Puglia*, 21 mai 1937.

Paul Tisseau, *Une amie de Jean-Jacques, M^{me} de Verdelin*, tirage à part des *Annales de la Société J.-J. Rousseau*, t. XXV ; *Le Temps*, 25 janvier 1938, par Émile Henriot. *Événement*, Paris, 10 février 1938, par Gondoin. *Sequana*, 1^{er} mars 1938, par Edmond Pilon, etc.

ÉTAT DES ARCHIVES J. J. ROUSSEAU

État des Archives J.-J. Rousseau au 30 juin 1938 : 2.668 numéros ; augmentation depuis le 1^{er} juillet 1937 : 24 numéros. Cette augmentation est due principalement aux dons faits par MM. Fernand Aubert, Charles Baehni, Édouard Favre, Jean-P. Ferrier, Bernard Gagnebin, M^{me} Eugène Lullin, MM. Paul-L. Léon, Albert Schinz, Paul Tisseau ; les hoiries de M. et M^{me} Ami Bordier et de M. Louis-Frédéric Choisy ; les éditeurs, administrateurs, chefs de rédactions : Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Boivin et C^{ie}, *Le Cahier*, *Gazette des Beaux-Arts*, Oxford University Press.

A noter, parmi les achats : Une copie à l'huile, sur toile, peut-être d'après Gérard, d'un portrait de Rousseau en habit arménien avec bonnet fourré. Cette œuvre a été acquise avec l'aide financière de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

En outre, M. Maurice Bastian a bien voulu procéder en 1937 au dépôt d'un exemplaire, muni d'une belle reliure d'époque, de *Pygmalion* (mis en vers par Berquin, texte gravé par Drouët), Paris, 1775.

Les *Archives* ont été consultées de la façon suivante du 1^{er} juillet 1936 au 30 juin 1938 : 69 présences, 268 volumes et documents communiqués.

En outre, certains documents ont été prêtés en 1937 au Conservatoire botanique de Genève, pour une exposition organisée à l'occasion de l'Assemblée générale de la Société helvétique des sciences naturelles.

(Renseignements fournis par M. F. Aubert, bibliothécaire à la Bibliothèque publique et universitaire et archiviste de la Société J.-J. Rousseau.)

CHRONIQUE

Littérature, politique, éducation, morale.

Jean-Jacques Rousseau a donné lieu cette année aux commentaires les plus divers, sans qu'il soit possible d'en dégager de grands courants. L'intérêt s'est manifesté aussi bien pour des aspects biographiques que de doctrine ou purement littéraires. L'anecdote voisine avec le trait de caractère. Dans *La Nación*, de Buenos-Aires (7 novembre 1937), le musicien l'emporte sur le penseur et l'on est tenté de répéter, avec Anatole France : « Jean-Jacques Rousseau, dit-il, qui montra quelques talents, surtout en musique... ». M. F. Morel évoque, dans la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* (12 novembre 1937), Jean-Jacques joueur d'échecs. L'auteur de cet article rappelle la partie de Rousseau contre le prince de Conti. En ce qui concerne ses rencontres avec Légal et Philidor, il indique par erreur la date de 1741. Rousseau était alors encore à Lyon et c'est en août 1742 que s'affrontèrent les joueurs.

Pour M^{lle} Claire-Éliane Engel, Rousseau a moins bien compris la montagne que Sénancour, et elle voit dans Lantier un médiocre plagiaire des descriptions alpestres de Rousseau (*Les Alpes*, 1937, fasc. 1).

Les premières années de Jean-Jacques et son enfance nous ont valu deux articles biographiques, l'un de la *Republica Lisboa* du 28 juin 1937, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, dû à la plume de M. Henrique-Antonio Pereira, l'autre du *Genfer Echo* (19 décembre 1937), évoquant gentiment les passages autobiographiques de Rousseau sur son père.

Ailleurs nous retrouvons Rousseau dans la force de l'âge.

C'est Guermantes, dans une de ses charmantes chroniques de *Figaro* (17 janvier 1937) intitulée *Les deux estampes*, qui nous peint un Rousseau gracieux, mais « ...hypocrite... ». Voilà un bien gros mot, qui dépare le tableau de Guermantes sans pouvoir nuire à Jean-Jacques. Rassurez-vous, en effet : quiconque s'est occupé sérieusement de l'iconographie de Rousseau vous dira que les deux estampes recueillies à Bruxelles, dans la bibliothèque d'Hector de Saint-Robert, n'avaient pas été peintes d'après nature. Les portraits du philosophe dessinés par l'artiste en présence de l'auteur sont excessivement rares. M. Hippolyte Buffenoir n'en connaissait que deux ou trois, après avoir passé son existence à réunir la plus prodigieuse collection d'images du citoyen de Genève, peints ou sculptés sur toile, sur papier, sur des bonbonnières et sur des tabatières, sur des porcelaines et sur des pendules, dans la terre cuite et dans le bronze. Le fils de M. Hippolyte Buffenoir, M. Maximilien Buffenoir, lui-même auteur d'une biographie d'une amie de Rousseau, *La comtesse d'Egmont*, a pieusement conservé le véritable musée privé créé par son père à la rue des Apennins à Paris et a bien voulu consacrer une après-midi à en faire les honneurs au Secrétaire de la Société J.-J. Rousseau.

Des attaques plus graves, parce qu'elles sont beaucoup plus difficiles à réfuter, ont été formulées contre Rousseau sous une forme qui veut être comique par l'humoriste G. de La Fouchardière, dans ses « Hors d'œuvre » de *l'Œuvre* (28 février et 1^{er} mars 1938). Pour cet auteur, « ...l'homme est naturellement méchant... ». Mais il ajoute « ...je suis de l'avis de Jean-Jacques Rousseau sur ce point qu'il est encore beaucoup plus méchant lorsqu'il vit en société ». *L'erreur de Jean-Jacques*, c'est le titre de l'article de La Fouchardière, n'est donc pas totale. Tant mieux !

Une autre critique serait due à un écrivain plus sérieux, le grand biographe Giovanni Papini, à en croire un article du journal *Le Mois* (Paris, 1^{er} décembre 1937), intitulé *Jean-Jacques n'a pas raison*. Il s'agit d'une interview consacrée à Giovanni Papini par M. André Rousseaux :

« ...J'ai depuis mon enfance le souci de ne pas laisser le monde comme je l'ai trouvé », aurait dit l'écrivain italien. « ...La physiologie fait, de nos jours, des choses étonnantes... Pourquoi la morale n'exercerait-elle pas des modifications

plus importantes encore ? Si elle ne le fait pas, c'est que personne ne s'en occupe, que personne ne pense aux moyens qu'il faudrait chercher, étudier, mettre au point pour y arriver. Mais je crois qu'on peut modifier l'âme humaine, dit Papini. Si on ne le pouvait pas, il n'y aurait qu'à suivre la nature, et Jean-Jacques Rousseau aurait raison. Rousseau n'a pas raison... ». Sans vouloir affirmer que Rousseau ait toujours raison, nous pensons toutefois qu'il a, lui aussi, beaucoup fait pour ne pas laisser le monde comme il l'a trouvé, sans doute plus que ne le fera jamais M. Papini.

C'est d'ailleurs d'Italie que nous vient un article pouvant aussi servir de réponse à Papini, par une citation des *Discours politiques* de Varisco :

« Il est à peine nécessaire de rappeler la pensée de Rousseau et de montrer son extraordinaire influence d'abord sur les âmes, puis sur les faits... » (*Lavoro fascista*, Roma, 3 novembre 1937).

Toujours dans le domaine philosophique, un journal anglais, le *Morning Post* de Londres (1^{er} juin 1936) se plaint, d'ailleurs sans acrimonie, de ce que Rousseau ait créé un « homme naturel » extrêmement peu naturel. Il le compare à d'autres hommes-types inventés à diverses époques, comme le libre-échangiste du xix^e siècle par exemple, et l'homme moyen de 1905 de Whitehall, qui portait des vêtements de flanelle et de calicot et n'était pas abonné à la T. S. F. parce qu'elle n'était pas inventée. Ce n'est pas très méchant.

C'est encore à l'homme de la « nature » que Jacques Maritain s'attaque dans *La cité des personnes*. Grand maître de l'exégèse et de la dogmatique, M. Maritain n'étudie pas suffisamment Rousseau du point de vue historique, lorsqu'il nous parle de la démocratie selon Rousseau (*Temps présents*, 14 janvier 1938).

La plupart des articles que nous avons eu l'occasion de lire cette année sur Rousseau, concernant cette rubrique de notre chronique, sont comme on voit peu favorables au grand écrivain. Quelques-uns émanent cependant de bons critiques. Mais aucun d'entre eux n'est rousseauiste. Il est toutefois regrettable de les voir attaquer à la légère ou en vertu d'idées préconçues un auteur qu'ils connaissent mal.

Pour terminer ce passage sur une note moins pessimiste, notons que M. Louis Aurenche, l'éminent auteur d'un ouvrage

sur Rousseau à Lyon, a raconté de façon fort amusante dans *Le Domaine*, publié par M. L. Despois, les recherches qu'il avait entreprises sur M^{me} de Larnage, la compagne de voyage de Jean-Jacques en Dauphiné, avant d'en écrire la biographie. Il cite, à cet égard, notre président de la Société Jean-Jacques Rousseau, lui conseillant de se rendre dans la localité de Bourg-Saint-Andiol. Ainsi le discernement de notre grand animateur de la science rousseauiste, M. Bernard Bouvier, avait une fois de plus été le point de départ d'un travail tout à la fois utile et agréable à lire.

Si nous passons maintenant au domaine de l'éducation, il faut constater à nouveau que Rousseau a servi de porte-respect aux théories et aux expériences les plus étranges, dont la paternité l'eût bien étonné. Citons par exemple cette idée venue d'outre-Atlantique, de faire vivre vingt bébés de cinq ans seuls. Au « Baby's 20th Home », cette pouponnière moderne, lisons-nous dans *Le Figaro* et dans le *Popolo d'Italia* (Milan, 8 octobre 1937), l'organisation intérieure sera entièrement laissée aux enfants. Le dortoir sera fort simple : vingt lits très bas et très faciles à faire seront changés tous les deux jours par une petite fille qui descendra les draps à la porte où une blanchisseuse les prendra, ainsi que tout le linge changé quotidiennement.

Une fillette de dix ans et un petit garçon de même âge, vétérans du collège, seront chargés de la nourriture et de la discipline. C'est en effet fort simple. Il suffisait d'y penser, comme l'a fait le D^r Henson de Chicago, et de l'attribuer à *Émile*. Mais le résultat ?

M. Albéric Cahuet, dans une de ses brillantes chroniques littéraires de l'*Illustration*, intitulée *De l'enfant à l'homme*, a groupé la critique d'un certain nombre d'ouvrages relatifs à la première adolescence, dus à la plume d'écrivains comme Georges Duhamel, Maurice Genevoix, et naguère Anatole France, Pierre Loti. M. Cahuet place cette belle page sous l'égide de Jean-Jacques. « ...Le spectacle de ces débats », écrit-il, « où s'aggrave la souffrance des hommes peut nous rallier aux propos de l'*Émile* sur la faillite d'une éducation qui substitue l'artifice de l'esprit aux lois mêmes de la vie... » N'est-il pas encourageant de voir l'un des meilleurs romanciers et critiques de notre époque connaître si bien le philosophe de Genève, se rallier au meilleur de son œuvre et le citer fort

à propos ? La critique des critiques de Rousseau, parfois fastidieuse, ne réserve pas que des déceptions.

Littérature des pèlerinages et du souvenir.

Venant de tous les pays, chaque année des rêveurs suivent les traces du promeneur solitaire, en Suisse, en France, en Italie, plus rarement en Angleterre. Parfois ils paient leur tribut à l'hôte qui rendit illustres tant de lieux enchanteurs, en lui consacrant quelques lignes d'un grand quotidien ou quelques pages d'une revue. Ainsi, en 1937, M. Rodolfo della Felice, après avoir passé *Une après-midi sur le Léman*, décrit le refuge de Vevey, la limpide sérénité de Clarens dans *Il Telegrafo* de Livourne (23 janvier 1938). Puis il a gagné l'île Rousseau, là où le lac se transforme en flots tumultueux. A l'ombre des grands peupliers, les yeux pleins des reflets de l'onde, la statue de Rousseau enseigne à aimer la nature, les fleurs, les campagnes, la seconde coloration des montagnes et leur fait faire leur entrée officielle dans la littérature.

Un collaborateur du journal suédois *Skive Folkeblad* (17 juillet 1937), est à son tour venu à Genève visiter la ville de Rousseau, — à laquelle il reproche d'avoir brûlé *Émile*. Il décrit ensuite le siège de la Société des Nations.

Si de nombreux étrangers viennent à Genève pour voir la ville natale d'un de ses plus illustres citoyens, il est aussi de nos compatriotes qui se rendent au dehors pour faire un pèlerinage aux demeures de Jean-Jacques. Tel fut cette année, bien que se déclarant non rousseauiste, notre collègue de la *Tribune de Genève* M. L(éon) S(avary). Profitant d'un bref séjour à Chambéry, il est allé voir les Charmettes, et ne nous a pas caché le dégoût dont il s'est senti envahi en lisant les insanités écrites sur le livre mis à la disposition des voyageurs. Il faut remercier M. Savary, souvent sévère pour les philosophes genevois, d'avoir demandé plus de dignité à l'égard de celui qui a défendu la respectabilité de la personne humaine.

D'autre part un rédacteur bâlois, sans aller jusqu'à l'Hermitage de Montmorency, a retrouvé dans son canton l'esprit de Jean-Jacques à l'Hermitage d'Arlesheim. Ce parc avait été dédié au retour à la nature dans le meilleur sens du terme, celui que Rousseau lui avait donné, plus encore qu'à l'abbé

Delille. C'est ce qui permet à l'auteur d'un article des *Basler Nachrichten* du 2 décembre 1937, qui signe -u-, de l'intituler *Rousseau à l'Ermitage* (d'Arlesheim).

De l'abbé Delille aux romances de Deleyre il n'y a qu'un pas. Nous le faisons agréablement avec l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 30 janvier 1937, qui publie des indications sur le Rosier de Jean-Jacques Rousseau d'après un petit volume rare intitulé *Voyage à Ermenonville*, et dû à la plume de Thiébaud de Berneaud, en 1826. Parlant de Deleyre, il écrit, en effet :

« La mélancolie lui inspire plusieurs romances très riches d'images, que Rousseau se plut à mettre en musique ; telle est celle-ci, qui plaira longtemps aux âmes sensibles : « Je l'ai planté, je l'ai vu naître ». » Les paroles sont de Deleyre et la musique de Rousseau.

Ainsi le souvenir de Jean-Jacques est sans cesse mêlé de musique et encadré de jolis paysages.

Le plaisir même de la marche, tel que le concevait le promeneur solitaire, a trouvé une nouvelle application sous la plume de M. Achille Rey qui, dans les *Tablettes d'Avignon et de Provence* (27 juin 1937), donne un passage de Rousseau en exemple aux pêcheurs. « ...Le marcheur de Jean-Jacques Rousseau », écrit-il, était en route pour la pêche... :

« On part à son moment, on s'arrête à sa volonté, on fait tant et si peu d'exercice qu'on veut ; j'aperçois une rivière, je la côtoie ; un bois touffu, je vais sous son ombre, une grotte, je la visite, une carrière, j'examine les minéraux... »

Voilà bien la magie de Rousseau, qui une fois de plus nous entraîne.

Manuscrits, éditions.

Après la publication de la *Correspondance générale* de J.-J. Rousseau en vingt volumes, par Théophile Dufour et P.-P. Plan, il est relativement rare de trouver encore des lettres inédites du citoyen de Genève. Mais il avait tellement écrit et à des correspondants si divers qu'il était impossible aux critiques les plus consciencieux et les mieux outillés de ne rien omettre. Nous en avons eu la preuve il y a deux ans, lorsque M. André Monglond, le savant professeur de Grenoble, nous avait apporté les lettres inédites de Jean-Jacques, secré-

taire de M. de Montaigne à Venise, adressées au marquis de Castellane à Constantinople.

Cette année, trois lettres inédites de Rousseau ont été publiées par plusieurs journaux suisses, tout d'abord le *Journal du Jura*, de Bienne, du 12 janvier 1937, puis l'*Express de Neuchâtel*, enfin la *Gazette de Lausanne* du 6 février 1938. Elles avaient été prêtées à M. E. Kg. du *Journal du Jura* qui les a analysées sans en donner le texte intégral, et appartiennent au D^r Rossier et au D^r Marcus de Vevey. Ces lettres présentent un réel intérêt, et nous les publierions dans les *Annales*, si leurs propriétaires voulaient bien nous y autoriser. D'après les commentaires de journaux que nous avons sous les yeux, l'une de ces lettres, datée de Môtiers, ferait allusion à un séjour de Rousseau à l'Hermitage, chez M^{me} d'Épinay. C'est sans doute une erreur, car la propriété de M^{me} d'Épinay, qui n'était pas non plus très éloignée de Montmorency, se nommait « La Chevrette » et c'est plus tard que Rousseau logera à l'Hermitage. Il y serait d'autre part question d'un « portrait dû à un peintre que nous ne connaissons pas... » et d'un « second portrait que Rousseau garde précieusement pour lui... ». Les portraits de Rousseau d'après nature sont assez rares pour que la question vaille d'être étudiée de très près. Les deux autres lettres sont datées l'une de l'île Saint-Pierre, l'autre de Monquin, dans le Dauphiné, où il séjournait sous le nom de M. Renou.

Notre archiviste, M. F. Aubert, nous signale que la Bibliothèque publique et universitaire de Genève a acquis en 1937, dans la partie qui lui est échue des archives de la famille Tronchin, neuf lettres autographes de Rousseau au D^r Théodore Tronchin, datées de lieux divers, des 22 décembre 1755 au 23 juin 1759.

Quelques lettres de Rousseau ont été vendues en ventes publiques. C'est notamment une pièce adressée à M. Duchesne pendant le séjour d'Angleterre, signée de Chiswick le 6 février 1766. Il y est question du *Dictionnaire de Musique*.

D'autre part, un billet autographe signé, adressé à M. du Saulx en date du 17 octobre 1771, a été vendu dans la vente des livres et manuscrits ayant appartenu à P.-J. Toulet le 16 décembre 1937. Si nous avons souvent la tristesse de voir des documents de cette importance dispersés au vent des enchères sans que les finances restreintes de la Société J.-J.

Rousseau nous permette de les acquérir, et achetés par des inconnus, nous avons eu, dans ce cas, le plaisir d'apprendre que le billet à Dussault a été adjugé à un écrivain et grand critique, M. Émile Henriot. Non seulement M. Henriot en aura le plus grand soin, mais, de plus, il a bien voulu nous autoriser à aller l'étudier chez lui.

Une lettre de Rousseau datée de Montmorency le 6 janvier 1759, et une autre du 2 janvier 1761, toutes deux adressées à Vernes, ont figuré dans le catalogue de V. Degrange à Paris. Il y parle de Voltaire et de difficultés matérielles.

Un important manuscrit de Rousseau a été mis aux enchères à Londres, dans la vente de la Bibliothèque du duc de Newcastle qui a eu lieu au mois de juin 1937. Il ne s'agit de rien moins qu'un fragment de *La Nouvelle Héloïse*. La question des manuscrits de *La Nouvelle-Héloïse* reste toujours passionnante et nous a valu cette année une correspondance intéressante avec M. le Conservateur de la Bibliothèque de la Chambre des Députés à Paris. Nous avons d'autre part eu la chance de trouver des documents inédits sur le manuscrit de la Chambre des Députés, qui avait appartenu à la comtesse de Boufflers et avait été saisi chez elle le 25 thermidor de l'an II de la République par la Commission temporaire des Arts adjointe au comité d'Instruction publique. (P.-E. Schazmann, *La comtesse de Boufflers*, Lausanne, 1933, p. 225.)

Plusieurs belles éditions de Rousseau, du XVIII^e siècle ou de l'époque romantique, ont également été mises en vente en 1937, en particulier en Angleterre. Maggs Bros Ltd., libraires de S. M., ont annoncé dans leurs catalogues de très belles éditions. Dans le premier, ils reproduisent au n° 70 l'une des illustrations de Moreau le Jeune et Le Barbier de l'édition des *Œuvres complètes*, Londres (Bruxelles) 1774-1783, en douze volumes in-4°. Aux nos 129 et 130, ils reproduisent les dos des reliures de l'édition romantique illustrée par Déveria, des *Œuvres complètes*, avec des notices par P.-R. Auguis, Paris, chez Dalibon, 1825, en vingt-sept volumes grand in-8°. Enfin au n° 130 du catalogue n° 660, ils reproduisent la reliure du premier volume (*La Nouvelle Héloïse*) de l'édition dite « Poinçot » de 1788-1793.

Parmi les traductions anciennes, il faut signaler celle du *Dictionnaire de musique*, par Will. Waring (1770 ?), qui est annoncée par la librairie Otto Haas à Londres, et parmi les

modernes une traduction anglaise des *Confessions* par A. S. B. Glover, d'après les traductions anglaises de 1783 et 1790, publiée avec une préface de Mr. Havelock Ellis qui, hélas ! veut voir en Rousseau un sujet de psychanalyse sexuelle.

Cours et conférences.

Comme chaque année, on a parlé de Jean-Jacques Rousseau un peu partout, dans le monde entier. Nous ne pouvons en rendre ici que quelques faibles échos, venus de Genève et de Paris, d'Égypte et d'Amérique.

Deux personnalités de tout premier plan ont fait porter leurs études l'un sur les origines intellectuelles de Rousseau, l'autre sur ses écrits autobiographiques, et en ont entretenu leurs auditeurs. C'est d'une part le baron Ernest Seillière qui faisait à la fin de 1936 une communication à l'Académie des Sciences morales et politiques sur *Milton précurseur de Rousseau*. Ce jour-là, deux des plus grands noms de la littérature de tous les temps furent évoqués sous la coupole de l'Institut de France, rapprochés par le mysticisme que le baron Seillière retrouve chez le philosophe de Genève comme chez l'auteur du *Paradis perdu*.

M. Marcel Raymond, le successeur de notre président, M. Bernard Bouvier, à la chaire de littérature française de l'Université, dans la ville natale de Jean-Jacques, a de son côté consacré deux heures par semaine, pendant le semestre d'hiver 1937-1938, aux écrits autobiographiques de Rousseau. Les étudiants comme les lecteurs de M. Raymond, le biographe de Ronsard, savent à quel point il joint le pouvoir évocateur d'une époque à la plus solide érudition et souhaitent de voir publier en volume le résultat de ses recherches.

Sans nous éloigner encore beaucoup de Genève, notons qu'à l'Académie chablaisienne M^{lle} Long des Clavières a fait à la fin de l'année 1937 une communication relative à la correspondance de J.-L. du Plan, contenant de très intéressants renseignements sur J.-J. Rousseau.

Si, maintenant, nous nous éloignons jusqu'en Afrique, nous apprenons que M. Henri Guillemain a entretenu les habitués des cours publics de la Faculté des lettres du Caire du destin pathétique et noble de Rousseau. C'est aussi le Rousseau des

œuvres autobiographiques que M. Guillemin a évoqué en un beau raccourci.

Sautons maintenant d'un point du globe à l'autre, et nous trouverons notre savant et sympathique collaborateur M. Albert Schinz faisant un pieux pèlerinage devant la tombe de l'oncle de Jean-Jacques, Bernard, à Charleston dans l'État de la Caroline du Sud en Amérique, avant de faire aux instituteurs de Charleston, le 17 avril 1937, une conférence sur *l'action persistante de J.-J. Rousseau dans le domaine de la philosophie et de l'enseignement*. Les membres de la Société J.-J. Rousseau qui ont entendu M. Schinz à notre dernière assemblée générale peuvent se rendre compte de l'intérêt de cette causerie du vaillant défenseur et propagateur des idées de Rousseau en Amérique, je veux dire des vraies idées du philosophe, celles qui reposent sur la science rousseauiste.

Enfin, l'important Congrès des professeurs de langues et littératures modernes, tenu à Richmond dans l'État de Virginia tout à la fin de décembre 1936, avait inscrit à son programme une communication, sur cinq en tout, consacrée à Rousseau. C'est au professeur S. G. Patterson qu'échut l'honneur de faire résonner dans le nouveau monde l'écho des pas du promeneur solitaire.

Paul-Émile SCHAZMANN.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du Comité du 2 juin 1937. — Réuni sous la présidence de M. Bernard Bouvier, président, le Comité de la Société J.-J. Rousseau a définitivement arrêté l'ordre du jour de l'Assemblée générale de 1937, puis le président a donné connaissance des titres des principaux articles qui paraîtront dans le tome XXV des *Annales* et a nommé leurs auteurs.

M. Auguste Bouvier, faisant allusion au déménagement du Musée J.-J. Rousseau dans le local même de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, souhaite la prompt réinstallation des collections.

Le Comité décide d'autre part d'acquérir une trentaine d'exemplaires du Catalogue des manuscrits de J.-J. Rous-

seau se trouvant à Genève, dressé par M. Fernand Aubert, aussitôt qu'il aura paru en tirage à part des *Annales*.

Assemblée générale du 30 octobre 1937. — La séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la précédente Assemblée générale, par le Secrétaire. Puis l'Assemblée entend le rapport du trésorier, M. André Wagnière, et des vérificateurs des comptes, MM. Albert Rivoire et Alec Chauvet. Ce dernier étant absent, sa décharge du trésorier est lue par M. Fernand Aubert.

M. Bernard Bouvier lit ensuite son rapport présidentiel. Il retrace l'activité de la Société, du Comité et en particulier des rédacteurs des *Annales*, dont la tâche désintéressée est lourde. L'Assemblée réélit le Comité dans son ensemble. Le président encourage et remercie chacun, n'oubliant que lui-même, puis il donna la parole à M. Choulguine, professeur à l'Université ukrainienne de Prague, ancien ministre, qui lit un important passage de l'ouvrage publié ici même sur *Rousseau et l'idée nationale*.

Le programme assez chargé de l'Assemblée comportait ensuite une causerie de M. Albert Schinz, professeur à l'Université de Pennsylvanie, sur l'*État présent des études rousseauistes*. Il serait trop long de résumer ici les résultats de l'enquête du professeur Schinz, qui doit paraître dans une collection dirigée par M. Paul Hazard, professeur au Collège de France.

NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR L'ARTICLE :
A PROPOS DU PORTRAIT DE ROUSSEAU
PAR JEAN HOUËL
(1936, t. XXV, pp. 218-250).

Errata et addenda.

P. 224. Au bas de la planche, au lieu de : Crozet, lire : Crozat.

P. 232, l. 13. Ajouter : (après : domaine) il finit par avoir environ 13 hectares.

P. 232, l. 18. Ajouter : (après : il y fait élever) en 1670.

P. 233, l. 13 et 14. Supprimer : « ...l'agrandit encore » et la parenthèse qui suit.

P. 234, l. 2. Au lieu de : quelques années, lire : quelques semaines. — L'acte de vente est du 6 mai 1750 et le mariage du 29 juin 1750.

P. 234, l. 8. Au lieu de : Gusedon, lire : Guesdon.

P. 234, l. 17-18. Au lieu de : à des chaudronniers, comme on disait alors, lire : à un chaudronnier, disait-on.

P. 234, l. 23. Au lieu de : Oppernord, lire : Oppenord.

P. 234, note, l. 1. Au lieu de : une trentaine, lire : une cinquantaine.

P. 235, l. 12. Ajouter (à la fin de la parenthèse) : Ces planches font partie du recueil de Mariette, *l'Architecture française*, t. II, Paris, 1727.

P. 236, l. 13. Au lieu de : « la maison », lire : le parc. — Le Brun reçut vers cette époque, en grande cérémonie et en nombreuse compagnie, M. le Duc, fils du grand Condé, le 14 mai 1679 ; La Rochefoucauld, Bossuet, faisaient partie de la société. Il y eut grandes eaux et promenade en bateau. L'une des estampes de Silvestre commémore peut-être cette fête.

P. 238, l. 4. Reconstituer ainsi la fin de la phrase : qu'il se soit dit alors le « particulier de l'Europe le mieux et le plus agréablement logé ».

P. 239, l. 7. Au lieu de : Thellunon, lire : Thélusson.

P. 249, l. 24. Ajouter en note : Ginguéné (*Lettres sur les Confessions*, Paris, 1791, note de la p. 67) a visité le petit Château en 1790 (ou, plus probablement, en 1789), et en a rapporté une impression de « délabrement général » ; le bâtiment « inhabité depuis longtemps n'est point dégradé, mais les eaux sont ou tarées ou stagnantes, les bassins et les grottes en ruines, souillés de ronces et de broussailles ainsi que les allées et les gazons ».

TABLE DES MATIÈRES

Les origines de l'esprit national moderne et Jean-Jacques Rousseau, par Alexandre CHOULGUINE	7
Introduction	9
Chapitre premier. La nation moderne et le patriotisme en France à la veille de la Révolution.	17
Chapitre II. Les traditions patriotiques de Genève	53
Chapitre III. Le « caractère national » de J.-J. Rousseau et l'influence de Genève et de la France sur son œuvre	74
Chapitre IV. Le patriotisme genevois de J.-J. Rousseau dans son œuvre et sa correspondance	96
Chapitre V. La lutte à Genève autour de J.-J. Rousseau et ses réactions	136
Chapitre VI. Les sentiments de J.-J. Rousseau pour la France	178
Chapitre VII. La théorie de Rousseau sur le patriotisme	188
Chapitre VIII. Le secret de l'influence de J.-J. Rousseau	221
Chapitre IX. La Révolution française et l'esprit national	245

L'unité de l'homme d'après le livre de l' <i>Émile</i> , par André RAVIER	285
Le buste de J.-J. Rousseau par J.-B. Lemoyne, par Louis RÉAU	303
Sur les pas de J.-J. Rousseau à Môtiers-Travers par Ami Mallet, par P.-E. SCHAZMANN	313
Bibliographie	315
Complément pour la bibliographie des années 1935 et 1936	315
Bibliographie de l'année 1937	324
par Aug[uste] B[OUVIER], G[eorges] B[EAULAVON], A[lexandre] CH[OULGUINE], P[aul]-L. L[ÉON], P[aul]-É[mile] SCH[AZMANN], A[bert] S[CHINZ].	
Il est parlé des ouvrages de M. L. Buchner, p. 326 ; G. Clément-Simon, p. 338 ; A. Cobban, p. 323 ; R. S. Elmes, p. 323 ; C.-A. Fusil, p. 324 ; M. Hellweg, p. 317 ; C. W. Hendel, p. 330 ; P. Jacob, p. 327 ; L. G. Krakeur, p. 327 ; H. Mac Mullan, p. 325 ; W. Olszewicz, p. 324 ; G. Richard, p. 335 ; L. Richebourg, p. 337 ; A. Schinz, p. 334 ; H. Schmith, p. 328 ; O. Vossler, p. 315 ; J. H. Warner, p. 332 ; S. F. Will, p. 327 ; H. J. Wille, p. 324.	
Revue des Bibliographies	339
État des archives J.-J. Rousseau, par F. AUBERT	341
Chronique, par Paul-Émile SCHAZMANN	343
Auteurs, orateurs et artistes cités : F. Aubert, p. 349 ; L. Aurenche, p. 345 ; B. Bouvier, p. 346 ; H. et M. Buffenoir, p. 344 ; A. Cahuet, p. 346 ; Despois, p. 346 ; H. Ellis, p. 351 ; C. E. Engel, p. 343 ; A. France, p. 343 ; A. Glover, p. 351 ; H. Guillemin, p. 351 ; Guermantes, p. 344 ; E. Henriot, p. 350 ; Henson, p. 346 ; R. della Felice, p. 347 ; La Fouchardière, p. 344 ; Long de Clavières, p. 355 ; D ^r Marcus, p. 349 ; J. Maritain, p. 345 ; A. Monglond, p. 348 ; F. Morel, p. 343 ; G. Papini, pp. 344-	

TABLE DES MATIÈRES

357

345 ; S. Patterson, p. 352 ; Pereira, p. 343 ; P. P. Plan, p. 348 ; M. Raymond, p. 351 ; A. Rey, p. 348 ; Saint-Robert, p. 344 ; D^r Rossier, p. 349 ; A. Rousseaux, p. 344 ; L. Savary, p. 347 ; P.-E. Schazmann, p. 350 ; A. Schinz, p. 352 ; E. Seillière, p. 351.

Extraits des procès-verbaux des séances	352
Note complémentaire et <i>errata</i> du tome XXV	353

Bernard BOUVIER, *président*.
Paul-Émile SCHAZMANN, *secrétaire*.

